



**SEINE GRANDS LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

# **PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023-2029**

## **FICHES ACTION PAR AXE PUIS MAITRE D'OUVRAGE**

*Version au 05/09/2022*

*Fiches action triées par axe, par maître d'ouvrage, puis par montant de l'action*

## **1. Axe 0 : ANIMATION**

AXE 0 : Bilan intermédiaire du PAPI et prestations pour l'assistance à la révision du PAPI à partir de 2025 (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 0 : Développement d'un outil de suivi pour le rapportage des actions du PAPI et des acteurs impliqués (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 0 : Cellule animation du PAPI à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la période 2023-2029 (EPTB Seine Grands Lacs)

## **2. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

AXE 1 : Formation des élus à la prévention et à la gestion des inondations (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 1 : Sensibilisation du grand public à la prévention des inondations par la pose de repères de crue (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 1 : Sensibilisation du grand public à la prévention et à la gestion des inondations (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 1 : Pose de repère de crues (CA Grand Paris Sud)

AXE 1 : Sensibilisation et formation des agents communautaires à la culture du risque inondation et au Plan de Continuité d'Activité (PCA) (CA Grand Paris Sud)

AXE 1 : Communication auprès des communes et du grand public : déclinaison et diffusion d'une plaquette informative sur les risques de crues et les mesures à prendre pour s'en protéger (CA Grand Paris Sud)

AXE 1 : Pose de repères de crue et actions de communication associées (CA Marne et Gondoire)

AXE 1 : Sensibiliser et informer sur le risque d'inondation (CA Marne et Gondoire)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CA Melun Val de Seine)

AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation (CA Val d'Yerres val de Seine)

AXE 1 : Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire (CC Bassée-Montois)

AXE 1 : Mobiliser, former et animer un réseaux d'acteurs locaux sur le territoire (CC Bassée-Montois)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CC du Pays de l'Ourcq)

AXE 1 : Formation et sensibilisation à la gestion de crise lors d'inondations (CC Moret Seine et Loing)

AXE 1 : Mise en œuvre d'un programme de repères de crues (CC Pays de Montereau)

AXE 1 : Prévention par la pose de repères de crue (CC Plaines et Monts de France)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CC Plaines et Monts de France)

AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation des collégiens essonniers (CD Essonne 91)

AXE 1 : Sensibilisation des agents du Conseil Départemental de l'Essonne (CD Essonne 91)

AXE 1 : Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des collégiens de Seine-Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 1 : Pose de repères de crue sur des bâtiments départementaux (stations départementales d'assainissement...) (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 1 : Évaluation des capacités résiduelles d'évacuation du réseau d'assainissement départemental en période de crue et de décrue (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 1 : Recensement et diagnostic des liaisons entre la rivière et le réseau d'assainissement qui peuvent entraîner des entrées d'eau dans le réseau d'assainissement et propager la crue sur le territoire départemental (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 1 : Etude concernant le suivi piézométrique des nappes de Seine-Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 1 : Organisation de rencontres partenariales sur le risque inondation en Val-de-Marne (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Animation d'une mission "Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations" au sein du CD94 (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements départementaux et actions de communication associées (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Etude de l'impact de la fermeture de l'alimentation de l'usine Marne Aval (SIAAP) lors d'une crue sur l'ouvrage OXI (CD94-DSEA) (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Action de sensibilisation et de formation des élus et des agents départementaux en matière de prévention du risque d'inondation (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des Val-de-Marnais (CD Val de Marne 94)

AXE 1 : Sensibilisation et formation de la population et des élus au risque inondation (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements du territoire (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 1 : Action de sensibilisation des habitants, entreprises, élus et agents de l'EPT en déploiement des outils Episeine (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 1 : Accompagnement des communes avec la création subventionnée de poste d'animation dédié au sein de l'EPT (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 1 : Sensibilisation des bailleurs exposés aux zones inondables. (EPT Grand Paris Seine Ouest)

AXE 1 : Communication auprès des communes et du grand public (EPT Grand Paris Seine Ouest)

AXE 1 : Action de sensibilisation du public (EPT Paris Est Marne et Bois)

AXE 1 : Étude préalable à la création d'un grand événementiel sur la thématique de la prévention des inondations (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Organisation de conférences (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Ateliers du PAPI (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Calcul d'itinéraires routiers prenant en compte des scénarios d'inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Étude de connaissance sur les lois d'ouvrages des ouvrages de l'EPTB (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Évaluation qualitative et quantitative des dispositifs de sensibilisation mis en place dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Représentation en 3D de bâtiments remarquables au sein des outils de représentation web du risque inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Analyse de la vulnérabilité agricole dans la zone inondable de la Bassée amont (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Elaboration d'un prototype d'un système d'alerte et de prévision des remontées de nappes sur le périmètre Paris et petite couronne (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Accompagnements pour la mise en place de repères de crues (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Révision des règlements d'eau des 4 lacs-réservoirs de l'EPTB et adaptation des courbes de gestion (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Allongement des séries de données limnimétriques (1830-1900) à différentes stations existantes du bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Développement du modèle hydraulique MRIF (logiciel Hydra) (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Etude pour la consolidation des connaissances relatives à la création et à la gestion des 4 grands lacs de Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Développement d'outils d'évaluation des dommages et mise à jour des données socio-économique relative à la vulnérabilité du territoire francilien (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Constitution d'une hydrologie de référence sur le bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Développement de l'écosystème digital Episeine.fr (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Développement du modèle sur la propagation de la nappe alluviale et mobilisation des acteurs détenteurs de données dans le sous-sol. (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : sensibilisation des acteurs professionnels locaux (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Développement et maintenance évolutive de la base de données d'exploitation (OGDE) et diffusion des données (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Utilisation et développement du modèle hydraulique 2D Mobhyrisq (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Episeine : Sensibilisation du grand public à la culture du risque inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 1 : Accompagnement pour la pose de repères de crue (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Relai des actions et formations EpiSeine (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Appui aux communes pour le développement d'outils de sensibilisation (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Animation d'un club des gémapiens (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Mise en place d'un observatoire des crues – partenariat universitaire (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Etude hydrologique et hydromorphologique des cours d'eau (Métropole du Grand Paris)

AXE 1 : Etablissement d'une étude globale de type schéma directeur inondation (SEDIF)

AXE 1 : Action de sensibilisation des agents du SIAAP au risque d'inondation (SIAAP)

AXE 1 : Formation des agents du SIAAP à la gestion de crise. (SIAAP)

AXE 1 : Action de sensibilisation du public à la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face au risque d'inondation. (SIAAP)

AXE 1 : Etude d'identification des apports d'eaux claires en entrée du réseaux et des usines SIAAP en cas de crue de la Seine et de la Marne (SIAAP)

AXE 1 : Guide du riverain des affluents de la Seine dans les Yvelines (SMSO)

AXE 1 : Installation de repères de crues et de panneaux d'information sur le bassin-versant de la Seine yvelinoise et ses affluents (SMSO)

AXE 1 : La mobilisation des parties prenantes, concertation et communication (SMSO)

AXE 1 : Acquisition des données bathymétriques et levés d'ouvrages (SMSO)

AXE 1 : Etude hydraulique et hydromorphologique et définition d'un programme d'actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (SMSO)

AXE 1 : Sensibilisation des populations et du jeune public (SYAGE)

AXE 1 : Pose de repères de crues sur les équipements du Syctom et actions de communication associées (SYCTOM)

AXE 1 : Equipement des piézomètres et de dispositif de suivi pour un suivi des nappes en période de crue (SYCTOM)

AXE 1 : Pose de repères de crue pour toutes les communes riveraines de la Marne et actions de communication associées (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 1 : Formation des élus et cadres dirigeants des collectivités du territoire aux risques inondation (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 1 : Sensibilisation du public économique, agricole et scolaire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 1 : Balade urbaine pour le grand public à la découverte des repères de crue, et parcours pédagogique pour les élèves des classes primaires et de collèges (Ville d'Alfortville)

AXE 1 : Mise en oeuvre d'une réserve communale de sécurité civile (Ville d'Alfortville)

AXE 1 : Sensibilisation du grand public (Ville d'Alfortville)

AXE 1 : Développer la résilience des populations à l'aide d'outils de sensibilisation (Ville d'Alfortville)

AXE 1 : Pose de repères de crue et actions de communication et de formation associées (Ville d'Athis-Mons)

AXE 1 : Action de sensibilisation aux inondations de la Marne et à la vie de la rivière à destination de la population (Ville de Champigny-Sur-Marne)

AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements municipaux et actions de communication associées (Ville de Chelles)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Chelles)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Courbevoie)

AXE 1 : Sensibilisation des acteurs et de la population à la prévention du risque d'inondation (Ville de Draveil)

AXE 1 : Actions de sensibilisation au sauvetage en direction des écoles (Ville de l'Ile-Saint-Denis)

AXE 1 : Ateliers pause méridienne (Ville de l'Ile-Saint-Denis)

AXE 1 : Séjour de vacances au lac d'Orient (Ville de l'Ile-Saint-Denis)

AXE 1 : Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation de la population, des élus et des agents (Ville de Melun)

AXE 1 : Pose de repères de crue sur le territoire communal de Nanterre (Ville de Nanterre)

AXE 1 : Pose de repères de crue et mise à jour des données sur les repères de crue pour diffusion cartographique (Ville de Paris)

AXE 1 : Communication auprès du grand public lors de la mise en oeuvre de protections anti-crue dans le cadre de montages à blanc. (Ville de Paris)

AXE 1 : Plateforme de gestion et de consultation des données piézométriques de l'Inspection Générale des Carrières (Ville de Paris)

AXE 1 : Pose de panneaux explicatifs associés aux nouveaux repères de crue (Ville de Rueil-Malmaison)

AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Rueil-Malmaison)

AXE 1 : Sensibiliser les populations au risque d'inondation et aux bons réflexes à adopter (Ville de Villeneuve-la-garenne)

AXE 1 : Sensibilisation des élus et des agents communaux au risque inondation (Ville de Vitry-sur-Seine)

AXE 1 : Sensibilisation du grand public et de la jeunesse au risque d'inondation (Ville de Vitry-sur-Seine)

AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation (Ville d'Ivry-Sur-Seine)

### **3. Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations**

AXE 2 : Installation d'un système de consultation des niveaux d'eau sur le batardeau des lacs de Viry Châtillon (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 2 : Prévision des crues par intelligence artificielle (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 2 : Accompagnement pour la pose et la réfection de règles limnimétriques (Métropole du Grand Paris)

AXE 2 : Développement des échanges entre la Métropole et les gestionnaires de réseaux (Métropole du Grand Paris)

AXE 2 : Instrumentation des cours d'eau et des nappes (Métropole du Grand Paris)

AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations du territoire du SEDIF (SEDIF)

AXE 2 : Amélioration de la connaissance de la dynamique des eaux de nappe au droit des installations du SIAAP (SIAAP)

AXE 2 : Amélioration de la connaissance hydrogéologique sur le territoire Syndical (SIVOA)

AXE 2 : Renforcement du réseau instrumenté de mesures et de surveillance sur la Seine Yvelinoise et ses affluents (SMSO)

AXE 2 : Pose de règles limnimétriques (SYAGE)

AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations sur Athis-Mons (Ville d'Athis-Mons)

AXE 2 : Surveillance en temps réel du niveau de l'Almont et notamment au niveau du croisement rue des Trois Moulins / boulevard de l'Almont et de la rue des Fabriques (pont près des établissements Vendrand) (Ville de Melun)

AXE 2 : Création et équipement de piézomètres pour suivre les nappes en période de crues dans Paris (Ville de Paris)

AXE 2 : Equipement des piézomètres existants et création de nouveaux piézomètres pour un suivi des nappes en période de crue (Ville de Rueil-Malmaison)

AXE 2 : Remise en état de l'échelle de crues (Ville de Villeneuve-la-garenne)

### **4. Axe 3 : Alerte et gestion de crise**

AXE 3 : Organisation d'exercices « Crue de la Seine » pour les services communautaires (CA Grand Paris Sud)

AXE 3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise (CA Marne et Gondoire)

AXE 3 : Mise en place d'un PICS (CA Marne et Gondoire)

AXE 3 : Mise en place d'un PICS (CA Melun Val de Seine)

AXE 3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise (CA Pays de Meaux)

AXE 3 : Accompagnement des communes pour l'élaboration des PCS et établissement du PICS (CA Pays de Meaux)

AXE 3 : Mise en place d'un plan Intercommunal de sauvegarde PICS (CA Val d'Yerres val de Seine)

AXE 3 : Soutien aux collectivités Essonniennes pour la réalisation d'exercices de gestion de crise (CD Essonne 91)

AXE 3 : Etude de définition des solutions de rétablissement des conditions de scolarisation après crue (CD Essonne 91)

AXE 3 : Rédaction d'un plan de gestion de crise inondation pour le réseau départemental d'assainissement (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 3 : Formalisation des procédures de "Gestion de crise" internes en cas de crue majeure (CD Val de Marne 94)

AXE 3 : Organisation d'un exercice annuel "Crue majeure" (CD Val de Marne 94)

AXE 3 : Mise en place d'un PCA (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 3 : Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Grand Orly Seine Bievre)  
AXE 3 : Acquisition d'une main courante (EPT Grand Paris Seine Ouest)  
AXE 3 : Elaboration d'un plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) (EPT Grand Paris Seine Ouest)  
AXE 3 : Etablissement d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Paris Est Marne et Bois)  
AXE 3 : Elaboration d'un plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) (EPT Paris Ouest La Défense)  
AXE 3 : Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Plaine Commune)  
AXE 3 : Assistance à la mise en place de plans de continuité d'activité (EPTB Seine Grands Lacs)  
AXE 3 : Assistance à la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, des réserves communales de sécurité civiles et au montage d'exercices de crise (EPTB Seine Grands Lacs)  
AXE 3 : Accompagnement au déploiement des plans intercommunaux de sauvegarde (EPTB Seine Grands Lacs)  
AXE 3 : Adaptation du PCA de la Métropole aux problématiques d'inondation (Métropole du Grand Paris)  
AXE 3 : Mise en place de logiciels de gestion des systèmes d'endiguement et d'information de crue (Métropole du Grand Paris)  
AXE 3 : Réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) du SIAAP en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou de la Marne. (SIAAP)  
AXE 3 : Organisation d'exercices de « crue » (SIAAP)  
AXE 3 : Appui méthodologique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM), exercice de gestion de crise et réserve communale (SYAGE)  
AXE 3 : Organisation d'exercices de gestion de crise (SYCTOM)  
AXE 3 : Acquisition d'une main courante (SYCTOM)  
AXE 3 : Exercice PCS/PCA (Ville d'Alfortville)  
AXE 3 : Mise à jour du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mise en place d'entraînements (Ville de Chelles)  
AXE 3 : Organisation d'un exercice de gestion de crise (Ville de Courbevoie)  
AXE 3 : Organisation d'exercice de gestion de crise (Ville de Draveil)  
AXE 3 : Exercice de mise en œuvre du PCS (Ville de Melun)  
AXE 3 : Acquisition de matériel en vue d'améliorer les conditions d'intervention des agents auprès des sinistrés en cas de crue (Ville de Melun)  
AXE 3 : Acquisition d'une main courante (Ville de Paris)  
AXE 3 : réalisation de plans de continuité d'activité (Ville de Paris)  
AXE 3 : Organisation et réalisation d'un exercice de gestion de crise (Ville de Rueil-Malmaison)  
AXE 3 : Mise à jour des volets inondations du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (Ville de Rueil-Malmaison)  
AXE 3 : Développement d'un système d'alerte à la population (Ville de Rueil-Malmaison)  
AXE 3 : Mise à jour du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mise en place d'entraînements (Ville de Villeneuve-la-garenne)  
AXE 3 : Exercice de gestion de crise PCS (Ville de Vitry-sur-Seine)

## **5. Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme**

AXE 4 : Inciter et accompagner les communes à réaliser un plan de zonage des eaux pluviales (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 4 : Rédaction d'un cahier de prescriptions pour les aménagements situés en zones inondables et sensibilisation des concepteurs de projet (CA Grand Paris Sud)

AXE 4 : Intégration des objectifs d'aménagement durable et de résilience du territoire aux risques d'inondations dans les documents d'urbanisme (PLUi, PADD...) (CA Pays de Fontainebleau)

AXE 4 : Etude de définition des conditions d'aménagement dans le cadre du développement du Port de Valvins (CA Pays de Fontainebleau)

AXE 4 : Intégration des objectifs d'aménagement durable et de résilience du territoire aux risques d'inondations dans les documents d'urbanisme (Scot, PLUi, PLU) (diagnostic, PADD, règlement...) (CA Pays de Meaux)

AXE 4 : Elaboration du PLUi et prise en compte du risque inondation (CC Bassée-Montois)

AXE 4 : Etudes et expertises relative à la prise en compte du risque d'inondation dans un projet d'aménagement d'un collège en zone inondable (CD Essonne 91)

AXE 4 : Etudes de prise en compte de l'inondation au sein de grands projets d'aménagements (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 4 : Amélioration de la prise en compte du risque inondation par les aménageurs publics et privés (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 4 : Accompagnement des collectivités pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme (Métropole du Grand Paris)

AXE 4 : Accompagnement des services d'urbanisme pour l'intégration du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire (SYAGE)

AXE 4 : Etude de prise en compte de l'inondation dans l'aménagement des voiries urbaines des berges de Seine (Ville d'Athis-Mons)

AXE 4 : Réalisation d'une étude/modélisation des écoulements en cas de crue majeure (Ville de Rueil-Malmaison)

AXE 4 : Etudes des impacts du risque inondation au sein des grands projets d'aménagements (Ville de Villeneuve-la-garenne)

AXE 4 : Etude d'aménagement et de valorisation du front de la Seine (Ville de Villeneuve-la-garenne)

AXE 4 : Etude sur le risque d'inondation et sa prise en compte dans l'aménagement du territoire (Ville d'Ivry-Sur-Seine)

## **6. Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des réseaux de gestion des eaux pluviales (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 5 : Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny – étude de la vulnérabilité d'un ouvrage hydraulique (CA Grand Paris Sud)

AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics communautaires les plus exposés au risque d'inondation (CA Grand Paris Sud)

AXE 5 : Mise en œuvre de diagnostic de vulnérabilité des biens (CA Marne et Gondoire)

AXE 5 : Travaux de réouverture du ru du Bouillon busé (CA Marne et Gondoire)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité territoriale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CA Melun Val de Seine)

AXE 5 : Diagnostic Vulnérabilité du Port de Valvins (CA Pays de Fontainebleau)

AXE 5 : Sensibilisation des bailleurs sociaux et diagnostic de vulnérabilité des biens immobiliers exposés aux zones inondables. (CA Pays de Meaux)

AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments publics (CA Pays de Meaux)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des équipements et des réseaux d'assainissement (CA Pays de Meaux)



AXE 5 : Etude de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement en rive de Seine et proposition d'action corrective (CA Valparisis)

AXE 5 : Étudier la vulnérabilité du territoire de VGP couvert par le PAPI (CA Versailles Grand Parc)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des immeubles construits à BOUGIVAL dans le périmètre des plus hautes eaux connues (CA Versailles Grand Parc)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des sites touchés en cas d'inondation (CC Bassée-Montois)

AXE 5 : Diagnostic de territoire (CC Bassée-Montois)

AXE 5 : Diagnostic global de vulnérabilité du Pays de l'Ourcq (CC du Pays de l'Ourcq)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des entreprises de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CC Moret Seine et Loing)

AXE 5 : Réalisation de diagnostic de vulnérabilité du patrimoine public sur les communes de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing riveraines des cours d'eau (CC Moret Seine et Loing)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens bâtis situés en zones inondables (CC Pays de Montereau)

AXE 5 : Diagnostic territorial de vulnérabilité au risque inondation (CC Plaines et Monts de France)

AXE 5 : Réalisation de travaux d'adaptation des bâtiments face au risque d'inondation (CD Essonne 91)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité d'un collège en zone inondable (CD Essonne 91)

AXE 5 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des stations locales automatisées du réseau départemental d'assainissement (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité de bâtiments départementaux situés en zone inondable (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de la station anti-crue Place Poulmarch à Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité d'équipements du « site Bonneuil 2 » en lien avec la gestion du réseau départemental d'assainissement et la qualité de l'eau (CD Val de Marne 94)

AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité des stations électromécaniques du réseau départemental d'assainissement exposées à un risque de crue extrême (CD Val de Marne 94)

AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité des stations électromécaniques gérées par le service départemental d'assainissement exposées au risque de résurgence identifié dans le cadre de l'étude hydraulique de vulnérabilité du système d'assainissement (CD Val de Marne 94)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux (CD Val de Marne 94)

AXE 5 : Réalisation d'un diagnostic de territoire comprenant des études et un plan d'actions sur les affluents (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité du territoire (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des équipements de l'EPT (EPT Grand Orly Seine Bievre)

AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (EPT Grand Paris Grand Est)

AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité du territoire (EPT Grand Paris Seine Ouest)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité du Territoire Paris Est Marne et Bois (EPT Paris Est Marne et Bois)

AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (EPT Paris Est Marne et Bois)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de Batiments et équipements (EPT Paris Est Marne et Bois)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des réseaux d'assainissement du Territoire (EPT Paris Ouest La Défense)

AXE 5 : Etude de diagnostic de la vulnérabilité du territoire de l'EPT Paris Ouest La Défense (EPT Paris Ouest La Défense)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité territorial à l'inondation : un outil de prévention à l'échelle de l'EPT Plaine Commune (EPT Plaine Commune)

AXE 5 : Accompagnement pour la réalisation d'études de la vulnérabilité au risque de crue à l'échelle du quartier (Métropole du Grand Paris)

AXE 5 : Accompagnement à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux bâtiments (Métropole du Grand Paris)

AXE 5 : Etude sur la vulnérabilité du secteur privé au risque de crue (Métropole du Grand Paris)

AXE 5 : Etude de la vulnérabilité au risque de crue à l'échelle du quartier (Métropole du Grand Paris)

AXE 5 : Etude sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'usine de La Briche à Epinay-sur-Seine (SIAAP)

AXE 5 : Etude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure (SIAAP)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation (SIAAP)

AXE 5 : Etude Schéma Directeur de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Essonne et la confluence Seine (IF 11 et IF 5) (SIARCE)

AXE 5 : accompagnement des communes pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (SIVOA)

AXE 5 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti (SYAGE)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité du réseau d'assainissement (SYAGE)

AXE 5 : Etudes diagnostics à la vulnérabilité à la crue des centres de tri du Sycdom (SYCTOM)

AXE 5 : Travaux pour réduire la vulnérabilité des installations auditées (SYCTOM)

AXE 5 : Etudes complémentaires pour réduire la vulnérabilité des installations du Sycdom (SYCTOM)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de l'hôtel de ville (Ville d'Alfortville)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de 3 bâtiments communaux (Ville d'Athis-Mons)

AXE 5 : Etude de vulnérabilité d'habitations et activités tertiaires sur la Commune d'Athis-Mons (Ville d'Athis-Mons)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de bâtiments municipaux suite aux diagnostics (Ville d'Athis-Mons)

AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de 6 bâtiments à enjeux majeurs de la commune de Champigny-sur-Marne (Ville de Champigny-Sur-Marne)

AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics les plus exposés au risque d'inondation (Ville de Chelles)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité à l'échelle d'un bien (Ville de Chelles)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité à l'échelle d'un bien (Ville de Courbevoie)

AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité du bâti individuel (Ville de Draveil)

AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité d'équipements publics (Ville de Draveil)

AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics recevant du public (Ville de Draveil)

AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité (Ville de Juvisy-sur-Orge)

AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité des biens des riverains de la Seine et de l'Almont (Ville de Melun)

AXE 5 : travaux de réduction de vulnérabilité des sites de communication et données (interne et externe) (Ville de Paris)

AXE 5 : études pour la création d'un site hors d'eau pour le site de restauration des oeuvres d'art à Ivry (Ville de Paris)

AXE 5 : Etudes pour définir les vulnérabilités des garages de la DPE (Ville de Paris)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des sites de gestion de crise de la Ville de Paris et analyse des capacités de repli (Ville de Paris)

AXE 5 : Réalisation de travaux pour assurer la continuité d'activité et le retour rapide des ateliers de la DPE (Ville de Paris)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des garages poids -lourds suite aux diagnostics réalisés (Ville de Paris)

AXE 5 : travaux de mise hors d'eau des équipements du Musée d'Art Moderne (Ville de Paris)

AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de bâtiments municipaux suite aux diagnostics (Ville de Paris)

AXE 5 : Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments sensibles municipaux situés en zone d'aléa fort face aux inondations (Ville de Rueil-Malmaison)

AXE 5 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de sites (Ville de Villeneuve-la-garenne)

AXE 5 : Etude de vulnérabilité des biens et équipements communaux (Ville d'Ivry-Sur-Seine)

## **7. Axe 6 : Gestion des écoulements**

AXE 6 : Diagnostic de fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants (Gestion des écoulements) (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 6 : Elaborer un plan pluriannuel de restauration et d'entretien et de renaturation des cours d'eau (Rus, Fossés...) et de la ripisylve (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 6 : Etude de potentiel et identification de zones d'expansion de crues (CA Coulommiers Pays de Brie)

AXE 6 : Création d'une zone d'expansion des crues à l'aval du barrage de la Loy (études) (CA Marne et Gondoire)

AXE 6 : Identification des zones d'expansion des crues d'un bassin versant et du potentiel d'optimisation du ralentissement dynamique des crues (CA Marne et Gondoire)

AXE 6 : Barrage des Corbinsmodification de l'ouvrage hydraulique (études et travaux) (CA Marne et Gondoire)

AXE 6 : Réhabilitation du barrage de la BroceAH (étude et travaux) (CA Marne et Gondoire)

AXE 6 : Définition de travaux d'aménagement : zones d'expansion des crues et aménagements permettant la gestion des ruissellements agricoles (CC Plaines et Monts de France)

AXE 6 : Etude et travaux de sécurisation du barrage de l'étang de Croissy-Beaubourg (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

AXE 6 : Renaturation des berges de l'Yerres et restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges (94)secteur haute Plaine phase 2 (EPA ORSA)

AXE 6 : Travaux de restauration ou d'aménagement de ZEC sur le bassin amont de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 6 : Développement des outils SIG d'analyses multicritères dans le cadre de la gestion des ZEC et du ruissellement (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 6 : Modernisation du système de vidange du canal d'amenée du réservoir Aube (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 6 : Expérimentation de modèles d'agriculture résiliente dans les ZEC (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 6 : Evaluation de l'opération du site pilote de la Bassée (EPTB Seine Grands Lacs)

AXE 6 : Accompagnement pour la préservation de zones d'expansion des crues (Métropole du Grand Paris)

AXE 6 : Etude pour la renaturation des cours d'eau (Métropole du Grand Paris)

AXE 6 : Travaux de sécurisation des barrages classés du SIAMS (SIAMS)

AXE 6 : Réhabilitation de la retenue d'écrêtement de Chapet (SMSO)

AXE 6 : Confortement de l'ouvrage de Bouafle (78) (SMSO)

AXE 6 : Reconversion du barrage de l'étang d'Abbécourt à Orgeval (SMSO)

AXE 6 : Soutien à la préservation, restauration, création des éléments du paysage (espaces naturels, haies, talus, fossés...) contribuant à la réduction des phénomènes de ruissellement (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 6 : Limiter les ruissellements sur le bassin versant du Ru de Rutelétudes et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 6 : Limiter le ruissellement sur les bassins versant du syndicat (hors ru de rutel)études et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 6 : Préservation, restauration, valorisation des champs d'expansion des cruesEtudes et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

AXE 6 : Création de noues et de tranchées infiltrantes pour l'aménagement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (Ville de Paris)

## **8. Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques**

AXE 7 : Etude sur la mise en place d'ouvrages de protection hydraulique (CC Plaines et Monts de France)

AXE 7 : Réhabilitation des systèmes d'endiguement départementaux (CD Seine-Saint-Denis 93)

AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations quai Berrière à Bry-sur-Marne (CD Val de Marne 94)

AXE 7 : Opérations de gestion des ouvertures batardables des murettes anti-crue gérées par le Département du Val-de-Marne (CD Val de Marne 94)

AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations Quais de la Baronnie, du halage et du Front de Seine à Ablon-sur-Seine et à Villeneuve-Le-Roi (CD Val de Marne 94)

AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations quais d'Argonne, de Champagne et d'Artois au Perreux-sur-Marne (CD Val de Marne 94)

AXE 7 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'optimisation des ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Etudes préalables au renforcement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Acquisition de protections amovibles anti-crues pour les systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour le confortement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Travaux d'optimisation des ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Travaux de confortement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

AXE 7 : Travaux de restauration et de réhabilitation des systèmes d'endiguement à Corbeil-Essonnes (SIARCE)

AXE 7 : Etude pour gestion de la végétation des digues de la Morte Rivière à Viry Châtillon (SIVOA)

AXE 7 : Réflexion sur le rôle de protection contre les crues de Seine de la digue de Poissy (SMSO)

AXE 7 : Réaménagement de la digue de Sartrouville au droit de l'avenue du Château (SMSO)

AXE 7 : Sécurisation du pied de digue du système d'endiguement Sartrouville-Montesson (SMSO)

AXE 7 : Confortements de berges au droit d'enjeux habités (SMSO)

AXE 7 : Confortement des digues rives gauche et droite de Seine à Le Pecq (SMSO)

AXE 7 : Etude de faisabilité de protections amovibles ou fixes sur le quartier Belleplace-Blandin (SYAGE)

AXE 7 : Inventaire et état des systèmes d'endiguement sur le territoire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

## 1. AXE 0 : ANIMATION

---

## AXE 0 : Bilan intermédiaire du PAPI et prestations pour l'assistance à la révision du PAPI à partir de 2025 (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 114

### OBJECTIF

L'objectif est de faire appel à un prestataire qui puisse contribuer, aux côtés de la cellule d'animation du PAPI à l'élaboration des documents qui constitueront le bilan du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne 2023-2029 à mi-parcours ainsi qu'à l'assistance au montage du dossier de révision du PAPI que souhaite lancer l'EPTB à partir de 2025.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPTB souhaite missionner lors d'une première étape un prestataire qui puisse accompagner la cellule d'animation du PAPI lors d'une série de rencontre qui auront lieu avec chacun des maîtres d'ouvrage du PAPI en vue de préparer les retours d'expérience ainsi que les éléments de bilans qui pourront être rédigés à mi-parcours. Ces rencontres permettront d'affiner les mises à jours des indicateurs, d'établir les bilans financiers et surtout les bilans qualitatifs sur la pertinence des actions ou les difficultés de mise en œuvre. Le prestataire pourra contribuer à rédiger différents documents qui contribueront au bilan à mi-parcours réalisé par la cellule d'animation.

Dans une seconde mission, l'EPTB souhaite prendre l'attache d'un prestataire qui puisse l'assister dans la préparation et le montage du dossier de révision du PAPI qui pourrait être lancé à partir de 2025. L'assistance d'un prestataire doit faciliter la réalisation de cette révision en permettant la rédaction d'éléments du dossier conformément au cahier des charges PAPI en vigueur, l'aide au montage des réunions publiques nécessaires et enfin l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les missions qui relèvent de l'EPTB.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 0 : Développement d'un outil de suivi pour le rapportage des actions du PAPI et des acteurs impliqués (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 100

### OBJECTIF

Développer l'application en ligne SaisiePAPI pour en faire un outil partagé entre maitres d'ouvrages, partenaires et financeurs pour la consolidation du suivi des actions du PAPI. Un ou plusieurs tableaux de bord partagés pourront être adossés à la base de données constituée par le biais de cette application.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet outil a pour principale fonctionnalités :

- la rédaction des fiches actions dans la phase de montage du programme
- La récolte des informations sur les subventions susceptibles d'être attribuées à ces actions.
- Le suivi des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Le suivi annuel de la mise en oeuvre financière des actions : à minima dépenses réalisées, subventions notifiées puis versées.
- Le suivi de la mise en oeuvre opérationnelle des actions.
- L'élaboration de bilan des actions et de synthèses régulières pour le rapportage du programme.

Les données renseignées dans cette application sont exportables dans des formats compatibles avec d'autres outils de suivi des financeurs, notamment SAFPA. Les données sont également connectables vers des outils permettant l'élaboration de tableaux de bord partagés. L'application est conçue pour pouvoir être utilisable sur d'autres territoires de programme PAPI.

Il est envisagé à ce stade l'élaboration d'un tableau de bord en ligne, avec un mot de passe d'accès, qui comprendra des informations de synthèse sur l'avancement des actions et l'implication des partenaires. Adossé aux données géographiques, ce tableau de bord sera couplé aux outils SIG de la gamme ESRI (outil Dashboard) pour automatiser des cartes dynamiques facilitant le rapportage de l'avancement des actions du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage et suivi réalisé par l'EPTB SGL

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE



Nombre de réunions sur le sujet

## AXE 0 : Cellule animation du PAPI à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la période 2023-2029 (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 109

### OBJECTIF

L'animation du PAPI doit être bien définie pour assurer la mise en oeuvre du programme d'actions. La structure porteuse du PAPI a un rôle majeur dans cette mise en oeuvre.

Cette action spécifique concerne l'animation du programme d'actions dans son ensemble.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les missions d'animation du PAPI sont :

- Organisation des groupes de travail techniques, des comités techniques et des comités de pilotage
- Coordination et suivi des actions, animation pour l'établissement des tableaux de bord
- Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrages d'actions inscrites au PAPI,
- Suivis administratifs et financiers des actions par le renseignement de l'outil SAFPA en lien avec les différents services de l'Etat
- Promotion et communication sur le PAPI
- Contribution à l'évaluation des actions menées et rédaction des bilans à mi-parcours et bilan de fin de programme

Ces missions d'animation et de suivi du Programme d'actions s'appuient sur les moyens de l'EPTB (Direction, suivi administratif et financier, coordination, expertise technique) et tout particulièrement sur les missions dévolus à deux agents : le Rédacteur en charge du suivi administratif et financier du PAPI et l'Ingénieur en charge de la coordination du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 780 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## **2. AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

---

## AXE 1 : Formation des élus à la prévention et à la gestion des inondations (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 321

### OBJECTIF

L'objectif est de transmettre aux élus concernés, les informations techniques et juridiques nécessaires pour mieux gérer les inondations au sein de leurs communes respectives

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les retours d'expérience des événements climatiques extrêmes (inondations) mettent en évidence un manque de préparation des élus pour la prévention, la gestion de la crise et à la gestion post-crise. Ce manque de connaissances concerne notamment les aspects techniques et les intrusments juridiques.

Cette action consiste en l'animation d'ateliers durant la période entière du PAPI (relatifs à la prévention du risque, à la mise en place de protocole de gestion de crise et à la gestion post-crise).

Ces ateliers/formation seront construits sur un système de "boîte à outils", développée par la CA CPB avec le soutien des services de l'état et de l'EPTB.

Les formations s'appuieront sur des supports d'animation visant à :

- Former sur le vocabulaire technique pour être en mesure de comprendre les alertes et leurs conséquences.
- Former sur les actions à tenir en cas d'inondation.
- Informer sur les plans communaux de sauvegarde.
- Informer sur les compétences précises de chaque acteur en cas de crise.

Les formations pourront être axées autour de différentes thématiques :

- La dynamique des Rus (fossés) lors de forts orages
- La politique de prévention des inondations
- L'urbanisme et la prévention des inondations
- La prévision, l'annonce de crues et la gestion d'un événement de sécurité civile
- Les ouvrages de protection
- Le zonage pluvial
- Les instruments juridiques à disposition des élus pour la gestion des Rus et des cours d'eau en domaine privé et en domaine public

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réalisation par prestataire externe/ Pilotage et suivi par la C.A.C.P.B.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de sessions de formation/ Nombre de participants

## AXE 1 : Sensibilisation du grand public à la prévention des inondations par la pose de repères de crue (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 482

### OBJECTIF

La pose de repères de crues permet de renforcer la culture du risque inondation de la population ainsi que reconnaître et mémoriser l'ampleur des événements passés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une action relative à l'établissement et la mise en oeuvre d'un programme de pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques au sein des communes du territoire:

La C.A.C.P.B. souhaite la mise en place de 17 repères de crue sur des secteurs pertinents identifiés au préalable (un repère de crues au sein chaque commune du secteur concerné). Il s'agit de :

- Identification des sites (1 site par commune) ;
- Elaboration d'une charte signalétique et mesure des niveaux d'inondations ;
- Fabrication et installation des repères d'inondations.

La pose de 7 panneaux pédagogiques près de certains repères de crues (les crues historiques les plus sévères)

- Identification de chacun des 7 sites ;
- Fabrication et installation des repères d'inondations.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Secteur Nord de la CACPB (17 communes)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réalisation par prestataire externe/ Suivi et pilotage assuré par la C.A.C.P.B.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères installés

## AXE 1 : Sensibilisation du grand public à la prévention et à la gestion des inondations (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 322

### OBJECTIF

L'objectif est de développer la culture du risque d'inondation auprès des habitants afin que ceux-ci puissent savoir comment réagir en cas d'inondation

Ces ateliers visent également à faciliter ( lors de réunions régulières ) les échanges entre les élus, les agriculteurs et les industriels du territoire

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le retour d'expérience des événements climatiques extrêmes (inondations) mettent en évidence une faible culture du risque du grand public sur le territoire. Ainsi plusieurs actions de communication à destination de publics variées (grand public, scolaires, entreprises, agriculteurs , etc...) sont envisagées :

Une action relative à l'organisation d'ateliers thématiques à destination du grand public et des scolaires :

- La mise en place de 34 journées en raison de 17 journées tous les 3 ans tournantes (sur le risque d'inondation) au sein des différentes communes du territoire concernées

Une action relative à l'élaboration et à la diffusion de KIT d'animation à destination :

- Du grand public
- Des scolaires

Une action relative à l'organisation de 6 conférences en raison d'une conférence par an sur la gestion du risque d'inondation :

Cette conférence sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les problématiques de gestion du risque inondation et constituera un rendez-vous annuel pour les acteurs locaux impliqués dans la gestion du risque d'inondation (élus, agriculteurs, entreprises)

La CACPB retient des prestataires afin d'animer les ateliers et assurera le suivi de l'opération en interne.

Ces ateliers de sensibilisation pourront être réalisés en partenariat avec les organismes publics

Les agents issus de ces organismes publics (CD 77, AESN, EPTB ...) pourront accompagner la CA CPB à animer ces ateliers

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réalisation par prestataire externe/ suivi et pilotage par la C.A.C.P.B.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nb de sessions de sensibilisation/ Nb de participants



## AXE 1 : Pose de repère de crues (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 474

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de rendre plus visible sur le territoire le risque inondation, en procédant à la pose de repères de crues.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Véritable témoin de l'histoire du cours d'eau, les repères de crues, imposés par la réglementation relative au Code de l'Environnement (Article L.563-3), matérialisent le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) d'un évènement majeur. Des repères sont déjà présents sur le territoire (communes de Corbeil-Essonnes et le Coudray-Montceaux). En complément, il est également intéressant de matérialiser des crues de plus faibles importances. L'étude de vulnérabilité du patrimoine communautaire, actuellement portée par la Communauté d'agglomération, a défini les niveaux de la Seine au droit de la station de Corbeil-Essonnes pour 3 évènements (1910, 2016 et 2018). Cette action consistera en la pose de 20 repères de crues le long de la Seine pour, au minimum, ces 3 évènements.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères posés / nombre d'actions réalisées et de documents ou supports produits

## AXE 1 : Sensibilisation et formation des agents communautaires à la culture du risque inondation et au Plan de Continuité d'Activité (PCA) (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 475

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser les agents communautaires à la culture du risque inondation et les former notamment au Plan de Continuité d'Activité (PCA).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de vulnérabilité du patrimoine communautaire portée par la Communauté d'agglomération (étude en cours), a pour objectif l'élaboration d'un PCA inondation. Ce document sera composé d'un plan d'action, de fiches réflexes, d'outils supports, de la définition de la cellule de crise, d'un document d'astreinte, des procédures d'évacuation des employés, etc. Afin de l'appréhender à chaque niveau, cette action consistera à informer les élus et les agents communautaires sur la culture du risque en général, ainsi que sur ce document, afin de les former sur les procédures qui devront être mises en place en cas de crues.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'agents formés / % de personnes formés par service

## **AXE 1 : Communication auprès des communes et du grand public : déclinaison et diffusion d'une plaquette informative sur les risques de crues et les mesures à prendre pour s'en protéger (CA Grand Paris Sud)**

Identifiant SaisiePAPI : 473

### **OBJECTIF**

L'objectif de cette action est de produire et diffuser un support d'information, type plaquette, à destination du grand public et des communes, afin de développer la conscience du risque sur le territoire communautaire et sensibiliser les populations et les acteurs locaux.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Sur la base de l'étude de vulnérabilité du patrimoine communautaire portée par la Communauté d'agglomération (étude en cours), cette action consiste à concevoir et diffuser un support d'information faisant référence à l'aléa et à la vulnérabilité du territoire communautaire. Ce support à vocation à développer la culture du risque.

Montant estimé : 40 000 € HT

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2023 - 2028

### **COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 44 000 €

### **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Nombre de supports réalisés / distribués

## AXE 1 : Pose de repères de crue et actions de communication associées (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 430

### OBJECTIF

La pose de repères de crue permettra de répondre à un objectif de culture de la mémoire des inondations et ainsi renforcer la conscience du risque sur les territoires riverains de la Marne et de ses affluents.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pose de repères de crue (18) dans un délai de 4 ans dont au moins la moitié sous 2 ans. Toutes les communes riveraines de la Marne et de ses affluents (Gondoire, Bicheret, Brosse...) sont concernées.

La pose de repères de crue englobe :

- les réunions préalables avec les maires (avec le prestataire)
- La fourniture et la pose de repères de crue (accompagné d'un géomètre et d'un spécialiste en hydraulique selon les cas)
- Les actions de communication à l'occasion de la pose des repères de crues (création d'un lien interactif (type flash-code) renvoyant sur le site internet de la CA Marne et Gondoire, publication journal municipal, événement, information sur internet etc)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CA Marne et Gondoire, en bords de Marne et des ses affluents

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 13 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de repères de crue posés, de supports de communication et de réunions organisées

## AXE 1 : Sensibiliser et informer sur le risque d'inondation (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 435

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Pour une information complète du public sur cette thématique, un travail sur la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sera également intégré à cette action.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les principales cibles concernées par cette action sont : le grand public et particulièrement les riverains des cours d'eau, les entreprises, les élus, les gardiens d'immeuble, les bailleurs sociaux et le monde agricole (pour l'aléa ruissellement)

Les outils mis en place pour sensibiliser ou informer :

- outils proposés par EPISEINE
- la création d'un site web sur le site de la CAMG (régie)
- l'organisation d'ateliers, réunions (régie et prestataire extérieur, notamment pour la thématique sur la réduction du ruissellement dans un contexte agricole)
- Formations des élus (prestataire extérieur)
- Communication : conception et impression de flyers (prestataire extérieur et régie)
- Stand réutilisable (prestataire extérieur)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la CAMG soumis au débordement des cours d'eau (La Marne et ses affluents) et au ruissellement

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de réunions, ateliers, formations, supports de communication réalisés

## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CA Melun Val de Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 538

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sensibilisation et/ou information de l'ensemble des acteurs sur le risque d'inondation, en s'appuyant sur les outils mis à disposition sur Episeine.fr et compléter par la réalisation de documents d'information sous différents formats.

Format papier : Une plaquette d'information, en relation avec la diffusion actuelle du DICRIM remis à jour, ciblée sur le risque d'inondation sera réalisée, en accompagnement avec l'EPTB

Format numérique : Diffusion sur le site internet de l'Agglomération des éléments mis à disposition (livrets, vidéos, etc.)

Format papier : Réalisation d'un livret à destination des riverains et des entreprises

Les supports de sensibilisation relayeront, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects prolongeant les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;

Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, ...)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Melun Val de Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2027 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés. Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...)

## AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation (CA Val d'Yerres val de Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 408

### OBJECTIF

Faire connaître au grand public le sujet et le risque d'inondation (habitants, entreprises, associations élus...) grâce à des supports, (plaquettes, signalétiques, vidéos...) et des sessions de formations, expositions...

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CA VYVS), fortement touchée par les inondations de l'Yerres et du Réveillon lors des derniers événements de crues, souhaite engager des actions de communication et de sensibilisation auprès de ses habitants, commerçants, élus...

La CAVYVS souhaite s'inscrire dans le PAPI Seine et Marne Franciliennes, pour mener entre autres des actions de sensibilisation des populations, afin de préserver la mémoire des inondations survenues sur son territoire et prévenir ce risque à l'avenir.

Il s'agira de proposer des animations sous forme d'ateliers, d'expositions ou autres moyens de communication en partenariat avec le SyAGE, lors de manifestations organisées par la communauté d'agglomération, comme « la journée Verte et Bleue », des événements sur le Lac Montalbot, etc.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Val d'Yerres val de Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'événements organisés, de personnes en ayant bénéficié



## AXE 1 : Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire (CC Bassée-Montois)

Identifiant SaisiePAPI : 296

### OBJECTIF

L'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est le pilote du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI) pour la période 2023-2029.

Ce PAPI a pour objet de promouvoir une gestion cohérente et concertée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, le patrimoine et l'environnement.

Notre intercommunalité est intégrée dans le périmètre de ce PAPI et est appelée à être maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions.

La présente fiche action vise à mettre en place des actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire.

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Les principales cibles concernées par cette action sont le grand public, les jeunes/ scolaires, les entreprises, les acteurs publics et les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreux outils, notamment ceux mis à disposition sur Episeine.fr, peuvent être utilisés pour sensibiliser ou informer les populations sur le risque d'inondation. La première étape vise à sélectionner les meilleurs outils au regard des attentes et des caractéristiques du territoire. Une seconde étape visera à mobiliser les partenaires susceptibles de participer, chacun à son échelle, au déploiement de ces outils et à adapter les moyens de sensibilisations à chaque public cible (élus, grand public, acteurs économiques...).

Il s'agira de s'appuyer sur les outils existants proposés sur le site EPISEINE qui pourront être complétés par :

- Le développement de nouveaux outils numériques dédiés à la prévention des inondations
- L'organisation d'évènements de sensibilisation à destination de plusieurs publics cibles
- Une étude de perception du risque inondation

A ce stade de la définition de l'action, les actions qui seraient envisagées pourront couvrir plusieurs formes : réunions publiques, formations, création, adaptation ou déclinaison de documents, supports de communications, guide, conception d'évènementiels...

Les supports de sensibilisation relayeraient, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Bassée-Montois

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CC Bassée-Montois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Indicateurs de suivi : - Nombre de supports de communication réalisés - Nombre d'actions de sensibilisation déployées

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Indicateurs de suivi : - Nombre de supports de communication réalisés - Nombre d'actions de sensibilisation déployées

## AXE 1 : Mobiliser, former et animer un réseaux d'acteurs locaux sur le territoire (CC Bassée-Montois)

Identifiant SaisiePAPI : 298

### OBJECTIF

La présente fiche action vise à mettre en place, mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire sensibilisés au risque inondation et aux conduites à tenir afin de relayer l'information auprès de la population locale.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette démarche vise à mettre en place un réseau d'acteurs locaux à l'échelle du territoire afin de développer l'engagement citoyen autour du risque inondation et les conduites à tenir.

Cette action intègre :

- Le recensement des personnes ressources au niveau de chaque commune
- La mobilisation des acteurs communaux autour du projet
- Le développement du réseau d'acteurs locaux
- La professionnalisation des acteurs communaux par des actions de sensibilisation et de formation adaptée
- Le recensement et la mutualisation des moyens humains et matériels mobilisables
- L'animation du réseau d'acteurs locaux

Le but est que ce réseau d'acteurs locaux soit un relai de communication de proximité auprès des populations de chaque commune pour diffuser les informations utiles sur le risque inondation (guide, support, kit, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir en cas d'inondation et d'évacuation, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Bassée-Montois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Bassée-Montois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 25 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Indicateurs de suivi : - Nombre de personnes constituant le réseau d'acteurs locaux - Nombre de personnes du réseau d'acteurs locaux par commune - Nombre de formations dispensées à ce réseau d'acteurs locaux

## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CC du Pays de l'Ourcq)

Identifiant SaisiePAPI : 453

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72h et 48h...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures y compris préventives de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement. Les principales cibles concernées par cette action sont le grand public : les jeunes (écoles, collèges, lycée), les habitants, et les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreux outils notamment ceux mis à disposition par Episeine.fr pourront être utilisés pour sensibiliser ou informer les populations sur le risque d'inondation.

La première étape visera à sélectionner les meilleurs outils au regard des attentes et des caractéristiques du territoire.

Une seconde étape visera à mobiliser les partenaires susceptibles de participer chacun à son échelle au déploiement de ces outils.

Cette approche permettra d'établir un plan d'action qui pourra être mis à jour périodiquement.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Pays de l'Ourcq

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC du Pays de l'Ourcq

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** A définir

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés; Nombre d'actions de communication déployées (formation, exposition, campagnes...)

## AXE 1 : Formation et sensibilisation à la gestion de crise lors d'inondations (CC Moret Seine et Loing)

Identifiant SaisiePAPI : 256

### OBJECTIF

Former les élus, techniciens et volontaires à la gestion de crise lors d'inondation, jusqu'au retour à la normale. Sensibiliser, informer aux bonnes pratiques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action portée dans le cadre du PAPI aura vocation à :

- 1) Identifier les personnes référentes
- 2) Informer et préparer ces personnes à la gestion de crise :
  - Identification des compétences
  - Appropriation des actions définies dans le Plan Communal de Sauvegarde
  - Réalisation d'ateliers en fonctions des actions nécessaires en temps de crise
  - Identifier et former les personnes qui établiront un lien entre les différentes cellules de travail et suivi d'actions
- 3) Réalisation d'un document de communication pour tous

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Moret Seine & Loing

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Moret Seine et Loing

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par Moret Seine et Loing et élus référents des communes

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des ateliers et d'un document de suivi (inclus ou tiré du Plan Communal de Sauvegarde) -  
Réalisation du document de communication

## AXE 1 : Mise en œuvre d'un programme de repères de crues (CC Pays de Montereau)

Identifiant SaisiePAPI : 521

### OBJECTIF

L'objectif de cette action consiste à développer la conscience du risque inondation auprès de divers acteurs et du grand public en inscrivant l'aléa « crue » sur les territoires et en participant à la mémoire des inondations. Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de Montereau propose de mettre en œuvre un programme de pose de repères de crues.

Cette action sera complétée par la pose de règles limnimétriques qui permettent de surveiller le niveau des cours d'eau tout au long de l'année et en période de crue. Au-delà de leur rôle principal, les échelles sont également des équipements au service de la sensibilisation du public.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En conséquence, l'action se déclinera de la manière suivante :

PHASE 1 : Recensement des éventuels repères de crues et règles limnimétriques existants

Cette première phase consiste à recenser les différents repères de crues et règles limnimétriques existants déjà sur le territoire. Cette étape permettra d'identifier les secteurs qui en possèdent et ceux qui en sont dépourvus. D'autre part, ces repères existants permettront de faire le point sur les hauteurs d'eaux déjà représentés et celles qui sont manquantes.

PHASE 2: Mise en œuvre d'un programme de repères de crues sous la forme de plan de repères de crues (PRC)

En collaboration avec les communes concernées, il convient dans un premier temps de déterminer les emplacements stratégiques pour la pose de repères de crues, dans les lieux publics, à la vue de tous, pour améliorer la sensibilisation du plus grand nombre. Ce travail pourra être complété le cas échéant d'un panneau explicatif et/ou d'une échelle limnimétrique.

Dans un second temps, l'achat de macarons, d'échelles et de panneaux explicatifs pour les communes pourra être groupé à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Montereau, en suivant le modèle national.

PHASE 3 : Achat et pose des repères de crues

Dans cette phase et à l'aide du recensement précédemment établi, la Communauté de communes du Pays de Montereau pourra se procurer et poser différents repères de crues sur son territoire et installer des règles limnimétriques..

Pour compléter l'action, la Communauté de Communes du Pays de Montereau pourra organiser des balades urbaines autour du thème des inondations en se basant sur les outils pédagogiques mis à disposition par le centre de ressources « EPISEINE ». à terme, il pourrait être créé un itinéraire de randonnée « Au fil de l'eau - Mémoire des inondations » qui serait complémentaire aux itinéraires déjà existants comme « Au bord de l'Yonne », « Sentiers des sources, moulins et lavoirs » et « Parc et plan d'eau ».

PHASE 4 : Géo-référencement des repères

Une fois installés, la Communauté de Communes du Pays de Montereau enrichira la base nationale de géo-référencement des repères de crues, à l'aide d'une fiche récapitulative du repères de crue concerné : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la CCPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : CC Pays de Montereau

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de sites de repères de crues recherchés. Nombre de sites de repères de crues retenus. Nombre de personnes sensibilisées. Pose effective de repères de crues.

## AXE 1 : Prévention par la pose de repères de crue (CC Plaines et Monts de France)

Identifiant SaisiePAPI : 422

### OBJECTIF

La pose de repère de crues dans les territoires inondables permet de garder en mémoire les événements passés et renforcer la conscience du risque.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi du 30 juillet 2003 et notamment l'article L 563-3, impose aux maires des communes de mettre en place des repères de crues correspondant aux crues historiques et aux nouvelles crues exceptionnelles. La Communauté de Communes décide de prendre à sa charge la mise en place de repères de crues.

Il s'agira dans un premier temps d'identifier les secteurs pertinents pour la pose de repères de crues. Une fois la pose des repères réalisée, une communication auprès des riverains sera réalisée via le journal de la CCPMF, son site internet et les réseaux sociaux. Ces repères de crues seront également mis en avant auprès des riverains lors des balades urbaines prévues.

A ce jour, aucun repère de crue n'existe sur les communes impactées par les crues de la Marne.

Nous proposons la mise en place de 16 repères de crues répartis de la façon suivante : 6 repères de crues sur la commune d'Annet-sur-Marne, 3 repères de crue sur la commune de Charmentray, 3 sur la commune de Fresnes-sur-Marne, et 4 sur la commune de Précý-sur-Marne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Annet-sur-Marne, Charmentray, Fresnes-sur-Marne et Précý-sur-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Plaines et Monts de France

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service assainissement et inondations

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crues mis en place et nombre de retours riverains (appels/emails)



## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (CC Plaines et Monts de France)

Identifiant SaisiePAPI : 421

### OBJECTIF

Informier et sensibiliser les différents acteurs d'un territoire au risque inondation (riverains, mairies, entreprises) notamment aux caractéristiques des inondations auxquelles ils sont sujets (période de crue et cinétique, hauteur de submersion) et leurs conséquences directes et indirectes (coupure des réseaux de gaz et réseaux électriques, problématique d'évacuation des eaux usées etc).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette sensibilisation des différents acteurs portera dans un premier temps sur la distribution de flyers de communication aux populations présentes en zone inondable.

Dans un second temps, des balades urbaines seront prévues sur les 4 communes touchées par les crues de la Marne, par le biais d'une association ou d'un organisme externe. La Communauté de Communes prévoit la réalisation de 3 balades urbaines par commune sur la période 2023-2028 soit un total de 12 balades urbaines.

De plus, il s'agira de former les élus et le personnel communal et intercommunal à la gestion de crise en cas de crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Annet-sur-Marne, Charmentray, Fresnes-sur-Marne et Précy-sur-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Plaines et Monts de France

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service assainissement et inondations

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés et retours des administrés (appels/emails) ; Nombre de balades urbaines réalisées et nombre de participants ; Nombre de formations réalisées

## AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation des collégiens essonniers (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 272

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser au risque inondation les jeunes collégiens Essonniers. Cette action pourrait être déployée sur des collèges ciblés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental face au risque inondations a démontré que 7 collèges sont particulièrement impactés par les crues de la Seine et de ses affluents.

Ces sites sont touchés de manière hétérogène. Les hauteurs de submersion varient de quelques centimètres à près de 3 mètres à l'extérieur des bâtiments et de quelques centimètres à près de 1,50 m à l'intérieur des bâtiments.

Les impacts des crues sur les activités au sein des collèges sont multiples. Les délais de remise en état des bâtiments peuvent être supérieurs à 1 année pour les plus vulnérables.

Cette action vient en complément d'une action conduite dans le PAPI SMF précédent et qui avait permis au CD91 d'acquérir un outil d'animation basée sur le principe de la réalité augmentée (Sand Box). Cet outil moderne a déjà été déployé à l'occasion de manifestations mais pas envers un jeune public de collégiens. D'autres supports pourraient compléter la SandBox au travers des opportunités de manifestations diverses :

- Animations organisée par les collèges ;
- Outils pédagogiques à destination du jeune public : vidéos, EPI Seine, maquette, jeux sur la thématique du risque inondation, quiz, jeux concours, ...
- Communication : journée de sensibilisation, balade urbaine pédagogique par exemple, mini conférence, exposition,

Les organismes tels que les associations, les fédérations ou les organismes évènementiels (IFFO-RME, Festival de l'O, maison de l'environnement, etc.) pourraient être associés à ces manifestations afin d'assurer une cohérence du discours tenu sur la prévention et la gestion des risques face aux inondations..

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Collèges du Conseil départemental impactés par les inondations de la Seine et de ses affluents essonniers.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de l'environnement (avec l'appui de la Direction de l'éducation et des collèges) - Le CD91 envisage de faire appel à un prestataire extérieur pour la production de nouveaux outils

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés. Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...) - Encore à préciser. Indicateurs de réalisation (à basculer dans la bonne catégorie)  
=>nombre de collèges / collégiens sensibil

## AXE 1 : Sensibilisation des agents du Conseil Départemental de l'Essonne (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 271

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les agents du Conseil Départemental de l'Essonne au risque inondation, à leurs caractéristiques (inondation de plaine, crue à cinétique lente, distinguo entre inondation d'origine pluviale et fluviale, ...) ainsi qu'à leurs conséquences directes et indirectes (effets cascade, vulnérabilité des réseaux secs et humides) pour les encourager à s'y préparer voire à devenir à leur tour des "messagers du risque"

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Certains agents départementaux ont été sensibilisés au risque inondation suite à "l'étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations" (2013-2015), à l'occasion de l'exercice zonal EU SEQUANA (mars 2016) ou encore lors des crues de Seine de 2016 ou 2018.

Le Conseil départemental souhaiterait poursuivre la démarche engagée en renforçant davantage la sensibilisation des agents déjà acculturés mais également en formant les agents qui ne l'ont jamais été, (turn-over, oubli, méconnaissance du sujet, ...) grâce à différents outils qui restent pour le moment à préciser et dont le contenu pourrait aborder les notions suivantes :

- Les crues, des phénomènes naturels et inéluctables, ...
- Impacts de la crue sur les activités des services départementaux et sur éventuellement leurs publics cibles,
- Mesures de réduction de la vulnérabilité des services départementaux,
- Sensibilisation des agents en tant qu'habitants d'un territoire vulnérable aux inondations,
- Promotion des dispositifs existants (EPISEINE, CARTOVIZ, bulletins de crues des syndicats GEMAPI, ...),
- Etude du niveau de perception du risque par les agents Départementaux (Questionnaire, audits ciblés...)

Cette action permettrait aux agents des services départementaux de s'approprier davantage le Plan de Continuité d'Activités des services (existant), sous l'angle de l'inondation.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Toutes les structures gérées par le Conseil Départemental de l'Essonne et à minima le territoire de l'Essonne sur l'emprise des zones inondables de Seine et de ses affluents

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Conseil Départemental de l'Essonne - Direction de la Sécurité et de la Prévention / Direction de l'Environnement (encore à statuer). Le CD91 pourrait faire appel à un prestataire extérieur

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés. Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...) - Encore à préciser. Indicateurs de réalisation (à basculer dans la bonne catégorie)  
=>nombre d'agents touchés - Indicateurs de

## AXE 1 : Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des collégiens de Seine-Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 187

### OBJECTIF

Faire connaître le risque inondation par les crues de rivière : origines des aléas, prévention, gestes à faire en cas d'inondations...

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira par des interventions à l'intention des collégiens, de différentes directions du Département ou de tout autre public identifié de faire passer des messages et d'établir des dialogues. Ainsi, des agents départementaux et des jeunes seront davantage sensibilisés.

Pour ce faire, le Département propose de faire réaliser une maquette physique en 3D pour illustrer les effets du ruissellement et leurs conséquences à destination du grand public.

A priori en TTC car semble être du fonctionnement

Les actions en elle-même seront réalisées en régie mais il pourra y avoir des demandes de subventions pour du matériel pédagogique par exemple.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Interventions et sensibilisation des populations et des acteurs aux risques d'inondation

## AXE 1 : Pose de repères de crue sur des bâtiments départementaux (stations départementales d'assainissement...) (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 381

### OBJECTIF

Informier le public et les utilisateurs de ces bâtiments ou stations des niveaux d'eau potentiels d'une crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place, pour les 4-6 événements de crue les plus importants, de repères de crues sur des bâtiments départementaux qui se trouvent en zone inondable, après obtention des validations nécessaires. Pour accompagner ces repères de crue, le Département propose la conception et la pose de panneaux pédagogiques de sensibilisation au risque de crue. Ces panneaux seront implantés à proximité immédiate des repères de crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crue et de panneaux explicatifs installés

## AXE 1 : Évaluation des capacités résiduelles d'évacuation du réseau d'assainissement départemental en période de crue et de décrue (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 186

### OBJECTIF

Connaitre les capacités d'évacuation des principaux collecteurs départementaux en fonction du niveau des cours d'eau récepteurs.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'estimer pour différentes cotes de Seine et de Marne les débits qu'il est possible de faire passer ou de vidanger au niveau des principaux exutoires en Seine et en Marne et dans les principaux collecteurs. Cela permettra de connaître les capacités résiduelles d'évacuation du réseau en période de crue dans le cas de la gestion d'une pluie en période de crue ou de décrue. L'étude de la phase décrue est particulièrement intéressante pour alimenter les plans ORSEC

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2027 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude



## AXE 1 : Recensement et diagnostic des liaisons entre la rivière et le réseau d'assainissement qui peuvent entraîner des entrées d'eau dans le réseau d'assainissement et propager la crue sur le territoire départemental (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 185

### OBJECTIF

Identifier les points d'entrée de la rivière dans les réseau d'assainissement et définir les travaux évitant les resurgences de crues au travers du réseau d'assainissement départemental.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir des éléments fournis par l'étude de vulnérabilité porté par le SIAAP et aux retours d'expérience liés aux dernières crues, il s'agira de recenser les exutoires non-sécurisés qui peuvent laisser rentrer dans le réseau les eaux de la Seine ou de la Marne et ainsi propager la crue sur le territoire départemental. Il s'agira également d'identifier les maillages existants qui pourraient propager la crue sur le territoire départemental et d'étudier la pertinence d'automatiser la fermeture de certains exutoires aujourd'hui fermés par la construction d'un mur maçonné à la main dans le réseau (4 déversoirs identifiés à ce jour nécessitent ce type d'intervention humaine manuelle).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** A priori en régie par le maitre d'ouvrage

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2026 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 1 : Etude concernant le suivi piézométrique des nappes de Seine-Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 382

### OBJECTIF

Mieux connaître le fonctionnement des nappes sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et l'impact potentiel de la nappe sur les ouvrages d'assainissement notamment en période de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un recensement des piezomètres existants, de compléter éventuellement le réseau de piezomètre afin d'améliorer le suivi de la nappe à l'échelle départementale, de faciliter le suivi de certains piezomètres (télérapatriement par exemple) et de recueillir les données enregistrées par les piezomètres sur 2-3 ans, de manière continue. Dans un second temps, ces données permettront d'étudier les impacts potentiels des nappes sur les crues et les réseaux d'assainissement.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Confié à un ou des bureaux d'études spécialisés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 1 : Organisation de rencontres partenariales sur le risque inondation en Val-de-Marne (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 123

### OBJECTIF

Les deux objectifs de cette action sont :

- de développer une dynamique départementale et partenariale dans le domaine de la prévention du risque Inondation. En effet, la mise en réseau et les échanges entre acteurs intervenant dans ce domaine sont un préalable à la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée du Risque Inondation.
- et d'améliorer les dispositifs de gestion de crise existants et mis en œuvre par les collectivités, les opérateurs, les associations, à l'échelle du Val-de-Marne.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan bleu, démarche partenariale d'une politique de l'eau intégrée mise en place à l'échelle territoriale du département, le Conseil départemental du Val-de-Marne et ses partenaires, ont identifié, dès 2009, la prévention du risque Inondation comme axe de travail prioritaire. Un chantier « Plan bleu » est donc dédié à cette problématique. C'est dans ce cadre que le Département, en partenariat avec la Préfecture du Val-de-Marne, a lancé dès 2013, un cycle de rencontres semestrielles sur le thème « Risque Inondation et Plans Communaux de Sauvegarde ».

Ce cycle de rencontres est reconduit chaque année (à un rythme variable en fonction des années et du contexte : annuel, semestriel, etc.).

De manière à pouvoir alimenter la réflexion sur les secteurs du Territoire à Risque d'Inondation n'ayant pas encore fait l'objet d'une mobilisation à ce sujet, l'EPTB Seine Grands Lacs sera systématiquement invité à ces rencontres.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement En partenariat avec la Préfecture du Val-de-Marne pour l'organisation des rencontres sur le thème « Risque Inondation et Plans Communaux de Sauvegarde » (depuis 2013) Avec la participation des partenaires du Plan bleu Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de rencontres organisées (objectif : 6 rencontres sur la période 2023-2028)

## AXE 1 : Animation d'une mission "Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations" au sein du CD94 (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 124

### OBJECTIF

Du fait de la très forte exposition de son territoire aux crues de la Seine et de la Marne, le Département du Val-de-Marne a fait le choix de dédier des moyens particuliers à l'animation de la politique départementale de prévention du risque d'inondation.

Une mission « Réduction de la vulnérabilité au risque Inondations » a, dans cette perspective, été mise en place, dès 2011, au sein de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil départemental du Val-de-Marne. La prévention et la gestion de ce risque inondation sont un axe fort de la politique départementale de l'eau et de l'assainissement menée par le Département.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La mission vise à faciliter la coordination des actions transversales menées dans le domaine de la prévention du risque Inondation au sein de la collectivité et à l'échelle du territoire par l'ensemble des acteurs concernés.

Son objectif est triple :

- Participer à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de prévention et de gestion du risque Inondation (par débordement de cours d'eau) et de réduction de la vulnérabilité, au sein de la collectivité ;
- Animer la dynamique partenariale pour une gestion intégrée du risque d'inondations à l'échelle du territoire val-de-marnais (réseau d'acteurs mobilisé par le biais de réunions techniques ou de rencontres thématiques) ;
- Sensibiliser l'ensemble des publics aux risques d'inondation par la participation à l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable, aux actions pédagogiques dans le domaine auprès des collégiens, à des séminaires de sensibilisation des agents départementaux, etc.).

Deux postes à temps complet sont dédiés à l'animation de cette mission.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de postes dédié à l'animation de cette mission (Objectif : 2 postes) Rapport d'activité de la mission  
« Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation »

## AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements départementaux et actions de communication associées (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 121

### OBJECTIF

L'objectif de cette démarche est de rendre plus visible le risque Inondation sur le territoire Val-de-marnais, en procédant notamment à la pose de repères de crues sur les équipements départementaux.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du premier PAPI SMF, le Conseil départemental du Val-de-Marne a souhaité engager une vaste opération de réduction de la vulnérabilité au risque Inondation des équipements départementaux dont il assure la gestion. Ainsi 59 diagnostics de vulnérabilité, qui ont fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du premier PAPI SMF, ont été réalisés entre 2016 et 2020. Dans le cadre de cette opération, le Département a entamé une démarche de pose de repères de crues normés sur ses équipements (crèches, collèges, bâtiments administratifs, etc.) et la mise en place d'actions de communication associées. Pour le Département, la pose de repères de crue doit, en effet, nécessairement s'accompagner d'actions de communication comme la pose de panneaux informatifs ou l'édition de plaquettes de communication à destination des agents départementaux afin qu'ils appréhendent mieux le risque et les enjeux et des usagers, afin qu'ils puissent mieux comprendre les impacts potentiels de l'inondation (sur les missions assurées par le Conseil départemental, mais aussi plus globalement sur leur vie quotidienne).

A l'issue du premier PAPI SMF et en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs, 20 macarons, 7 panneaux pédagogiques et 8 lignes d'eau représentant les niveaux atteints en 1910, 1924 et 2016 ont été installés en régie sur 10 stations départementales anti-crue d'assainissement situées dans les communes d'Ablon-sur-Seine, de Villeneuve-le-Roi, d'Alfortville, de Saint-Maur-des-Fossés, de Champigny-sur-Marne, de Joinville-le-Pont et de Bry-sur-Marne.

Dans le cadre du PAPI 2023-2029, le Conseil départemental prévoit d'identifier parmi l'ensemble des bâtiments qui ont fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité (action 5.4.7), ceux susceptibles de faire l'objet d'une pose de repères de crue et d'actions de communication associées (cible de 20 bâtiments).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication et la Direction des Bâtiments

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères posés Nombres d'actions réalisées et de documents ou supports produits

## AXE 1 : Etude de l'impact de la fermeture de l'alimentation de l'usine Marne Aval (SIAAP) lors d'une crue sur l'ouvrage OXI (CD94-DSEA) (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 122

### OBJECTIF

Le système d'assainissement géré par le Conseil départemental du Val-de-Marne sur son territoire (patrimoine SIAAP et départemental) représente près de 950 km de collecteurs et 154 stations électromécaniques dotées d'équipements industriels (vannes, pompes, postes électriques, ...) et d'une supervision et télégestion centralisée.

Celui-ci est connecté fonctionnellement aux stations d'épuration du SIAAP dont les consignes de gestion lors des crues peuvent impacter son fonctionnement.

L'objectif de cette action est donc de déterminer l'impact de la fermeture de l'alimentation de l'usine Marne Aval, gérée par le SIAAP, sur l'ouvrage OXI (situé à l'aval et géré par le Département du Val de Marne) afin d'optimiser la gestion des apports à la station de relèvement VL2 (patrimoine SIAAP géré par le Département) par la branche de l'ouvrage OXI (de patrimoine SIAAP géré par le Département).

Cette étude permettra également de tester l'applicabilité de la méthode d'estimation des débits d'intrusion d'eaux claires générées par la crue, en fonction de l'occurrence de celle-ci et sur ce secteur, établie dans le cadre du précédent PAPI (cf. action 1-1-12 Approfondissement des études relatives à l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du réseau d'assainissement départemental en cas d'inondation (par débordement de cours d'eau).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base des études disponibles et déjà réalisées, il s'agit d'approfondir la connaissance du fonctionnement et du comportement du réseau d'assainissement en cas d'inondation. En cas de crues majeures, même juste légèrement débordantes, des dysfonctionnements sur le réseau pourraient en effet venir aggraver la situation et augmenter la vulnérabilité de territoires qui sont déjà fortement exposés au risque inondation.

- Phase 1: Collecte des données (données hydrométriques, hydrauliques, topographiques, études et modèles existants sur le périmètre, investigation de terrain, ...).

- Phase 2: Analyse des modèles hydrauliques existants et réalisation d'un modèle local (analyse des modèles existants 1D, 2D et couplage 1D/2D, définition des conditions aux limites et notamment des intrusions d'eaux claires dues à la crue).

- Phase 3: Calage du modèle (crue non débordante et débordante et analyse de la sensibilité du modèle).

- Phase 4: Simulation et analyse des résultats (pour différents scénarios de crue R0.5, R0.6, R0.7, R0.8, R0.9, R1 -18 simulations - selon 3 consignes de régulations au droit de la station Kléber et impacts H, Q en 4 points tête Aval Foch, Kleber, OXI et milieu récepteur).

- Phase 5: Préconisation pour l'élaboration d'un outil d'aide à l'optimisation de la gestion des flux en direction de la station de pompage VL2, en amont de la STEP de Valenton.

A noter : S'il est clairement précisé que les actions liées au débordement des réseaux d'assainissement ne sont pas finançables dans le cadre d'un PAPI, il semble important ici de souligner que les cartes d'aléas existantes et modélisations réalisées ne tiennent pas compte de la possible propagation des eaux de crues via le réseau d'assainissement. De plus, la connaissance des voies et des intrusions d'eau en période de crue (exutoires non protégés) serait également à améliorer, en lien avec les Etablissements Publics Territoriaux sur le territoire de la Métropole du grand Paris.

Pour les crues de faible ampleur, il est probable que l'impact de l'inondation soit sous-évalué. Cette action visera ainsi à améliorer la connaissance de phénomènes aujourd'hui méconnus et mésestimés et donc de pouvoir anticiper des actions de résilience du territoire et de protection des habitants.



## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA)

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 105 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Livraison des rapports d'études et documents graphiques associés.

## AXE 1 : Action de sensibilisation et de formation des élus et des agents départementaux en matière de prévention du risque d'inondation (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 389

### OBJECTIF

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. Aussi, en cas de crue majeure, l'ensemble des missions et des activités départementales sera impacté par les conséquences d'un tel évènement : interruption de services, fonctionnement en mode dégradé, déploiement de nouvelles missions, etc. Ce sont bien tous les secteurs d'activité qui seront touchés. Aussi, en l'absence d'évènement significatif et malgré l'organisation régulière d'exercices de simulation, il apparaît essentiel de sensibiliser les élus au conseil départemental et les agents départementaux aux impacts d'une inondation, tant en leur qualité de professionnel qu'en leur qualité de responsables des politiques publiques portées par la collectivité. Les élus pourront être les relais au sein des structures où ils siègent par ailleurs (communes, EPT, syndicats, établissements publics, etc.), contribuant ainsi la diffusion de la culture du risque.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation à destination des élus au Conseil départemental et des agents départementaux. Le niveau d'acculturation étant susceptible de fortement varier d'une direction à l'autre et d'un individu à l'autre, cette action pourrait prendre différentes formes :

- Cycles de sensibilisation, à l'image de la formation de sensibilisation aux enjeux du développement durable organisée au sein du Département depuis plusieurs années ;
- Séminaires permettant de traiter d'une ou plusieurs problématiques en lien avec la gestion du risque d'inondation (exemple : continuité d'activité en cas de crue majeure, aménagement en zone inondable, résilience du territoire, rôles des citoyens en cas d'inondation, etc.) ;
- Réunions de sensibilisation visant à toucher une cible en particulier (exemple : Directeurs d'établissements médico-sociaux, gérants de foyers associatifs, etc.). A ce titre, le Département poursuivra une initiative engagée dès 2017, en régie, de sensibilisation au risque inondation des directions utilisatrices (crèches, PMI, etc.) de bâtiments ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du premier PAPI SMF. Il est notamment envisagé de sensibiliser les agents départementaux, et notamment les cadres, aux bonnes pratiques à adopter compte tenu de la vulnérabilité du territoire au risque inondation.

A noter : Le Conseil départemental pourra s'appuyer sur les réflexions issues de groupes de travail (Plan bleu départemental, ateliers Plan Communaux de Sauvegarde, etc) ainsi que sur les supports et outils mis en œuvre par l'EPTB Seine Grands Lacs pour alimenter ses propres actions de sensibilisation et de formation.

Coût prévisionnel :

30 000 € HT/an 210 000 €HT sur la durée du PAPI

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement en lien avec la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire, la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Communication, la Direction de l'aménagement et du Développement Territorial, etc.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 210 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'événements organisés, de personnes en ayant bénéficié

## AXE 1 : Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des Val-de-Marnais (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 125

### OBJECTIF

La Seine et la Marne connaissent des crues récurrentes, anciennement connues et perçues par les habitants. Depuis 1910, avec notamment la construction d'ouvrages de protection, la perception du risque inondation par la population semble avoir disparu : elle s'estime protégée, alors même que la vulnérabilité du territoire s'est dans le même temps fortement accrue. Aussi, il apparaît essentiel de faire vivre la conscience du Risque Inondation et de développer la culture du fleuve.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a déjà mené de nombreuses actions de sensibilisation au risque d'inondation à destination du Grand public ou de publics plus ciblés (collégiens).

Il est proposé, dans le cadre de ce programme d'actions, de poursuivre les initiatives engagées :

- Actualisation, réédition et mise à disposition de différents partenaires de la Fiche thématique Plan bleu « Les Crues et les Inondations »,
- Visites de stations anti-crue (journées du patrimoine, ou autre),
- Balades urbaines de sensibilisation au risque d'inondation,
- Sensibilisation des associations val-de-marnaises au risque inondation en collaboration avec l'EPTB Seine Grands Lacs (EPISEINE),

Ou encore organisation de croisières pédagogiques de sensibilisation au risque d'inondation à destination des collégiens. Au cours de ces croisières, plusieurs ateliers seront organisés afin d'aborder les enjeux relatifs aux inondations sous de multiples formes (observation de l'aménagement du territoire, jeu de plateau, analyse de cartes et de photographes, débats, etc.).

Par ailleurs, il est prévu d'organiser, tout au long d'une année scolaire, un parcours pédagogique à destination des collégiens sur la thématique de la crue et de l'inondation. L'animation de ce parcours pédagogique consistera en l'organisation de visites de terrain (ex : visite d'une station anti-crue) et en l'intervention de médiateurs scientifiques en classe. En fin d'année scolaire, un événement dit « forum inter-collège » sera organisé afin d'une part, d'organiser un débat entre collégiens sur les enjeux relatifs au risque inondation et d'autre part, de valoriser une réalisation artistique produite par les collégiens visant à accroître la conscience du risque auprès des habitants du territoire.

Il est également prévu la mise à jour d'un jeu de plateau éducatif sur les conséquences de la crue en milieu urbain, utilisé lors d'ateliers en classe ou lors des croisières pédagogiques.

Les supports et outils produits par l'EPTB Seine Grands Lacs, dans le cadre de ses actions, seront également valorisés et réutilisés par le Conseil départemental dans le cadre de ses propres actions.

### COÛT PREVISIONNEL

615 000 €HT dont :

40 000 €HT pour le financement d'un événement avec les collèges du département du Val-de-Marne, notamment une réalisation artistique qui sera exposée au public val-de-marnais.

10 000 €HT pour le financement de la révision et de la réimpression d'un jeu de plateau sur la thématique des inondations.

560 000 €HT pour le financement de croisières pédagogiques avec deux prestataires associatifs différents, traitant de la problématique du risque d'inondation, reconductibles chaque année.

Au regard des caractéristiques de ce projet (recours à des prestataires externes pour l'organisation de ces croisières), cette action est éligible au Fonds Barnier. Si pour quelle que raison que ce soit, le Département était amené à ne plus organiser ces croisières (ou à en organiser moins), il est proposé que l'enveloppe correspondante soit réaffectée à la mise en œuvre de toute autre action de communication ou de sensibilisation au risque d'inondation.

5000€ HT pour le maquettage et l'impression de plaquettes inondations Plan Bleu.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 615 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Actions réalisées / Documents et supports produits Nombre de personnes sensibilisées via les différents modes d'animation (actions pédagogiques, UPPEDD-Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable, etc.)

## AXE 1 : Sensibilisation et formation de la population et des élus au risque inondation (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

Identifiant SaisiePAPI : 151

### OBJECTIF

La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne est traversée d'est en ouest par la Marne et comprend de nombreux affluents (Morbras, ru de Chantereine, ru du Merdereau, ru du Maubuée). Toutes les communes du territoire ont déjà été concernées par au moins un arrêt de catastrophe naturelle pour inondation et coulées de boues.

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes n°2, porté par l'EPTB Seine-Grands-Lacs, en cours d'élaboration, la CA Paris-Vallée de la Marne souhaite mettre en place un programme de sensibilisation au risque inondation et de formation aux bons gestes, tant du grand public que des élus.

Ce programme de sensibilisation et de formation a pour objectifs :

- Permettre la prise de conscience du risque inondation du grand public,
- Travailler sur la mémoire des inondations,
- Diffuser largement les bons gestes à adopter en cas d'inondation auprès de l'ensemble de la population (tant celle résidant en zone inondable que ceux pouvant être impactés par des coupures d'électricité, transport),
- Aider à se préparer aux inondations futures,
- Former les élus et agents au risque inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme de sensibilisation et de formation au risque inondation déploiera les moyens suivants :

- Création et diffusion de supports de communication spécifiques au territoire pour présenter les enjeux et zonages (interne),
- Utilisation des supports de communication Episeine pour communiquer largement sur le risque inondation (interne),
- Organisation d'un séminaire à destination des élus sur les enjeux de l'eau et du risque inondation, en lien avec le diagnostic de territoire (prestataire),
- Réalisation annuelle d'animations de sensibilisation auprès du grand public (prestataires),
- Réalisation de formations (via Episeine et autres dispositifs) des agents, des élus et par exemple auprès d'associations des habitants de quartiers inondables (prestataire).

Les supports de sensibilisation relayeraient, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau, zones humides...)
- ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) mais aussi des rôles du territoire à la dynamique plus rapide ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Services de la CAPVM - Services environnement et développement durable + service infrastructures, service communication et formation

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 31 800 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de formations réalisées, nombre d'animations de sensibilisation, nombre de personnes présentes aux formations et aux animations grand public, nombre d'ateliers réalisés

## AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements du territoire (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 349

### OBJECTIF

Il s'agit de recenser les repères de crues existants (non fait au sein de l'EPT à ce jour) et de proposer aux communes qui n'en n'ont pas de les accompagner dans la mise en place de repères de crues.

L'EPT recensera les communes volontaires pour cette action. A noter que certaines communes du territoire ont déjà mis en place les repères de crues (Juvisy sur Orge notamment).

Cette action comportera également un volet de sensibilisation des agents pour qu'ils puissent être des relais auprès des communes du territoire pour les accompagner dans la pose de ces repères. Une sensibilisation auprès du grand public (au moment de la pose des repères) est également prévue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action s'inscrit dans la continuité du diagnostic de vulnérabilité du territoire, qui permettra d'identifier les équipements exposés au risque.

Elle permettra un travail de recensement des repères de crue existant, et d'identification des sites de pose de nouveaux repères de crue. Les repères de crues pourraient être installés dans un premier temps sur des équipements emblématiques dont la gestion est assurée par l'EPT.

Les nouveaux repères de crue seront intégrés dans la base de données nationale des repères de crue (par les villes ou l'EPT).

Cette action est prévue pour un démarrage en 2025 en raison des moyens humains à ce jour de l'EPT. Cependant le recensement pourra démarrer avant 2025 puisque prévu en interne en fonction des moyens humains.

La communication pourra se faire à deux voix (ou plus) : Ville + EPT via principalement les sites internet des institutions et les réseaux sociaux. Cette communication a pour but de sensibiliser les habitants mais également les agents territoriaux et les élus.

Les principales dépenses, qui seront externalisées, seront l'achat et la pose des repères de crues (sur une dizaine d'équipements emblématiques de l'EPT).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Organisation interne pour le pilotage - DGA espace public et Pôle Patrimoine Bâti

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères posés / nombre de communes associées

## AXE 1 : Action de sensibilisation des habitants, entreprises, élus et agents de l'EPT en déploiement des outils Episeine (EPT Grand Orly Seine Bièvre)

Identifiant SaisiePAPI : 219

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser localement les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 48 et 72 h...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures y compris préventives de nombreux réseaux, arrêt de certains services...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les principales cibles concernées sont le grand public, les jeunes, les entreprises, les acteurs publics, les élus et agents de l'EPT. Utilisation du dispositif EPISEINE porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, conçu pour sensibiliser et préparer les franciliens à la prochaine inondation majeure.

- Il est nécessaire d'apporter une contextualisation de la culture du risque sur le territoire, ainsi que des messages clés sur le risque à transmettre en conséquence.
- Les formats de sensibilisation seront de type : - exposition temporaire sur les sites même et notamment au sein de la maison de l'Environnement,
- informations permanentes sur un site internet de l'EPT GOSB avec des relais sur les réseaux sociaux,...
- Les supports EPISEINE qui seront utilisés sont ceux qui concernent notamment les entreprises, nos agents, les élus. Un lien permanent avec EPISEINE pourra être créé à partir de notre site internet.
- Dans un premier temps les supports EPISEINE seront utilisés puis une fois le diagnostic de vulnérabilité établi une exposition et des flyers sur le risque inondation du territoire pourront être engagés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bièvre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre d'actions de sensibilisation déployées / nombre de personnes bénéficiaires des démarches de sensibilisation/nombre de supports réalisés

## AXE 1 : Accompagnement des communes avec la création subventionnée de poste d'animation dédié au sein de l'EPT (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 218

### OBJECTIF

L'EPT GOSB souhaite devenir un territoire pilote dans la démarche et la sensibilisation à la prévention des risques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un voire deux équivalents temps plein pour développer une politique de gestion/prévention des risques à l'échelle du territoire. Ces postes permettraient de développer tous les axes de la prévention du risque inondation :

- actions de sensibilisation,
- d'animation,
- exercices de gestion de crise,
- élaboration et du suivi d'un PICS,
- d'un diagnostic de territoire,
- et de suivre les actions du PAPI.

La création de ce(s) poste(s) permettrait une meilleure appropriation interne des démarches de l'EPT sur le risque inondation, en comparaison de la réalisation du même travail par un prestataire externe.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'actions de sensibilisation, d'exercice de gestion de crise

## AXE 1 : Sensibilisation des bailleurs exposés aux zones inondables. (EPT Grand Paris Seine Ouest)

Identifiant SaisiePAPI : 505

### OBJECTIF

Suite au diagnostic de vulnérabilité du territoire, et aux connaissances historiques des dernières inondations, sensibiliser les principaux bailleurs (publics ou privés) identifiés comme impactés en cas de crise. En effet, ces bailleurs peuvent devenir collectivement, au regard de l'importance des enjeux, des acteurs de la réduction de la vulnérabilité au travers d'actions sur leur patrimoine bâti, mais aussi comme relais de la culture du risque auprès de leurs habitants.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPT souhaite sensibiliser les bailleurs aux enjeux des risques d'inondations (nature du risque, organisation de la gestion de crise, impacts directs et indirects, dommages aux biens) sur leur patrimoine et les populations résidentes accueillies. Cette sensibilisation s'effectuera au travers d'outils et d'ateliers à destination des représentants des bailleurs, associant les services de GPSO et des communes concernées.

Les bailleurs seront informés notamment de la possibilité de réaliser des diagnostics de vulnérabilité du patrimoine potentiellement exposés afin d'estimer le coût des dommages potentiels et de préconiser et chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Des actions d'information et sensibilisation de la population seront également mises en oeuvre par les services de GPSO et des communes.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de l'EPT GPSO (Berges de Seine)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Paris Seine Ouest

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service Référent Gestion de crise / inondations + structure d'éducation à l'environnement + services municipaux

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de bailleurs sensibilisés / population touchée

## AXE 1 : Communication auprès des communes et du grand public (EPT Grand Paris Seine Ouest)

Identifiant SaisiePAPI : 509

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de développer la conscience du risque sur le territoire et de sensibiliser les populations et les acteurs locaux aux risques d'inondations et à leurs conséquences (production et diffusion de supports d'information, ateliers, ...)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base de l'étude de vulnérabilité du territoire, cette action consiste développer la culture du risque, via la promotion et l'utilisation d'outils existants (KIT fourni par l'EPTBSGL) ou à créer (ateliers, balades thématiques).

Les habitants et usagers du territoire seraient ainsi mieux informés et préparés, et plus compréhensifs face aux mesures mises en oeuvre en cas de crise (fermeture de voies de circulation, ...).

L'EPT GPSO dispose d'une structure d'éducation à l'environnement pouvant inscrire ces actions dans son programme d'activité, ou agir et diffuser auprès des référents développement durable des communes membres. Cette action n'engage donc aucun coût supplémentaire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT GPSO

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Paris Seine Ouest

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service référent Gestion de crise + structure d'éducation à l'environnement + service Communication de GPSO et des communes

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Type et nombre d'outils de communication utilisés

## AXE 1 : Action de sensibilisation du public (EPT Paris Est Marne et Bois)

Identifiant SaisiePAPI : 549

### OBJECTIF

L'action vise à informer le public des risques liés aux crues de la Marne et des dispositions mises en place par l'EPT pour alerter la population en temps utile et pour amoindrir les dommages.

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Les principales cibles concernées par cette action sont le Grand public, les Jeunes, les entreprises, les acteurs publics et les élus

### DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreux outils, notamment ceux mis à disposition sur Episeine.fr, peuvent être utilisés pour sensibiliser ou informer les populations sur le risque d'inondation.

1/ La première étape vise à sélectionner les meilleurs outils au regard des attentes et des caractéristiques du territoire.

2/ Une seconde étape visera à mobiliser les partenaires susceptibles de participer, chacun à son échelle, au déploiement de ces outils.

Cette approche permettra d'établir un plan d'action, qui pourra être mis à jour périodiquement. Ce plan fera le bilan des outils disponibles et souhaités, et proposera le cas échéant des actions complémentaires, ainsi que les moyens de sensibilisations adaptés à chaque public cible (élus, grand public, acteurs économiques...). Ce plan s'appuiera notamment sur les connaissances acquises en Ile-de-France sur la perception générale sur le risque inondation auprès des différentes populations des territoires (grand public, entreprises, élus, jeunes, etc.).

Le « socle minimal » du plan d'action s'appuiera sur les outils existants proposés sur le site EPISEINE et pourra être complété par :

- Le développement de nouveaux outils numériques dédiés à la prévention des inondations
- L'organisation d'événements de sensibilisation à destination de plusieurs publics cibles
- Une étude de perception du risque inondation

Les supports de sensibilisation relayeraient, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris Est Marne et Bois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Est Marne et Bois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Plan d'action et sa mise en oeuvre

## AXE 1 : Étude préalable à la création d'un grand événementiel sur la thématique de la prévention des inondations (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 268

### OBJECTIF

Dans le cadre du PAPI 2023-2029, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite animer un grand événementiel de type exposition sur la thématique de la prévention des inondations, en partenariat avec des acteurs franciliens.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de sensibiliser le grand public au risque inondation, l'action présente vise à organiser un grand événementiel de type exposition, avec une audience importante. Pour cela, une étude préalable à la création de cette exposition sera nécessaire afin de déterminer :

- Les objectifs de l'événement : combien de personnes sensibilisées, quelles retombées presse, quelles suites après l'événement, public = essentiellement grand public ou aussi entreprises et collectivités ? ;
- Le lieu et la date de l'événement ;
- Les partenaires de l'événement (exemples : Ville de Paris, DRIEAT, ministère en charge de l'écologie, Petit Palais, Cité des sciences et de l'industrie, etc.)

Des événementiels avec une grande visibilité sur des thématiques de prévention ont déjà fait leurs preuves : exposition sur les grilles du parc du Luxembourg, de l'Hôtel de Ville de Paris, exposition à la Cité des sciences et de l'industrie, au Petit Palais, etc.). L'objectif de cette action est précisément de s'inspirer de tels événements pour mettre en place un événementiel fédérant plusieurs partenaires majeurs de la région francilienne sur la thématique de la prévention des inondations.

Une grande partie de cette étude préalable sera donc consacrée à la fédération de partenaires afin de créer un événementiel avec une audience et un rayonnement les plus importants possibles.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, aidé d'un AMO

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de visiteurs / participants à l'événementiel, retombées presse



## AXE 1 : Episeine : Organisation de conférences (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 97

### OBJECTIF

Cette action consiste à organiser trois conférences bisannuelles pour partager les expériences exemplaires à l'échelle régionale, nationale ou internationale en matière de développement de la culture du risque

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En complément des ateliers de travail proposés dans l'action dédié aux ateliers du PAPI, cette action consiste à organiser bisannuellement une conférence sur la thématique de la gestion du risque. Ces conférences seront un rendez-vous annuel pour les acteurs de la SLGRI et seront notamment l'occasion de présenter les résultats des ateliers préalablement organisés.

Sous forme de présentation de retours d'expériences, de tables-rondes et de débats, ces conférences feront l'objet d'une captation vidéo systématique mise en ligne sur le site internet et la chaîne Youtube de l'EPTB Seine Grands Lacs, afin de relayer auprès du plus grand nombre le contenu proposé.

A terme, les vidéos pourront également être disponibles sur le site Episeine.fr

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maitre d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 80 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de participants aux conférences. Nombre de vues des vidéos

## AXE 1 : Ateliers du PAPI (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 96

### OBJECTIF

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs pour partager les expériences exemplaires en matière de développement de la culture du risque à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action se fait dans la continuité des ateliers organisés lors du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2014-2020.

L'EPTB Seine Grands Lacs avait lancé ces ateliers pour répondre à l'hétérogénéité du TRI de la métropole francilienne. En effet, les acteurs ne sont pas tous au même niveau d'information et d'action. Il est nécessaire de continuer à animer ce réseau d'acteurs et de proposer aux parties prenantes de la SLGRI des ateliers de travail thématiques pour échanger et partager les expériences exemplaires.

Cette action prévoit donc la réalisation de 12 ateliers thématiques sur 3 ans, soit 1 atelier par trimestre. Les thèmes principaux abordés seront principalement ceux identifiés comme prioritaires par les parties prenantes lors de l'élaboration de la SLGRI, à savoir :

« Les outils opérationnels de gestion des inondations » :

- Outils de diagnostics de vulnérabilité à différentes échelles (territoires, établissements et équipements),
- Outils de planification, de préparation, de formation, d'entraînement à la gestion de crise,
- Outils de planification de la continuité d'activité et du retour à la normale,
- Outils de préparation de la reconstruction : Building back Better.

« La sensibilisation et la formation au risque inondation ». Cette thématique pourra notamment permettre un échange ciblé par type de public :

- gestionnaires d'équipements publics,
- personnel médical,
- personnel de l'Education nationale,
- acteurs économiques privés,

Les journées de travail pourront accueillir 50 à 80 personnes et proposeront à la fois des mini-conférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. Il est envisagé d'ouvrir la conférence en ligne et en direct. Ainsi, les personnes absentes pourront malgré tout assister à l'atelier en live sur Youtube, et interagir avec la salle (questions, commentaires, etc.).

Les ateliers du PAPI feront systématiquement l'objet d'une captation vidéo mises en ligne sur le site internet et la chaîne youtube de l'EPTB Seine Grands Lacs, afin de relayer auprès du plus grand nombre le contenu des ateliers.

A terme, les vidéos de ces ateliers pourront également être disponibles sur le centre de ressources EPISEINE.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, éventuellement aidé d'un AMO

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de participants aux ateliers / Nombre de vues sur les vidéos

## AXE 1 : Episeine : Calcul d'itinéraires routiers prenant en compte des scénarios d'inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 101

### OBJECTIF

L'objectif de cette fiche action est d'avancer dans une démarche de création d'un outil de calcul d'itinéraires multi-modal "à froid" intégrant les zones inondables. Les aspects itinéraires routiers seront développés prioritairement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En l'état de l'art, aucun outil de calcul d'itinéraires ne prend en compte les inondations. Or, les inondations modifient nécessairement les itinéraires de déplacement qu'ils soient en véhicule ou en mode "piéton". Il s'agit de créer un simulateur (outil grand public) proposant des itinéraires de déplacement d'un point à un autre intégrant des obstacles de type inondation pour différents scénarios d'inondation. Cet outil doit sensibiliser les utilisateurs aux difficultés de déplacement dans le cas d'une crue.

Une première étape vise à créer un outil de simulation d'itinéraires sur les transports par la route (en déplacement par véhicule/vélo), pour un montant estimé à 40 k€.

Une seconde étape consiste à lancer une étude d'opportunité et de faisabilité sur des transports multimodaux (incluant les déplacements en mode 'piéton') et à prendre en compte des dysfonctionnements ou indisponibilités de certains transports en commun (étude estimée à 60 k€)

L'outil souhaité sera créé chez un opérateur déjà équipé d'outil de calcul d'itinéraires, qu'il devra adapter pour prendre en compte les zones inondables. Il restera ensuite à créer l'interface pour que les utilisateurs puissent interagir avec l'outil de calcul d'itinéraires.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage et suivi réalisé par l'EPTB SGL

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions sur le sujet

## AXE 1 : Étude de connaissance sur les lois d'ouvrages des ouvrages de l'EPTB (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 531

### OBJECTIF

Les lois d'ouvrages permettent d'associer à une ouverture de vanne, le débit transitant à travers l'ouvrage. Elles constituent un outil indispensable pour assurer une gestion optimisée et fiabilisée des ouvrages. Lors des dernières crues, des débits très importants ont été atteints et permettent de disposer de nouvelles données pour ajuster ces lois d'ouvrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action comprendra :

- Une analyse des mesures réalisées ces dernières années, et en particulier lors des dernières crues
- Un recalage d'environ 30 lois d'ouvrages pour l'ensemble des lacs-réservoirs de l'EPTB
- La production des tableaux des lois d'ouvrage et l'implémentation sur la supervision.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** DBH

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 1 : Episeine : Évaluation qualitative et quantitative des dispositifs de sensibilisation mis en place dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 117

### OBJECTIF

En s'appuyant sur des prestataires, l'objectif est d'évaluer les différents dispositifs de sensibilisation mis en place dans le cadre du PAPI, afin d'établir en continu des préconisations pour en perfectionner l'utilisation et les plans de diffusion

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'axe 1 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, l'EPTB Seine Grands Lacs a mené / produit de nombreux outils, actions et événementiels de sensibilisation. L'objectif de cette action est d'en évaluer la pertinence et l'utilisation, et d'établir en conséquence des préconisations d'amélioration (en particulier sur les volets déploiement de ces dispositifs). Cette évaluation, menée par des personnes indépendantes à l'EPTB Seine Grands Lacs, pourra se faire en deux temps :

- Grand bilan des dispositifs de sensibilisation mis en place lors du PAPI 2014-2020 : évaluation qualitative et quantitative ;
- Préconisations pour perfectionner la mise en place de dispositifs de sensibilisation existants et futurs (ciblage, plans de diffusion, etc.), et évaluations continues (création d'indicateurs).

Tout l'objet de cette action est de s'assurer que les démarches de sensibilisation mises en place dans le cadre du PAPI portent leurs fruits et, le cas échéant, qu'elles soient améliorées. Pour cela, une grande attention devra être portée sur le déploiement des dispositifs (diffusion au public cible, retours qualitatifs et quantitatifs). L'enjeu de ces évaluations et préconisations est de faire en sorte que les dispositifs de sensibilisation perdurent au-delà de leur lancement, dans la durée.

Pour cela, cette évaluation et ces préconisations continues tout au long du PAPI doivent être effectuées par un panel varié de personnes (spécialistes de l'audience digitale, spécialistes de sondages qualitatifs, utilisateurs finaux des outils, relais de sensibilisation, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, aidé d'un AMO

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 170 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Production d'un bilan évaluatif sur les dispositifs de sensibilisation du PAPI / production de préconisations et évaluations continues / création d'indicateurs sur les dispositifs de sensibilisation

## AXE 1 : Episeine : Représentation en 3D de bâtiments remarquables au sein des outils de représentation web du risque inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 99

### OBJECTIF

Améliorer les outils de représentation du risque inondation

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un outil de cartographie en 3D des inondations est en cours de réalisation pour le site de sensibilisation Episeine.fr. Il permettra aux utilisateurs de visualiser les effets d'une crue dans l'espace et dans le temps, en explorant leur ville/quartier en vue oblique - ou vue « d'oiseau » - avec une modélisation 3D du niveau d'eau et des bâtiments. L'utilisateur pourra interagir avec un curseur pour faire monter ou descendre le niveau d'eau dans sa rue en fonction de différents scénarios d'inondation, correspondants à une chronique de crue. Afin de d'améliorer l'immersion de l'utilisateur et de renforcer l'attractivité de l'outil de représentation du risque inondation, une action d'acquisition de données complémentaires est nécessaire. Deux types de données seront acquis :

- Création d'objets digitaux 3D de bâtiments patrimoniaux remarquables en zone inondable.

La modélisation actuelle du bâti repose sur la base de données BD TOPO, mise à disposition en open data par l'IGN. C'est une modélisation basique, en volumes simples, sans forme globale des bâtiments et de leur toit. Pour créer un contexte urbain reconnaissable par l'utilisateur, il est nécessaire de lui donner quelques points de repère familiers dans sa ville.

Il s'agira de faire réaliser des modèles 3D géoréférencés des principaux monuments remarquables (cathédrales, églises, hôtels de ville...) en zone inondable dans 8 villes : Troyes, Saint-Dizier, Meaux, Auxerre, Sens, Nemours, Montargis, Montereau-Fault-Yonne. Cela représentera une cinquantaine de bâtiments à faire modéliser selon un niveau de détail (LOD) moyen, comprenant les formes générales de façades et de toits pour qu'ils puissent être identifiables en vue « d'oiseau ».

Coût estimé : 25 000 €HT

- Collecte de prises de vue à 360° (photographie et LIDAR 3D)

Ces données alimenteront un module de vues immersives (type Google Street View) dans l'outil de cartographie 3D. Ce module permettra à l'utilisateur de visualiser une inondation en vue piétonne, en immersion dans sa rue. Il pourra faire monter ou descendre le niveau d'eau grâce à un curseur.

Les données sont collectées en faisant circuler un véhicule équipé de capteurs LIDAR. Pour couvrir à minima les territoires inondables en zone dense à Paris, dans les départements de la petite couronne et dans les centres-villes de Meaux, Troyes et Saint-Dizier (membres de l'EPTB SGL), une collecte de 1000km linéaires sera nécessaire.

Coût estimé : 150 000 €HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage et suivi réalisé par l'EPTB SGL

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027



## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 175 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Superficie des zones couvertes par les données 3D en vision "piéton" - Nombre de bâtiments remarquables

## AXE 1 : Analyse de la vulnérabilité agricole dans la zone inondable de la Bassée amont (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 526

### OBJECTIF

Analyse prospective de la vulnérabilité des zones agricoles inondables en Bassée amont  
Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des zones agricoles inondées en Bassée amont

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour objectif de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des zones agricoles inondées. Elle contribue également à deux autres objectifs connexes : poursuivre en profondeur la concertation de l'exploitation des lacs-réservoirs avec la profession agricole, illustrer et déterminer les débordements de la Seine sur les zones agricoles en Bassée amont.

L'action est organisée en deux phases : la caractérisation de la vulnérabilité et l'analyse prospective et stratégique.

Cette action correspond à la poursuite d'une étude abandonnée lors du précédent PAPI.

Phase 1 : Caractérisation de la vulnérabilité des zones agricoles inondables

L'objectif de cette phase est de caractériser le risque inondation sur les zones agricoles du secteur de la Bassée amont. L'analyse du risque inondation résultera de la conjugaison de l'analyse des enjeux agricoles et de l'aléa crue. Une analyse cartographique approfondie est attendue.

Phase 1.1 : Analyse des enjeux

L'analyse des enjeux reposera sur deux volets : l'analyse historique (avant création des lacs-réservoirs) et l'analyse temps présent.

Phase 1.2 : Analyse de l'aléa

L'analyse de l'aléa reposera sur une modélisation des surfaces inondées avec et sans l'action des lacs-réservoirs pour un panel de crues caractéristiques définies suivant leur période de retour.

Une évaluation du déstockage effectué par les lacs-réservoirs après l'évènement de crue en cas de surstockage (action nécessaire pour recréer la capacité d'action des lacs-réservoirs en cas de survenue d'une nouvelle crue) sera réalisée afin de déterminer la gestion à suivre pour réduire la vulnérabilité des terres agricoles.

Phase 1.3 : Analyse du risque inondation et de la vulnérabilité des terres agricoles inondées

Le croisement de l'analyse des enjeux et des aléas permettra de caractériser le risque inondation et ainsi la vulnérabilité des zones agricoles. Une analyse historique permettra de définir les effets qui ont permis de faire muter dans le temps les enjeux agricoles (aléa inondation, aménagements hydrauliques, politique agricole, etc.)

Une concertation sous forme d'entretiens individuels avec un panel d'exploitant est attendue pour accompagner cette phase d'étude. Ces entretiens permettront de présenter les premiers rendus d'analyse du risque et de la vulnérabilité des terres agricoles, de les optimiser, et de mobiliser la profession agricole pour participer à la deuxième phase d'étude.

Phase 2 : Animer et élaborer la prospective

L'objectif est de construire à partir des analyses précédentes des scénarios de projection dans le temps du risque et de la vulnérabilité, puis définir des mesures structurelles et conjoncturelles permettant de maîtriser voire réduire le risque et la vulnérabilité.

L'animation à travers des groupes de travail collectifs est à privilégier en mobilisant par exemple le panel d'exploitants accroché en phase 1. Cette animation doit contribuer à faire émerger et accepter les pistes d'améliorations qui seront à évaluer au regard de l'effet sur le risque et la vulnérabilité.

Une diffusion des résultats de l'action sera prévue à travers un format adapté (plaquette, vidéo...)

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Bassée amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

livrables

## AXE 1 : Elaboration d'un prototype d'un système d'alerte et de prévision des remontées de nappes sur le périmètre Paris et petite couronne (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 112

### OBJECTIF

Dans le cadre de l'action 1.1.5. du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la Seine (PAPI) et de la Marne franciliennes 2014- 2020, une étude de modélisation a été entreprise, avec pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène de remontées de nappes, dans le secteur de Paris et son agglomération. L'EPTB est aujourd'hui détenteur d'un outil de modélisation qui a permis de diffuser de premiers résultats concernant le comportement de la nappe dans le sous-sol lors des inondations par la Seine et par la Marne en surface.

L'une des actions du présent PAPI vise à améliorer et fiabiliser le modèle. Les besoins de nombreux acteurs du territoire ont été clairement identifiés et dépassent cette première étape de connaissance des remontées de nappe : il s'agit de disposer dans un premier temps d'un système de vigilance et d'alerte concernant les niveaux de nappes en temps quasi réel puis dans un second temps d'un système de prévision qui permettent d'anticiper les remontés.

L'enjeu de cette fiche action est d'amorcer un travail partenarial ainsi que de développer les outils qui permettront de répondre à ces deux objectifs d'alerte et de prévision.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet outil numérique de modélisation, dit application «Paris et Petite Couronne» (PPC), conçu sous architecture Ca-WaQS (Centre de Géosciences, Mines Paris ), a notamment mobilisé dans sa construction, des données issues de la base de données SONGE (Société du Grand Paris). Sa calibration a majoritairement été fondée sur les données de suivis des crues majeures de juin 2016 et de janvier 2018. Son exploitation a permis une première évaluation spatio-temporelle quantifiée des dynamiques de remontées de nappe en période de crue intense. Le modèle propose des résultats pour différents scénarii de conditions hydrauliques, définies par les projections de référence ORSEC-DRIEE île-de-France. Il tient compte, par ailleurs, dans les jeux considérés de contraintes, d'arrêts sectorisés de pompages, déterminés selon les Zones de Fragilité électrique (ou Z.F.E. - données ENEDIS), afin de tenir compte d'éventuelles défaillances électriques dans l'alimentation des pompes destinées à la sécurisation d'infrastructures du sous-sol.

#### 1 Alerte sur les remontées de nappe

Pour répondre aux ambitions d'un outil de vigilance et de suivi, il est nécessaire de mettre en place des processus de bancarisation des données issus des piézomètres télésuivis les plus automatisés possibles. La mutualisation et le partage des données ainsi bancarisées doivent simplifier la consultation auprès des multiples partenaires contributeurs ou associés.

Cette première étape nécessite d'établir des préconisations concernant les technologies de bancarisation qui soit compatibles avec cette ambition. Il est également nécessaire d'établir une répartition des actions et responsabilités des différents participants (contributeurs et animateurs et bénéficiaires de la démarche). Des prestations juridiques (étude de faisabilité voire établissement d'un véhicule juridique) dédiées aux modalités d'associations des différentes parties sont également nécessaires.

#### 2 Prévision des remontées de nappes

L'objet de ce volet est d'établir un outil de prototypage de la prévision des remontées de nappe. Il est nécessaire pour cela d'établir un système faisant dialoguer la base de donnée en temps quasi réel des niveaux des piézomètres télésuivis avec un modèle par assimilation de données (développement spécifique sur la base du modèle de remontée de nappe de l'EPTB).

Ce second volet doit comprendre les études du besoin, les études de faisabilité puis les développements nécessaires à l'établissement d'un prototype. Des convention juridiques seront également indispensables

pour délimiter les modalités de mises à disposition des données et établir les responsabilités des parties (résultats et déploiements de ces résultats).

Comme pour la démarche portée lors du PAPI SMF1, les opérateurs de réseaux et partenaires du projet (DRIEAT, IGC, BRGM...) seront mobilisés afin de définir ensemble les priorités, ambitions et objectifs techniques à atteindre.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Principalement le territoire de Paris et de la Petite couronne

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration du prototype

## AXE 1 : Accompagnements pour la mise en place de repères de crues (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 116

### OBJECTIF

Développer la conscience du risque inondation auprès de divers acteurs et du grand public.  
Inscrire l'aléa « crue » sur les territoires et participer à l'entretien de la mémoire des inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 précise que l'implantation des repères s'effectue prioritairement dans les espaces publics (ils doivent être visibles de la voie publique). Ils indiquent le niveau atteint par les Plus hautes eaux connues (PHEC).

Les outils de sensibilisation que constituent ces repères n'ont cependant pas tous vocations à représenter les plus hautes eaux connues. Des crues de plus faible importance doivent également faire l'objet de représentations. Cela donne une idée de la fréquence des inondations majeures et permet de ne pas stigmatiser les inondations comme un élément à caractère uniquement exceptionnel : les épisodes de crues à venir peuvent être inférieurs à la crue historique.

Dans certains cas la vocation pédagogique de ces outils peut également inciter à poser un repère qui illustre une cote reconstituée, notamment dans les lieux dépourvus de repères anciens par exemple. Pour ces cas particuliers, il convient d'établir des indications explicites sur ces repères afin de ne pas les confondre avec les repères de crue au sens du décret du 14 mars 2005.

Il est nécessaire d'accompagner la démarche de pose de ces repères par des actions plus globales de sensibilisation qui peuvent prendre des formes variées. L'EPTB souhaite donc que la pose des repères soit l'opportunité de procéder à cet accompagnement notamment par des outils pédagogiques associés, dont les Collectivités territoriales et les Etablissements publics seront les premiers bénéficiaires.

Avec ces orientations, cette action consiste à proposer des prestations aux acteurs du territoire (collectivités territoriales et leurs regroupements, établissements publics, établissements privés) pour les inciter et les aider techniquement dans des démarches de pose de repères de crues (plaques de différentes natures) et d'objets contribuant à la mémoire de la crue (objets plus complexes, créations à vocation artistique...).

Les prestations proposées se font par secteur, le long de la Marne et de la Seine, en forte concertation avec les représentants des communes. L'ensemble des informations recensées dans le cadre de cette action est capitalisé au sein de la base de données nationale des repères de crues.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

le territoire de l'Ile-de-France

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes qui font l'objet des prestations. Nombre de repères de crues posés.

## AXE 1 : Révision des règlements d'eau des 4 lacs-réservoirs de l'EPTB et adaptation des courbes de gestion (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 305

### OBJECTIF

- Adaptation des courbes de gestion des lacs-réservoirs pour améliorer l'efficacité des ouvrages et faire face aux impacts probables du changement climatique
- Révision des règlements d'eau : mise en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et intégration des nouvelles courbes de gestion
- Accompagner l'EPTB SGL dans les phases de concertations et d'élaboration des dossiers réglementaires permettant d'aboutir à la mise en place d'un nouveau règlement d'eau

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'évolution de la réglementation, les demandes des instances de bassin et des usagers locaux, et le retour d'expérience sur la gestion des ouvrages au cours des dernières décennies conduisent les services de l'EPTB Seine Grands Lacs à entreprendre une démarche générale de révision des règlements d'eau des lacs-réservoirs. Le lac-réservoir de Pannecière bénéficie depuis le 18 février 2015 d'un règlement d'eau révisé, les autres règlements datent de la création des lacs-réservoirs et nécessitent d'être revus.

Le dérèglement climatique aura pour conséquence une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes : périodes de sécheresse intense accentuant le phénomène d'étiage sévère et événements pluvieux importants provoquant de fortes crues. Les quatre grands lacs-réservoirs du bassin de la Seine atténuent ces événements hydrologiques à travers leur rôle d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage. Les événements récents ont néanmoins montré une vulnérabilité des courbes de gestion actuelles pour les épisodes de crues de printemps (mai 2013 et juin 2016), ainsi qu'un besoin tardif en soutien d'étiage de plus en plus fréquent.

L'action consiste dans un premier temps à réviser les règlements d'eau pour une mise en conformité avec les évolutions réglementaires notamment pour le respect des débits minimums biologiques. Puis à anticiper les impacts probables du changement climatique en adaptant les courbes de gestion des lacs-réservoirs pour répondre pleinement à leur rôle d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage.

Phase 1 : Proposition d'adaptation des courbes de gestion des 4 lacs-réservoirs

- Mise à jour des projections climatiques et conséquences à prévoir sur l'hydrologie à l'échelle du bassin de la Seine

Bibliographie et synthèse des études disponibles sur le sujet, étude des dernières projections climatiques du GIEC (2022).

- Poursuite du travail réalisé dans le cadre de l'étude globale de l'incidence socio-économique et environnementale des étiages sévères sur la définition d'une adaptation de la gestion des lacs-réservoirs face au changement climatique :
- Optimisation des courbes de gestion à l'évolution des usages et de l'hydrologie depuis la mise en place des règlements d'eau et adaptation au changement climatique. Utilisation des outils de modélisation hydraulique interne à l'EPTB pour proposer et tester, sur un panel de crues passées, les nouvelles courbes de gestion.
- Analyse statistique et modélisation hydraulique des effets des modifications des courbes de gestion, effets sur un panel de crues historiques

Phase 2 : Révision des règlements d'eau des 4 lacs-réservoirs

- Formuler des propositions d'amélioration, conformément aux objectifs du SDAGE, aux obligations réglementaires (prise en compte des débits minimum biologiques) et aux évolutions conduites dans le cadre de la phase 1.
- Accompagnement de l'EPTB dans la mise en place des nouveaux règlements d'eau : concertation avec les acteurs du territoire (réunion de concertation, ateliers...), rédaction des dossiers d'autorisation environnementale, lien avec les services de l'état



## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : COTECH et COPIL

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 250 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour des règlements d'eau

## AXE 1 : Allongement des séries de données limnimétriques (1830-1900) à différentes stations existantes du bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 463

### OBJECTIF

Objectif scientifique:

- Mettre en avant des crues importantes s'étant déroulées au 19ème siècle, notamment au printemps et l'été
- Reconstituer les débits des séries limnimétriques 1830-1900 pour augmenter le nombre d'années de mesures à différentes stations du bassin de la Seine
- Améliorer les prévisions des crues et des étiages
- Recalculer les périodes de retour des crues aux stations utilisées actuellement et dont les mesures remontent avant 1900

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action poursuivra et complétera l'action 1.1.3 engagée dans le cadre du PAPI SMF 2014-2020 qui a identifié les crues du bassin de la Seine depuis 1600, identifié les gisements d'archives et les données limnimétriques et hydrométriques existantes avant 1900 (qui est aujourd'hui la date origine de la banque de données de l'EPTB ou de l'hydroportail).

A ce jour, les données hydrométriques (hauteurs et débits utilisées par l'Etat, les collectivités et les bureaux d'études débutent au mieux en 1900, alors que des données journalières antérieures existent. En effet, dans le cadre du PAPI Seine et Marne franciliennes 2014-2020, ces données ont été identifiées, parfois retrouvées dans les centres d'archives (Etat, départements, établissements publics).

Un travail important de validation par les pairs (Etat, INRAE, PIREN Seine) et de saisie de ces données dans l'hydro-portail est à réaliser dans le cadre de cette action. La DREAL Bourgogne Franche Comté a déjà renseigné cette base de données avec des données antérieures à 1900 pour certaines stations hydrométriques relevant de son champ de compétences.

Par ailleurs, il apparaît important pour optimiser la gestion des 4 lacs-réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs de reconstituer l'hydrométrie de plusieurs crues importantes s'étant déroulées au printemps à un moment où de nos jours, nos lacs-réservoirs sont pleins ou en voie de l'être : 1836, 1856, ou l'été 1866, voire 1876 qui est intervenue sur le mois de mars

Une équipe pluridisciplinaire (Universitaires, INRAE, EPTB, DRIEAT-SPC, DREAL BFC) effectuera ce travail dans le cadre du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine (PIREN), qui dispose d'un dans sa phase 8, d'un axe 2 "Fonctionnement du bassin soumpis à des extrêmes hydroclimatiques"

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Bassin de la Seine des sources jusqu'à la sortie de l'Île-de-France

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Une équipe pluridisciplinaire (Universitaires, EPTB, DRIEAT-SPC) dans le cadre du PIREN Seine.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 250 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour des données et amélioration des performances en prévisions des crues

## AXE 1 : Développement du modèle hydraulique MRIF (logiciel Hydra) (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 309

### OBJECTIF

Cette action porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités et la maintenance évolutive du modèle hydraulique MRIF (développé avec le logiciel Hydra),

Il est intégré la possibilité d'améliorer la précision du modèle ou de développer de nouvelles fonctionnalités (module hydrologique de prévision des crues) requises par l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de l'exploitation de ses ouvrages

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le modèle hydraulique MRIF est un modèle hydraulique permettant de simuler la propagation des crues depuis l'amont des barrages réservoirs du bassin de la Seine (Marne, Aube, Seine, Pannecière) jusqu'au barrage de Notre Dame La Garenne sur la Seine aval. Initialement développé avec le logiciel HydraRiv, ce modèle a été transposé sous Hydra (plugin de QGIS) fin 2019.

Le modèle Seine est constitué de 11 sous modèles. Il est nourri par des hydrogrammes d'apports reconstitués pour chaque scénario hydrologique. Chaque sous modèle est décrit par une schématisation multi filaire ou mixte, combinant pour ce second cas une schématisation filaire pour le lit mineur et le découpage en casiers et/ou maillage 2D pour le lit majeur.

La présente action porte sur la maintenance évolutive du modèle MRIF et les développements futurs. Les mises à jour apportées au modèle pourront concerner les points ci-dessous notamment :

- Réactualisation des données prises en compte dans le modèle pour améliorer la précision du modèle (données topographiques, bathymétriques, données relatives aux ouvrages de franchissements, etc...) ; un recalage du modèle sera réalisé suite à ces mises à jour
- Intégration des ouvrages de la Bassée
- Enrichissement du modèle avec de nouvelles fonctionnalités/nouveaux modules (calculs des surface des zones inondées, des durées de submersion, etc... dans un secteur donné ; développement d'outils permettant de visualiser l'effet des lacs)
- Modélisation d'une crue en cours ou juste après la crue (en testant différents types de gestion des ouvrages)
- Ajout d'un module de prévision des crues
- Amélioration de l'interface et de l'ergonomie générale

Cette action intègre tous les développements qui pourraient être envisagés dans le cadre de cet outil, ainsi que l'achat ou la collecte des données permettant d'alimenter ce modèle (données de pluie, création de nouvelles stations hydrométriques).

Cette action intègre également tout développement d'application (API) ou de plateforme destinée à faciliter l'alimentation de l'outil et la visualisations ou diffusion des données produites.

La mise en œuvre de ce modèle vient en complément du modèle hydraulique 2D développé sous Telemac (le choix de recourir au modèle 2D ou au modèle MRIF dépend des attentes et objectifs de l'étude menée) :

- Le modèle hydraulique 2D n'inclue que la partie francilienne du territoire de l'EPTB SGL, contrairement au modèle MRIF qui porte sur l'ensemble du périmètre de l'EPTB et intègre les règles de gestion des ouvrages hydrauliques.
- La précision des calculs du modèle MRIF est moindre que celle obtenue avec le modèle hydraulique 2D, en lit majeur notamment, d'où possibilité d'exploitation cartographique plus limitées ; les temps de calcul sont cependant nettement plus courts avec le modèle MRIF

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** COTECH COPIL

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Production d'un modèle hydraulique

## AXE 1 : Etude pour la consolidation des connaissances relatives à la création et à la gestion des 4 grands lacs de Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 543

### OBJECTIF

Valorisation des données d'études et données hydrométriques, des données de construction et d'exploitation des lacs réservoirs appartenant à Seine Grands Lacs au sein d'une base de données interrogeable

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pilotage général de la mission, recherche et trie des documents archivés à Seine Grands Lacs : 100 000 euros  
Scannage des documents utiles pour les missions des différentes directions de l'Eptb Seine Grands lacs : 100 000 euros

Elaboration d'une base de donnée interrogeable sur la connaissance des ouvrages (plans, métrés, cartes, travaux effectués depuis leur création), la connaissance des études de bassin réalisées à l'occasion de la construction des différents lacs-réservoirs et pour en vérifier l'efficacité, des données hydrométriques compilées : 100 000 euros

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : DGS

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 1 : Développement d'outils d'évaluation des dommages et mise à jour des données socio-économique relative à la vulnérabilité du territoire francilien (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 535

### OBJECTIF

Améliorer l'évaluation des dommages socio-économiques d'une crue en Ile-de-France et proposer un outil à destination des porteurs de projet pour évaluer les bénéfices (dommages évités) d'un projet

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La région Ile-de-France est très exposée au risque de débordement de cours d'eau. Les projets structurels font l'objet d'analyse coût-bénéfice (ou analyse multi-critère) pour évaluer les dommages évités par les aménagements en cas de crue.

Or, ces bénéfices, évalués via la méthode nationale d'analyse multi-critère, n'intègrent pas certains dommages (directs ou indirects; notamment sur les réseaux de transport en commun, et réseaux de vie). L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite travailler à mieux évaluer les dommages spécifiques en zone urbaine dense et partager les résultats obtenus avec les porteurs de projet pour faciliter la prise de décision dans l'élaboration de projets structurels.

Cette étude se décompose de trois volets successifs :

#### 1. Benchmark des méthodes d'évaluation économiques des crues

Cette première phase aura pour objectif de synthétiser les connaissances et méthodes existantes de l'évaluation des dommages socio-économiques en cas de crue. Cette analyse sera complétée par des entretiens auprès d'acteurs en capacité d'alimenter les évaluations économiques en cas de crue (assurances, gestionnaires de réseaux). Les services de l'Etat seront également rencontrés pour valider la démarche.

Montant : 50 k€

#### 2. Création d'une base de connaissance des dommages indirects d'une crue en Ile-de-France

Cette deuxième phase s'appuierait sur un groupe de travail réunissant : les acteurs gestionnaires de réseaux, l'Etat/INRAE, l'Institut Paris Région, les représentants des assurances...

Ce groupe de travail sera sollicité pour développer les réflexions sur les courbes d'endommagement indirect, notamment sur les réseaux (transport, électricité, assainissement...).

Ce groupe de travail pourra être appuyé par un travail de post-doctorat.

Montant estimé : 150 k€ pour l'élaboration de courbes de dommages indirects adaptées à l'Ile-de-France et partagées avec les acteurs du groupe de travail.

#### 3. Développement d'une base de connaissance partagée de l'exposition aux crues, des dommages directs attendus

L'outil serait développé dans un premier temps pour évaluer les dommages directs aux enjeux, au regard de la complexité de l'évaluation des dommages indirects.

Il permettrait d'évaluer les dommages attendus pour une crue réelle.

Ce volet de la mission comporte :

- La création d'une banque d'enjeux partagée, dont la méthodologie de construction est validée par un groupe de travail.

- Des enveloppes inondables sont intégrées sous forme d'atlas pré-établi

- L'outil est développé pour calculer des indicateurs d'évaluation de l'exposition du territoire (par exemple : nombre d'habitants qui doivent être relogés, et pendant combien de temps)

- Un travail pour intégrer les bénéfices attendus d'un projet (via les dommages évités par la réduction de l'enveloppe inondable) pourra être développé.

Cette phase de l'étude fera l'objet d'un COPIL spécifique, en vue de partager la méthode de construction de la base, de calcul des indicateurs et de mise à jour des données comprises dans la base.

Montant : 100 k€

La durée totale de la mission est envisagée sur 3 ans.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude



## AXE 1 : Constitution d'une hydrologie de référence sur le bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 285

### OBJECTIF

Cette action consiste à définir sur un panel de stations représentatives du réseau hydrographique sur le périmètre de l'EPTB, les données hydrologiques de référence : débits, périodes de retour, hydrogrammes synthétiques de référence...

Cette action vise à une meilleure connaissance des débits passés historiques, mais aussi des débits futurs sous influence du changement climatique

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'hydrologie de référence se définit par l'estimation des débits des cours d'eau sans influence anthropique (lac-réservoir, prélèvement, etc), sur une longue période d'étude. A partir de ces débits de référence, également appelés débits naturalisés, une évaluation statistique permet de définir les périodes de retour des crues observées sur un bassin. La connaissance de l'hydrologie de référence sur le bassin de la Seine amont est donc essentielle pour pouvoir caractériser l'intensité des crues observées aujourd'hui sur le territoire de l'EPTB Seine Grands Lacs et pour pouvoir analyser l'évolution des crues sur le territoire.

L'EPTB dispose d'une base de données de débits naturalisés entre 1900 et 2009, qui a été réalisée en deux temps : une première partie couvrant la période 1900-1993 et une deuxième partie couvrant la période 1994-2009. La méthodologie employée pour obtenir l'hydrologie de référence est différente pour la période 1900-1993 et 1994-2009. Plusieurs organismes (Sorbonne universités, Egis, Eaucea, ACRI) ont réalisé une étude critique de cette base de données et ont pointé des défaillances : méthodes utilisées non identiques sur toute la période d'étude et mauvaises estimations des débits extrêmes (crue et étiages).

L'action consiste alors à construire une base de données de débits naturalisés plus fiable sur la période 1900-2022, puis à l'exploiter afin de définir une hydrologie de référence sur le bassin amont de la Seine. L'action se déroulera de la manière suivante :

Phase 1 : Réalisation de la base de données des débits naturalisés

Dans le cadre de cette phase, l'étude s'attachera à déterminer les débits naturalisés sur un panel de stations représentatives du réseau hydrographique du bassin de la Seine amont sur la période 1900-2021. L'action des lacs ainsi que les prélèvements d'eau sur le territoire seront pris en compte pour évaluer les débits naturalisés.

Cette phase permettra également d'analyser la qualité de la nouvelle base de données et de la valider. Une comparaison de la nouvelle base avec l'ancienne et éventuellement avec des bases de données mises à disposition par d'autres organismes pourra être réalisée.

Phase 2 : Estimation de l'hydrologie de référence sur le bassin amont de la Seine

A partir de la base de données de débits naturalisés validée, les périodes de retour en débit et en volume seront évaluées. Ils permettront de caractériser les crues survenues sur le bassin amont de la Seine.

Phase 3 : Construction d'hydrogrammes de crue synthétiques

Cette phase consiste à construire des hydrogrammes de crues synthétiques pour modéliser l'exploitation des lacs réservoirs et le comportement des cours d'eau sur un panel de crue de différents types : intensité du pic de crue, volume de crue, durée de la montée de la crue, durée de la décrue.

Phase 4 : Reconstitution d'hydrogrammes de crue réelles (intégrant apports non jaugés)

Cette phase consiste à reconstituer des hydrogrammes de crues réelles historiques pour modéliser l'exploitation des lacs réservoirs et le comportement des cours d'eau sur un panel de crues historiques, et ainsi simuler l'effet des lacs-réservoirs

Phase 5 : Reconstitution d'hydrogrammes de crue anciennes (avant 1900)

La réalisation de cette action permettra de disposer d'une hydrologie robuste pouvant servir de référence pour toutes les études et modélisations hydrauliques menées par l'EPTB Seine Grands Lacs et ses partenaires.

Cela permettra entre autre de mieux connaître/anticiper la gestion des lacs-réservoirs et l'état des cours d'eau en aval face à différents types de crue.

Phase 6 : Construction de chroniques de débits conformes aux dernières projections climatiques, et conséquences à prévoir sur l'hydrologie à l'échelle du bassin de la Seine

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour de la base de données et conception d'une hydrologie de référence

## AXE 1 : Episeine : Développement de l'écosystème digital Episeine.fr (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 106

### OBJECTIF

L'objectif est de continuer le développement des fonctionnalités du site episeine.fr, centre de ressources collaboratif et multi-partenarial dédié à la thématique des inondations en Ile-de-France et des outils digitaux associés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le site episeine.fr a été lancé en 2018 afin de constituer un centre de ressources sur les inondations (action 1.3.3 du PAPI 1de la Seine et de la Marne franciliennes). Fort d'une audience de 150 000 visiteurs depuis sa création, le site est alimenté régulièrement par des articles, des retours d'expériences, des dossiers thématiques ou encore des outils de sensibilisation sur le risque inondation. L'objectif est de poursuivre sur cette lancée, avec, toujours comme actions clés :

- créer, diffuser et mutualiser des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque inondation par débordement de la Seine et la Marne en Ile-de-France ;
- développer des outils digitaux qui simplifient l'accès et la compréhension des données sur les inondations et qui contribuent au déploiement de ces données vers les différentes cibles.
- élargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets ;
- faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences ;
- faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels par le biais d'une communauté de pratique.

Le but de cette action est de poursuivre ce déploiement en étendant son audience, son contenu et ses collaborateurs aux périmètres des PAPI de l'amont du bassin de la Seine (PAPI de l'Yonne, PAPI du Loing, PAPI de la Seine supérieure et PAPI Marne, Vallage et Perthois). En parallèle de cette extension d'episeine.fr, l'écosystème digital du site pourra être renforcé, avec notamment :

- l'extension de l'audience, du contenu et des collaborateurs du site aux périmètres des PAPI de l'amont du bassin de la Seine (PAPI de l'Yonne, PAPI du Loing, PAPI de la Seine supérieure et PAPI Marne, Vallage et Perthois);
- la création d'un module "Egoseine" sur le site, proposant des infos et services circonstanciés sur le risque inondation en renseignant une adresse. Exemples de contenus circonstanciés : hauteur d'eau et durée de présence de l'eau, « mon itinéraire sera-t-il impacté ? », conseils en cas de crue, les points d'accueil près de chez vous, « suis-je assuré en cas d'inondation ? », etc ;
- l'intégration au site et le déploiement d'un e-learning sur le risque inondation avec 3 parcours (grand public, entreprises et collectivités), d'ores-et-déjà en construction et qui aura vocation à être continuellement perfectionné et étendu grâce au retour d'expérience des utilisateurs ;
- la création d'un module cartographique (potentiellement grâce à 1,2,3 survey, un outil ESRI) collaboratif ou les référents EPISEINE pourront renseigner les actions de sensibilisation qu'ils auront menées / les outils qu'ils auront utilisés. Cet outil cartographique collaboratif permettra d'obtenir un meilleur suivi des outils EPISEINE, de faciliter la mise en réseau des référents entre eux, et d'initier de nouvelles actions de sensibilisation.
- Le développement d'interfaces innovantes pour consulter et récupérer des données sur les inondations (données sur les aléas, les enjeux, les acteurs, outils et messages comportementaux...). Ces interfaces pourront prendre la forme de site web utilisant de la cartographie (2D et 3D afin de rendre l'expérience utilisateur la plus immersive possible), d'application utilisables sur un smartphone ou encore d'API (Application programming interface) qui servent à connecter deux logiciels ou deux services web pour échanger des données ou des services.

- l'amélioration constante de l'articulation entre le drupal (support du site Episeine.fr), le LMS (e-learning), sendinblue (outil de gestion de la base de contact et de relais) et eventbrite (outils de gestion des inscriptions aux formations et événementiels)
  - Le développement de nouvelles fonctionnalités afin d'associer au site grand public un espace dédié au partage et aux échanges sous la forme d'une communauté de pratique.
- Episeine.fr continuera à être alimenté par l'ensemble des outils, études et actions mis en œuvre dans le cadre du PAPI. Cette plateforme collaborative a vocation à perdurer au delà de la durée du PAPI francilien.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, aidé d'un AMO

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de connexions au site.

## AXE 1 : Développement du modèle sur la propagation de la nappe alluviale et mobilisation des acteurs détenteurs de données dans le sous-sol. (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 110

### OBJECTIF

Dans le cadre de l'action 1.1.5. du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la Seine (PAPI) et de la Marne franciliennes 2014- 2020, une étude de modélisation a été entreprise, avec pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène de remontées de nappes, dans le secteur de Paris et son agglomération. L'EPTB est aujourd'hui détenteur d'un outil de modélisation qui a permis de diffuser de premiers résultats concernant le comportement de la nappe dans le sous-sol lors des inondations par la Seine et par la Marne en surface.

L'objectif est de poursuivre cette démarche initiale en renforçant d'une part les bases de données qui permettent de modéliser les comportements de la nappes (connaissance fine des paramètres hydrogéologiques, des piézomètres, des modalités de pompages...) et d'autre part d'améliorer les fonctionnalités du modèle. En complément de cette approche, l'objectif de l'action est d'une part de concevoir des outils digitaux ou services web qui facilitent l'exploitation des résultats pour différents partenaires et d'autre part de lancer des analyses croisées utilisant les résultats du modèle afin de mieux comprendre les enjeux et les effets induits par la nappe pendant et après une inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet outil numérique de modélisation, dit application «Paris et Petite Couronne» (PPC), conçu sous architecture Ca-WaQS (Centre de Géosciences, Mines Paris ), a notamment mobilisé dans sa construction, des données issues de la base de données SONGE (Société du Grand Paris). Sa calibration a majoritairement été fondée sur les données de suivis des crues majeures de juin 2016 et de janvier 2018. Son exploitation a permis une première évaluation spatio-temporelle quantifiée des dynamiques de remontées de nappe en période de crue intense. Le modèle propose des résultats pour différents scénarii de conditions hydrauliques, définies par les projections de référence ORSEC-DRIEE île-de-France. Il tient compte, par ailleurs, dans les jeux considérés de contraintes, d'arrêts sectorisés de pompages, déterminés selon les Zones de Fragilité électrique (ou Z.F.E. - données ENEDIS), afin de tenir compte d'éventuelles défaillances électriques dans l'alimentation des pompes destinées à la sécurisation d'infrastructures du sous-sol.

La présente action comprend 4 volets qui visent à :

1 Constituer et/ou renseigner au fil du temps une banque de données mutualisée et partagée, intégrant tout élément pouvant contribuer à l'amélioration de la connaissance du milieu.

Les données concernés comprennent des informations relatives :

- au suivi physique du milieu (niveaux piézométriques, température du domaine souterrain),
- aux caractéristiques de ce milieu (propriétés hydro-thermo-dynamiques, données descriptives de l'état des berges et des techniques de construction),
- aux pratiques s'y exerçant (recensement exhaustif des pompages et caractéristiques associées : débits pompés, aquifère pompé, vulnérabilité vis-à-vis de l'alimentation électrique, des incidents constatés dans les sous-sols lors des crues...).

L'EPTB a pour ambition d'utiliser une ou des banques de données existantes pour compiler ces informations.

Le travail à réaliser visera à :

- Etudier la faisabilité puis de sélectionner la ou les banques
- Mobiliser les différents contributeurs détenteurs de ces données (gestionnaires de piézomètres, gestionnaires de pompes, opérateurs de réseaux dans le sous-sol)
- Développer si nécessaire les outils de collecte et assurer les prestations qui seront nécessaires à la bancarisation.

2 Développer les outils de modélisation hydrogéologique ciblant, par exemple :

- l'intégration d'interactions entre les processus de surface et souterrains (débordements en lit majeur, mécanismes de retour en nappe ou d'évacuation, alimentation/drainage de la nappe par les réseaux souterrains, alimentations et évacuations des eaux, etc.),
- le développement d'outils spécifiques permettant de simuler la défaillance de pompes selon l'évolution de l'état hydraulique et/ou hydrogéologique du système.

L'objectif sera d'améliorer le niveau de confiance des résultats mis à disposition par l'EPTB. La démarche visera également à déterminer les secteurs où l'on manque de données entrantes pour fiabiliser le modèle et à terme déterminer les conditions de pompes qui seraient nécessaires pour limiter les remontées de nappe sous un équipement sensible. Il sera recherché si possible à étendre le modèle au-delà du périmètre actuel. Certains quartiers pourront faire l'objet de développements spécifiques. Ce travail pourra être réalisé par le laboratoire Mines Paris Tech qui a conçu le modèle.

3 Développer ou paramétrer des outils digitaux qui facilitent la compréhension et l'exploitation des résultats du modèle. Ces outils pourront prendre la forme de websig, de web services ou d'API, permettant de connecter les bases de données des résultats avec des applications tierces. Le but sera de faciliter l'appropriation des résultats par différents types de partenaires.

4 Analyser les enjeux et mieux comprendre les effets induits en croisant notamment les informations sur les nappes avec des informations tierces, par exemple :

- des informations relatives aux installations souterraines (réseaux électriques et/ou ferrés, description du bâti et des fondations, etc.),
- d'autres résultats de modélisation d'aléas (scénarios de crues de surface ZIP, ZICH, Mobhyrisq, modélisation du SIAAP...).

Comme pour la démarche portée lors du PAPI SMF1, les opérateurs de réseaux et partenaires du projet (DRIEAT, IGC, BRGM...) seront mobilisés afin de définir ensemble les priorités et objectifs techniques à atteindre.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Principalement le territoire de Paris et de la Petite couronne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Amélioration du modèle de l'EPTB

## AXE 1 : Episeine : sensibilisation des acteurs professionnels locaux (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 95

### OBJECTIF

Le territoire francilien est largement exposé au risque d'inondation. Pour autant, la population tend à penser que l'île-de-France est protégée (présence de lacs-réservoirs, digues, murettes anti-crue, etc.) et que, de fait, le risque inondation a disparu. En outre, les gestes à adopter avant, pendant et après une crue sont souvent méconnus des populations.

Cette action vise précisément à sensibiliser les acteurs professionnels locaux à la persistance du risque d'inondation sur le territoire francilien et à ses caractéristiques (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, impacts indirects, délais de retour à la normale...) pour les encourager à s'y préparer concrètement et à être relais de ce message sur leur territoire. Sont compris dans les acteurs professionnels locaux à la fois les acteurs publics locaux (élu, employés municipaux, agents territoriaux, associations, gardiens d'immeuble, etc.) et les acteurs privés (entreprises).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En Ile-de-France, de nombreux équipements publics sont exposés aux inondations et aux impacts indirects (coupures et/ou dysfonctionnement des différents réseaux : électricité, assainissement, eau potable, déchets...) qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations qu'elles génèrent. Après une inondation, les délais de retour à la normale dépendent en grande partie de la capacité des acteurs publics locaux à assurer de nouveau leurs missions de service public. En outre, les professionnels (acteurs locaux publics comme privés) sont des relais territoriaux à même de transmettre aux populations et à leurs collaborateurs la culture du risque inondation. L'objectif est alors également de les former à devenir des relais de sensibilisation sur leur territoire.

En outre, cas de crue centennale de la Seine, plus de 100 000 entreprises seraient impactées, dont 55 700 entreprises situées directement dans la zone inondable, représentant 620 000 emplois (chiffres OCDE 2014). Ainsi, tandis qu'une partie des grands groupes a déjà développé ou développe actuellement leurs propres stratégies de prévention et de gestion du risque d'inondation, les PME et TPE restent globalement très vulnérables et peu préparées (OCDE 2014). Et, le manque d'information, d'anticipation et d'organisation préalable constituent des facteurs aggravants à la vulnérabilité du territoire.

La sensibilisation des acteurs professionnels locaux dans le PAPI 2023 - 2029 se poursuivra dans la lancée de la stratégie élaborée lors du précédent PAPI (actions 1.3.4 et 1.3.6), en s'appuyant sur la plateforme de ressources episeine.fr, sur un réseau territorial d'intervenants en construction, et sur un panel d'outils digitaux et physiques de sensibilisation.

Les messages à transmettre ayant été définis dans le cadre du précédent PAPI et de nombreux outils ayant déjà été créés, un travail important de suivi et de diffusion des messages et outils sera effectué, grâce en partie au réseau de référents. Des supports de sensibilisation seront créés pour répondre aux besoins pour lesquels il n'existe pas encore d'outils (maquettes, jeux, supports PowerPoint, kakémonos, quizz, mallettes, vidéos, supports de formation dématérialisés, etc.). Des modules d'accompagnement adaptés y seront associés.

Le « recrutement » de référents sera poursuivi (en lien avec, les associations, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les entreprises et/ou des structures relais facilitatrices comme la Ville de Paris et son réseau de Volontaires, la CCI de Paris île-de-France etc.), qui seront formés au risque d'inondation et à l'utilisation des supports de sensibilisation créés.

Un message clé sous-tendra ces actions de sensibilisation : les coûts des mesures de prévention face aux inondations (étude pour un PCA, travaux suite à un diagnostic de vulnérabilité, élaboration d'un plan de gestion de crise, etc.) sont toujours inférieurs aux coûts subis par une collectivité ou une entreprise lors d'une inondation à laquelle elles ne se sont pas préparées.

Les acteurs professionnels nouvellement formés auront pour rôle de sensibiliser à leur tour leurs collègues et/ou les publics dont ils ont la charge, tout en les incitant à mettre en place des actions concrètes pour s'y préparer (diagnostics de vulnérabilité, plan de gestion de crise, plan de continuité d'activité, exercices test, kit d'évacuation, etc.). Pour permettre une utilisation optimale des outils, des plans de diffusion seront élaborés et le réseau de référents sera mobilisé afin d'assurer une utilisation dans la durée. La mise en place d'une plateforme collaborative à destination des référents sur episeine.fr pourra être envisagée afin de renseigner les actions de sensibilisations effectuées et mettre en lien les référents.

La sensibilisation au risque d'inondation des acteurs professionnels locaux / par les acteurs professionnels locaux pourra également s'effectuer à l'occasion d'événements ou d'actions déjà existants (balade urbaine sur le risque inondation, ciné-débat, Escape Game Mission 2027, semaine des Volontaires de Paris, expositions, conférences, etc.) ou au moment de rencontres organisées spécialement sur cette thématique. L'EPTB Seine Grands Lacs s'appuiera sur des prestataires qui pourront apporter des conseils et un accompagnement auprès des collectivités et entreprises (ou d'autres acteurs professionnels locaux) pour ces actions de sensibilisation.

Pour les outils déjà existants et les futurs outils à créer, des plans de diffusions et des campagnes de communication seront mis en place pour en optimiser l'utilisation.

Des campagnes innovantes et des événementiels de mobilisation adressés spécifiquement aux entreprises pourront ponctuer cette stratégie de sensibilisation. Des outils digitaux à destination des entreprises pourront ainsi être créés/adaptés et déployés, comme des auto-diagnostics de vulnérabilité de son entreprise associés à des gestes concrets de mitigation du risque, ou encore des campagnes d'information innovantes dans l'espace public (via des panneaux digitaux, des QR codes délivrant des messages, etc.). Des campagnes digitales, permettant une très large audience, constitueront un vecteur idéal pour ces outils.

Un message clé sous-tendra ces actions de sensibilisation : les coûts des mesures de prévention face aux inondations (étude pour un PCA, travaux suite à un diagnostic de vulnérabilité, etc.) sont toujours inférieurs aux coûts subis par une entreprise lors d'une inondation à laquelle elle ne s'est pas préparée.

Les actions de sensibilisation et les outils mis en œuvre pour les acteurs professionnels locaux seront ensuite valorisés au sein de la plateforme collaborative EPISEINE et via les ateliers du PAPI (action 1-3-23).

Dans un souci de mutualisation, l'ensemble des supports déjà conçus ou qui seront conçus seront libres de droit et pourront être déclinés et adaptés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages du PAPI à l'échelle de leur territoire respectif.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, éventuellement aidé d'un AMO

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 450 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...). Nombre de référents recrutés et formés. Nombre de personnes sensibilisées.



## AXE 1 : Développement et maintenance évolutive de la base de données d'exploitation (OGDE) et diffusion des données (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 288

### OBJECTIF

Cette fiche action porte sur le développement et la maintenance évolutive du système d'information des aménagements hydrauliques (plateforme applicative permettant de consulter, de gérer et de valoriser les données d'exploitation des aménagements hydrauliques de l'EPTB SGL).

Cette action a pour but une meilleure gestion des données d'exploitation produites par l'EPTB (débits, hauteurs d'eau, position des vannages etc ...) et une meilleure diffusion de ces données au grand public et aux partenaires

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis mars 2017, les données d'exploitation associées aux lacs réservoirs générées par la centaine de points de mesure dont dispose l'EPTB (débits de prise, débits de restitution, volume du lac, hauteurs des stations limnimétriques etc...) sont centralisées et gérées via une plateforme applicative spécifique nommée « OGDE » : Outil de Gestion des Données d'Exploitation. Outre l'accessibilité des données à l'ensemble des agents EPTB sur tous les sites, l'outil permet de générer automatiquement les différents exports requis dans le cadre de l'exploitation des lacs (feuilles de cote notamment, générées chaque jour à 8h). Les données et exports issus d'OGDE viennent alimenter par ailleurs quotidiennement le site internet de l'EPTB SGL. La base de données associée est également exploitée pour la centralisation et l'archivage de toutes les données de mesure produites par l'EPTB, et permet par exemple d'alimenter les partenaires et prestataires en chroniques de données indispensables pour la conduite d'études.

L'outil étant encore insuffisamment développé au regard des besoins de l'EPTB, et inadapté aux évolutions à venir notamment dans le cadre du projet de la Bassée, il est envisagé de poursuivre son développement.

A terme l'EPTB souhaiterait un outil offrant un fonctionnement complet et satisfaisant sur un panel de besoins en constante évolution.

L'EPTB souhaite développer, entre autres :

- Intégration des nouvelles données et stations dans le cadre de l'aménagement de la Bassée
- Révision/rénovation de fonctionnalités existantes (rénovation du système de requêtes et de l'interface utilisateur, optimisation des temps de réponse de l'outil, révision du format des exports réalisés à partir de l'outil afin de faciliter la visualisation et/ou l'exploitation des données d'exploitation mises en ligne sur le site internet de l'EPTB SGL, etc...)
- Développement de nouvelles fonctionnalités requises en fonction des besoins utilisateurs, des évolutions concernant les process d'import/export de données au niveau des organismes externes (Service de Prévision des Crues, Météo France), etc...
- Développement de fonctionnalités d'affichage graphique permettant l'analyse des données en temps réel pour les besoins de l'exploitation des ouvrages
- Développement des éléments graphiques grands publics pour les besoins de communication (affichage sur le site internet notamment) : Visualisation en temps-réel de la gestion des ouvrages hydrauliques : 4 lacs-réservoirs + Bassée et représentation du service rendu au territoire

Cette action intègre ainsi:

- tout développement ou maintenance évolutive en lien avec la base de données d'exploitation et les données renvoyées par les points de mesure EPTB
- tout développement ou maintenance évolutive en lien avec la diffusion de ces données au grand public

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Développements ou maintenance réalisés

## AXE 1 : Utilisation et développement du modèle hydraulique 2D Mobhyrisq (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 286

### OBJECTIF

Cette action concerne la mise en oeuvre générale et le développement du modèle hydraulique 2D Mobhyrisq de l'EPTB SGL, qui inclut les trois composantes suivantes :

- Hébergement du modèle sur une infrastructure adaptée (pour utilisation avec des temps de calcul raisonnables par les maîtres d'ouvrages et partenaires)
- Maintenance et développement pour améliorer et prolonger le modèle (recalage, mise à jour des données murettes, des données topographiques, etc...),
- Réalisation des calculs, analyse des résultats et mise à disposition des données de modélisation sur le périmètre du modèle

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La construction et le calage du modèle hydraulique 2D de l'EPTB SGL ont été réalisés dans le cadre de l'action 1.1.2 du PAPI SMF 2013-2019.

Les objectifs associés à la construction de ce modèle sont rappelés ci-dessous :

- Produire un outil de modélisation des écoulements à l'échelle de la région Ile-de-France et possiblement jusqu'à l'amont du bassin versant dans le cadre d'une mission complémentaire, qui tient compte de l'ensemble des singularités existantes (les murettes de protection, les barrages de navigation, les franchissements...);
- Dont la résolution spatiale est suffisamment précise pour représenter la complexité des écoulements en lit majeur produite par la densité du bâti et à l'inverse, les axes préférentiels d'écoulement constitués par les grandes avenues ;
- Ceci dans le but de produire une représentation cartographique des inondations en lit majeur à l'échelle de la région Ile-de-France, et possiblement jusqu'à l'amont du bassin versant, ou encore une représentation 3D animée sur certains secteurs choisis ;

La construction et le calage du modèle hydraulique 2D ont été finalisés en décembre 2020. La présente action s'inscrit dans la continuité de l'action 1.1.2 du précédent PAPI, elle inclut les trois composantes principales ci-dessous :

#### 1) Hébergement du modèle hydraulique 2D

La structure du modèle repose sur un nombre conséquent de mailles et de noeuds :

- Nombre de mailles : 1 115 677
- Nombre de noeuds : 579 892

Afin de pouvoir faire tourner les calculs dans des temps raisonnables, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure adaptée (en terme de nombre de processeurs/puissance de calcul et d'espace de stockage). Le modèle sera installé en externe chez un hébergeur.

#### 2) Réalisation de simulations et analyse/valorisation des résultats

Cette composante correspond à la réalisation de simulations avec le modèle hydraulique 2D et à l'analyse et la valorisation des résultats obtenus.

Les simulations réalisées pourront correspondre notamment :

- à la mise en oeuvre de nouvelles hydrologies (crues historiques ou synthétiques), en vue de développer la cartothèque à disposition de l'EPTB SGL
- à la comparaison des résultats obtenus avec différentes configurations de murettes , etc...
- à des études spécifiques portant sur le secteur de la Bassée

#### 3) Améliorations/corrections/évolutions du modèle hydraulique 2D

Cette partie concerne les mises à jour et évolutions qui seront apportées au modèle, en vue notamment des objectifs ci-dessous :

- recalage du linéaire Marne (nouveaux levés topographiques ou réutilisation de l'existant)
- améliorer la précision du modèle (prise en compte de données réactualisées/affinées concernant les murettes/digues, la topographie, la bathymétrie, etc....),
- intégrer de nouvelles données/nouveaux ouvrages (ouvrages de la Bassée notamment)
- optimiser les temps de calcul
- étendre le périmètre du modèle
- mettre à niveau le modèle vis à vis d'une nouvelle version de Telemac (si besoin, en fonction du contenu de la nouvelle version)
- ...

#### 4) Prolongation du modèle sur l'ensemble du périmètre de l'EPTB

La prolongation vers l'amont du bassin ou des affluents non modélisés à ce jour pourrait être décidée afin de répondre à tous les besoins

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique composé de représentants de l'EPTB et de la DRIEE, des financeurs, autres partenaires techniques du projet Les résultats des études produites dans le cadre de cette action pourront également être présentées lors des comités techniques et de pilotage spécifiques au PAPI SMF 2.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 700 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Amélioration du modèle de l'EPTB

## AXE 1 : Episeine : Sensibilisation du grand public à la culture du risque inondation (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 71

### OBJECTIF

Le territoire francilien est largement exposé au risque d'inondation. Pour autant, la population tend à penser que l'île-de-France est protégée (présence de lacs-réservoirs, digues, murettes anti-crue, etc.) et que, de fait, le risque inondation a disparu. En outre, les gestes à adopter avant, pendant et après une crue sont souvent méconnus des populations.

Dans le cadre du précédent PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, une évaluation de la culture du risque inondation a été menée, accompagnée de préconisations pour la mise en œuvre du PAPI (action 1.1.1). L'étude a déterminé qu'il était nécessaire, pour toute stratégie de sensibilisation efficace, qu'elle soit déployée territorialement et en réseau. Pour cela, l'étude a soulevé l'importance de créer un réseau d'intervenants en partant des territoires et de la proximité, en s'appuyant à cet effet sur des structures relais dans lesquelles sont identifiés des référents qui sont formés et soutenus par l'instance de pilotage, et qui disposent d'outils spécifiques co-construits et pourvus de licences ouvertes dans le cadre d'un réseau animé et d'une valorisation des actions.

Ces préconisations stratégiques ont orienté la démarche de sensibilisation engagée dans le précédent PAPI, démarche qui sera poursuivie dans le PAPI 2023-2029. L'objectif reste le même : développer la culture du risque inondation du grand public francilien. Cet objectif passe par deux actions principales : améliorer la connaissance du grand public sur les caractéristiques des inondations franciliennes, et lui faire adopter les bons comportements pour y faire face.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation du grand public dans le PAPI 2023-2029 se poursuivra dans la lancée de la stratégie élaborée lors du précédent PAPI, en s'appuyant sur la plateforme de ressources episeine.fr, sur un réseau territorial d'intervenants en construction, et sur un panel d'outils digitaux et physiques de sensibilisation.

Les messages à transmettre ayant été définis dans le cadre du précédent PAPI et de nombreux outils ayant déjà été créés, un travail important de suivi et de diffusion des messages et outils sera effectué, grâce en partie au réseau de référents. Le « recrutement » de référents sera poursuivi (en lien avec les associations et/ou des structures relais facilitatrices comme l'IFFO-RME, l'ERN, Voisins Solidaires, l'Education nationale, la Ville de Paris et son réseau de Volontaires, etc.), qui seront formés au risque d'inondation et à l'utilisation des supports de sensibilisation créés.

Les actions et supports de sensibilisation relayeront, entre autres, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.).

Des supports de sensibilisation seront créés pour répondre aux besoins pour lesquels il n'existe pas encore d'outils (maquettes, jeux, supports PowerPoint, kakémonos, quizz, mallettes, vidéos, supports de formation dématérialisés, etc.). Des modules d'accompagnement adaptés y seront associés.

Pour permettre une utilisation optimale des outils, des plans de diffusion seront élaborés et le réseau de référents sera mobilisé afin d'assurer une utilisation dans la durée. La mise en place d'une plateforme collaborative à destination des référents sur episeine.fr pourra être envisagée afin de renseigner les actions de sensibilisations effectuées et mettre en lien les référents.

Des campagnes innovantes et des événementiels de mobilisation pourront ponctuer la stratégie de sensibilisation du grand public sur ce PAPI, afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes. Pour cela, des campagnes digitales éprouvées dans le précédent PAPI pourront être réitérées, comme la campagne « idées reçues sur les inondations ».

La sensibilisation au risque d'inondation pourra également s'effectuer à l'occasion d'événements ou d'actions de sensibilisation déjà existants (balade urbaine sur le risque inondation, ciné-débat, Escape Game Mission 2027, temps d'activités périscolaires, journée de l'environnement, forum pour le climat, festival de l'eau, expositions, conférences...) ou au moment de rencontres organisées spécialement sur cette thématique.

Les actions de sensibilisation et les outils mis en œuvre seront ensuite valorisés au sein de la plateforme collaborative EPISEINE et via les ateliers du PAPI (action 1-3-23).

Dans un souci de mutualisation, l'ensemble des supports déjà conçus ou qui seront conçus seront libres de droit et pourront être déclinés et adaptés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages du PAPI à l'échelle de leur territoire respectif.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, éventuellement aidé d'un AMO

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 720 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...). Nombre de référents recrutés et formés. Nombre de personnes sensibilisées.

## AXE 1 : Accompagnement pour la pose de repères de crue (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 327

### OBJECTIF

Accompagner les communes et autres acteurs du territoire pour développer la conscience du risque inondation en conservant des traces des crues historiques.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 impose l'implantation de repères de crue dans l'espace public pour les communes impactées par les inondations. Les repères de crue indiquent, entre autres, le niveau atteint par les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).

La Métropole du Grand Paris propose d'accompagner financièrement et techniquement les communes et autres acteurs du territoire qui s'engagent dans la pose de repères de crue sur la voie publique en :

- mettant à disposition les données et cartes des crues permettant de retrouver les PHEC ainsi que les niveaux atteints par les crues de plus faibles importances,
- répondant aux questionnements techniques, administratifs ou encore, sur les propositions de sites,
- accompagnant financièrement l'achat et la pose des repères.

Le bénéficiaire s'engage à valoriser ces objets par une communication spécifique (publication journal municipal, évènement, information sur internet etc) et en contribuant au site internet "sites et repères de crues". De plus, Il doit mentionner l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris dans sa communication.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage des dossiers de subvention par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi avec les COPIL du PAPI et contrôle avec des dossiers de subvention

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères posés, Fiches éditées, référencement sur le site "sites & repères de crue", nombre de collectivités et acteurs accompagnés

## AXE 1 : Relai des actions et formations EpiSeine (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 328

### OBJECTIF

Relayer les publications, propositions de formation ou encore évènements de sensibilisation proposés par l'EPTB Seine Grand Lacs dans le cadre du dispositif EpiSeine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'inondation est le risque le plus important sur le territoire métropolitain du point de vue du nombre d'habitants potentiellement touchés. Cependant, sans évènement significatif, la population ainsi que les agents des collectivités locales sont progressivement moins sensibilisés au risque.

L'action consiste alors à soutenir l'EPTB Seine Grand Lacs pour relayer les actions de sensibilisation et de formation, proposées dans le cadre du dispositif EpiSeine.

La Métropole s'appuiera sur ses réseaux de contacts pour transmettre par courrier, mail, voire téléphone, les évènements et informations proposés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi lors des COPIL du PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'évènements relayés



## AXE 1 : Appui aux communes pour le développement d'outils de sensibilisation (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 329

### OBJECTIF

Apporter une aide technique et financière aux communes et collectivités locales pour la mise en place d'outils de sensibilisation au risque inondation auprès des habitants.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La culture du risque est un enjeu sur le territoire métropolitain, particulièrement vulnérable aux crues et avec des habitants peu sensibilisés aux problématiques liées aux inondations.

Lors des précédentes crues, des comportements inappropriés voire dangereux, ont été constatés, démontrant l'importance de communiquer sur la conduite à tenir en cas de débordement.

Dans cette action, la Métropole du Grand Paris propose d'accompagner financièrement et techniquement les communes et collectivités locales pour le développement d'outils de sensibilisation au risque inondation, à destination du grand public.

Ainsi, la Métropole se propose de :

- mettre à disposition des données et cartes de crue et vulnérabilité,
- répondre aux questionnements techniques, administratifs et réglementaires,
- accompagner financièrement la conception de son outil.

Ce dernier pourra prendre différentes formes : demi-journée ou journée de sensibilisation, développement d'outil numérique, ou encore, publication etc.

En retour, le porteur fera référence à la Métropole et l'informer des modalités de réalisation de son action (date, méthode de distribution, lien web etc).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombres d'outils développés aidés par la Métropole et estimation du nombre de personnes bénéficiant de chaque projet

## AXE 1 : Animation d'un club des gémapiens (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 326

### OBJECTIF

Construire et animer un réseau de collectivités gémapiennes sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et son voisinage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

De manière périodique, la Métropole du Grand Paris va proposer des temps d'échange entre les acteurs gémapiens sur le territoire métropolitain ainsi que les territoires voisins limitrophes.

Ce réseau permettra d'échanger sur les problématiques concernant la gestion des systèmes d'endiguement et l'actualité réglementaire en matière de GeMAPI.

Les sujets suivants pourront être ainsi abordés :

- suivi réglementaire des systèmes d'endiguement,
- gestion et entretien des systèmes d'endiguement,
- gestion des protections amovibles,
- information et gestion des systèmes d'endiguement en temps de crue,
- etc.

Les thèmes pourront être adaptés en fonction de l'actualité et des souhaits des participants au réseau.

Les événements seront organisés en collaboration avec les collectivités volontaires du territoire métropolitain ainsi que ses voisins. De plus, la Métropole pourra se coordonner avec l'EPTB Seine Grands Lacs pour bénéficier de son réseau d'acteurs du bassin amont Seine-Marne.

Le rythme, la forme des échanges et la liste des participants seront définis au démarrage du PAPI et pourront être amenés à évoluer durant la vie du PAPI. L'objectif est d'atteindre 2 événements par an.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions organisées et nombre de participants invités

## AXE 1 : Mise en place d'un observatoire des crues – partenariat universitaire (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 331

### OBJECTIF

Établir un observatoire au travers d'un partenariat avec une université afin de centraliser les données produites en lien avec la prévention et la gestion des inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'application de la compétence GEMAPI, la Métropole du Grand Paris entreprend de développer un observatoire des crues historiques et actuelles. Ainsi, plusieurs points y seront développés :

- référencer les données déjà acquises par les services de la Métropole,
- référencer les données existantes sur le territoire de la Métropole ainsi que le bassin amont Seine-Marne,
- identifier les producteurs de données,
- élaborer et structurer une base de données de la Métropole.

Un rapprochement avec les dispositifs actuels pourra être envisagé afin de capitaliser les données produites et archivées.

Cette action pourra être en lien avec d'autres actions portées par la Métropole du Grand Paris dans ce PAPI :

- Production de données : instrumentation des cours d'eau et des nappes pour intégrer les données existantes et mettre en évidence les secteurs où le besoin est prioritaire, pose et réfection de règles limnimétriques, échanges avec les gestionnaires de réseaux, études hydrologique et hydromorphologique,
- Utilisation de données : réalisation d'une AMC pour les travaux sur les systèmes d'endiguement, outils de gestion de crue et d'information, animation du club des gemapiens.

Afin de mener à bien ces missions, la Métropole souhaite s'associer au master Dynarisk de l'Université de Paris. Ainsi, la Métropole pourra accueillir des étudiants en stage, réaliser des ateliers en UE, proposer des sujets de recherche. Les sujets à développement peuvent s'orienter vers la perception sociale des inondations, ou bien, les impacts du dérèglement climatique sur les cours d'eau franciliens. Ce partenariat est prévu pour une séquence de 2 ans renouvelable.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de données collectées, nombre d'étudiants accueillis et nombre de rapports réalisés

## AXE 1 : Etude hydrologique et hydromorphologique des cours d'eau (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 330

### OBJECTIF

Réaliser un diagnostic et étudier les potentialités de réouverture et renaturation des cours d'eau métropolitains occasionnant des crues sur des zones habitées.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette étude, à l'initiative de la Métropole, a été inscrite dans le contrat Eau Climat et Trame Verte et Bleue de la Bièvre. Elle répond au besoin de connaissance et planification nécessaire au renforcement de la stratégie métropolitaine en termes de GEMAPI.

Cette étude a pour vocation de servir d'outil d'aide à la décision pour la Métropole du Grand Paris pour prioriser les interventions à mener sur le territoire métropolitain afin d'optimiser et renforcer l'action pour la reconquête des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle doit permettre et constituer une vision d'ensemble partagée sur les potentialités de réouverture et de renaturation des cours d'eau en cohérence avec son contexte urbain. Ce diagnostic servira de base pour l'élaboration de la stratégie métropolitaine en termes de GEMAPI.

Les objectifs de l'étude sont :

- Définir de manière cohérente et concertée des grands principes d'aménagement et de restauration hydromorphologique sur les linéaires des petits cours d'eau non domaniaux du territoire métropolitain ;
- Identifier les zones potentielles de réouverture et de renaturation et étudier les aménagements connexes et/ou préalables à prévoir ;
- Définir des critères de priorisation des projets (faisabilité technique, insertion paysagère, gain environnemental, domanialité, accessibilité, coût...);
- Chiffrer les projets dans leur globalité et les hiérarchiser en fonction des critères retenus.

Une collecte et mise à jour des études existantes sera menée dans le cadre de l'étude afin d'éviter toute redondance avec les études menées ou en cours.

Deux phases peuvent être distinguées :

- Actualisation du diagnostic du territoire et sa mise en perspective au regard des objectifs de l'étude ;
- Définition d'un programme hiérarchisé, sous forme de fiches par tronçons.

Cette étude permettra de prioriser les secteurs/cours d'eau à renaturer dans le cadre de l'action XX.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL d'étude et en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Rapport de l'étude, nombre de projets proposés et fiche d'information travaux pour chaque tronçon

## AXE 1 : Etablissement d'une étude globale de type schéma directeur inondation (SEDIF)

Identifiant SaisiePAPI : 310

### OBJECTIF

Le SEDIF souhaite établir une étude globale de type schéma directeur/plan de management des inondations, en deux parties distinctes :

- Une partie générale sur la mise à jour des connaissances/études antérieures et enjeux des inondations à l'échelle du territoire du SEDIF

- Une partie ciblée sur des diagnostics de la vulnérabilité des 3 usines principales de production d'eau potable et sur certains sites stratégiques (axe ruissellement, débordement de cours d'eau et remontée de nappe)

Ces deux parties viendront alimenter le PPI du SEDIF sur la thématique gestion/maîtrise des risques avec une vision court/moyen et long terme.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux des inondations à l'échelle du territoire du SEDIF sont importants, il faut mettre en cohérence la politique inondation du territoire et définir les actions pour des niveaux de protection définis par les services de l'état et les différents PPRI.

La première partie concerne la mise en place du Schéma Directeur inondation avec plusieurs aspects :

Pour commencer, il faudra reprendre tout le contexte et les objectifs par rapport aux études précédentes et au contexte administratif.

Les hypothèses générales seront reprises : exploitation en période de crue, remontée de nappe, eau pluviale, durée de la crue, mise à profit des projets en cours, gestion des émissaires, maintien en fonctionnement, notion de risque, volumes compensatoires,...

Il faudra prendre en compte les différents travaux réalisés sur les différentes infrastructures du SEDIF.

Des préconisations seront émises sur les installations les plus impactées.

Les contraintes seront à prendre en compte : la continuité de service pendant des travaux, la sécurité, les accès, la réglementation et l'environnement.

Un volet sur les enveloppes financières et les études sera à mettre en place.

La seconde partie se focalise sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilités sur les usines sujettes aux risques inondation, soit : les usines principales de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise ; l'usine à puits de Neuilly-sur-Seine ; la station de transfert de Joinville.

Ces diagnostics se veulent complets.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SEDIF

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SEDIF

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Marché d'AMO piloté par le SEDIF

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 180 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réunion périodique d'avancement et de présentation des résultats



## AXE 1 : Action de sensibilisation des agents du SIAAP au risque d'inondation (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 370

### OBJECTIF

En complément des exercices de crise, des actions de communication interne seront réalisées afin de sensibiliser les agents du SIAAP et de créer une véritable culture du risque. Celle-ci permettra une meilleure sécurité et efficacité en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description : Plusieurs actions de sensibilisation et communication peuvent être réalisées :

- Elaboration d'un guide explicatif sur les enjeux et les risques associés à une crue majeure
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en cas de crue, avec deux volets : bonnes pratiques en lien avec le métier et bonnes pratiques en tant que citoyen résident en Ile de France
- Elaboration de brèves intranet, élaboration d'un hors-série du magazine interne
- Elaboration de quizz / jeux sur le thème de la crue lors d'événements SIAAP
- Tenue de conférences sur le thème de la crue majeure
- Diffusion de films sur la crue 1910 et sur l'exercice SEQUANA 2016

Le contour précis de ces actions sera élaboré prochainement par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Communication du SIAAP.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

1700 agents du SIAAP

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Direction des Ressources Humaines et Direction de la Communication du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 80 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'agents sensibilisés

## AXE 1 : Formation des agents du SIAAP à la gestion de crise. (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 372

### OBJECTIF

Deux objectifs sont visés par cette action :

- Former les managers à la gestion de crise
- Dispenser des formations internes des personnes ressources

Ces formations permettront d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, afin de gérer au mieux la crise si elle survient.

La formation apportera des méthodes opérationnelles et concrètes pour appréhender le rôle de pilote lors des différentes phases de la crise.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description : La formation aura pour objectif de répondre à un certain nombre de questions, notamment :

- Comment réagir dans l'urgence ?
- Où placer les priorités ?
- Comment réagir face aux victimes ?
- Comment faire face à l'afflux de sollicitations internes et externes ?

Le contour précis de ces actions sera élaboré prochainement par la Direction de la Sécurité du SIAAP.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de la Sécurité

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Taux de réalisation des formations

## AXE 1 : Action de sensibilisation du public à la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face au risque d'inondation. (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 371

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants des écoles primaires, des centres de loisirs et des collèges et lycées sur le risque d'inondation au travers des enjeux de l'assainissement face à une crue majeure. Ces actions ont un objectif éducatif permettant la diffusion de la culture du risque inondation et du risque sanitaire chez les plus jeunes, leurs encadrants et leurs parents. Des sensibilisations tout public seront organisées lors de journées du patrimoine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description : Plusieurs actions de sensibilisation et communication peuvent être réalisées :

- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en cas de crue adapté au public (à différents niveaux en fonction du public visé)
- Elaboration d'un guide présentant les grands enjeux de l'assainissement adapté au public visé
- Organisation de jeux / quizz / sur le thème de la crue
- Présentation d'outils spécifiques utilisés en cas de crue majeure (ex station de pompage anti-crue de Clichy) dans le cadre des journées du patrimoine

Le contour précis de ces actions sera élaboré prochainement par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Communication du SIAAP.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP + grand public pour les actions concernant les journées du patrimoine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction des Ressources Humaines et Direction de la Communication du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'événements organisés

## AXE 1 : Etude d'identification des apports d'eaux claires en entrée du réseaux et des usines SIAAP en cas de crue de la Seine et de la Marne (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 530

### OBJECTIF

Les usines de traitement du SIAAP situées à Noisy et Valenton subissent une dilution importante de leurs apports lors des premiers niveaux de crue Seine et/ou Marne qui provoquent des difficultés de traitement, complexifiant la gestion des usines dans leur rôle d'assainisseur. La dilution des eaux en entrée de STEP impactent fortement les rendements épuratoires des usines et minéralise la production de boue de manière importante. Les bassins versant d'alimentation de ces 2 sites s'étalent sur les départements du Val de Marne, de la Seine Saint Denis, de l'Essonne, et de la Seine et Marne et ne permettent pas d'identifier facilement la ou les sources des entrées.

L'objectif de cette action est de lancer une étude d'identification permettant de cibler et d'identifier les sources d'apports d'eaux claires sur les bassins d'apports aux usines Marne Aval et Seine Valenton, et de faire des propositions pour les résoudre.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Détermination des secteurs d'infiltration aux usines

Cette étape consistera à circonscrire les secteurs d'alimentation potentiels en eaux claires en analysant les données météorologiques le long des collecteurs d'amenée aux usines. Cette étape nécessitera de compléter la base de données du SIAAP avec les mesures des gestionnaires d'assainissement amont à son territoire (EPT/ syndicats).

#### 2- Recherche des sources d'apports

A cette étape, il s'agira d'analyser les zones incriminées pour connaître la source d'apports, diffuse ou ponctuelle, en étudiant les moyens d'interactions entre les collecteurs d'assainissement et le milieu naturel (la géologie, l'hydrogéologie, les réseaux locaux...).

#### 3- Propositions de solutions

En conséquence des points d'apports identifiés, l'étude conclura sur des propositions de solutions de réduction ou suppression des volumes entrants.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Périmètre des réseaux du SIAAP + réseaux départementaux structurants+ réseaux EPT et syndicaux amonts MOA SIAAP

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction du Système d'Assainissement et du Réseau du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

pourcentage avancement réalisation de l'étude

## AXE 1 : Guide du riverain des affluents de la Seine dans les Yvelines (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 377

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics ciblés aux caractéristiques des inondations sur les affluents de la Seine dans les Yvelines et à leurs conséquences directes et indirectes, pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Les principales cibles concernées par cette action sont le grand public, les jeunes, les entreprises, les acteurs publics et les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les supports de sensibilisation relayeront, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes sur les affluents concernés ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de compétence du SMSO situé dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le SMSO

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de guides mises à disposition (format papier) , Téléchargements sur le site du SMSO (format informatique)

## AXE 1 : Installation de repères de crues et de panneaux d'information sur le bassin-versant de la Seine yvelinoise et ses affluents (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 242

### OBJECTIF

La matérialisation des crues passées par la pose de repères de crue est un moyen de sensibiliser le grand public à la thématique des crues historiques et de valoriser la mémoire des événements passés. C'est également une obligation réglementaire (article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2009 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages). Cette action permettra de :

- Conserver et transmettre la mémoire des événements passés ;
- Informer la population des hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées ;
- Sensibiliser la population aux phénomènes d'inondation pour développer une conscience du risque ;
- Constituer des repères visuels de comparaison rapide des hauteurs d'eau en période de crue par l'équipe du SMSO ;
- Constituer un maillage de suivi des crues par le syndicat.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire, quelques repères de crues et panneaux ont été posés notamment sur Montesson (axe Seine), lycée François Villon au Mureaux (le ru d'Orgeval). SMSO a une bonne connaissance des repères des crues récentes que le syndicat a suivi et relevé. Des marques des crues historiques (1910, 1955, 1982) sont matérialisées de façon hétérogène sur le territoire .

Description de l'action :

- Déterminer dans un premier temps les sites intéressants de pose de repères de crues en coordination avec les communes et les propriétaires des biens.
- Fabriquer et poser les macarons, ainsi que les éléments associés (échelles limnimétriques, panneaux informatifs) le cas échéant, et éditer une fiche d'identification pour chaque repère.
- Diffuser l'information auprès des communes, des syndicats de bassin versant, du SDIS, du conseil départemental et des services de l'état et renseignement de la base nationale des repères de crues ainsi que de la plateforme de l'action 1.1.

Cette action, consiste :

- dans un premier temps, à recenser les repères de crue présents sur le bassin versant et à réaliser un inventaire des laisses de crues en s'engageant dans un processus d'échange et dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le recensement des repères de crue sera réalisé via une campagne de mobilisation à destination des communes dans le cadre de la stratégie de concertation (questionnaire). Les données récoltées grâce à cette démarche seront capitalisées. L'outil cartographique dynamique (plateforme) qui sera mis en place dans le cadre de l'étude de connaissance localisera les repères de crue et reprendra les principales informations des événements. Les participants seront également formés à l'utilisation de cette plateforme afin de pérenniser la démarche collaborative notamment pendant toute la durée de l'étude globale.

- Dans un second temps, l'action consiste à déterminer en concertation une stratégie de matérialisation des repères de crue permettant d'informer la population du bassin versant sur les hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées. L'objectif est de définir les sites potentiels pour la pose des repères de crue en coordination avec les communes et les propriétaires des biens puis d'équiper les sites choisis pour la matérialisation des lignes d'eau. Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès

des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.

Lors de la concertation, une réflexion sera menée sur le type de marquage à utiliser. Dans un objectif pédagogique, la mise en place de repères de crue innovants sera proposée : les repères de crues seront associés à un panneau pédagogique sur lequel est apposé un « flash code » permettant de les localiser sur une carte directement sur son smartphone et d'obtenir des informations sur la crue répertoriée (historique, photos...).

- Mise en œuvre du programme : conventions avec les propriétaires, géo-référencement planimétrique et altimétrique du point de repère, fabrication des repères et éventuellement de panneaux explicatifs en accompagnement, comportant éventuellement photo et plan de localisation des repères, scellement des repères. Il est envisagé d'installer sur la totalité du territoire (Seine et affluents) près de 50 repères :
- Des repères de crues historiques : pour matérialiser les plus hautes eaux connues, ainsi que les crues notables récentes (juin 2016, janvier 2018).
- Des repères de crues théoriques ou dits "reconstitués" dans les endroits sans données connues mais pour lesquels la vocation pédagogique et de sensibilisation est l'objectif prioritaire.

Les repères de crue seront accompagnés dans les endroits les plus stratégiques d'échelle de niveau d'eau et de plaque informative concernant les crues et l'intérêt des repères.

Un total de 50 repères est programmé sur l'ensemble du territoire, sur la Seine et ses affluents.

Ces repères feront l'objet d'une intégration dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale). En fin de mission, une action de communication et diffusion des informations auprès des communes, du SDIS, du conseil départemental et des services de l'état et renseignement de la base nationale des repères de crues ainsi que de la plateforme de l'action sera réalisée.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

SMSO

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage SMSO, prestataires externes (géomètre, fabrication de repères, pose des repères), travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, associations riverains...)

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes engagées, Nombre de repères posés et/ou conventionnés, Nombre de repères inscrits sur la base locale et nationale



## AXE 1 : La mobilisation des parties prenantes, concertation et communication (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 418

### OBJECTIF

L'objectif principal de cette action est la mise en place d'un processus de concertation locale et de communication autour des études de connaissance et notamment du programme d'actions (Axe 1), en mobilisant les acteurs locaux et/ou futurs Maîtres d'ouvrage, en assurant l'interface avec les partenaires techniques et financiers.

Elle permettra de :

- sensibiliser ou initier les parties prenantes aux risques inondation et créer une dynamique autour de sa gestion ;
- Associer toutes les parties prenantes (élus, population, riverains, acteurs économiques, usages, représentant du mode socio-professionnel) tout au long de l'élaboration du programme d'actions ;
- Recueillir la connaissance du territoire (études et enquêtes) ;
- rendre l'étude technique de connaissance du risque et du programme d'actions concret pour un large public en donnant à son sujet des informations transparentes, pratiques, compréhensibles et accessibles ;
- co-construire un programme d'actions, qui soit cohérent, adapté et réalisable pour atteindre les objectifs fixés et dégager une stratégie d'actions et les objectifs prioritaires ;
- d'instaurer un dialogue sur le territoire et permettre aux différents acteurs impliqués dans la gestion du risque inondation de se rendre compte de la diversité des points de vue et des attentes autour du programme d'actions. Rendre également visible l'implication du SMSO et le rôle des élus locaux et des autres acteurs ;

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour la réalisation de cette action, SMSO sera accompagné par un cabinet d'étude spécialisé dans la concertation / communication.

La stratégie adoptée à ce stade comprend :

- Une concertation élargie déclinée à tous les niveaux (élus, riverains, usagers...), comprenant une alternance de temps de débats locaux (réunions publiques et réunions géographiques) à des temps de débats à l'échelle du bassin versant (Comité de pilotage, Comité de concertation) ;
- Une communication / information tout au long de l'étude.

La concertation avec les parties prenantes du territoire est une étape incontournable pour réaliser les diagnostics de terrains, faciliter l'appropriation des connaissances et des enjeux, afin de construire une stratégie commune de prévention du risque inondation. L'objectif est de réaliser des actions au plus proche des territoires (échelon communal) afin de recueillir des informations plus qualitatives (expérience vécue des inondations, du territoire et de son aménagement) et de les intégrer dans les éléments de diagnostics ; mais également de faire émerger des propositions d'actions à l'échelle locale qui permettront de répondre aux objectifs globaux de réduction de la vulnérabilité.

Une concertation réussie est une concertation qui permet d'aboutir à un programme d'actions pertinent basé sur la conjugaison de la connaissance et des volontés des acteurs locaux d'une part, l'apport et l'appropriation d'une expertise de qualité d'autres part. Elle doit intégrer toutes les parties prenantes et être déclinée à tous les niveaux et pendant toute la durée des études :

- Concertation et suivi interne : bureau des élus, comité syndical, commissions géographiques ;
- Concertation et suivi externe : Copil, Cotech, groupes de travail thématiques,
- Consultation du public : site internet, réunions publiques....

Les instances de concertation et leur objet, sont les suivantes :

Un comité de pilotage (Copil et Cotech), rassemblant les partenaires techniques et financiers, représentants des collectivités (élus et services techniques )

Les représentants des maîtres d'ouvrages ayant un intérêt ou un lien avec la gestion du risque d'inondation, seront réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL) Cette instance veille au bon déroulement du projet (dans son élaboration ou la mise en œuvre des actions, du respect des objectifs fixés, ...) et dispose d'un pouvoir de décision.

Les COFIL sont préparés en amont par une ou plusieurs réunions du comité technique (COTECH), réunissant les représentants de l'Etat, les financeurs et le maître d'ouvrage sur le volet purement technique du projet. Il s'assure du suivi technique, et informe le COFIL de l'avancement de la réalisation du programme d'action, des difficultés rencontrées, le suivi des indicateurs,

Les groupes de travail thématiques - ateliers (4 à 5 groupes ) en fonction des actions à réaliser : des représentants des usagers (chambres consulaires, représentants agricoles, associations d'entreprises, associations environnementales), des élus du bassin versant, le service départemental d'incendie et de secours... Objectif : repérer le positionnement des acteurs locaux face au risque d'inondation et d'identifier les enjeux, les attentes, les contraintes spécifiques s'imposant à sa gestion.

Les réunions géographiques 5 zones géographiques identifiées. Au début (présentation du diagnostic) et à la fin de l'étude (le scénario retenu) Elles rassemblaient tous les acteurs des zones géographiques ou « sous-bassins versants » définis . Objectif : se rapprocher du territoire pour présenter les résultats et ouvrir un espace de discussion permettant de poser les questions, exprimer les enjeux et/ou les attentes mais aussi d'identifier les contraintes locales.

La consultation du public concernant l'élaboration du programme d'actions sera organisée selon les modalités suivantes :

- Une consultation préalable sur le site internet du Syndicat Mixte. Des renvois seront prévus à partir des sites des partenaires ;

Les réunions publiques ouvertes à tous les habitants : 7 réunions organisées en fin d'étude à l'échelle des principales collectivités (EPCI) Objectif : rendre compte, de manière simple, des grandes conclusions de l'étude.

La consultation du public donnera lieu à un rapport qui rappellera le cheminement de la réflexion ayant conduit à l'équilibre du programme d'actions vis-à-vis notamment des opérations et travaux d'aménagements.

## Communication

Des actions de communication relative à l'étude de connaissance et du programme d'actions, de concertation et de consultation seront menées, notamment par l'animation des différentes actions, permettant en outre de garantir l'adhésion préalable du plus grand nombre et de partager les objectifs poursuivis. L'animation sera renforcée par la création d'outils de communication tels que site internet dédié, des newsletter, plaquettes, outils de communication numérique.

Cette action se déroule en 3 phases en cohérence avec les phases de l'étude de connaissance et du programme d'actions :

Phase 1 : Concertation en amont : Réalisation des réunions de démarrage des enquêtes de terrain avec les élus des communes du périmètre d'étude et des personnes ressources. Au préalable un questionnaire sera adressé à l'ensemble des communes qui permettra de recueillir leurs connaissances sur les risques d'inondations mais aussi leurs attentes et leurs interrogations sur ce même sujet.

Phase 2 - Diagnostic : Il sera donc mis en place des réunions d'informations et des ateliers, pour pouvoir échanger et concerter avec ces acteurs de manière cohérente et personnalisée. Cette concertation aura deux thématiques principales : les risques d'inondations et la protection de l'environnement et elle sera adaptée en fonction des acteurs à qui elle s'adresse (élus, riverains, entreprises, collectivités...), et en fonction du territoire sur lequel elle intervient, entre les espaces à fortes contraintes hydrauliques (bords de Seine et gros affluents) et les espaces à faibles contraintes (petits affluents). Ces réunions et ateliers seront aussi l'occasion de revenir sur le questionnaire et les témoignages récoltés lors de la phase 1. L'objectif global de ces réunions et ateliers est d'édifier à terme un diagnostic précis du territoire, en s'appuyant sur les différents besoins identifiés avec les acteurs.

Phase 3 - Programme actions: La conclusion des réunions et ateliers de la phase 2, permettra dans cette troisième et dernière phase, d'apporter des solutions cohérentes et justes aux problèmes identifiés en concertation avec les acteurs du territoire, mais aussi d'élaborer une stratégie de prévention du risque inondation durable.

Cette action s'effectuera dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention, et tiendra compte de toutes les autres actions comprises dans ce même cadre, particulièrement avec celles s'inscrivant dans l'Axe 1 de ce PAPI d'intention.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le SMSO

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions thématiques - Mise en ligne des informations sur l'état d'avancement des études - Rédaction d'un programme d'action de prévention des inondations complet - Rédaction du rapport de la consultation du public

## AXE 1 : Acquisition des données bathymétriques et levés d'ouvrages (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 399

### OBJECTIF

L'objectif de cette action concerne l'acquisition de données bathymétriques et topographiques (profils en travers, levés d'ouvrages) pour réaliser les études hydromorphologiques et hydrauliques prévues à l'axe 1 et l'axe 6 du PAPI.

Cette action vise à :

- Acquérir des données altimétriques et planimétriques sur l'ensemble du BV (LIDAR et topographie complémentaire)
- Traiter les données pour extraire les différentes caractéristiques du terrain nécessaires aux méthodes d'hydro géomorphologie et de modélisation prévues dans le cadre des études de connaissance.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En complément des données déjà existantes, il convient de réaliser une campagne topographique sur le bassin versant de la Seine yvelinoise permettant de disposer d'une vue précise des lits majeurs et mineurs de la Seine yvelinoise et de ses affluents ainsi que des certains éléments situés dans le lit majeur (obstacles) avec un impact sur les écoulements des crues.

En 2021, SMSO a réalisé un Lidar haute résolution (densité de points d'environ 8 pts/m<sup>2</sup>;; précision en Z à +/- 10 cm) et des ortho photos (+/- 20 cm) . A partir du semis de points brut, des dérivés du Lidar ont été établis : MNT à des mailles de 0,5 m, 1m et 5 m ; MNS, cartes de pentes, réseau hydrographique et surfaces en eau....

La campagne LIDAR sera complétée par une campagne de levés topographiques (terrestre et bathymétrique) permettant de caractériser la géométrie des cours d'eau :

Seine : il est envisagé de réaliser en complément des données existantes (données VNF ) , des données bathymétriques sur le bras non navigués (hors champ d'investigation VNF) au moyen d'un sondeur multifaisceau ou monofaisceau embarqué.

En complément de ces données, des profils en travers des berges de Seine pourront être réalisés lorsque les données Lidar n'offre pas un détail suffisant sur la topographie des berges.

Affluents :

- Lit mineur : Le profil en travers du lit mineur sera levé perpendiculairement à l'axe d'écoulement du cours d'eau en coordonnées X, Y, Z. Pour chaque profil en travers, 8 points au minimum devront être levés : pour chaque rive, le sommet de berge, le pied de berges et les deux points du fil d'eau (à gauche et à droite). Dans le cas d'un cours d'eau endigué (digue en terre ou maçonnée) ou d'un cours d'eau composé avec une risberme, le profil de la digue et/ou de la risberme sera caractérisé par deux points supplémentaires : un point sur la digue ou sur la risberme pour mesurer sa largeur et un point en pied de digue côté lit majeur.

Les profils en travers seront levés en moyenne avec un profil tous les 150 à 250m dans les zones à enjeux (urbanisation) ou un profil tous les 500m dans les zones naturelles. Le profil en long du lit mineur sera relevé selon l'axe du lit d'étiage avec un point tous les 50 m en coordonnées X, Y, Z. En cas de levé du lit en eau, il s'agira de réaliser un profil bathymétrique (en long et en travers) par un procédé de type sondeur.

- Lit majeur : Si nécessaire, des profils topographiques du lit majeur (droit et gauche) devront être réalisés afin de connaître et/ou préciser la configuration générale du terrain, les obstacles longitudinaux à l'écoulement des eaux (digues, merlons, remblais, mur ...) et les ruptures de pente marquées du terrain. Les profils seront levés en coordonnées X, Y, Z avec un profil tous les 500 m et/ou en continuité avec les profils en travers du lit mineur réalisés.

- Ouvrages d'art : Les levés d'ouvrages d'art (pont, seuils, barrage, bassins de rétention) seront réalisés pour faire apparaître les caractéristiques générales de l'ouvrage (hauteur de crête, hauteur de chute, largeur et hauteur des ouvertures permettant de définir la section hydraulique etc.).

Il est donc prévu de réaliser des levés topographiques sur 500 km de rivière (Seine et affluents). Ces données seront réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande. Le prestataire des études hydrauliques et donc en charge de la modélisation, aura à sa charge la réalisation d'une cartographie avec la localisation de l'ensemble des levées à réaliser. Sur la base de ces éléments SMSO, chargera le(s) prestataire(s) du bon de commande pour la réalisation des données.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de compétence du SMSO situé dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le SMSO.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de levés réalisés

## AXE 1 : Etude hydraulique et hydromorphologique et définition d'un programme d'actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 375

### OBJECTIF

La présente étude couvre la totalité du bassin versant de la Seine yvelinoise. Compte tenu du territoire étendu et des thématiques abordées, l'étude est découpée en plusieurs lots thématiques et géographiques :

- Lot 1 : réalisation des études hydrologiques et hydrauliques sur la totalité du bassin versant de la Seine yvelinoise en vue de l'élaboration d'un programme d'aménagement et de restauration sur l'ensemble du bassin versant du risque inondation.
- Lot 2 : axe Seine
- Lots géographiques 3, 4 et 5 : réalisation des études morphologiques
- Lot 6 : Zones humides

A noter que le lot 1 qui couvre la totalité du périmètre d'étude, a également un rôle de coordination des autres lots ainsi que d'assemblage du programme afin d'aboutir à un programme d'actions intégrant inondations et morphologie ainsi que des mesures de gestion.

Les objectifs généraux (tous lots confondus) pour la présente étude sont de :

- assurer une meilleure connaissance du risque inondation et de l'état des cours d'eau à l'échelle du bassin versant : améliorer la connaissance hydrologique, hydraulique et géomorphologique de la Seine yvelinoise et de ses affluents,
- réaliser un inventaire des enjeux exposés aux inondations (enjeux à la fois humains et environnementaux),
- mieux appréhender le cours d'eau dans ses fonctionnalités naturelles d'écroulement de crues, de dynamique hydro-morphologique, et de réservoirs biologiques,
- réduire les conséquences négatives des inondations, après recensement des enjeux, et proposer des actions de restaurations des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et de prévention des inondations,
- déterminer une stratégie globale et durable de prévention du risque inondation débouchant ainsi sur un programme d'actions présentant une cohérence hydraulique, hydro-morphologique, écologique et économique,
- fournir un outil d'aide à la décision aux acteurs du territoire,
- créer une dynamique sur le territoire autour de la gestion du risque inondation et faire émerger des actions ou mesures connexes aux actions menées par SMSO (gémapien) y compris l'identification des éventuels porteurs de ces actions.

L'objectif de l'étude hydraulique (lot 1) l'objet de la présente fiche, est d'améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques du bassin versant lors des crues et de proposer des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques d'inondation par débordement de cours d'eau et ruissellements des secteurs à forts enjeux sur l'ensemble du bassin versant. Cette action viendra alimenter les axes 6 et 7 et permettra de définir un programme global d'aménagements de protection contre les inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude sera divisée en plusieurs phases, qui s'étalonneront sur une durée de 3 ans :

Phase 0 : Préparation, méthodes et outils l'objectif de cette phase de coordination avec la participation de tous les prestataires du marché (marché alloti 6 lots) est de garantir les conditions d'assemblage de rendus et d'établissement des documents de synthèse sur l'ensemble du territoire ;

En effet, le lot 1 est le seul qui couvre le bassin de la Seine yvelinoise. Les autres lots concernent un territoire plus restreint (1 ou 2 sous bassins versants ou l'axe Seine) ;

Phase 1 : Etat des lieux, caractérisation du bassin versant. : Cette phase consiste à dresser un état des lieux sur la globalité du bassin versant. Un recueil bibliographique sera mené sur le bassin versant concernant les

informations relatives aux crues historiques suffisamment documentées ainsi que toute autre information concernant le phénomène d'inondation. Cette mission sera enrichie par une phase de reconnaissance terrain et d'enquête auprès des communes et des riverains. Afin de mener à bien l'étude globale, une campagne topographique sur les linéaires des cours d'eau modélisés sera réalisée (fiche action). Cette campagne concerne le levé de profils en travers dans le lit mineur, ainsi que le levé des ouvrages en lit mineur et lit majeur pouvant avoir un rôle dans la propagation et l'étalement des crues.

Au cours de cette phase les informations disponibles concernant le risque inondation (phénomènes historiques) sur le territoire étudié seront rassemblées dans une base des données structurée par thématique.

Cette base permettra de synthétiser le risque inondation dans le but, si les informations collectées sont suffisantes, de générer une cartographie de l'aléa historique, mais également :

- De comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin versant ;
- De collecter et analyser les repères de crue, l'emprise des zones impactées par le ruissellement ..
- De permettre une évaluation de la vulnérabilité face aux inondations (enquêtes enjeux).

Phase 2 : Diagnostic approfondi et partagé du territoire - établissement et caractérisation de l'aléa et analyse des enjeux. Lors de cette phase, il sera établi les différentes cartes opérationnelles qui illustreront la fragilité du territoire par rapport au risque d'inondation et notamment par rapport aux paramètres physiques (hauteur, vitesse, durée de submersion). Compte tenu de phénomènes étudiés, deux cartes d'aléa seront produites, respectivement :

- Une cartographie de l'aléa débordement des cours d'eau ;
- Une cartographie de l'aléa ruissellement.

Pour cela, une étude hydrologique basée sur une modélisation pluie-débit et pluie-ruissellement sera réalisée. L'étude hydrologique sera portée à l'échelle du bassin versant et devra permettre de définir les débits caractéristiques et les hydrogrammes de crues de la Seine et de ces principaux affluents, nécessaires à la mise en œuvre du modèle hydraulique. L'étude sera menée sur la base d'une approche d'ensemble, afin de proposer une analyse robuste permettant de reproduire au mieux les événements courants ainsi que les événements à caractère exceptionnel.

Le modèle hydrologique sera calé à minima sur 3 crues historiques documentées. Cette approche sur l'ensemble du bassin versant servira par ailleurs à fiabiliser les outils de prévision des crues. Pour mener à bien cette mission, les stations de mesures pluviométriques et hydrométriques sur le bassin versant seront recensées et analysées. L'analyse hydrologique portera sur les crues fréquentes, moyennes (10, 30, 50, 100 ans) et exceptionnelles.

Pour la caractérisation de l'aléa inondation par débordement et ruissellement, il sera mis en œuvre une méthodologie graduée adaptée aux phénomènes étudiés et aux enjeux du territoire. Ainsi, il est prévu de réaliser une modélisation 2D des cours d'eau principaux à fort enjeu, une modélisation 1D ou 1D simplifiée des cours d'eau secondaires à faible enjeux. Pour les cours d'eau non permanents ainsi que les thalwegs principaux (concentration des écoulements issus du ruissellement) une méthode à grand rendement sera mise en œuvre (méthode hydrogéomorphologique). Sur la base des résultats de cette méthode, les secteurs à forts enjeux impactés par le ruissellement rural seront modélisés en 2D (modèle local).

En ce qui concerne la Seine entre Bezon et Limez Villez, le modèle hydraulique 2D Telemac réalisé récemment dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes sera mis à disposition du SMSO par le maître d'ouvrage (EPTB SGL) de l'opération. Ce modèle sera actualisé avec des nouvelles données bathymétriques (bras secondaires) et recalé à partir des repères de crue recueillies par SMSO lors de crues récentes notamment celle de 2018 (plus de 100 repères de crue disponibles).

L'analyse hydraulique pour la caractérisation de l'aléa inondation portera sur les périodes de retour 2, 5, 10, 30, 50, 100ans, exceptionnelle, crue des premiers dommages. Les cartographies des zones inondables ainsi que des vitesses découlement et la dynamique des crues pour chaque période de retour seront produites. La phase d'exploitation du modèle hydraulique concernera également 2 autres thématiques complémentaires à celle de la cartographie des zones inondables à savoir :

- La modélisation de débits intermédiaires pour caractériser la capacité des cours d'eau avant débordement ( 2 à 3 débits supplémentaires) ;
- La modélisation de débits d'étiage, module, afin d'améliorer la connaissance en termes de ligne d'eau et permettre le dimensionner des aménagements pour la continuité écologique et restauration des cours d'eau.

Les enjeux, seront identifiés et caractérisés. A partir de ces données, seront évalués et quantifiés les dommages engendrés par les inondations et les bénéfices des différents scénarii qui seront proposés dans la phase 3. Le déroulé de cette action comporte plusieurs phases :

- récupérer l'ensemble des données existantes en termes d'estimation chiffrées des dégâts occasionnés par des crues historiques ;
- le recensement précis des enjeux et leur représentation cartographique dans un SIG.

Un point spécifique dédié aux ZEC sera réalisé en fin de phase 2. Cette étude permettra notamment d'identifier et d'établir l'influence des ZEC existantes sur le territoire en lien étroit avec le prestataire du lot 6. Une analyse de l'incidence des ZEC sur les débits de pointe sera réalisée. En fonction des résultats obtenus (impact hydraulique), une priorisation des ZEC sera faite. Des actions de préservation, d'amélioration de leur fonctionnement seront proposées en phase 3.

Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions et ACB/AMC. Cette phase comprendra les étapes suivantes :

- Proposition d'objectifs sur la base des données issues du diagnostic ;
- Co-construction de la stratégie de gestion du risque inondation en lien avec le prestataire du marché communication ;
- Propositions d'aménagement y compris ZEC ;
- Présentation des gouvernances associées aux aménagements (MOA, enjeux, coûts...)
- Modélisation d'au moins 4 scénarios avec pour chacun réalisation d'une ACB/AMC : La faisabilité technique, environnementale et économique (par le biais d'analyses coûts-bénéfices) de chaque proposition sera étudiée et une hiérarchisation des actions par ordre de priorité sera proposée.
- Rapport de synthèse des propositions d'aménagement
- Déclinaisons des actions selon les axes du papi (fiches - action).

Des propositions d'aménagements seront réalisées afin de diminuer le risque dans les zones les plus exposées du territoire. Les aménagements seront intégrés à l'échelle du bassin versant mais également à échelle locale afin de réduire la vulnérabilité face au risque inondation. Le modèle hydraulique permettra de tester la mise en œuvre et la pertinence des aménagements proposés et souhaités. L'impact des aménagements sur les différentes gammes de crues sera étudié et cartographié dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement hydraulique de l'aménagement.

Une analyse multi-critères (AMC) et/ou une analyse coût-bénéfice (ACB) sera réalisée sur la base des résultats de modélisation caractérisant l'impact hydraulique des aménagements proposés. Ces analyses sont des outils d'aide à la décision, sur la base de critères objectifs et sont essentiels pour la justification socio-économique des potentiels travaux à réaliser par la suite.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le bassin versant de la Seine yvinoise, c'est-à-dire la Seine entre Bezon et Limez Villez et tous ses affluents.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comités techniques et comités de pilotage. Cette action est également inscrite au Contrat Eau & Climat du SMSO

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 300 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation du catalogue de cartographie de l'aléa inondation, propositions d'aménagements et réalisation de l'ACB/AMC, diffusion des rapports d'étude et de ses supports de valorisation.

## AXE 1 : Sensibilisation des populations et du jeune public (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 246

### OBJECTIF

Développer la conscience du risque lié aux inondations et sensibiliser les populations et le jeune public notamment sur les fonctionnalités de l'espace fluvial et des zones humides en période de crues.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Au travers des moyens de communication (site internet, médias sociaux...) du SyAGE et des collectivités locales, il s'agira d'assurer le relai des supports d'informations mis en place par l'EPTB SGL et de mettre en place une animation et communication portée par le SyAGE :

- Animations grand public : Fête de la science (animation d'un stand), relais du concours « mouille ta plume » (EPTB SGL) ;
- Outils pédagogiques à destination du jeune public : vidéos, EPI Seine, maquette, « Les pieds dans l'eau » ;
- Communication : articles de presse, évènements locaux, journée de sensibilisation (balade pédagogique par exemple).

Pour ce faire, il conviendra de prendre contact avec les partenaires locaux qui œuvrent dans la communication tel que les associations (IFFO-RME), les fédérations ou les organismes évènementiels (Festival de l'O, maison de l'environnement, etc.) afin d'assurer une cohérence au discours tenu sur la prévention et la gestion des risques face aux inondations du fleuve.

Trois collèges ou lycées circonscrits au périmètre de cette action seront également contactés en vue de les associer à ces évènements.

Le SyAGE se constituera coordinateur des différentes campagnes d'informations.

Il interviendra dans l'organisation d'une journée de sensibilisation éventuellement sous la forme d'une balade pédagogique à destination du grand public et animera un stand dans le cadre de la Fête de la Science (stand réel ou virtuel selon les conditions sanitaires). Le SyAGE possède déjà une trame d'une journée de sensibilisation aux inondations réalisée avec l'appui de la direction de la Communication du SyAGE (PAPI Yerres). Il pourra également s'appuyer notamment sur les outils pédagogiques développés dans le cadre du PAPI d'intention de l'Yerres « Les pieds dans l'eau ». De plus, deux nouveaux films interactifs seront produits dans le cadre de l'action I.2. du PAPI complet de l'Yerres. Enfin, il bénéficie des supports fournis par l'EPTB (Epi Seine notamment).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve Saint-Georges, Villeneuve Le Roi, Crosnes, Valenton, Montgeron

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** En régie - Service communication

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'évènements, de communiqués de presse, de productions audio-visuelles

## AXE 1 : Pose de repères de crues sur les équipements du Syctom et actions de communication associées (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 560

### OBJECTIF

L'objectif de cette démarche est de rendre plus visible le risque Inondation au sein des installations, en procédant notamment à la pose de repères de crues sur les équipements du Syctom.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syctom souhaite poursuivre la pose de repères de crues afin de sensibiliser à la fois ses services et les exploitants de ses sites de traitement au risque de la crue et à la vulnérabilité de nos installations de traitement.

La mise en place de repères a débuté sur les installations de traitement et le Syctom souhaite poursuivre cette initiative dans les autres sites, notamment les centres de tri.

Ces poses de repères seront associées à des actions de communication à destination des agents du Syctom et des agents des exploitants des sites.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les installations de tri du Syctom : Paris XV, Paris XVII, Sevran, Nanterre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYCTOM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 1 : Equipement des piézomètres et de dispositif de suivi pour un suivi des nappes en période de crue (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 561

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est :

- D'étudier les nappes existantes pour proposer un nombre de piézomètres adaptés tant en technique d'installation qu'en nombre,
- De réaliser leur mise en œuvre dans les installations de traitement du Syctom.
- Il est souhaité une mise en œuvre comprenant de la télé-relève afin de suivre le niveau des nappes souterraines, notamment en période de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors de la réalisation de diagnostic de vulnérabilité des installations de traitement du Syctom, le BE Sepia conseil a formulé des propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité à la crue des installations du Syctom. Une des actions communes pour les 3 sites, est d'étudier la mise en place d'équipements de mesure avec télé-relève pour mieux connaître les effets de remontées de nappes en cas de crue afin d'adapter au mieux les procédures d'urgence.

Il se trouve que les 3 sites sont situés à proximité de la Seine et sont soumis à cet aléas de remontées de nappes, qui est moins bien connu que les inondations par débordement de la Seine et les effets dominos des concessionnaires.

Aussi, il est conseillé au Syctom la mise en place de dispositifs de mesure de type piézomètres.

Actuellement, le seul site qui est équipé d'un tel dispositif est celui de Saint Ouen, dans le cadre des travaux. Ils sont manuels, et ne sont pas destinés à perdurer.

Il est donc proposé de réaliser la pose de piézomètres permanents. Cela se décomposera de la façon suivante :

- Une étude hydro-géologique qui permettra de déterminer le nombre de piézomètre à mettre en place, selon les nappes présentes et les profondeurs et techniques adaptées (en destructif ou en forage),
- La proposition du type de piézomètres comprenant l'offre de télé-relève
- L'acquisition ainsi que la réalisation des travaux, et notamment toute la partie génie civil, dont les éventuels forages ;
- La mise en service et l'installation de la télé-relève,

Pour IPXIII les études géologiques sont déjà disponibles, il reste à déterminer le nombre et le type de piézomètres à installer.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les installations de traitement du Syctom : Saint Ouen l'étoile Verte, Isséane, et IPXIII UVE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYCTOM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 180 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

## AXE 1 : Pose de repères de crue pour toutes les communes riveraines de la Marne et actions de communication associées (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 141

### OBJECTIF

La pose de repères de crues est une obligation légale prévue à l'article L.563-3 du Code de l'environnement. Il précise que "dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compte, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles. La commune ou le groupement de collectivités territoriales comptent, matérialisent, entretiennent et protègent ces repères". Les études de la SLGRI n'ont permis d'identifier qu'un seul repère de crue (Trilport) sur le territoire de la CAPM.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif vise à poser 22 repères de crue dans un délai de 4 ans dont au moins la moitié sous 2 ans. Toutes les communes riveraines de la Marne sont concernées par cet objectif.

- Proposition de sites ( minima un par commune exposée - 11 communes exposées),

Actions de communication à l'occasion de la pose des repères de crues.

La possibilité de la pose de repères de crue sur ou dans des équipements publics, très fréquents, sera étudiée comme la création d'un lien interactif (type flash-code) renvoyant sur le site internet de la CA Pays de Meaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** CAPM - Service GEMAPI + Mairies

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crues installés sur le nombre total visé

## AXE 1 : Formation des élus et cadres dirigeants des collectivités du territoire aux risques inondation (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 140

### OBJECTIF

L'étude de diagnostic de vulnérabilité a mis en évidence les enjeux de l'exposition du territoire de la CA Pays de Meaux aux inondations. La mise en oeuvre d'un plan territorial d'actions de la réduction de la vulnérabilité suppose une compréhension et un partage commun des enjeux.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de sensibiliser les maires, leurs adjoints, les conseillers municipaux, les directeurs généraux des services au risque d'inondation auquel le territoire de la CAPM est exposé. Etant donné la disponibilité généralement limitée de ces acteurs, il s'agira de procéder en priorité à des séquences d'information aux élus au sein des instances existantes des collectivités concernées (ex. conseil communautaire CAPM, commission CAPM, conseils municipaux), ainsi que des classes d'eau complètes de la diffusion de documents de communication assurant la promotion de la démarche. Les services des collectivités concernés devraient être pour leur part davantage impliqués dans les travaux des groupes de travail et de coordination associés à l'élaboration et la mise en oeuvre de différentes actions de ce plan. Exemple d'actions : Classe d'eau pour les élus, formation de gestion de crise par l'EPTB

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** SMMRPM - Service GEMAPI + CAPM- Service communication

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'élus et de personnels formés



## AXE 1 : Sensibilisation du public économique, agricole et scolaire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 136

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser un large public aux risques d'inondation dont notamment :

- Sensibilisation des acteurs économiques privés : TPE/PME, artisans, commerçants implantés en centres villes,
- Sensibilisation auprès du monde agricole,
- Sensibilisation public scolaire.

Volet économique : Le diagnostic de vulnérabilité a révélé que l'exposition des activités économiques (scénario R1.15) concernait très majoritairement des petites entreprises : plus de 90 % (730 Etab.) accueillent moins de 10 salariés, représentant 29,7 % des emplois impactés (1 650). Ces très petites entreprises recouvrent essentiellement les secteurs du commerce, de l'artisanat, des activités de services, des professions libérales. Directement implantées dans le tissu urbain, elles jouent un rôle important dans la vie économique locale, mais sont généralement considérées comme très peu sensibilisées aux risques d'inondations et préparées à la gestion de crise.

La plupart des chefs d'entreprises n'a en effet pas la mémoire des crues du passé et conscience de l'incidence d'une interruption d'activités. Ils méconnaissent aussi l'existence des dispositifs de surveillance et d'alerte des crues.

Le manque d'information, d'anticipation et d'organisation préalable constituent souvent des facteurs aggravants.

Volet agricole: Le diagnostic de vulnérabilité a mis en évidence la multiplication des phénomènes de ruissellement prenant la forme de coulées de boues dans les secteurs ruraux du territoire. Ces phénomènes paraissent pouvoir être attribués en grande partie à certaines évolutions des pratiques culturales agricoles (agrandissement des parcelles, suppressions d'éléments paysagers tampons, méthodes de travail du sol, etc.). Leur réduction ou leur suppressions réclament donc d'envisager un partenariat avec le monde agricole sur cette question, aujourd'hui inexistant.

Volet scolaire : Le public scolaire constitue un vecteur important de la sensibilisation aux risques d'inondations : compréhension des phénomènes, acquisition des gestes essentiels et les consignes à suivre, Assurer le relais d'information/sensibilisation vers les parents...

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Volet économique :

Cette action peut s'appuyer sur différentes mesures :

- Réunion d'information et de sensibilisation des acteurs économiques en partenariat avec les relais économiques (association, chambre consulaire...)
- Développement de supports de communication à destination des acteurs économiques :
- Comprendre le risque et ses conséquences directes et indirectes
- Fiche de diagnostic de l'établissement
- Moyens de prévention et de protection à l'échelle de l'entreprise
- Fiches réflexes adaptées aux types d'activités représentées
- ...

Volet agricole :

L'agriculture présente la spécificité d'être une activité économique dont la rentabilité constitue une donnée primordiale pour assurer sa pérennité. Il s'agit par ailleurs d'un secteur fondé sur l'existence de nombreuses entreprises indépendantes qui, bien qu'encadrées par diverses réglementations, dont les chefs d'exploitation demeurent autonomes en termes de décision. Dans ce contexte, intervenir pour initier et favoriser des évolutions au sein des exploitations agricoles dans ce secteur d'activités présente une certaine complexité avec :

- des compétences à analyser l'impact des systèmes concernés et à diagnostiquer leurs marges de manoeuvre tant sous un angle technique qu'économique,
- des capacités à envisager des alternatives et leurs conséquences en termes de revenus et de travail au niveau de l'exploitation
- des savoir-faire en termes de conseil et d'accompagnement des exploitants dans la mise en oeuvre des changements attendus.

La mise en oeuvre de ce type d'actions exige la mise en place de partenariats politiques, stratégiques et opérationnels avec des organisations professionnelles disposant de cet ensemble de compétences, tout en disposant au sein de la collectivité des moyens humains nécessaires pour suivre le travail conduit par ces partenaires.

Volet scolaire : Organisation d'une information auprès des publics scolaires (école primaire, collège, centre de loisirs) des établissements de la CA Pays de Meaux. Cette information peut prendre plusieurs formes :

- Développement de supports pédagogiques,
- Animation / Conférence (demi-journée) dans les classes
- Atelier - Village Forum (PLOUF),
- Jeu Crue et d'eau,
- Balade urbaine,
- Jeu de la valise "Prêt, partez!".

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : SMMRPM-Service GEMAPI- Syndicats de rivières- Service du Développement économique, emploi et activités CAPM- CAPM – Service développement durable CAPM – Service Jeunesse CAPM – Service enfance et éducation-Communes

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 45 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions et d'ateliers réalisés

## AXE 1 : Balade urbaine pour le grand public à la découverte des repères de crue, et parcours pédagogique pour les élèves des classes primaires et de collèges (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 274

### OBJECTIF

Développer la "conscience du risque" liée aux inondations et sensibiliser les populations et le jeune public, notamment sur la mémoire des crues antérieures sur la commune (1910, 1924, 1955, 2016, 2018) en organisant des balades urbaines et des sorties pédagogiques avec les scolaires.

Des visites seront organisées sous la forme de "balades" avec des arrêts sur chaque repères de crues installés aux endroits stratégiques dans la ville.

Chaque arrêt fera l'objet d'une description précise grâce aux planches pédagogiques mises à la disposition par EPISEINE (voir pièces jointes)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Organisation de journées de sensibilisation sous la forme de "balade urbaine" à destination du grand public et de "parcours pédagogique" pour les jeunes scolaires, en utilisant les repères de crues existants (précédent PAPI)

En cas de crue de la Seine, 95% du territoire de la commune de 45.000 habitants se retrouveraient sous les eaux. A la fin du XIXe siècle, Alfortville se retrouvait inondée tous les ans, jusqu'à la terrible crue de janvier 1910.

Depuis les années 1990, la municipalité impose dans chaque programme immobilier "un espace refuge" à hauteur de la crue de 1910.

25 repères de crue ont été installés en 2020 aux points de référence des crues de 1910 et 1924 (Financement sur le précédent PAPI)..

Ils sont répartis sur 16 sites, complétés de 6 panneaux pédagogiques (voir plan en PJ).

Ces nouveaux équipements bien plus que des éléments pédagogiques ont vocation à informer les habitants sur les risques d'inondation.

Ceux-ci affichent le niveau historique de montée des eaux qui a été enregistré à Alfortville mais informent également sur le niveau potentiellement atteignable en cas de nouvelle crue.

Il est impressionnant de visualiser la hauteur de montée des eaux lors de la crue centennale de 1910. Bien des photos ont été publiées sur le sujet mais la pose de ces repères concrétise le niveau réel atteint.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le service Prévention des Risques Majeurs est chargé d'assurer l'organisation et le suivi des visites en lien avec la direction des affaires culturelles, de la petite enfance, de l'environnement service éducation et de la communication de la ville.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 6 800 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Une dizaine de classes (primaire et collège) par an est envisagée et une quinzaine de balades réparties sur les week-end de juin à novembre.

## AXE 1 : Mise en oeuvre d'une réserve communale de sécurité civile (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 275

### OBJECTIF

Formation-animation d'un groupe d'acteurs en vue de créer une réserve communale de sécurité civile (RCSC). Le montant de l'action prend uniquement en compte l'aspect "formation" du groupe. Le fonctionnement et le suivi de la RCSC seront gérés par la ville (service prévention des risques majeurs) et les associations agréées de sécurité civile.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Force d'intervention, la RCSC sera constituée des personnes civiles et de volontaires, prêts à participer à l'organisation des secours en cas de catastrophe.

Aucune expérience particulière, ni compétence spécifique ne sera exigée pour s'engager.

Encadré par des bénévoles expérimentés des associations de sécurité civile ayant l'agrément (Croix-Rouge française, Protection Civile), le réserviste se verra confier en cas de mobilisation, une mission auprès des populations sinistrées :

- Accueil et hébergement : prendre en charge les aspects logistiques c'est à dire aider à l'organisation des centres d'accueil (distributions de repas, accueil, écoute)
- Accompagnement : aider les sinistrés au retour à une situation convenable en nettoyant les maisons, en transportant les biens des personnes et en les mettant à l'abri si besoin,
- Soutien psychologique: reconforter les familles, les écouter, les orienter vers des personnes spécialisées,
- évaluation des situations des personnes sinistrées : Avec le personnel communal le réserviste pourra aider à apprécier la situation matérielle des familles afin de cibler la réponse des besoins constatés et apporter d'autres aides dans la durée.

La formation initiale des réservistes se composera de 4 modules :

- Initiation aux premiers secours (IPS) : accomplir les gestes de premiers secours.
- Initiation à la situation d'exception : être en mesure d'intervenir au sein d'une équipe, en toute sécurité, en situation d'urgence.
- Sensibilisation au soutien psychologique : prendre conscience de la dimension humaine des missions de secours d'urgence.
- Connaissance de la ville d'Alfortville (lieux d'hébergement, lieux stratégiques)

L'encadrement des réservistes :

Placé sous l'autorité du Maire de la ville, la RCSC sera animé par délégation par le service Prévention des Risques Majeurs en lien avec le service communication (affiche, recrutement, ...)

Le recrutement se fera sur toute l'année avec un registre des réservistes disponible en mairie et en annexe du plan communal de sauvegarde.

Un exercice " de formation des réservistes " destiné à la connaissance et au maniement du matériel et es outils utilisés lors des opérations de secours (montage d'un centre d'accueil, utilisation des moyens logistiques), sera organisé une fois par an.

Chaque réserviste aura également suivi durant son parcours une séance de sensibilisation (InondAction en réalité virtuelle) et disposera d'un kit du réserviste (chasuble d'identification, EPI, livret d'accueil).

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le service Prévention des Risques Majeurs assurera le suivi de l'activité de la RCSC (formation, exercice annuel) en lien avec les service communication de la ville.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 7 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Deux formations par ans seront réalisées ainsi q'un exercice annuel (utilisation du matériel)

## AXE 1 : Sensibilisation du grand public (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 118

### OBJECTIF

Sensibiliser les populations et les agents municipaux afin d'optimiser les comportements en cas d'inondation par débordement sur la commune.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans cadre de ce programme de sensibilisation deux publics seront directement concernés :

- les agents communaux
- la population

1 - les agents communaux

Près de 100 agents de la ville seront sensibilisés au gestes à adopter avant, pendant et après la survenue de l'événement. Il s'agira prioritairement des agents des services techniques qui interviennent quotidiennement sur la voie publique au contact direct des populations.

2 - la population

Les alfortvillais(es) seront sensibilisés sur ce thème "des bons comportements à adopter" afin de se préparer à "être prêt".

La réalisation d'un "guide des bons comportements" mise en ligne sur le site web de la ville (en téléchargement) et diffusé sur les différents supports de communication et réseaux sociaux.

Une "exposition itinérante" sera mise en place à l'aide des outils délivrés par EPISEINE, mais également avec des supports internes (kakémonos, affiches, visuels) présentant les risques sur Alfortville. Cette exposition sera installée tout au long de l'année dans différents points stratégique de la ville (mairie, kiosque, Green House) mais aussi présente lors des forums et événements en été.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le service Prévention des Risques Majeurs assurera le suivi de l'activité en lien avec les service communication de la ville.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 9 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Un questionnaire sera distribué aux agents et une enquête de satisfaction sera mise en ligne pour la population afin d'améliorer la qualité du guide.



## AXE 1 : Développer la résilience des populations à l'aide d'outils de sensibilisation (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 273

### OBJECTIF

Préparer les populations aux conséquences directes et indirectes (coupure du réseau électrique et d'eau potable) d'une inondation par "débordement" pour les encourager à se "préparer à être prêt".  
Conception d'un "KIT D'URGENCE" original (valisette) et utilisation d'un "JEU DE RÔLE" en réalité augmentée pour les actions de sensibilisation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Elaboration d'un "kit d'urgence" pour améliorer la résilience des personnes avec une réflexion autour de l'auto-évaluation préventive (avec le PFMS).

Lors des séances le formateur présentera au public l'intérêt et la nécessité d'avoir chez soi un "kit d'urgence" afin de se préparer à attendre les secours pendant 48 heures et de quitter son domicile avec le matériel indispensable.

Chaque "objet" sera présenté et sera discuté avec les participants : pourquoi prendre un poste radio plutôt qu'une bougie ? pourquoi faire la photocopie des documents administratifs (assurance, identité), etc.

Le participant aura la possibilité de repartir avec son "kit" mis à la disposition de l'association et de la ville (une valisette contenant la liste du matériel pour la conception du kit, le PFMS, le DICRIM et un petit sac à dos)

- Préparation du jeune public en organisant des séances de jeu en réalité augmentée "InondAction" développé par l'association CRF & VR Connexion

Lors de la première partie du jeu, le participant devra réaliser lui-même son kit d'urgence. Il devra choisir parmi une quinzaine d'objets et ces choix seront discutés avec le formateur à la fin de la séance.

La deuxième partie du jeu étant consacré à la "mise en sécurité de logement (coupure du compteur électrique, du gaz, fermeture des fenêtres, mise à l'abri des animaux de compagnie, ...) avec un départ avec les secours.

Le participant sera le principal "acteur" en situation dite "immersive" (bruit du vent, montée des eaux,...).

A la fin de la séance le participant recevra une "attestation de participation".

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le service Prévention des Risques Majeurs de la ville sera chargé de piloter l'action et d'assurer le suivi des opérations. Le service communication assurera la promotion des séances (dates, lieux) et chaque activité sera relayée sur les réseaux sociaux de la ville (Instagram, Facebook, Tweeter, site Web) et le magazine municipal...)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 13 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

1 000 participants sont prévus sur deux ans (1 000 kits) avec un rappel pour envisager un complément de formation ( PSC1, IRR)

## AXE 1 : Pose de repères de crue et actions de communication et de formation associées (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 390

### OBJECTIF

Participer à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque en dotant la ville d'Athis-Mons de repères de crues et panneaux d'information.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Participer à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque en dotant la ville d'Athis-Mons de repères de crues et panneaux d'information, et de permettre à la ville de former les agents en charge du SIG pour l'intégration de toutes les informations relatives aux crues dans cet outil. Il s'agit donc de dispenser une formation à nos agents à l'intégration des repères de crue et autres panneaux d'information dans le SIG Territorial.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 9 197 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crues posés. Nombre de panneaux d'information installés. Nombre d'agents formés.

## AXE 1 : Action de sensibilisation aux inondations de la Marne et à la vie de la rivière à destination de la population (Ville de Champigny-Sur-Marne)

Identifiant SaisiePAPI : 529

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants et les usagers des promenades sur berges à la vie de la rivière Marne en général et à ses crues en particulier. La pose de panneaux d'information est complémentaire à la pose de repères de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville souhaite sensibiliser les habitants et les usagers des promenades aménagées sur les berges de la rivière Marne.

La pose de panneaux d'information viendra donc compléter et accompagner les repères de crue, posés dans le cadre du PAPI précédent.

Une vingtaine de panneaux d'information accompagnera la vingtaine de repères de crue.

Ils seront posés pour la plupart en accompagnement d'un ou de deux repères de crue, historique ou reconstitué.

Ils viendront illustrer le phénomène de crue et ses conséquences en des lieux et points sélectionnés pour leur pertinence.

Des panneaux d'information complémentaire sur la vie de la rivière et son rôle pour la ville seront également apposés à des endroits ciblés, parfois indépendamment de tout repère de crue.

#### - Localisation d'implantation :

Les panneaux d'information seront principalement situés sur les berges, au nord et au sud de la Ville, ou à proximité de bâtiments publics fréquentés où les repères de crue illustreront déjà la montée des eaux, apportant ainsi une symbolique forte au regard du risque d'inondation.

Une partie des panneaux d'information accompagnera et illustrera les repères de crue avec des photos des crues historiques mentionnées, 1910 ou 2018.

En plus de ces points d'information à proximité immédiate des repères de crue, d'autres endroits emblématiques de la vie de la rivière, comme par exemple la base nautique, l'échelle limnimétrique ou le chemin de halage, ont été choisis.

#### - Contenu des panneaux :

Les panneaux d'information seront conformes au modèle proposé par l'EPTB Seine Grands Lacs et personnalisés avec des données plus spécifiques à la ville de Champigny-sur-Marne directement liées au phénomène de crue (relevé de la hauteur d'eau, niveau reconstitué ou laisse de crue) et à sa mesure (échelle limnimétrique) ou à des marqueurs du territoire comme la base nautique ou le chemin de halage. Un travail de recherche d'archives pour trouver des illustrations (photos et textes) plus spécifiques à la Ville sera réalisé en amont avec le service municipal Archives-Documentation.

#### - Financement

La ville de Champigny-sur-Marne souhaite poser 20 panneaux d'information.

	HT unitaire	TTC unitaire	pour 20 unités TTC	Subvention 50 % FPRNM	Reste à charge Ville
Fourniture du panneau	200€	240€	4800€	2400€	2400€
Fourniture du support	60€	72€	1440€	720€	720€

<i>Pose</i>	100€	120€	2400€	1200€	1200€
<i>totaux</i>	360€	432€	8640€	4320€	4320€

En parallèle, la Ville pourra éditer, à l'occasion de l'inauguration de ces panneaux d'information, un petit « flyer » d'invitation à un parcours de découverte, reprenant la carte de la ville avec indication de localisation des panneaux d'information et des repères de crue (posés dans le cadre du PAPI précédent).

- Délais de mise en œuvre

Tous les panneaux seront posés dans le courant de l'année 2023, au printemps ou à l'automne selon l'état d'avancement, et seront accompagnés d'une inauguration officielle et de la signature de la charte EPIS Seine.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Champigny-sur-Marne

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Champigny-Sur-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le suivi et le pilotage de l'opération seront réalisés par la chargée de mission du Plan communal de sauvegarde.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 7 200 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pose des panneaux dans respect du calendrier présenté dans la partie "Description de l'action".

## AXE 1 : Pose de repères de crue sur les équipements municipaux et actions de communication associées (Ville de Chelles)

Identifiant SaisiePAPI : 295

### OBJECTIF

- Participer à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque en dotant les équipements municipaux les plus exposés de repères de crues et de panneaux d'information
- Accompagner la pose de repères de crue (2023) par l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'objectif qui vise à améliorer la culture du risque inondation et culture du fleuve auprès des populations situées en zone inondable, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé depuis 2016 dans la réalisation de l'action 1.2.1 du PAPI qui prévoit « [...] la fourniture et la pose de repères de crues et d'autres outils ou objets qui doivent avant tout répondre à un objectif d'entretien de la culture du risque et de la mémoire des inondations. ».

Cette action prévoit d'aider les communes qui font partie du territoire à risque d'inondation et qui ont exprimé le souhait, de s'engager dans une démarche de mise place des repères de crue.

Dans le cadre du PAPI 1, la commune de Chelles prévoit d'ici la fin de l'année 2022 l'installation de 6 repères de crue.

Pour accompagner cette démarche, elle souhaite installer plusieurs panneaux d'information et de sensibilisation.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chelles

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Chelles

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés

## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Chelles)

Identifiant SaisiePAPI : 293

### OBJECTIF

- Sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement
- Informer les habitants sur le risque d'inondation au travers de la diffusion du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Constituer une réserve communale de sécurité civile en capacité d'agir et de relayer les bonnes informations en cas de gestion de crise

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En complément des actions de sensibilisation conduites dans le cadre du premier PAPI (élaboration d'un document d'information distribué dans le secteur impacté avant la mise en place de l'alerte PCS, affichage tous les 10 mètres durant la période d'alerte, organisation de réunions publiques), le plan de sensibilisation visera à identifier les outils disponibles pour les adapter aux différents publics cibles.

Il s'appuiera entre autres sur les documents proposés par le site EPISEINE pour intégrer davantage :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH)
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;
- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.).

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), récemment actualisé, sera distribué durant le délai du PAPI2, afin d'informer les habitants existants et récemment installés sur les risques d'inondation, les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures, ainsi que les consignes de sécurité en cas de danger.

La constitution d'une réserve communale de sécurité civile, bénéficiant de formations spécifiques, permettra d'agir et de relayer les bonnes informations.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chelles

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Chelles

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 35 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de plaquette, constitution de la réserve communale de sécurité et nombre de formations dispensées auprès de la réserve communale de la sécurité civile



## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Courbevoie)

Identifiant SaisiePAPI : 514

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Les principales cibles concernées par cette action sont le Grand public, les Jeunes, les entreprises, les acteurs publics et les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction de la proposition des outils mis à notre disposition sur le site Episeine.fr, une sélection sera faite en fonction des caractéristiques et des attentes du territoire.

Le Service Communication, le Plan Communal de Sauvegarde, le Service de l'Education, le VAL (Vacances Accueil Loisirs), le CMJ (Conseil Municipal de la Jeunesse) et le CCJ (Conseil Consultatif de la Jeunesse) seront appelés à participer au déploiement de cette action.

Des ateliers de sensibilisation au risque inondation et d'information vont être intégrés à différents événements de la Ville, avec des propositions d'actions pour améliorer la résilience des habitants et des services.

Les jeunes seront le principal public cible.

Deux classes (une en maternelle et une en élémentaire) ont été sensibilisées en avril 2022.

Un escape game inondation est prévu pour la journée Vitaville de Courbevoie le 10 septembre, ainsi qu'un atelier pédagogique type "à votre sac, prêt ? partez !".

Ce type d'événementiel pourra être renouvelé chaque année.

Une réflexion pour organiser une formation des élus à la thématique inondation va être menée.

Deux balades "crués" vont être créées dans les deux quartiers inondables de la ville.

Quelques membres de la RCSC vont être formés afin de pouvoir réaliser des sensibilisations dans les écoles.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Courbevoie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réunions mensuelles avec DGST

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 9 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'événements organisés, de supports produits

## AXE 1 : Sensibilisation des acteurs et de la population à la prévention du risque d'inondation (Ville de Draveil)

Identifiant SaisiePAPI : 472

### OBJECTIF

Objectif

Sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations propres à la commune de Draveil (durée de crue, hauteur de submersion, prévisions) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

Les principales cibles concernées par cette action sont le riverains des quartiers concernés par les innodations sur la commune, les agents municipaux et les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un livret à destination des riverains des secteurs à risques (bas de Champrosay et quartier de la Villa - Distribution dans les boites aux lettre et mise en ligne sur le site de la commune )

Le support détaillera entre autre les éléments suivant :

La description du phénomène de crue avec les caractéristiques propres de la crue sur Draveil et ses impacts potentiels sur les pertubations dans la commune

Les conseils aux habitants en cas de crues

Les possibilités d'action pour améliorer la résilience

Le role de chaque acteur en cas de crue

Environ 8000 Exemplaires - 2 000 euros HT / an sur 5 ans soit 10 000 euros HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Draveil

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration d'un livret et distribution, Nombre de production

## AXE 1 : Actions de sensibilisation au sauvetage en direction des écoles (Ville de l'Île-Saint-Denis)

Identifiant SaisiePAPI : 387

### OBJECTIF

Sensibiliser en réalisant une activité de sauvetage dans le cadre de l'Ecole municipale des sports.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une fois par an à partir de 2023 jusqu'à 2027 :

- Location ligne d'eau (par heure) :  $24 * 47,10 \text{ € (PU TTC)} = 1\,130,40 \text{ € TTC}$  par an, soit au total  $5\,652 \text{ € TTC}$  pour la période 2023-2027.
- Trajets en car :  $12 * 440 \text{ € (PU TTC)} = 5\,280 \text{ € TTC}$  par an, soit au total  $26\,400 \text{ € TTC}$  pour la période 2023-2027.
- Rémunération de deux MNS (par heure) :  $2 * 24 * 25,66 \text{ € (PU TTC)} = 1\,231,68 \text{ € TTC}$  par an, soit au total  $6\,158,40 \text{ € TTC}$  pour la période 2023-2027.
- Achat mannequins lestés :  $3 * 236,40 \text{ € (PU TTC)} = 709,20 \text{ € TTC}$ .
- Achat cerceaux :  $30 * 8,42 \text{ € (PU TTC)} = 252,72 \text{ € TTC}$ .

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les enfants de la ville de l'Île-Saint-denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de l'Île-Saint-Denis

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de l'éducation, Services : vie scolaires. enfance, ...

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 32 644 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

sauvetage. Nombre d'enfants engagés dans l'action, nombre d'enfants réussissant le test natation sauvetage EPS cycle 3.

## AXE 1 : Ateliers pause méridienne (Ville de l'Ile-Saint-Denis)

Identifiant SaisiePAPI : 511

### OBJECTIF

Sensibilisation des élèves au risque d'inondation et à la ressource en eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors d'interventions sur la pause méridienne seront abordés les deux cycles de l'eau, les écogestes pour ne pas polluer et ne pas gaspiller l'eau, le fonctionnement et le rôle des écosystèmes aquatiques ainsi que la résilience face au risque d'inondation, suivant le programme ci-dessous :

- Pour 2023, 1 cycle de 7 séances CM2 + 1 cycle de 7 séances pour les autres niveaux (intervention de l'association PIKPIK : 2 800 € TTC).
- Pour 2024, 3 cycles de 7 séances CM2 + 3 cycles de 7 séances pour les autres niveaux (intervention de l'association PIKPIK : 8 400 € TTC).
- Pour 2025, 3 cycles de 7 séances CM2 + 3 cycles de 7 séances pour les autres niveaux (intervention de l'association PIKPIK : 8 400 € TTC).
- Pour 2026, 3 cycles de 7 séances CM2 + 3 cycles de 7 séances pour les autres niveaux (intervention de l'association PIKPIK : 8 400 € TTC).
- Pour 2027, 2 cycles de 7 séances CM2 + 2 cycles de 7 séances pour les autres niveaux (intervention de l'association PIKPIK : 5 600 € TTC).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les élèves des écoles élémentaires de la Ville de l'Ile-saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de l'Ile-Saint-Denis

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de l'éducation, Services : vie scolaires. enfance, ...

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 42 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Bilan des responsables de la pause méridienne des 3 écoles sur l'intérêt et la fréquentation des enfants.  
Intérêt et participation de tous les habitants, parents et enfants : - Fréquentation des stands animés Episeine lors de la Fête de l'eau annuelle -

## AXE 1 : Séjour de vacances au lac d'Orient (Ville de l'Île-Saint-Denis)

Identifiant SaisiePAPI : 510

### OBJECTIF

Activités nautiques et découverte du barrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une fois par an à partir de 2023 jusqu'à 2027 inclus :

- Lors d'un séjour de 5 jours et 4 nuits au mois de juillet, 20 enfants de 7 à 10 ans séjourneront à Bar-sur-Seine et bénéficieront de 3 séances nautiques au lac d'Orient ainsi qu'une journée de découverte du lac d'Orient, du fonctionnement du barrage de la Seine et son utilité.
- Fabrication pour chaque enfant d'un barrage en argile.

Pan de financement :

- Transport : 1 500 € TTC par an, soit 7500 € TTC pour la période 2023-2027.
- Séjour (hébergement, restauration, activités) : 7 680 € TTC par an, soit 38 400 € TTC pour la période 2023-2027.
- Frais de personnel : 3 500 € TTC par an, soit 17 500 € TTC pour la période 2023-2027.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les enfants de la ville de l'Île-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de l'Île-Saint-Denis

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de l'éducation, Services : vie scolaires. enfance, ...

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 52 832 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

séjour de vacances au lac d'Orient. Bilan des animateurs accompagnateurs, retour des parents et des enfants et choix du séjour (nombre d'enfants) lors du renouvellement de l'offre l'année suivante.

## AXE 1 : Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation de la population, des élus et des agents (Ville de Melun)

Identifiant SaisiePAPI : 386

### OBJECTIF

La Seine et la Marne connaissent des crues récurrentes, anciennement connues et perçues par les habitants. Depuis 1910, avec notamment la construction d'ouvrages de protection, la perception du risque inondation par la population semble avoir disparu : elle s'estime protégée, alors même que la vulnérabilité du territoire à ce risque s'est dans le même temps fortement accrue. Aussi, il semble essentiel de faire vivre la conscience du Risque Inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville de Melun a déjà mené plusieurs actions de sensibilisation aux Risques majeurs possibles sur le territoire communal dont le Risque Inondation, à destination de la population et de publics spécifiques.

Il est proposé de poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des différents acteurs; et de renouveler la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et sa distribution dans les boîtes aux lettres ainsi que « sa promotion » .

L'action se poursuivra avec la sensibilisation du public scolaire sur le temps scolaire et périscolaire à travers des ateliers, des documents et des expositions. Enfin, les personnes âgées, qui sont considérées comme plus vulnérables, et les agents municipaux seront sensibilisés à travers des plaquettes et des actions spécifiques (ateliers, réunions, conférences,...).

La réserve communale de sécurité civile sera formée et sensibilisée à ses différents domaines d'intervention et particulièrement au risque d'inondation; ses membres pourront diffuser l'information auprès des riverains

Les outils réalisés par l'EPTB dans le cadre des actions du PAPI seront déclinés et adaptés au territoire communal.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Melun

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, Service Hygiène et Prévention en coordination avec l'ensemble des services concernés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 24 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

formations réalisées

## AXE 1 : Pose de repères de crue sur le territoire communal de Nanterre (Ville de Nanterre)

Identifiant SaisiePAPI : 513

### OBJECTIF

L'objectif est d'améliorer la sensibilisation et de développer une culture du risque, à travers la pose d'une dizaine de repères de crue, chacun accompagné d'un panneau d'informations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'article L563-3 du Code de l'Environnement, la ville de Nanterre souhaite sensibiliser les populations soumises au risque d'inondation, à travers la pose de repères de crue et de panneaux d'informations répartis sur le territoire inondable de la commune.

Ces repères de crue et panneaux d'information permettront également de raviver la mémoire de l'environnement quotidien des riverains de la Seine et de développer une culture du risque.

Après avoir inventorié les repères de crue déjà présents sur le territoire communal, une uniformisation avec les nouveaux repères sera mise en place.

Les repères pourront être posés sur des bâtiments, piles de pont ou des supports créés.

Les repères concerneront la crue de 1910.

Une fois mis en place, les repères seront géoréférencés et répertoriés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Nanterre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Nanterre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Conception des repères de crue et des panneaux d'information : Prestataire extérieur  
Mise en place des repères de crue et des panneaux d'information : Commune de Nanterre + Prestataire extérieur

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 7 500 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crue posés



## AXE 1 : Pose de repères de crue et mise à jour des données sur les repères de crue pour diffusion cartographique (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 130

### OBJECTIF

Etablir un recensement des repères de crue à Paris, mettre à jour ce recensement et produire une cartographie accessible pour diffuser l'information.

Poser des repères de crue en remplacement de repères volés, disparus ou fortement dégradés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire parisien, les indications des crues de la Seine sont antérieures à celle de 1910 même si elles étaient alors peu nombreuses et les repères altimétriques associés peu précis. Un recensement national des repères existe et liste une soixantaine de repères à Paris, dont 51 à propos de la crue de 1910, cependant une mise à jour de ces repères est nécessaire afin de créer une base de donnée fiable et une cartographie accessible à tous et afin de sensibiliser la population à l'inondation, 1er risque majeur à Paris.

Les repères de crue permettent de conserver une trace des inondations majeures, en matérialisant le niveau atteint par la Seine, perpétuant ainsi le souvenir pour les générations futures. Ces traces prennent différentes formes : gravées dans la pierre, parfois peintes ou désormais incrustées sur une plaque. Ce patrimoine reste toutefois fragile et les repères ont tendance à disparaître avec le temps, faisant disparaître avec eux les informations destinées à sensibiliser la population au risque et aux effets des crues majeures.

Après une première campagne de pose de repères de crue réalisée avant les crues de 2016 et 2018, la pose de repères de crue nécessite des relevés topographiques pour marquer l'emplacement du nouveau repère tout en vérifiant l'altitude après la pose, et la commande de repères, leur design étant standardisé.

Enfin, il est nécessaire de mettre à jour une base de donnée sur les repères de crue et de la mettre en ligne sous forme de cartographie accessible à tous pour démocratiser cette information et en assurer une large diffusion.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères posés, cartographie mise en ligne et nombre de repères ajoutés à la base de données.

## AXE 1 : Communication auprès du grand public lors de la mise en œuvre de protections anti-crue dans le cadre de montages à blanc. (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 512

### OBJECTIF

L'objectif est de procéder à des montages à blanc de protections anti-crue pour vérifier leur état et communiquer auprès du public et des différents acteurs concernés sur le risque lié aux crues à Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Des montages à blanc de protections anti-crue (batardeaux essentiellement) sont réalisés deux fois par an en moyenne à Paris, afin de vérifier l'état des équipements et de s'assurer que les process opérationnels permettant leur mise en œuvre fonctionnent. Le renouvellement périodique des prestataires (marchés publics allotis par arrondissements) et le turn-over des agents de la Ville de Paris impliquent en effet de réaliser des opérations annuelles de vérification des procédures et moyens mis en œuvre pour mettre en place les dispositifs anti-crue et s'assurer de la pérennité des investissements réalisés.

Ces montages nécessitent en général de bloquer une voie et occasionnent des travaux de génie civil qui ont un impact sur la circulation.

La présence d'un chantier pendant quelques jours représente une opportunité de pouvoir communiquer auprès du grand public sur les enjeux et les risques liés aux crues, à travers différents canaux et supports.

La communication peut avoir lieu par le biais de panneaux de communication sur site qui indiqueraient le but du montage et la cote à l'échelle d'Austerlitz à laquelle la protection serait efficace, ainsi que des rappels généraux (assortis de photographies) sur les conséquences de la crue de 1910 à Paris et le besoin de protection par ce type de dispositif. D'autres moyens peuvent être mis en œuvre, notamment des publications par les comptes de la Ville de Paris (Paris.fr, réseaux sociaux) d'articles liés à la crue et au montage à blanc réalisé. Ces actions de communication seront à coordonner avec la Mission Communication de la Direction de la Voirie et des Déplacements et la DICOM.

D'autres acteurs comme l'EPTB SGL pourrait être mobilisés

Les demandes de financement seront annuelles ou bi annuelles en fonction des autorisations de la PP d'utilisation de l'espace public.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** DVD / DICOM

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation bi-annuelle, Nombre de montages à blanc réalisés, nombre de publications de communication liées à ces montages, reportages photos.

## AXE 1 : Plateforme de gestion et de consultation des données piézométriques de l'Inspection Générale des Carrières (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 497

### OBJECTIF

Rendre consultable les données piézométriques du réseau de suivi de l'IGC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à créer une plateforme de gestion et de consultation des données de l'IGC. L'interface sera rendue accessible à des partenaires définis par l'IGC via un compte de connexion propre à chacun (identifiant et mot de passe uniques). Celle-ci doit permettre de consulter les données pour un ou plusieurs piézomètres sélectionnés par l'utilisateur, dans la limite de ses droits sur la base des éléments suivants :

- accès aux caractéristiques des piézomètres (profondeur, altitude...),
- accès au niveau d'eau (profondeur et côte piézométrique), à la température et à la conductivité,
- consultations sous formes de tableaux et de courbes,
- exportations aux formats CSV, Excel et PDF.

Cette action permet de mieux valoriser les données recueillies désormais à une fréquence bi-quotidienne par les équipements de télérelève, pour les études de projet mais également pour les études plus générales, telles que celles devant conduire à terme à un outil de prévision de l'évolution des nappes en période de crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 342 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Création de la plateforme

## AXE 1 : Pose de panneaux explicatifs associés aux nouveaux repères de crue (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 486

### OBJECTIF

La ville compte sur son territoire 4 repères de crue associés à la crue majeure de 1910. Ce nombre de repères a vocation à augmenter avec la pose de nouveaux repères complémentaires liés à la crue de 1910 mais aussi de nouveaux repères liés aux crues plus récentes de juin 2016 et juillet 2018. Cette action a débuté en juin 2022 avec un accompagnement de l'EPTB Seine Grands Lacs et son prestataire PCM Ingénierie. En parallèle de ces ajouts, l'objectif de la ville est donc de créer et installer des panneaux pédagogiques et explicatifs associés à ces repères afin de développer la culture du risque des rueillois.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pose de repères de crues "1910" et "2016" et "2018" sur d'autres équipements du territoire impactés par les inondations avec l'accompagnement de l'EPTB.

Création par la ville de panneaux pédagogiques de sensibilisation et d'information de la population. Ces panneaux seront imprimés et posés par la ville à proximités des repères et seront inaugurés par M. le Maire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pose de panneaux explicatifs

## AXE 1 : Sensibilisation à la prévention du risque inondation (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 489

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Sensibilisation et/ou information de l'ensemble des acteurs sur le risque d'inondation, en s'appuyant sur les outils mis à disposition sur Episeine.fr et compléter par la réalisation de documents d'information sous différents formats. (Budget de 10 000€ HT)

Format papier : Une plaquette d'information, en relation avec la diffusion actuelle du DICRIM remis à jour, ciblée sur le risque d'inondation sera réalisée, en accompagnement avec l'EPTB.

Format numérique : Diffusion sur le site internet de la ville des éléments mis à disposition par Episeine complétée par : la réalisation de petites vidéos pédagogiques réalisées par le service communication de la ville avec appui de l'EPTB, et la diffusion de messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux, notamment la page Facebook de la ville très suivie par les rueillois.

Les supports de sensibilisation relayeront, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;
- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects prolongeant les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;

Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, ...)

2) Formation des agents, élus, et membre de la réserve communale. (Budget de 10 000€ HT)

Des formations ponctuelles seront organisées chaque année en faisant appel à un ou des prestataires spécialisés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de communication réalisés. Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes...)

## AXE 1 : Sensibiliser les populations au risque d'inondation et aux bons réflexes à adopter (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 302

### OBJECTIF

L'objectif de l'action est de relayer l'existence du risque inondation sur le territoire auprès des habitants, des entreprises et de leur apporter tous les outils nécessaires afin qu'ils puissent l'appréhender au mieux, être en alerte et avoir les bons réflexes en cas d'inondation avérée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de sensibiliser les habitants au risque inondation et aux bons réflexes à adopter, différentes actions seront menées :

- Relayer et promouvoir les outils existants (conseils et guides sur episeine.fr, site d'alertes vigicrues.gouv.fr...) sur les différents outils de communication de la Ville (création d'une page dédiée sur le site de la Ville)
- Déployer des supports de communication (maquette, kakémonos) pour la mise en place d'une exposition itinérante dans la Ville
- Organiser des animations spécifiques lors des événements de la Ville (Journées du Semaine du développement durable...) : stands de sensibilisation ou balades urbaines en lien avec le déploiement des repères de crue et l'échelle limnimétrique

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'atelier de sensibilisation, Nombre de personnes touchés



## AXE 1 : Sensibilisation des élus et des agents communaux au risque inondation (Ville de Vitry-sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 364

### OBJECTIF

Sensibiliser/former les élus et les agents communaux à la gestion du risque inondation afin de les préparer à une éventuelle crue majeure de la Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune a longtemps été tournée vers la sensibilisation du grand public. Il est maintenant indispensable de sensibiliser et former les principaux acteurs de la gestion de crise communale, que sont les élus et les agents communaux.

Cette sensibilisation doit permettre à chacun de ne pas se laisser surprendre par les événements, faute de connaissances. Chacun doit être conscient des conséquences qu'aura une inondation à la fois sur le territoire (zones inondées, coupures électriques, etc.) mais aussi sur le fonctionnement du service public.

Le but :

- présenter le risque
- les conséquences
- le rôle de chacun dans la gestion de crise
- la phase difficile que sera la période post-crise

Cette action se fera en 2 temps :

- La sensibilisation/formation des élus : utilisation de formation gratuite via l'EPTB Seine Grands Lacs ou demi-journée/journée de formation sur le risque et diverses thématiques de gestion de crise comme la relation médias, l'aide à la décision, etc.
- La sensibilisation/formation des agents : Deux jours de formation divisés en demi-journée. Le matin, une plénière sera organisée pour présenter le risque inondation et les conséquences à Vitry. L'après-midi, des ateliers seront mis en place pour sensibiliser et former les directeurs, chefs de services et leurs adjoints à la gestion du risque et de la crise.

Ceci doit permettre aux participants de s'interroger sur leur situation personnelle face aux inondations, sur leur rôle dans la crise au sein de la collectivité et sur la façon de gérer (notamment les équipes pour les directeurs/chefs de service).

Cet échange sera aussi l'occasion, par le biais des questions posées ou des remarques faites, de vérifier si l'on est déjà en mesure de fournir une réponse ou une solution (qui se trouveraient dans le PCS par exemple) ou s'il faut en trouver une (et améliorer le PCS).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Vitry-sur-Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Vitry-sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** quantifier le nombre de participants et d'actions réalisées

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de participants, nombre de journée de formation organisée

## AXE 1 : Sensibilisation du grand public et de la jeunesse au risque d'inondation (Ville de Vitry-sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 348

### OBJECTIF

Sensibiliser le grand public et la jeunesse au risque d'inondation par débordement de la Seine et acquérir une certaine autonomie face à une crise potentielle.

Le but :

- pour le grand public : Mieux comprendre les inondations pour mieux anticiper
- pour la jeunesse : Eduquer aux risques dès le plus jeune âge ; toucher les enfants pour toucher les parents

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune porte depuis de nombreuses années un intérêt particulier à la sensibilisation du public au risque inondation, risque majeur sur la commune.

Au vu des perturbations climatiques et des différentes alertes qu'il y a eu ces dernières années, il semble important d'approfondir encore cette connaissance du risque en essayant de toucher un maximum de personnes.

Pour se faire, la commune a pour projet de mettre en place différentes actions de sensibilisation, à parfois adapter en fonction de la cible choisie :

1. Pour les adultes et les enfants :

- des campagnes de sensibilisation à destination des riverains (exposition, affiches, plaquettes de sensibilisation,...)
- des animations ponctuelles à destination des adultes et des enfants (type PLOUF94, balade urbaine, réunion publique,...)

2. Pour la jeunesse : un projet spécifique est prévu. Il s'agira de mettre en place, par le biais d'un prestataire, des animations récurrentes dans les 21 écoles élémentaires de la commune, en lien et avec validation de l'éducation nationale. L'idée est de présenter le risque inondation de façon ludique aux enfants des classes de CM1 et CM2. Cette action serait à répéter tous les ans, à raison d'une dizaine de classes sensibilisées chaque année.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Vitry-sur-Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Vitry-sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : quantifier le nombre de participants, le nombre de supports de communication réalisés/distribués, le nombre d'animations

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 25 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de participants, nombre d'actions organisées, nombre d'écoles sensibilisées, nombre de classes CM1 et CM2 sensibilisées, nombre d'inscrits

## AXE 1 : Sensibilisation au risque inondation (Ville d'Ivry-sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 451

### OBJECTIF

Cette action a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des populations vivant et travaillant sur le territoire d'Ivry-sur-Seine (grand public, élus, services municipaux, acteurs économiques...) et les préparer aux conséquences directes et indirectes d'une inondation : montée des eaux, coupure des réseaux, mobilités interrompues, ...

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs supports de sensibilisation seront créés :

- Création d'une plaquette sur "Les Bons Réflexes" à adopter pour se préparer avant la crue et agir lors de sa survenue
- création de supports de communication (exposition, panneau pédagogique, ...)
- utilisation des supports pédagogiques et de communication d'Episeine
- animation du type balade urbaine (autour des repères de crue)
- atelier dans les écoles et collèges, maisons de quartier

Pour les élus et les services techniques, des ateliers seront organisés autour de la connaissance des caractéristiques des inondations en île-de-France et l'opportunité de mettre en oeuvre des actions améliorant la résilience des personnes, des biens et des services publics (en s'appuyant sur les diagnostics de territoire et/ou de sites)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune d'IVRY SUR SEINE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Ivry-sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage commune d'Ivry-sur-Seine

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 12 500 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de supports de sensibilisation créés. Nombre de personnes bénéficiaires des supports

### **3. AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

---

## AXE 2 : Installation d'un système de consultation des niveaux d'eau sur le batardeau des lacs de Viry Châtillon (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 350

### OBJECTIF

Les lacs de Viry Chatillon sont équipés d'un batardeau au niveau de la connexion avec la Seine. Cette fiche action a pour objet d'équiper ce batardeau d'un système de consultation des niveaux d'eau, afin de recevoir des alertes et consulter en temps réel les hauteurs d'eau par PC ou smartphone (avec mémoire des niveaux d'eau). Cette instrumentation permettra d'anticiper les manoeuvres du batardeau en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les lacs de Viry Chatillon sont équipés d'un batardeau au niveau de la connexion avec la Seine. Ils jouent un rôle de zone d'expansion des crues de Seine, via la modification des hauteurs du batardeau. Ce fût le cas lors de la crue de Seine de 2016.

Le batardeau permet de maitriser le niveau d'eau des lacs : il protège les équipements sportifs à proximité (piscine des Lacs et stade Franceour) mais également le centre ville de Viry Châtillon. Pour mémoire, en 2016, l'eau est arrivée à 20 cm de la piste d'athlétisme. Il assure également le maintien des niveaux d'eau favorable au respect de la faune et de la flore ainsi que de la biodiversité du site.

Actuellement la surveillance du batardeau est réalisé par un agent qui se rend sur place pour vérifier les niveaux. En cas d'alerte, c'est un système d'astreinte qui se met en place pour augmenter les fréquences de surveillance.

L'action concerne l'achat et la pose d'un système de surveillance du batardeau, permettant ainsi une réactivité plus fine sur les actions à mener au niveau du batardeau . Au vu de la fréquence des évènements il est nécessaire que cette instrumentation soit réalisée au plus vite afin de soulager les équipes dans la gestion de ce batardeau.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud, en tant que propriétaire de l'ouvrage, a établi une fiche action afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny Viry qui permettra d'affiner les mesures des niveaux d'eaux du système objet de cette fiche. Nos deux structures échangent régulièrement afin de mutualiser les connaissances existantes.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage - DGA Espace public - secteur voirie sud

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pose du système de surveillance



## AXE 2 : Prévision des crues par intelligence artificielle (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 532

### OBJECTIF

Cette action vise à exploiter les développements actuels de l'Intelligence Artificielle, pour construire de nouvelles méthodes de prévision des crues

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Seine Grands Lacs dispose aujourd'hui de plusieurs produits de prévision pour aider à la gestion de ses ouvrages :

- Les prévisions de débit du service de prévision de l'état (SPC) à l'échéance 72 heures, sur la Seine, l'Aube et la Marne.

- Les prévisions de débit produites par un modèle de prévision développé pour L'EPTB Seine Grands Lacs à l'échéance 10 jours, à l'amont des 4 lacs-réservoirs.

Les prévisions utilisées par Seine Grands Lacs et par le SPC sont produites par des modèles de prévision fréquemment utilisés en opérationnel. A l'heure actuelle, d'autres approches pour la prévision des crues sont développées, comme la prévision par intelligence artificielle. Cette action vise donc à explorer les performances d'une méthode innovante de prévision des crues, pour aider à l'exploitation des ouvrages de Seine Grands Lacs.

L'intelligence artificielle est un ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine. En hydrologie, cette méthode a pour objectif d'émettre une prévision de débit ou de hauteur d'eau en exploitant un ensemble d'observations passées et de prévisions météorologiques. Depuis quelques années, des recherches portent sur la mise en place de modèles d'intelligence artificielle pour la prévision des crues dans un contexte opérationnel. Par exemple, une recherche réalisée en collaboration avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais a montré que les systèmes d'intelligence artificielle pouvaient fournir de bonnes prévisions hydrologiques sur une rivière du nord de la France (la Liane)<sup>1</sup>.

L'objectif principal de cette fiche action est de mettre en place un outil de prévision des crues innovant sur un territoire pilote, et d'évaluer l'apport de cette méthode de prévision par rapport aux prévisions déjà utilisées par Seine Grands Lacs. A terme, cet outil pourrait apporter des informations complémentaires pour la gestion des 4 lacs-réservoirs et pour la gestion du site pilote de la Bassée.

L'étude se déroulera en plusieurs phases qui intégreront les points suivants :

- Récolte des données observées passées sur le territoire pilote,
- Construction du modèle de prévision par intelligence artificielle,
- Comparaison entre les prévisions émises par intelligence artificielle et les prévisions émises par le SPC et Seine Grands Lacs.

<sup>1</sup> Dominique Bertin, Anne Johannet, Nathalie Gaffet, Frédéric Lenne. Neural networks-based operational prototype for flash flood forecasting: application to Liane flash floods (France). FLOOD-risk 2016 - 3rd European Conference on Flood Risk Management, Oct 2016, Lyon, France.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. : DBH**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2024 - 2025

**COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 150 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

## AXE 2 : Accompagnement pour la pose et la réfection de règles limnimétriques (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 334

### OBJECTIF

Accompagner financièrement et techniquement les collectivités locales et acteurs du territoire pour poser et entretenir les règles limnimétriques situées le long de la Seine, de la Marne et des affluents.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les règles limnimétriques permettent de surveiller le niveau des cours d'eau tout au long de l'année et en période de crue. Elles représentent un point de repère local pour les services techniques des communes et acteurs des territoires dans la projection des événements et la gestion de la crise. Au-delà de leur rôle principal, les échelles limnimétriques sont également des équipements de sensibilisation du grand public, d'autant plus si elles sont couplées à des repères de crue.

Ainsi, la Métropole du Grand Paris propose d'aider techniquement et financièrement les collectivités locales et acteurs du territoire à la pose et la réfection des règles limnimétriques. L'entité souhaitant installer ou rénover les règles effectue la recherche de site(s), la commande des règles, le pilotage des relevés topographiques et de la communication.

La Métropole peut apporter un avis sur les sites proposés et mettre à disposition des données de crue, notamment les cartes produites dans les actions de ce présent PAPI.

Le bénéficiaire s'engage à valoriser l'installation et la réfection de règles par une communication spécifique (publication journal municipal, événement, information sur internet etc). Il doit alors mentionner l'aide apportée par la Métropole du Grand Paris. Il transmettra aussi une fiche récapitulative avec la localisation de la règle.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de règles posées, nombre de règles rénovées et nombre de communes et acteurs accompagnés

## AXE 2 : Développement des échanges entre la Métropole et les gestionnaires de réseaux (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 333

### OBJECTIF

Développer les échanges entre les gestionnaires des réseaux d'eau, d'énergie, de communication et de transport avec la Métropole du Grand Paris et ses partenaires, pour améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les dernières crues ont prouvé la dépendance de notre société aux réseaux et l'impact de l'arrêt de leur fonctionnement. De plus, leur vulnérabilité est encore mal connue dans certains secteurs ou bien, pour certains types de réseaux.

La Métropole du Grand Paris propose alors, au travers de cette action, de développer les échanges avec les gestionnaires de réseaux. Cela comprend notamment les gestionnaires d'eau potable, eaux usées, électricité, gaz, réseaux de communication, transports en commun etc.

L'objectif est de développer les échanges et le partage d'information afin d'améliorer la connaissance sur ce sujet et ainsi, travailler sur la vulnérabilité du territoire métropolitain.

Les échanges pourront prendre la forme de rencontres entre services techniques, groupes de travail, site d'échanges, liste de diffusions etc. La forme sera définie au démarrage de l'action et pourra évoluer pendant les premières années du PAPI. De plus, en fonction des besoins, la Métropole pourra s'appuyer sur l'EPTB Seine Grands Lacs et son dispositif EpiSeine pour co-animer ces échanges.

Cette démarche vient compléter les actions portées par les services de l'Etat, notamment au travers l'objectif 4 du PGRI 2016-2021 ainsi que pour le réseau Alfresco.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL PAPI et coordination avec la DRIEAT

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions organisées, nombre de participants invités et nombre de procédures, conventions, partenariats signés

## AXE 2 : Instrumentation des cours d'eau et des nappes (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 332

### OBJECTIF

Installer et/ou récupérer des piézomètres et débitmètres permettant la densification du réseau de capteurs sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire métropolitain dispose d'un réseau important de piézomètres et instruments de mesure de rivière. Cependant, celui-ci est inégalement réparti sur le territoire et certains secteurs manquent encore de données.

Ainsi, la Métropole du Grand Paris propose de renforcer le réseau de surveillance des cours d'eau et des nappes sur son territoire en :

- identifier l'ensemble des réseaux de mesure existant et leur gestionnaire,
- identifier les secteurs nécessitant un renforcement des réseaux de mesure (par exemple au niveau de la boucle de Boulogne-Billancourt),
- effectuer une recherche de site adéquat à la réalisation des mesures,
- proposer des technologies de capteurs fiables et adaptés aux mesures envisagées,
- poser les capteurs et mettre en place une procédure d'envoi et de partage des données.

Une étude préalable sera aussi réalisée pour construire les systèmes d'appui, de contrôle et de réception des données à la Métropole. Le bureau d'études devra alors proposer à la Métropole un dispositif physique et informatique permettant de répondre à l'ensemble des besoins cités précédemment.

Aussi, des piézomètres ont été posés par la Société du Grand Paris dans le cadre des travaux de creusement du futur métro du Grand Paris Express. La Métropole souhaite alors se rapprocher de cette structure afin d'envisager la récupération de piézomètres et leur mise en télétransmission. D'autres démarche de ce type sont prévues afin de bénéficier de sites déjà prévus pour ce type de mesure.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL PAPI et formation d'un groupe de travail nappe/réseau de capteurs

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de piézomètres installés, nombre de piézomètres financés, nombre de capteurs installés, nombre d'acteurs contactés pour récupérer les capteurs et sites

## AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations du territoire du SEDIF (SEDIF)

Identifiant SaisiePAPI : 312

### OBJECTIF

Améliorer la connaissance du SEDIF sur le comportement des nappes avant / pendant / après une crue pour mieux anticiper ses actions sur ses installations et ainsi permettre une continuité d'alimentation en eau potable du territoire desservi.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à compléter la connaissance de ce sujet par la mise en place d'une dizaine de piézomètres au niveau du périmètre de certaines usines du SEDIF : l'usine principale de Méry-sur-Oise, la station de transfert de Joinville et l'usine à puits de Neuilly-sur-Seine. De plus, les dispositifs existants pourront être complétés sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SEDIF

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SEDIF

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Marché de maîtrise d'oeuvre et de travaux

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 35 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Suivi des travaux de création de piézomètres par le MOE

## AXE 2 : Amélioration de la connaissance de la dynamique des eaux de nappe au droit des installations du SIAAP (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 373

### OBJECTIF

La connaissance de la propagation des nappes alluviales dans l'agglomération parisienne est fondamentale puisque c'est dans les sous-sols que les dommages débutent en cas de crue. Cette connaissance peut être améliorée par le suivi de piézomètres, qui mesurent la battance de la nappe, répartis sur le territoire.

Le SIAAP dispose déjà sur certains sites, de piézomètres. Il pourrait être intéressant d'en faire le recensement, l'état des lieux, de procéder à leur automatisation pour permettre la télé-relève, et de compléter ces équipements si besoin.

L'objectif est d'aider à obtenir une photographie en temps réel de la montée de la nappe, en concertation avec les parties prenantes du territoire, et s'inscrit dans l'axe 1 du PAPI lié à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.

Les objectifs seront donc:

- d'optimiser les dispositifs de surveillances en place (télé-relève,...)
- proposer de nouveaux dispositifs
- établir les modalités de surveillance
- établir un système d'alerte afin d'anticiper les actions à mettre en oeuvre au droit des sites (bâtiments et infrastructures) en prévision de remontée de nappe
- partager la connaissance avec les acteurs du territoire

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs étapes sont envisagées pour cette action.

- Une première étape de concertation avec les parties prenantes du territoire sera réalisée : les objectifs seront de faire le point sur l'état de l'art en matière de dispositif de surveillance ainsi que de recueillir les différents retours d'expérience (dispositif existant, pratique en terme de gestion/alerte, ...)
- Un état des lieux du dispositif existant sur les sites du SIAAP sera ensuite conduit.
- A la suite de ces analyses, des propositions d'adaptation du dispositif en place et de proposition d'amélioration seront formulées. Un programme de travaux hiérarchisé sera également établi.
- Suivra la mise en place de nouveaux piézomètres et l'établissement d'un manuel de conduite de ces installations.
- Il est attendu par ailleurs la mise en place d'une base de données (intégrer à une BDD globale idf?) afin de pouvoir partager les informations issues du dispositif SIAAP avec l'ensemble des acteurs du territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

L'ensemble des installations du SIAAP

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction Technique du SIAAP en lien avec les directions opérationnelles

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029



## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pourcentage d'avancement de l'étude

## AXE 2 : Amélioration de la connaissance hydrogéologique sur le territoire Syndical (SIVOA)

Identifiant SaisiePAPI : 493

### OBJECTIF

L'objectif de cette action vise à améliorer la connaissance hydrogéologique du Syndicat de l'Orge afin d'identifier les nappes en présence sur le territoire du Syndicat et leurs interactions avec les cours d'eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à réaliser une étude hydrogéologique permettant d'identifier les aquifères en présence au droit des communes d'Athis-Mons, de Juvisy ainsi que de Viry-Châtillon. Cette étude devra:

- Identifier et caractériser la ou les nappe(s) d'accompagnement des cours d'eau,
- Déterminer des sites adéquats permettant l'installation de piézomètres pour le suivi des nappes en période de temps sec, ainsi qu'en période de crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons, Juvisy, Viry-Châtillon

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SIVOA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 12 500 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pourcentage d'avancement de l'étude

## AXE 2 : Renforcement du réseau instrumenté de mesures et de surveillance sur la Seine Yvelinoise et ses affluents (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 402

### OBJECTIF

Ce réseau hydrométrique de surveillance vise à améliorer les connaissances vis-à-vis du fonctionnement des cours d'eau du territoire. Il a également pour objectif de permettre d'améliorer l'efficacité de l'alerte, d'anticiper et fiabiliser dans la mesure du possible la gestion de crise vis à vis des crues ou des étiages et assurer la sauvegarde de la population ;

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le bassin versant de la Seine yvelinoise, on constate une différence majeure entre la montée des eaux de la Seine et ses petits affluents. En effet, les crues de Seine qui sont des crues de plaine, lentes avec des durées de submersion importantes.

Les petits affluents de la Seine yvelinoise, ont un comportement très différent, la montée des eaux étant assez rapide et parfois intense surprenant la plupart du temps les populations riveraines et les acteurs opérationnels. Actuellement, le territoire est couvert partiellement par un système de surveillance et prévision des crues. Sur le territoire, l'alerte de crue réglementaire, assurée par l'Etat, n'est effective que sur l'axe Seine. La Seine, fait l'objet d'un suivi et d'une prévision au niveau de 3 stations hydrométriques disponibles sur le territoire : Chatou, Poissy, Mantes. En ce qui concerne les affluents, aucun système de prévision n'est pas disponible. Quelques stations pluviométriques, limnimétriques et débitmétriques sont disponibles sur les affluents sans toutefois permettre, une prévision et une surveillance des crues. Actuellement, la surveillance des cours d'eau s'effectue alors de manière plus ou moins informelle. Le SMSO assure une veille météorologique en cas d'épisode pluvieux et une surveillance visuelle des cours d'eau.

Actuellement, l'exercice difficile de l'alerte, s'il veut être généralisé, nécessite le développement de la surveillance et la prévision sur les sous bassins. La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde a permis de démontrer les difficultés de déclencher ces plans à bon escient lorsqu'on ne dispose pas d'une information pluviométrique localisée sur les petits affluents de la Seine.

L'objectif de cette action est d'analyser les modalités de fourniture de cette information et de mettre en œuvre un réseau de mesures en temps réel couplé à une chaîne d'alerte humaine.

Le réseau instrumenté de surveillance et d'alerte doit être considéré comme un outil d'aide à la décision à l'attention des maires du bassin versant en permettant un délai supplémentaire pour l'organisation et la gestion de crise en améliorant la précocité de l'alerte et en automatisant la mesure.

Le principe du dispositif de surveillance humaine (appelé aussi « réseau sentinelles »), basé sur la solidarité amont-aval, consiste en la mise en place d'un réseau d'observateurs sur le bassin versant, qui ont pour rôle la surveillance des phénomènes de montée des eaux. Les sentinelles contacteront leurs élus communaux lorsque des seuils d'alerte auront été dépassés dans les cours d'eau. Les élus auront alors pour rôle de transmettre le message d'alerte aux communes situées plus à l'aval ou au SMSO.

En 2020- 2021, Le SMSO a engagé une première action qui a permis sur la base d'une analyse du système de suivi actuel, du réseau hydrographique, de la genèse et la propagation des crues, la définition d'un système de surveillance et prévisions des crues à l'échelle du bassin versant de la Seine yvelinoise.

Sur la base des éléments fournis, Le SMSO prévoit la mise en place d'un système de surveillance et alerte en deux temps :

- Dans un premier temps, un système de surveillance des cours d'eau basé sur la mise en place d'une dizaine de capteurs du niveau d'eau. L'objectif principal de cette action est de fournir des données observées pour la réalisation des études hydrauliques et hydromorphologiques. Ce premier réseau instrumenté permettra un suivi en temps réel des niveaux des principaux affluents de la Seine, afin de donner des indications sur la tendance à venir, de crue ou de décrue. Cette visualisation sera rendue possible par l'intermédiaire d'un serveur Web et d'un accès internet, sécurisé par un mot de passe. L'outil de supervision Web sera dédié à la gestion, la centralisation, le stockage l'affichage et l'exploitation des données fournies par les stations. Un

modèle de prévision opérationnelle (service clé en main) complètera le dispositif. Les données seront enregistrées à un pas de temps 10 min et archivées en vue d'une analyse ultérieure. La maintenance et la gestion du réseau et du superviseur seront assurées par l'équipe technique du SMSO. En parallèle, Le SMSO avec les communes du territoire commencera à bâtir une chaîne d'alerte humaine « sentinelles » .

- Dans un deuxième temps, ce système sera renforcé par des différents capteurs de niveaux des cours d'eau et des nappes, débit, cameras, pluviomètres et des échelles limnimétriques. L'objectif est de mettre en place un réseau de stations de mesure des niveaux, débits ou pluviomètres couplés à un dispositif automatisé de surveillance et d'alerte.

L'ensemble des « sentinelles » du dispositif humain de vigilance et d'alerte de repères sur le terrain (cotes de vigilance et d'alerte dans les cours d'eau) sera doté des échelles limnimétriques leur permettant de déclencher l'alerte. La mise en place de ce réseau de suivi et d'alerte dépend de la détermination préalable de niveaux de vigilance et d'alerte, et doit être envisagé comme un outil d'aide à la décision pour les maires dans la gestion de la crue, qui viendra compléter de façon efficace les alertes météorologiques ou préfectorales existantes.

- La formation du personnel technique du SMSO à l'utilisation et la gestion du dispositif.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Un comité de pilotage regroupant les services de l'Etat et les financeurs (AESN, RIF, Départements) sera mis en place

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de capteurs déployés sur le territoire

## AXE 2 : Pose de règles limnimétriques (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 261

### OBJECTIF

Surveiller le niveau du fleuve en période de crue et compléter le réseau de surveillance existant. Au-delà de leur rôle principal, les échelles sont également des équipements au service de la sensibilisation du public.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à :

- identifier les endroits pertinents pour la mise en place d'échelles limnimétriques (au niveau des darses), sur la base du recensement effectué pour la modélisation de la Seine et de l'implication du CD94 ;
- équiper les lieux sélectionnés de supports et d'échelles limnimétriques, soit 10 échelles maximum (2 déjà identifiés à Montgeron, 2 à Crosne et 1 à Draveil) ;
- réaliser le nivellement de chaque échelle posée,
- établir des fiches comprenant les informations suivantes : cartographie, photographie, géo-référencement, etc...
- communiquer autour des échelles limnimétriques tel que communiqué de presse dans les relais d'information locaux.

Etapas :

- Accords des mairies
- Identification des sites
- Choix des sites
- Fourniture des règles
- Nivellement
- Pose des règles
- Communication

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Crosne, Villeneuve Le Roi, Valenton, Montgeron, Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Prestation en régie / prestataires (marché)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de règles installées

## AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations sur Athis-Mons (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 420

### OBJECTIF

Développer une application mobile de type VIGI'Orge avec l'utilisation des données de VIGI'Orge gérées par le Syndicat de l'Orge et les données de Vigicrues pour la Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune est située à la confluence de la Seine et de l'Orge.  
Développement d'une application mobile, capable d'assurer les alertes crue sur Athis-Mons dans le même esprit que Vigicrues mais à la différence que l'application (Vigicrues-Athis-mons) sera dédiée essentiellement aux habitants de la ville d'Athis-Mons. L'idée étant d'informer en temps réel sur l'évolution d'une crue. Il s'agira d'un outil d'information en temps réel sur les inondations et les crues de la Seine et de l'Orge.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 8 360 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Développement de l'application. Nombre d'abonnés à l'application.

## AXE 2 : Surveillance en temps réel du niveau de l'Almont et notamment au niveau du croisement rue des Trois Moulins / boulevard de l'Almont et de la rue des Fabriques (pont près des établissements Vendrand) (Ville de Melun)

Identifiant SaisiePAPI : 383

### OBJECTIF

Detecter la hauteur d'eau , le débit et la cinétique de crue via un système de caméra/sonde de niveau et ainsi éviter les multiples déplacements des agents.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Etude permettant la validation du choix du ou des emplacements présentés :  
mise en oeuvre d'une solution de surveillance en temps réel à travers:  
l'achat de matériel  
la mise en place d'une microstation (sonde de niveau)  
la mise en place d'une caméra de surveillance  
traitement et fourniture des données en temps réel  
configuration du système d'envoi (télérelève et/ou lien avec le centre de surveillance urbaine)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Melun , Almont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

dépense des crédits

## AXE 2 : Création et équipement de piézomètres pour suivre les nappes en période de crues dans Paris (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 276

### OBJECTIF

Compléter le réseau de piézomètres avec équipement en télé-relève dans des zones à fort aléa de remontée de nappes et à forts enjeux humains, économiques et technologiques.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à implanter et équiper en télé-relève une vingtaine de piézomètres dans des zones, actuellement peu connues, qui sont exposées à l'aléa inondation par remontée des eaux souterraines dans le lit majeur de la Seine et/ou qui présentent de forts enjeux tels que les personnes, les biens et les activités susceptibles d'être perturbées.

Il s'agit des secteurs suivants :

- Proches des hôpitaux de Paris (APHP) : Hôtel Dieu, La Collégiale, l'HAD, l'AGEPS Paris, Saint-Antoine, (SCB)-Pitié-Salpêtrière et l'HEGP ;
- Proche de la gare de Lyon (12ème arrondissement de Paris) ;
- Bois de Boulogne proche de la Seine ;
- Le quartier autour de la rue Watt (13ème arrondissement de Paris).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maîtrise d'oeuvre et suivi des travaux assurés par l'IGC

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux de création de piézomètres et installation d'équipements de télé-relève



## AXE 2 : Equipement des piézomètres existants et création de nouveaux piézomètres pour un suivi des nappes en période de crue (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 485

### OBJECTIF

L'objectif est dans un premier temps d'équiper les 3 piézomètres municipaux existants de sondes automatiques afin de suivre le niveau des nappes d'eau souterraines, notamment en période de crue. Dans un second temps, le réseau piézométrique pourra être complété en lien avec les recommandations du bureau d'étude ANTEA actuellement missionné sur l'étude du phénomène de remontées de nappes sur le territoire de la ville.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville de Rueil-Malmaison est impactée par les remontées de nappes d'eau souterraines. Une étude de ce phénomène a été lancée en 2019 pour aboutir à une cartographie précise des zones à fort aléas et à des prescriptions fin 2022.

L'action se déclinera en 2 étapes :

- Equiper les 3 piézomètres municipaux existants de sondes automatisées afin de suivre le niveau des nappes d'eau souterraines, notamment en période de crue. Il s'agit des piézomètres du centre de loisirs Bellerive, du square de l'Orangerie et du parking Grognard.
- Créer 1 à 2 piézomètres équipés supplémentaires dans les zones à forts aléas/enjeux mises en évidence par l'étude, afin de compléter le réseau de suivi. Le secteur "Richelieu" a notamment été caractérisé comme une zone sensible aux remontées dans laquelle un piézomètre pourra être créé.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le maître d'ouvrage sera la ville de Rueil-Malmaison.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Installation d'équipements de télé-relève et réalisation des travaux de création de piézomètres

## AXE 2 : Remise en état de l'échelle de crues (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 357

### OBJECTIF

Point 357, concernant la remise en état de l'échelle de crue :

Il existe un repère de crue sur un pilier du viaduc de l'A86 à Villeneuve-la-Garenne. Ce pilier, à peu près à mi-parcours entre l'échelle d'Austerlitz et celle de Chatou, pourrait être équipé d'une technologie de mesure et de télétransmission en instantanée du niveau de la Seine de manière continue ou périodique/cyclique (sonde télé suivie + caméra).

Ce nouveau point de mesure pourrait être mis à la disposition, de la commune (site de la ville) du département, de la région, ainsi que de toutes les instances de l'état qui surveillent de près ou de loin le niveau et le comportement de la Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Analyse du fonctionnement de la Seine à Villeneuve-la-Garenne

Au niveau de Paris et de sa proche couronne, il existe 3 repères de crue qui sont :

- Deux repères de crue (techniques et scientifiques) qui sont les échelles du pont d'Austerlitz, et celle de Chatou,
- Un repère de crue (populaire) qui est le Zouave du pont de l'Alma.

Suivant les régions qui ont subies les précipitations, le débit de la Seine pourra être ralenti ou pas selon le cas :

- Si des régions comme l'Île de France, la Bourgogne/Franche Comté, et une partie du Grand Est sont concernés par les intempéries, il s'en traduira par une montée de la Seine.
- Si des régions comme les Hauts de France, et une partie du Grand-Est sont concernés par les intempéries, il s'en traduira par une montée de l'Oise.

Dans le second cas ce fleuve aura plutôt un rôle de frein au débit de la Seine.

Villeneuve la Garenne se trouve implantée à l'intérieur d'une importante boucle de Seine. Au sein de la boucle de Seine, la vitesse va diminuer, ce qui signifie que l'eau aura tendance à se répandre (principe du cône des vents), avec un débit plus important qu'à Austerlitz et Chatou.

Dans le cas d'un débit de l'Oise important, l'inertie et le débit de la Seine risquent d'être perturbés, voire ralentis. Ceux sont les deux phénomènes observés ces trois dernières années, alors que les scénarii étaient similaires mais totalement différents.

Au Sud de Villeneuve la Garenne nous avons le viaduc de l'A86 qui franchit la Seine. Nous avons un des piliers qui est déjà doté d'une échelle de crue.

L'idée serait de pouvoir utiliser cette échelle qui en plus se trouve à peu près à mi-parcours entre l'échelle d'Austerlitz et celle de Chatou, et ainsi mieux appréhender le comportement de l'Oise sur la Seine.

Les équipements prévus sont une sonde de télésuivi et une caméra .

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repère de crue rénovés

**4. AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

---

## AXE 3 : Organisation d'exercices « Crue de la Seine » pour les services communautaires (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 476

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'acquérir les réflexes, tant organisationnels, qu'opérationnels pour les agents communautaires, afin de savoir gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de vulnérabilité du patrimoine communautaire actuellement portée par la Communauté d'agglomération va déterminer 3 scénarii de crue, les principaux bâtiments vulnérables, les ressources humaines internes disponibles et le Plan Communal d'Activités. L'action consiste à organiser un exercice de crise de crue de Seine avec les agents communautaires une fois tous les deux ans.

Montant estimé : 50 000 € HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau - Un Comité technique avec des représentants de chaque direction associée - Un Comité de pilotage avec différents directeurs impliqués dans le projet, qui valident régulièrement les propositions formulées par le comité technique. Chaque directeur ayant en charge l'impulsion de la dynamique au sein de sa propre direction (orientations, implication des agents, etc.)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 55 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Organisation de l'exercice (oui/non) / nombre de directions impliquées / nombre de comité technique / nombre de comité de pilotage / nombre de partenaires associés

## AXE 3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 444

### OBJECTIF

Au regard de l'importance des enjeux humains exposés, la gestion de crise, sa préparation, son organisation, la nécessaire solidarité entre les territoires... apparaissent donc comme des enjeux importants de la réduction de la vulnérabilité de la CA de Marne et Gondoire.

La sensibilisation des agents et des élus communaux et intercommunaux à la gestion de crise permet une meilleure préparation à la crise et constitue un vecteur d'information sur le risque inondation.

L'objectif est d'éprouver les PCS (PICS), d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront aux acteurs communaux et de la CAMG de gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAMG réalisera des actions de sensibilisation des agents et des élus communaux et intercommunaux à la gestion de crise afin de permettre une meilleure préparation à la crise et de constituer un vecteur d'information sur le risque inondation.

Selon les communes et les enjeux, 2 types d'exercices de crises pourront être mis en place :

- Les exercices sur table

Ces exercices permettent de s'entraîner sur des points précis du PCS / PICS (le Poste de Commandement Communal, les fiches actions...) et doivent respecter au maximum les délais d'un événement réel. Ce type d'exercice sera un préalable avant un exercice terrain.

- Les exercices plus généraux ou joués sur le terrain

Suivant la volonté de la commune, ces exercices auront différentes envergures. L'exercice le plus global implique des délais en temps réel, des communications complètes, la participation de figurants et des acteurs de la gestion de crise (Préfecture, SDIS, force de l'ordre, opérateurs)

Dans tous les cas, un Retour d'Expérience appuyé par les remarques d'observateurs présents lors de ces exercices (Elus, agents techniques, élus de communes voisines...) sera prévu afin de rendre compte des points négatifs et positifs du dispositif.

La réalisation de tels exercices de gestion de crise inondation seront proposés par la CAMG aux communes volontaires disposant d'un PCS opérationnel, sur la durée de mise en œuvre du PAPI.

Un prestataire extérieur sera mobilisé pour aider à la construction du ou des exercices(s) avec l'appui de l'EPTB.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

les communes de la CAMG riveraines de la Marne et disposant d'un PCS

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation d'un exercice de crise, production d'un RETEX

## AXE 3 : Mise en place d'un PICS (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 174

### OBJECTIF

Anticiper la révision de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui devrait rendre obligatoire l'élaboration d'un PICS pour les intercommunalités à fiscalité propre.

Face à la complexité de la crise et à la nécessaire solidarité territoriale, la mise en place d'un PICS pourrait permettre de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques et les réponses à la situation de crise (hébergements provisoires, approvisionnement des populations, moyens de secours et de protection...). Un PICS permettrait :

- une meilleure prise en compte des fragilités de réseaux
- de réduire les fortes disparités entre les PCS (absence de cartographie du risque inondation dans certains PCS)
- la définition des enjeux locaux
- d'améliorer l'anticipation à la crise
- Avoir une réponse homogène sur l'ensemble d'un territoire
- Favoriser la solidarité intercommunale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAMG élaborera un PICS pour les communes riveraines de la Marne sur la base suivante :

- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation destinées à partager une méthodologie commune
- Mettre en place des démarches de mutualisation des moyens des communes et de la CAMG
- Appuyer les communes dans la définition des risques présents, des enjeux, et de leur cartographie

Ce travail pourra être complété par l'organisation d'entraînements et d'exercices de gestion de crise à échelle communale ou intercommunale et pouvant faire l'objet d'un appui des services de l'Etat ou de l'EPTB. Ce type d'action permettra également de renforcer les contacts entre partenaires de la gestion de crise dans une approche qui peut dépasser l'échelle communale.

Pour réaliser ces actions, il sera proposé des ateliers thématiques, en partenariats avec les partenaires spécialisés (Préfectures, DDT, EPTB, prestataires spécialisés).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes riveraines de la Marne du territoire de la CAMG

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE



réalisation d'un PICS

## AXE 3 : Mise en place d'un PICS (CA Melun Val de Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 540

### OBJECTIF

Anticiper la révision de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui doit rendre obligatoire l'élaboration d'un PICS pour les intercommunalités à fiscalité propre.

Face à la complexité de la crise et à la nécessaire solidarité territoriale, la mise en place d'un PICS pourrait permettre de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques et les réponses à la situation de crise (hébergements provisoires, approvisionnement des populations, moyens de secours et de protection...). Un PICS permettrait :

- une meilleure prise en compte des fragilités de réseaux
- de réduire les fortes disparités entre les PCS (absence de cartographie du risque inondation dans certains PCS)
- la définition des enjeux locaux
- d'améliorer l'anticipation à la crise
- Avoir une réponse homogène sur l'ensemble d'un territoire
- Favoriser la solidarité intercommunale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAMVS élaborera un PICS pour les communes riveraines sur la base suivante :

- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation destinées à partager une méthodologie commune
- Mettre en place des démarches de mutualisation des moyens des communes et de la CAMVS
- Appuyer les communes dans la définition des risques présents, des enjeux, et de leur cartographie

Ce travail pourra être complété par l'organisation d'entraînements et d'exercices de gestion de crise à échelle communale ou intercommunale et pouvant faire l'objet d'un appui des services de l'Etat ou de l'EPTB. Ce type d'action permettra également de renforcer les contacts entre partenaires de la gestion de crise dans une approche qui peut dépasser l'échelle communale.

Pour réaliser ces actions, il sera proposé des ateliers thématiques, en partenariats avec les partenaires spécialisés (Préfectures, DDT, EPTB, prestataires spécialisés).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Melun Val de Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2027 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 145

### OBJECTIF

Au regard de l'importance des enjeux humains exposés, la gestion de crise, sa préparation, son organisation, la nécessaire solidarité entre les territoires... apparaissent comme des enjeux majeurs de la réduction de la vulnérabilité de la CA Pays de Meaux. Plusieurs pistes de réflexion peuvent être portées dans ce domaine dont la sensibilisation des agents et des élus communaux et intercommunaux à la gestion de crise. Cette sensibilisation permettra une meilleure préparation à la crise et sera un vecteur d'information sur le risque d'inondation.

La réalisation d'exercices de gestion de crise est un moyen de s'assurer que les dispositifs mis en place sont opérationnels en termes organisationnel et humain dans le cas d'un événement majeur menaçant la bonne réalisation de tout ou partie de ses activités.

Les exercices contribuent également à faire monter en compétence les participants qui acquièrent, au fur et à mesure des exercices, l'expertise et les réflexes nécessaires à une gestion efficace de la situation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un exercice de crise est une mise en situation permettant, à l'aide d'un scénario fictif, de tester le fonctionnement d'une cellule de crise. L'objectif est de pouvoir faire fonctionner, fictivement, le Poste de Commandement Communal (PCC) afin de préparer les équipes à une situation réelle. Les exercices permettent de familiariser les équipes avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et l'organisation du dispositif de gestion de crise. Des dysfonctionnements du PCS peuvent ainsi être identifiés et corrigés.

Les objectifs de ces exercices sont de :

- Se mettre en situation de gérer une crise, visualiser et s'imprégner du rôle de chacun
- Prendre conscience de la nécessité de disposer d'un PCS réellement opérationnel pour gérer une crise
- D'identifier le cas échéant d'éventuels oublis ou failles dans les PCS
- D'associer des partenaires institutionnels afin de créer des habitudes de travail

Ces exercices de crise permettront de former et d'acculturer les élus et agents communaux et intercommunaux du territoire. Des services partenaires tels que la préfecture, la sous-préfecture, le service départemental d'incendie et de secours pourront également être associés comme participant ou comme observateurs à ces exercices. Selon l'échelle et les périmètres choisis, les associations agréés de sécurité civile ainsi que les entreprises locales pourront également être invités à participer.

Les exercices de crise organisés seront suivis par une phase de retour d'expérience visant à identifier les points forts et les éventuels dysfonctionnements observés. Ces RETEX seront accompagnés de recommandations visant à améliorer les dispositifs de gestion de crise existant.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** CAPM - Service QSE DEA CAPM - Service GEMAPI CAPM - PCS

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 45 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'exercices réalisés sur 6 ans

## AXE 3 : Accompagnement des communes pour l'élaboration des PCS et établissement du PICS (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 135

### OBJECTIF

Si l'ensemble des communes sur le territoire du TRI est soumise à l'obligation de réaliser un PCS, l'analyse des plans existants réalisée dans le cadre du diagnostic de la SLGRI a fait ressortir des carences. Le risque inondation est bien présent dans chacun des documents, mais ceux-ci manquent d'éléments permettant de les rendre réellement opérationnels. L'analyse des documents a également montré que les différentes ressources mobilisables lors des inondations sont souvent réparties non pas à l'échelle de la commune, mais à l'échelle intercommunale. La possibilité et la pertinence de la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde devra donc être étudiée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les objectifs de cette action sont :

- Améliorer l'anticipation à la crise, notamment afin de mettre en oeuvre la mobilisation des équipes et l'alerte aux populations ;
- Accompagner les communes dans la réalisation ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde ;
- Accompagner la CAPM dans la réalisation de son plan intercommunal de sauvegarde, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Avoir une réponse homogène sur l'ensemble d'un territoire ;
- Favoriser la solidarité intercommunale.

La mise à disposition des données homogènes (aléas, fragilités de réseaux, exposition des enjeux) à l'échelle des différentes communes doit permettre d'apporter une cohérence territoriale. Les différents scénarios doivent permettre d'ajuster au mieux les réponses (technique, organisationnelle) de la gestion de crise. L'opérationnalité des plans pourra être testé au cours d'exercices de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Porteur : Communes et CAPM

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Dates de mises à jour des PCS et nombre de PCS mis à jour

## AXE 3 : Mise en place d'un plan Intercommunal de sauvegarde PICS (CA Val d'Yerres val de Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 409

### OBJECTIF

Les communes du bassin versant établissent respectivement leurs Plan Communaux de Sauvegarde et leurs Plan de Prévention des Risques Inondations. Il paraît indispensable que qu'un plan (PICS) soit également établi à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohérences de stratégie et de moyens sur la globalité du territoire et en intégrant les compétences propres à l'agglomération.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CA VYVS), fortement touchée par les inondations de l'Yerres et du Réveillon lors des derniers évènements de crues, souhaite engager à son échelle la mise en œuvre de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

La CAVYVS souhaite s'inscrire dans le PAPI Seine et Marne Francilienne, pour mener entre autres des actions telles que la réalisation de son PICS. Il s'agit de prendre la mesure du risque inondation sur son territoire, d'évaluer ses impacts et s'organiser, en cohérence avec les plans communaux en cas de nouvelles inondations.

Le PICS de la CA VYVS sera réalisé par un prestataire extérieur. Il sera élaboré sur la base de la gestion du risque d'inondation et l'organisation mise en place aura une approche multi risques et sur le territoire des 9 communes de l'agglomération. La prestation intégrera outre la réalisation du plan et de ses outils, la fourniture de supports permettant l'information du public (brochure, poster et support de réunion publique).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CA Val d'Yerres Val de Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Val d'Yerres val de Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration et mise en place d'un PICS

## AXE 3 : Soutien aux collectivités Essonniennes pour la réalisation d'exercices de gestion de crise (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 311

### OBJECTIF

Les exercices de gestion de crise sont indispensables pour vérifier l'opérationnalité des documents écrits en la matière (PCS, plans de gestion de crise, etc...) et ils sont surtout très utiles à l'acquisition d'automatismes en gestion de crise.

En tant que premiers acteurs publics exposés aux inondations de la Seine et en charge de la sécurité de leurs habitants, les communes doivent éprouver leurs dispositifs, les mettre à jour voire les faire évoluer sur la base de chaque retour d'expériences (cas simulés ou cas réels).

Le Conseil Départemental de l'Essonne propose de développer un réseau de communes riveraines de la Seine, en lien avec les services de l'Etat, qui aura pour finalité pour mettre en oeuvre des exercices simples d'entraînement à la gestion de crise inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En 2014 et 2015, le Conseil Départemental a collaboré à l'animation d'exercices de gestion de crise, avec plusieurs autres acteurs institutionnels (Préfecture de l'Essonne, Agence régionale de santé, Service Départemental d'Incendie et de secours, Syndicat de rivière,...). Le Service de l'eau du Conseil Départemental de l'Essonne porte également l'animation d'un PAPI sur son territoire (Juine Essonne Ecole). Fort de son expérience dans ce domaine, le CD91 propose une mise en relation entre les communes et leurs groupements ainsi que son soutien technique dans un cadre d'actions qu'il connaît.

Cette fiche action propose d'abord de créer un espace d'échange collaboratif et itératif entre les communes et collectivités ciblées pour initier la démarche d'exercice. A ce stade, il n'est pas encore défini la nature et le support de cet espace d'échange collaboratif. Il pourrait prendre plusieurs formes (réunions d'échanges individuelles ou collectives, plateforme numérique,...)

Il pourrait être envisagé plusieurs actions pour parvenir à l'objectif :

- Mener un audit préalable avant toute élaboration d'exercice. Cet audit (forme à déterminer) s'attachera à évaluer simplement le niveau de connaissance du risque par commune, en vue de dimensionner un exercice adapté à ce niveau de connaissance (un PCS a-t-il déjà été réalisé, les mises à jour s'effectuent-elles régulièrement etc...);
- Recueillir les premières intentions de mise en place d'exercice au cours de la durée du PAPI ;
- Inciter les communes qui n'ont pas envisagé ce type d'action, à la programmation d'exercice(s) ;
- Inviter les communes qui n'ont pas envisagé cette action, à participer en tant qu'observateur, à des exercices menés sur d'autres communes ou territoires ;
- Initier des démarches de mise à jour de PCS ou d'autres documents régissant les procédures de gestion de crue ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles idées, l'emploi de nouvelles technologies, de vecteur de communication, pour anticiper, améliorer la gestion de crise puis le retour vers la normale, mais également à permettre de pérenniser ces entraînements à la gestion de crise ainsi que de contribuer à autonomiser les communes concernées à l'auto-évaluation et à l'auto-formation.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communes du Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Corbeil-Essonnes, Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Germain-lès-Corbeil, Étiolles, Évry-Courcouronnes, Soisy-sur-Seine, Ris-Orangis, Grigny, Viry-Châtillon, Draveil, Juvisy-sur-Orge, Athis-M

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Conseil Départemental de l'Essonne / Préfecture de l'Essonne / EPTB Seine Grands Lacs (Outils EPISEINE)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) :       €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions réalisées / plateforme créée / questionnaire transmis et répondu / exercices élaborés-réalisés / adhésion à la démarche



## AXE 3 : Etude de définition des solutions de rétablissement des conditions de scolarisation après crue (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 279

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'anticiper les solutions à déployer pour assurer la scolarisation des collégiens des établissements ayant subi une inondation

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental face au risque inondations a démontré que 7 collèges sont particulièrement impactés par les crues de la Seine et de ses affluents.

Ces sites sont touchés de manière hétérogène. Les hauteurs de submersion varient de quelques centimètres à près de 3 mètres à l'extérieur des bâtiments et de quelques centimètres à près de 1,50 m à l'intérieur des bâtiments.

Les impacts des crues sur les activités au sein des collèges sont multiples. Les délais de remise en état des bâtiments peuvent être supérieurs à 1 année pour les plus vulnérables.

Suite à appel à candidature de l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre du PAPI précédent s'achevant en 2021, le Département a été retenu pour bénéficier gratuitement d'un appui spécialisé destiné à identifier les modalités de reprise de la scolarisation sur un collège test très exposé. Le collège Ferdinand Buisson à Juvisy sur Orge a été choisi compte tenu de sa forte exposition aux crues.

Après avoir dégagé une doctrine et une méthodologie partagées entre les services de l'Etat et le Département sur le collège Ferdinand Buisson, une étude similaire étendue aux 6 autres établissements exposés pourra préciser les conditions techniques, administratives et financières de continuité de la scolarisation des collégiens.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Collèges du Conseil départemental impactés par les inondations de la Seine et de ses affluents essonniers.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de l'environnement (avec l'appui de la Direction de l'éducation et des collèges) - Le CD91 pourra faire appel à un prestataire extérieur

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de collèges diagnostiqués

## AXE 3 : Rédaction d'un plan de gestion de crise inondation pour le réseau départemental d'assainissement (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 188

### OBJECTIF

Disposer d'un plan de gestion de crise inondation qui recense l'ensemble des actions à mener sur le réseau d'assainissement qu'il soit automatisé ou non.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il existe un guide de gestion des crues pour le réseau dit automatisé. Il s'agira de compléter ce guide par un document qui recense notamment les fermetures d'exutoire qui se font manuellement. Ce guide permettra d'avoir une vision des actions à mener sur le réseau d'assainissement qu'il soit automatisé ou non, définir à quelle cote ces actions doivent être mises en place, par quoi. Ces documents permettront de réagir au plus vite en cas de crue de manière anticipée en indiquant des consignes claires telles que la cote de la Marne ou de la Seine à laquelle la vigilance commence, chacune des actions doit être mise en place....

La réalisation de cette action permettra la production d'un "Plan de gestion de crise" comprenant notamment

- un chapeau introductif de la conduite générale du Département de la Seine-Saint-Denis en cas de crue de la Seine ou de la Marne, le fonctionnement des divers services opérationnels de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

- le guide de gestion de crue déjà existant et portant sur le réseau automatisé
- le futur document produit via la présente action portant sur le réseau (et ses ouvrages) non-automatisé avec la veille et les seuils de vigilance, l'alerte, la mobilisation des équipes et la cellule de crise
- éventuellement des synthèses sous forme de "Fiches réflexes"

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2028 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation du plan de gestion de crise

## AXE 3 : Formalisation des procédures de "Gestion de crise" internes en cas de crue majeure (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 153

### OBJECTIF

En exercice, la simulation d'une crue débordante équivalente à celle qu'a connue le Val-de-Marne en 1982 (en partant du principe que certains quartiers seraient inondés en cas de crue similaire) a permis d'appréhender les différents aspects liés à la gestion de crise et de pointer différents axes sur lesquels il conviendrait de travailler à l'avenir, de manière à pouvoir gérer au mieux une crise de type « Inondation » quand elle surviendra.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En impliquant plusieurs directions susceptibles d'être concernées par un tel événement, le Département du Val-de-Marne a pris conscience lors des exercices « Crue majeure » de la nécessité qu'il y avait de mieux se préparer à faire face à une telle catastrophe.

Les axes de réflexion et pistes de travail concernent en tout premier lieu la formalisation des procédures de gestion de crise (mise en place d'une cellule de crise, fonctionnement et organisation, constitution d'une base de données et de support utiles en cas de crise, sensibilisation et formation des agents à la gestion de crise, développement d'un module spécifique dans le logiciel de gestion de crue de l'exploitation, élaboration de fiches réflexes, etc.).

Les retours d'expériences systématiques des exercices permettent d'identifier les procédures à rédiger, les organisations à mettre en place, les réflexions à approfondir, les études à mener. A ce titre, l'exercice crue organisé en novembre 2020 a mis en avant la nécessité de formaliser ou de réactualiser les manuels de gestions de crise de plusieurs services de la DSEA (SIDRA, SGF, SERCOB, SESER), ainsi que le besoin de formaliser les principes d'organisation de la cellule de crise DSEA afin de consolider l'expérience acquise.

Cette action pourrait concerner d'autres Directions qui souhaiteraient mettre à jour leurs procédures de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Coordination globale assurée par la Direction Générale des Services Départementaux et la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (qui a en charge le suivi du projet de PCA de la collectivité). Pilotage spécifique assuré par les directions opérationnelles, en fonction des problématiques abordées, et notamment par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement dans son champ de compétence

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Actions réalisées / Documents et supports produits

## AXE 3 : Organisation d'un exercice annuel "Crue majeure" (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 126

### OBJECTIF

L'objectif d'un exercice annuel est d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront aux services du Conseil départemental du Val de Marne de gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil départemental du Val-de-Marne organise presque chaque année, depuis 2007, un exercice de crue. Au sein du Département, l'organisation de ce type d'exercices est l'occasion de poursuivre le travail collaboratif, au sein des directions et entre les directions, sur la thématique des crues et des inondations. Ce travail est essentiel car, en cas d'inondation, toutes les directions départementales seront impactées.

Ces exercices sont aussi l'occasion d'associer ponctuellement les autres acteurs impliqués dans la gestion de la crise (services de l'Etat, communes, opérateurs de réseaux, associations, etc.). Ces exercices s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale de prévention des inondations, avec pour finalité la réduction de la vulnérabilité du territoire et l'amélioration de sa résilience.

Participation des autres directions, en fonction des axes de travail définis pour chaque exercice. Les Directeurs ont en charge l'impulsion de la dynamique au sein de leur direction (objectifs, implication de la direction et des agents, etc.).

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : Communiqué de Presse, Reportages (WebTV du CD94, et autres)

Chiffrage correspondant à l'appui à l'organisation d'un exercice « global » à l'échelle du CD94 dans son ensemble et incluant la conduite du retour d'expérience

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage des exercices crue assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, vec l'appui de la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (en charge du Plan de Continuité d'activités à l'échelle du Conseil départemental). Participation des autres directions, en fonction des axes de travail définis pour chaque exercice. Les Directeurs ont en charge l'impulsion de la dynamique au sein de leur direction (objectifs, implication de la direction et des agents, etc.).

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Organisation de l'exercice OUI / NON Nombre de directions impliquées dans chaque exercice Nombre de partenaires associés

## AXE 3 : Mise en place d'un PCA (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 351

### OBJECTIF

Mettre en place et maintenir en conditions opérationnelles au travers d'un plan de continuité d'activité à l'échelle de tout l'EPT afin de permettre à chaque direction d'organiser un fonctionnement en mode dégradé en cas de crise.

La crise du COVID 19 a mis en avant la nécessité d'un tel dispositif.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PCA permet à la collectivité de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'événements majeurs tels que des inondations causées par une crue de la Seine ou de ses affluents. Il permettra notamment de clarifier nos missions en cas de gestion de crise auprès des communes et alimentera le volet humain du futur PICS.

Lors des dernières inondations 2016-2018, l'EPT avait des agents issus des communes, ce qui a permis des actions coordonnées. Cependant on a pu constater un manque de communication entre les différents PC de crise par manque d'habitude. Les 2 inondations sont en effet survenues au moment de la création de l'EPT.

L'EPT étant maintenant en place, il conviendra de définir les missions des uns et des autres clairement et par écrit, et les modes de communication en cas de crise. Pour ce faire, un PCA multirisques est nécessaire au vu de la crise sanitaire récente que nous subissons.

Ce PCA sera évolutif. Dans un premier temps, il sera rédigé pour formaliser le fonctionnement des directions opérationnelles, en associant les services RH. Il pourra ensuite être étendu à l'ensemble des directions de l'EPT. Cet exercice s'appuiera sur les retours d'expérience de l'organisation mise en place pendant la COVID 19 : le PCA formalisera l'organisation qui a été mise en place et qui a bien fonctionné.

En fonction des moyens humains dont disposera ou non l'EPT pour cette action, il pourra être fait appel à un prestataire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne - Direction des ressources humaines

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation du PCA de l'EPT en fonction du nombre de direction que comprend l'EPT

## AXE 3 : Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 194

### OBJECTIF

Engager des réflexions sur la gestion de crise à l'échelle intercommunale

Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du territoire en fonction du risque identifié

De plus, la réalisation du PICS est désormais obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS (loi du 25 novembre 2021). Cependant même si l'EPT n'est pas une intercommunalité à fiscalité propre, le territoire et les missions de l'EPT rendent indispensable l'élaboration d'un tel document. Les récents événements : inondations, crise sanitaire l'ont bien montrés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PICS sera un outil qui permettra de préparer et d'organiser les services de la collectivité pour faire face à un événement de sécurité civile sur son territoire et viendra en appui des élus communaux dans l'exercice de leur pouvoir de police.

La réalisation d'un PICS suit la même logique qu'un PCS (commandement, organisation de terrain, annuaire opérationnel). Pour le commandement il est nécessaire de disposer d'un Poste de Commandement InterCommunal (PCIC) judicieusement localisé et pouvant être rapidement « armé ». Un Responsable de l'Action InterCommunale, qui est l'équivalent du Responsable des Actions Communales (RAC) doit être désigné. Dans les communes, c'est généralement le Directeur Général des Services qui occupe cette fonction. Les démarches progressives suivantes pourraient être engagées :

- Désignation d'un référent en charge de l'élaboration du PICS,
- Créer une bibliothèque des PCS et des DICRIM des villes membres,
- Sensibiliser et organiser les services de la DGA Espace Public (DGA EPUB) par la désignation de référents par domaine d'activités (voirie, assainissement, eau, déchets),
- Entamer la réflexion sur des procédures à mettre en œuvre en cas de crise (moyens humains et matériels), notamment comment pourraient être mobilisées les régies voirie et les astreintes,
- Solliciter la Préfecture de l'Essonne, pour l'obtention d'un accès au portail « CRISORSEC ».

La préfecture de zone de défense (SGZDS) a créé ce portail permettant aux différents services de l'état de communiquer en temps de crise. La préfecture de l'Essonne, en cas de crise, a choisi d'élargir, pour un événement précis, l'accès à ce portail aux différents intervenants concernés (Département, SDIS, Syndicats de rivière, villes, opérateurs réseaux...) qui permet d'avoir et de donner en temps « réel » des informations sur les actions menées, les conduites à tenir. La préfecture ouvre alors un événement auquel les différents acteurs sont invités à se connecter (identifiant et code d'accès fournis par la Préfecture 91). La préfecture du Val de Marne réfléchit à l'ouverture de ce portail aux collectivités territoriales Val de Marnaises.

- Associer les autres directions générales de l'EPT sur leurs domaines de compétences,
- Mise en place d'un réseau relationnel utile lors d'évènement. La DGA EPUB pourrait avoir un rôle fédérateur autour de ce sujet par l'incitation à des formations / informations (réseau PAPI / EPISEINE par exemple) et permettre ainsi d'amorcer une dynamique locale forte, y compris au sein même de l'EPT,
- Envisager une certaine mutualisation des moyens des communes et de l'EPT sur la base d'une notion « commune sinistrée / commune ressource »

L'EPT fera appel à un prestataire pour l'appuyer dans cette démarche.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre



## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation du PICS / nombre d'exercices

## AXE 3 : Acquisition d'une main courante (EPT Grand Paris Seine Ouest)

Identifiant SaisiePAPI : 502

### OBJECTIF

Doter les services de l'EPT et ses communes membres d'un outil numérique partagé de communication, d'aide à la décision et de suivi des actions.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPT GPSO a rédigé un Guide de gestion de crise, comprenant des espaces stratégiques décisionnels ou opérationnels, et leurs missions respectives ; la démarche doit désormais être approfondie, afin de parvenir à l'élaboration du PICS à échéance novembre 2026.

En effet, il apparaît nécessaire, notamment en cas de crise importante sur le territoire, de partager au mieux les informations relatives à la répartition et l'utilisation du matériel, à la fermeture éventuelle de services, sites ou d'infrastructures, aux actions engagées par les services, et au reporting des besoins des villes pour lesquelles GPSO agit.

Il est également nécessaire de faciliter les échanges d'informations entre les différentes parties prenantes et partenaires : prestataires d'assainissement de collecte ou de propreté, fournisseurs d'énergie, ...

L'EPT souhaite donc se doter d'une solution informatique permettant en 1er lieu de tenir une main courante des événements, mais aussi de participer à la prise de décision, et en dernier lieu, de faciliter le partage des informations en interne ou en externe. Ce dispositif devra permettre également de faciliter la mise en oeuvre du PICS de la collectivité. Il devra donc permettre les fonctionnalités suivantes :

- main courante informatisée
- édition de tableaux de bord et états de situation
- intégration des PCA des services avec rationalisation et alerte
- intégration d'outils cartographiques et de données externes (Vigicrue, alertes Météo France, ...)
- messagerie multidirectionnelle (SMS, mails, téléphone) ; cette demande fait également suite à un audit de l'ANSSI
- consultation et saisie possible sur le terrain via smartphones

Cet outil sera utilisé lors d'exercices, mais également d'autres cas de crises impactant le territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT GPSO

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Paris Seine Ouest

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service référent Gestion de crise + Service Informatique / suivi par l'espace de pilotage stratégique de crise propre à GPSO

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Acquisition de l'outil

## AXE 3 : Elaboration d'un plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) (EPT Grand Paris Seine Ouest)

Identifiant SaisiePAPI : 558

### OBJECTIF

Répondre à l'évolution de la réglementation, qui rend obligatoire l'élaboration d'un PICS pour l'EPT GPSO à échéance 2026, en lien avec les PCS en vigueur.

Le PICS permettra de :

- Organiser la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise, en mutualisant si besoin les moyens des communes ;
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du territoire, en fonction du risque identifié, permettant d'assurer la continuité des services à la population. .

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les objectifs principaux de cette action sont :

- Améliorer l'anticipation à la crise, notamment afin de mettre en oeuvre la mobilisation des équipes et l'alerte aux populations ;
- Accompagner l'EPT dans la réalisation de son plan intercommunal de sauvegarde, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une organisation homogène et partagée sur l'ensemble d'un territoire, permettant d'assurer la continuité des services proposés aux habitants ;
- Favoriser la solidarité intercommunale.

La mise à disposition des données homogènes (aléas, fragilités de réseaux, exposition des enjeux) à l'échelle des différentes communes doit permettre d'apporter une cohérence territoriale. Les différents scénarios doivent permettre d'ajuster au mieux les réponses (technique, organisationnelle) de la gestion de crise.

En particulier, les démarches suivantes pourraient être engagées :

- Désigner un référent en charge de l'élaboration du PICS (au sein des services existants ou poste à créer),
- Mettre en place un Groupe Projet interne, composé de représentants des différentes Directions ,
- Actualiser le guide de gestion de crise existant, et les procédures à mettre en oeuvre en cas de crise (moyens humains et matériels)
- Solliciter les partenaires tels que la Préfecture des Hauts-de-Seine et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
- Mobiliser les communes membres :- Créer une bibliothèque des PCS et des DICRIM des villes membres, et une cartographie thématique actualisée,
- engager une mutualisation des actions et besoins des communes et de l'EPT sur la base d'une notion « commune sinistrée / commune ressource »

L'EPT fera appel à un prestataire pour l'appuyer dans cette démarche.

L'opérationnalité des procédures pourra être testée au cours d'exercices de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

territoire de l'EPT GPSO

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPT Grand Paris Seine Ouest

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par le service référent Gestion de crise (agent à nommer)

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation du PICS / réalisation d'un exercice de crise commun

## AXE 3 : Etablissement d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Paris Est Marne et Bois)

Identifiant SaisiePAPI : 550

### OBJECTIF

Anticiper la révision de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui doit rendre obligatoire l'élaboration d'un PICS pour les intercommunalités à fiscalité propre.

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Face à la complexité des crises et à la nécessaire solidarité territoriale, la mise en place d'un PICS pourrait permettre de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques et les réponses à la situation de crise (hébergements provisoires, approvisionnement des populations, moyens de secours et de protection...). Un PICS permettrait :

- une meilleure prise en compte des fragilités de réseaux
- de réduire les fortes disparités entre les PCS (absence de cartographie du risque inondation dans certains PCS)
- la définition des enjeux locaux
- d'améliorer l'anticipation à la crise
- Avoir une réponse homogène sur l'ensemble d'un territoire
- Favoriser la solidarité intercommunale
- Améliorer la coordination à l'échelle intercommunale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPTPEMB élaborera un PICS pour les communes riveraines de la Marne sur la base suivante :

- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation destinées à partager une méthodologie commune
- Mettre en place des démarches de mutualisation des moyens des communes et de l'EPT
- Appuyer les communes dans la définition des risques présents, des enjeux, et de leur cartographie

Le PICS de l'EPTPEMB sera réalisé par un prestataire extérieur. Il sera élaboré sur la base de la gestion du risque d'inondation et l'organisation mise en place aura une approche multi risques et sur le territoire des 9 communes de l'agglomération. La prestation intégrera outre la réalisation du plan et de ses outils, la fourniture de supports permettant l'information du public (brochure, poster et support de réunion publique). Ce travail pourra être complété par l'organisation d'entraînements et d'exercices de gestion de crise à échelle communale ou intercommunale et pouvant faire l'objet d'un appui des services de l'Etat ou de l'EPTB. Ce type d'action permettra également de renforcer les contacts entre partenaires de la gestion de crise dans une approche qui peut dépasser l'échelle communale.

Pour réaliser ces actions, il sera proposé des ateliers thématiques, en partenariats avec les partenaires spécialisés (Préfectures, DDT, EPTB, prestataires spécialisés).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris Est Marne et Bois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Est Marne et Bois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2024 - 2025

**COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 50 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Etablissement du PICS

## AXE 3 : Elaboration d'un plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) (EPT Paris Ouest La Défense)

Identifiant SaisiePAPI : 556

### OBJECTIF

Engager des réflexions sur la gestion de crise à l'échelle intercommunale : organisation la solidarité et la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise.

Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du territoire, en fonction du risque identifié.

Face à la complexité de la crise et à la nécessaire solidarité territoriale, la mise en place d'un PICS pourrait permettre de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques et les réponses à la situation de crise (hébergements provisoires, approvisionnement des populations, moyens de secours et de protection...). Un PICS permettrait :

- une meilleure prise en compte des fragilités de réseaux
- de réduire les fortes disparités entre les PCS
- la définition des enjeux locaux
- d'améliorer l'anticipation à la crise
- Avoir une réponse homogène sur l'ensemble d'un territoire
- Favoriser la solidarité intercommunale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PICS sera un outil qui permettra de préparer et d'organiser les services de la collectivité pour faire face à un événement de sécurité civile sur son territoire et viendra en appui des élus communaux dans l'exercice de leur pouvoir de police.

L'élaboration du PICS se fera à la suite de l'action diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux inondations. Une fiche action sur la mise en oeuvre du PICS pourra être inscrite lors de la révision du PAPI.

La réalisation d'un PICS suit la même logique qu'un PCS (commandement, organisation de terrain, annuaire opérationnel). Pour le commandement il est nécessaire de disposer d'un Poste de Commandement InterCommunal (PCIC) judicieusement localisé et pouvant être rapidement « armé ». Un Responsable de l'Action InterCommunale, qui est l'équivalent du Responsable des Actions Communales (RAC) doit être désigné. Dans les communes, c'est généralement le Directeur Général des Services qui occupe cette fonction. Les démarches progressives suivantes pourraient être engagées :

- Désignation d'un référent en charge de l'élaboration du PICS,
- Créer une bibliothèque des PCS et des DICRIM des villes membres,
- Sensibiliser et organiser la Direction des Grands Services Urbains et la Direction Aménagement et Mobilités par la désignation de référents par domaine d'activités (aménagement, assainissement, eau, déchets, mobilités),
- Entamer la réflexion sur des procédures à mettre en œuvre en cas de crise (moyens humains et matériels), notamment comment pourraient être mobilisées les régies voirie et les astreintes,
- Solliciter les partenaires tels que la Préfecture des Hauts-de-Seine et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.
- Associer les autres directions générales de l'EPT sur leurs domaines de compétences,
- Mise en place d'un réseau relationnel utile lors d'évènement. La DGSU pourrait avoir un rôle fédérateur autour de ce sujet par l'incitation à des formations / informations (réseau PAPI / EPISEINE par exemple) et permettre ainsi d'amorcer une dynamique locale forte, y compris au sein même de l'EPT,
- Envisager une certaine mutualisation des moyens des communes et de l'EPT sur la base d'une notion « commune sinistrée / commune ressource »

L'EPT fera appel à un prestataire pour l'appuyer dans cette démarche.



## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de l'EPT POLD

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Ouest La Défense

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation du PICS

## AXE 3 : Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (EPT Plaine Commune)

Identifiant SaisiePAPI : 232

### OBJECTIF

Plaine Commune dispose d'un dispositif d'appui aux communes pour la gestion de crise, qui s'organise autour de rôles et responsabilité et la mise à disposition de moyens (voir document 2013\_Dispositif d'appui aux communes). Les plans d'actions par type de crise n'ont pas été tous formalisés, ni mis à jour. Il existe un dispositif en lien entre Plaine Commune et la ville de l'Ile-Saint-Denis (voir documents Guide procédure et panneau berges).

Ces dispositions ont besoin d'être mises à jour et actualisées en :

- Révisant les volets inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour les mettre à jour.
- Intégrant les nouvelles connaissances acquises dans le cadre du PAPI au volet inondation des PCS
- Intégrant les éléments du diagnostic de vulnérabilité territorial à l'inondation prévu à l'horizon 2023-2024
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle des communes qui rassemblent Plaine Commune
- Réactivant le réseau PCS à l'échelle de l'intercommunalité

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPT Plaine Commune a les moyens techniques et prends le relais des communes pour la gestion de crise notamment lors d'episodes de crues, ou d'inondation causées par les fortes pluies. Les moyens et services mobilisés sont décrits dans les documents joints à cette fiche.

La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour l'ensemble des communes couvertes par un PPR ou un PPI en vertu de l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure. L'objectif d'un PCS est de permettre de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face aux évènements de sécurité civile. La mise en œuvre et la rédaction du PCS restant de la compétence du maire, les services de l'état compétents leur apportent une méthodologie et une expertise technique dans la mise en place du document.

Ce travail vise à :

- Recenser les PCS du territoire, ainsi que la dernière date de mise à jour
- Communiquer auprès des communes pour les informer de l'importance que revêt le PCS pour la gestion du risque d'inondation.
- Harmoniser les PCS des communes du bassin versant (proposer une trame
- Mettre à jour ces documents si nécessaire,
- Proposer des entrainements et des exercices afin de faciliter l'appropriation des différents outils, des procédures, de renforcer les contacts entre partenaires de la gestion de crise dans une approche qui peut dépasser l'échelle communale.

Pour réaliser ces actions il sera proposé des ateliers thématiques, en partenariat avec les partenaires spécialisés (Préfectures, DDT, EPTB, prestataires spécialisés).

L'accompagnement et l'utilisation des outils déjà existant du PAPI seront un relais supplémentaire pour nous accompagner dans cette harmonisation et cette mise à jour.

Plaine Commune a identifié le contenu d'un Plan Communal de Sauvegarde en définissant les grandes rubriques obligatoires et utiles

Obligatoire :

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- Dispositions pratiques : annuaire opérationnel et règlement d'emploi des moyens
- Modalités de mise en œuvre de la réserve civile

Utiles

- Poste de commandement communal
- Modalités de mobilisation des moyens communaux
- Inventaire des moyens
- Modalités d'exercice

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Plaine Commune

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Plaine Commune

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 40 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de PCS accompagnés. Nombre de PCS réalisés ou mis à jour. % de PCS mis à jour sur le périmètre du PAPI Indicateur de réalisation : Publication du document (étude, retour d'expérience, ...) sur EPISEINE et/ ou sur la plateforme prévue (BDHI, ...)

## AXE 3 : Assistance à la mise en place de plans de continuité d'activité (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 7

### OBJECTIF

Les plans de continuité d'activité permettent aux entreprises comme aux collectivités de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'évènements majeurs tels que des inondations causées par une crue de la Seine ou de la Marne franciliennes. Ces PCA permettent de limiter les impacts économiques d'une crue tout en facilitant la remise en état du territoire. L'objectif de cette action est d'inciter entreprises et collectivités à élaborer des plans de continuité d'activité, et ce afin de préparer les acteurs publics et privés à mieux gérer une période de crise sur la durée ainsi que la période de retour à une situation acceptable en cas de survenance d'une crue majeure.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action visera à décliner les méthodologies existantes à l'échelle nationale et à décliner au niveau du bassin de la Seine et de la Marne franciliennes

L'EPTB pilotera en régie une démarche d'assistance visant à inciter à la réalisation de PCA, à l'appropriation des méthodologies, à la professionnalisation des réseaux et au développement d'une culture de la continuité d'activité aussi bien chez les acteurs publics que chez les acteurs économiques privés. L'EPTB proposera également une expertise aux collectivités et acteurs économiques privés désirant s'impliquer.

En complément des démarches d'accompagnement en régie, l'action visera à mener un travail de capitalisation des retours d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de PCA, ainsi qu'au développement d'outils incitatifs, de guides méthodologiques et de ressources facilitant la réalisation et le maintien en conditions opérationnelles de ces dispositifs.

Enfin, en lien avec les actions [Formations], [Ecosystème digital] et [Acteurs économiques], cette action aboutira au développement d'outils de formations et de sensibilisation adaptés au contexte francilien et spécifiques à la continuité d'activité.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs, en collaboration avec la préfecture de police (SGZDS) et les SIDPC des préfectures Partenaires de l'action : Préfecture de police, préfectures des départements de l'Île-de-France Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication d

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 60 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration d'outils méthodologiques; Nombre de structures accompagnées; Elaboration et diffusion de retours d'expériences; Production d'outils de sensibilisation spécifiques à la continuité d'activité.

## AXE 3 : Assistance à la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, des réserves communales de sécurité civiles et au montage d'exercices de crise (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 8

### OBJECTIF

Les PCS des territoires riverains de la Seine et de la Marne sont aujourd'hui en majorité réalisés en Ile-de-France. Il apparaît néanmoins que l'opérationnalité de ces outils reste souvent peu évaluée. Leur actualisation périodique est également lacunaire sur certains territoires.

Les exercices et entraînements de gestion de crise sont une étape nécessaire visant à garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation des plans de gestions de crise.

Une forte demande a été exprimée de la part des représentants des communes et de leurs groupements afin qu'ils puissent bénéficier de démarches visant à se former, à s'entraîner et à tester régulièrement leurs différents outils de gestion de crise.

Le territoire francilien a pu bénéficier de plusieurs exercices menés sur la thématique des inondations avec notamment des exercices organisés à l'échelle zonale avec l'exercice EU Sequana en 2016, à l'échelle départementale par le CD94, et à l'échelle communale par l'EPTB Seine Grands Lacs. Ces exercices sont déterminants pour tester la coordination des très nombreux acteurs publics et privés qui doivent s'engager dans la gestion d'une crise majeure en Ile-de-France. En mobilisant les décideurs, les techniciens et les médias sur la gestion opérationnelle de crise, ils sont un accélérateur de la prise en compte du risque au sein des territoires.

En complémentarité d'un exercice à l'échelle zonale ou départementale qui nécessitera une forte mobilisation en moyens humains, il apparaît particulièrement opportun de répondre à la demande des communes en proposant des exercices à l'échelle communale. Ces exercices sont un excellent levier en vue de renforcer le professionnalisme des élus et des agents territoriaux et d'entamer des démarches ultérieures plus ambitieuses de sensibilisation des populations.

L'objectif de cette action est de proposer une méthodologie et un accompagnement aux communes et à leurs groupements dans la mise en place et dans l'opérationnalisation de leurs plans communaux de sauvegarde, notamment en mettant en place des réserves communales de sécurité civile. Une démarche globale d'appui aux communes et aux intercommunalités en matière d'entraînements et d'exercices de crise sera également proposée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette démarche vise à poursuivre la professionnalisation des acteurs communaux de la crise en encourageant l'appropriation d'outils et de méthodologies de rédaction des plans communaux de sauvegarde, et plus spécifiquement dans le cadre des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes.

Cette action vise également à proposer des méthodologies de mise en place et d'animation d'exercices adaptées au contexte des collectivités franciliennes riveraines de la Seine et de la Marne. Ce montage d'exercices et d'entraînements de gestion de crise sera dédié à la thématique des inondations et à ses effets indirects, et en partenariat avec les acteurs habituels de la gestion de crise (la préfecture de police, les préfectures départementales et les SDIS).

L'action vise à tester sur des territoires pilotes des outils facilitant l'organisation d'exercices et d'entraînements de gestion de crise. Ces outils doivent permettre l'appropriation de la méthodologie par les collectivités afin de tester, d'opérationnaliser et d'améliorer leurs plans de gestions de crise (PCS et PICS).

La démarche permettra de proposer aux collectivités des exemples types de scénarios adaptés à différentes tailles de collectivités et à leurs enjeux en termes d'inondation.

En complément, l'EPTB proposera un appui méthodologique et une expertise relative à la formalisation de retours d'expériences de gestion de crise, liés à des exercices et entraînements ou à des situations réelles.

L'opérationnalisation de ces documents pourra également être renforcée par la création de réserves communales de sécurité civile. Cette action permettra le développement de méthodologie et de ressources visant à développer ces RCSC afin de développer un engagement citoyen dans la gestion de crise et la création d'une culture de la crise au niveau locale.

Cette démarche comprend les sous-objectifs suivants :

- Proposer un guide, une méthodologie et des outils propres à la démarche des PCS
- Professionnaliser et autonomiser les acteurs de la gestion de crise au niveau communal
- Développer des réseaux locaux dédiés à la gestion de crise et permettant la mutualisation de moyens
- Proposer des scénarios adaptés aux différentes typologies de collectivités
- Former et professionnaliser des référents communaux au montage d'exercice en vue de rechercher l'autonomie des référents
- Mettre en réseau des collectivités pour l'organisation d'exercices de gestion de crise
- Elaborer des outils simples pour démultiplier le nombre et la fréquence des exercices PCS
- Former des observateurs et des animateurs pour la mise en œuvre de ces exercices
- Développer une culture de la gestion de crise au sein des collectivités

Cette action prévoit également la production d'un bilan des PCS réalisés au regard des obligations réglementaires des communes concernées. Pour les communes n'ayant pas satisfait leurs obligations réglementaires, un accompagnement spécifique réalisé par un ou des prestataires sera proposé préalablement à la fin des travaux de la Bassée.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs, en collaboration avec la préfecture de police (SGZDS) et les SIDPC des préfectures Partenaires de l'action : Préfecture de police, préfectures des départements de l'Île-de-France Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication d

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration de la méthodologie et des outils; Nombre de PCS accompagné; Nombre d'exercice de gestion de crise réalisés

## AXE 3 : Accompagnement au déploiement des plans intercommunaux de sauvegarde (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 5

### OBJECTIF

L'évolution possible de la réglementation en termes de plans intercommunaux de sauvegarde ouvre de nouvelles possibilités d'actions au niveau des intercommunalités riveraines de la Seine et de la Marne franciliennes.

Cette action vise à proposer un accompagnement et une méthodologie pour les groupements de communes désireuses de déployer des plans intercommunaux de sauvegarde.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action s'appuiera sur les projets de réforme de la sécurité civile, et notamment la potentielle obligation de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde pour certains groupements de communes.

Cette démarche vise à proposer une méthodologie de projet inhérente à la mutualisation des organisations et moyens communaux propres aux plans intercommunaux de sauvegarde, notamment dans le contexte des crues de la Seine et de la Marne franciliennes.

Une première étape consistera à synthétiser les retours d'expériences des intercommunalités ayant mis en place des plans intercommunaux de sauvegarde à l'échelle nationale. Il sera proposé des outils et méthodologies pour pallier à la relative nouveauté de ces documents de planification afin d'aider les collectivités à appréhender l'ensemble des aspects de gestion de crise au niveau intercommunal.

La seconde étape de cette action consistera à accompagner des intercommunalités pilotes dans la réalisation de leur PICS. Cette action pilote débouchera en un guide et des outils déclinables sur l'ensemble des EPCI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Cette démarche comprend les sous-objectifs suivants :

- Rédiger et diffuser des retours d'expérience de démarches de PICS réussis afin de capitaliser les réussites
- Réaliser un accompagnement d'intercommunalités pilotes dans la réalisation de leur PICS
- Proposer un guide, une méthodologie et des outils propres à la démarche des PICS
- Professionnaliser et autonomiser les acteurs de la gestion de crise au niveau intercommunal
- Encourager la mise en œuvre d'actions de mutualisation de moyens propres à la gestion de crise

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs, éventuellement aidé d'un AMO Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs, en collaboration avec la préfecture de police (SGZDS) et les SIDPC des préfectures Partenaires de l'action : Préfecture de police, préfectures des départements de l'Ile-de-France

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration de la méthodologie et des outils; Nombre de PICS accompagné

## AXE 3 : Adaptation du PCA de la Métropole aux problématiques d'inondation (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 336

### OBJECTIF

Définir les processus de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris en mode dégradé pour poursuivre l'activité de la Métropole du Grand Paris pendant les crues sur le bassin-versant de la Seine, dans le cadre d'un PCA.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris, avec l'aide d'un prestataire spécialisé, étudiera de manière transversale son fonctionnement afin d'identifier les potentiels points faibles et ainsi, améliorer son Plan de Continuité d'Activités élaboré pendant la pandémie de COVID-19.

La démarche peut être divisée en plusieurs phases :

- identifier et ordonner l'ensemble des missions et activités de la Métropole afin de mettre en lumière celles qui sont prioritaires,
- connaître les besoins humains et techniques pour le bon fonctionnement des missions et activités définies comme prioritaires,
- proposer un mode de fonctionnement pour poursuivre l'activité en mode dégradé des missions et activités définies prioritaires, notamment au regard de l'indisponibilité de moyens humains, des prestataires, des moyens techniques et informatiques ou bien, d'un dysfonctionnement des locaux (coupure électrique généralisée etc),
- proposer un PCA opérationnel sous forme de fiches,
- présenter ce PCA aux agents de la collectivité.

Le prestataire devra ainsi proposer à la Métropole un PCA opérationnel en fin de mission.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI, pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, accompagnement par la Direction des RH, SI et moyens généraux de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation du PCA

## AXE 3 : Mise en place de logiciels de gestion des systèmes d'endiguement et d'information de crue (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 335

### OBJECTIF

Disposer d'outils numériques optimisant la gestion des systèmes d'endiguement en temps de crue et améliorant la communication avec les partenaires de la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris, acteur dès 2016 de la compétence GEMAPI et de manière renforcée depuis le 1er janvier 2018, s'implique dans la politique de prévention des inondations du territoire francilien, notamment au travers de la régularisation et la gestion des systèmes d'endiguement dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et sur la Ville de Paris. Afin d'optimiser l'application des consignes en cas de crue concernant la mise en place des dispositifs de protection anti-crues, ainsi que de pouvoir informer rapidement les communes et collectivités locales concernées, la Métropole du Grand Paris souhaite se doter d'outils numériques pour répondre à ces deux problématiques.

1- Mise en place d'un outil de suivi des consignes de crue : En période de crue, la Métropole du Grand Paris doit assurer la pose et la dépose des protections amovibles anti-crues sur les systèmes d'endiguement dont elle a la responsabilité. Pour assurer cette mission, elle s'appuie sur des gestionnaires locaux et des prestataires. Afin de suivre précisément l'avancement de la réalisation des consignes, un outil sera mis en place permettant la visualisation, à minima, des sites concernés, du déclenchement de la consigne et de sa réalisation. Ce logiciel pourra utiliser une base cartographique pour simplifier sa lecture.

2 - Mise en place d'un outil de communication aux communes et partenaires : Dans le cadre de la gestion des systèmes d'endiguement et de la pose des protections amovibles anti-crues, la Métropole du Grand Paris doit informer les communes ainsi que ses partenaires sur l'état des ouvrages, l'avancement des consignes lors d'une crue et de l'évolution des niveaux de Seine et de Marne par rapport aux niveaux réglementaires de chaque système d'endiguement (niveaux précisés dans les dossiers de classement des systèmes d'endiguement). Cet outil d'échange et d'information sera alors complémentaire aux outils de gestion de crise existants. En effet, il pourra faire le lien entre la gestion des systèmes d'endiguement à l'échelle métropolitaine et la gestion de crise aux niveaux local et départemental, en y apportant des informations de terrain.

Si cela est jugé pertinent, les deux outils pourront être développés sur une base commune, voire fusionnés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise en place de l'outil numérique de gestion en crue et mise en place d'un outil de communication

## AXE 3 : Réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) du SIAAP en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou de la Marne. (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 368

### OBJECTIF

La réalisation de PCA pour le SIAAP a pour objectif d'une part, de garantir en cas de crue exceptionnelle de la Seine ou de la Marne la continuité des missions de transport et traitement des eaux usées qui lui incombent, et d'autre part d'améliorer sa résilience.

Ainsi, l'objectif est de garantir pendant la crue une évacuation des eaux usées domestiques en réduisant les débordements sur chaussée ainsi qu'une mise en sécurité des installations, en vue d'un redémarrage le plus rapide possible à la décrue.

Les objectifs sont multiples, et sont à décliner selon les niveaux d'eau des fleuves récepteurs. Ceux-ci sont soit :

- le maintien d'un certain niveau de traitement en adéquation avec les capacités des usines ;
- la mise en sécurité des installations de traitement en vue d'un redémarrage le plus rapide à la décrue ;
- d'assurer l'évacuation des eaux usées domestiques en réduisant les débordements sur la chaussée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation du PCA sera réalisée en lien très étroit avec chaque direction tant opérationnelle que fonctionnelle du SIAAP. La méthodologie utilisée est la suivante :

- Prise de connaissance des consignes de site et du réseau
- Définition du scénario inondation
- Analyse des activités du SIAAP
- Définition de la stratégie du SIAAP selon les différentes phases d'une crue (Pré-crue, Crue, Post-crue (Plan de Reprise d'Activité))
- Analyse des besoins et des ressources
- Organisation des actions pour les différentes phases de crise
- Formalisation du PCA Inondation

De plus, des exercices seront organisés pour mettre en application le PCA et les consignes à chaque phase de la crise.

Avancement en cours :

- Un diagnostic fonctionnel a été réalisé grâce à des entretiens avec chaque direction du SIAAP permettant une classification des missions en 3 catégories (différables, maintenues ou à renforcer) pour chaque étape de la crue.
- Les REX des différentes crues et exercices ont permis de bâtir une première série d'échelles de crues dans un objectif de matérialiser les actions à réaliser et les liens inter-directions.
- La procédure de gestion de crise, incluant l'organisation de la cellule de crise centrale a été finalisée. L'idée est maintenant de tester sa robustesse via la réalisation d'un exercice.

Actuellement, l'objectif est de finaliser la stratégie globale du SIAAP en cas de crue pour ensuite terminer sa déclinaison sur chaque site opérationnel et réaliser un accompagnement des directions fonctionnelles dans la déclinaison de cette stratégie.

Ce travail est donc à poursuivre et à finaliser.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte SIAAP.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Directeur Général Adjoint Exploitation du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité)

## AXE 3 : Organisation d'exercices de « crue » (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 367

### OBJECTIF

Le premier objectif de ces exercices annuel est d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront au SIAAP de gérer au mieux la crise si elle survient.

Les résultats de tels exercices permettront en outre d'alimenter le Plan de Continuité d'Activité « Inondation » permettant de garantir son opérabilité.

L'organisation de ces exercices permettra également d'entretenir la culture du risque et d'impliquer et de sensibiliser les agents à ce phénomène.

La finalité de cette action, incluse dans un projet de plus grande ampleur, est de réduire la vulnérabilité du système d'assainissement et d'améliorer sa résilience en cas de crue majeure.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SIAAP a organisé début 2016 un exercice de gestion « Crue majeure - type 1910 ». Afin de monter toujours plus en puissance sur certains aspects organisationnels et opérationnels, le SIAAP souhaite renouveler l'expérience et proposer tous les 3 ans un exercice de ce type en y associant différents objectifs (exercice terrain, repli du Siège, tests de la communication interne et externe...).

Dans un premier temps, les réflexions nourriront la mise à jour du PCA, dans un second temps, les exercices permettront de le tester.

A ce titre, la cellule de crise directionnelle du SIAAP sera réunie ainsi que des membres de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP (SIAAP, Départements Petite Couronne, Syndicats Grande Couronne, Territoires).

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction du Système d'Assainissement et du Réseau du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 175 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'exercices réalisés

## AXE 3 : Appui méthodologique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM), exercice de gestion de crise et réserve communale (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 263

### OBJECTIF

L'objectif est donc d'assister les communes à la réalisation ou à la mise à jour opérationnelle de leur PCS et de leur DICRIM. Dans le cadre de la précédente action inscrite au PAPI, les communes de Draveil et Vigneux-sur-Seine avaient finalisé leur DICRIM et le PCS était en cours de rédaction pour la commune de Vigneux-sur-Seine et en cours de mise à jour pour la commune de Draveil. La dernière mise à jour du PCS de Villeneuve-Saint-Georges concernait l'annuaire de crise. Le PCS de Valenton est en cours d'instruction.

Afin de les mettre en application et d'en vérifier la cohérence en vue d'une mise à jour, un exercice de gestion de crise pourra être organisé pour les communes devant mettre à jour leur PCS. Il est également envisagé d'accompagner la réalisation d'un PCS intercommunal (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) et d'une réserve communale de sécurité civile dans les communes volontaires les plus vulnérables.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à accompagner les communes dans la réalisation ou la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin qu'elles se dotent d'un outil opérationnel pour la gestion de crise de la phase d'urgence (alerte, analyse du risque, protection, etc.) jusqu'au retour à la situation normale (retour au domicile de la population, soutien de la population, reconstruction, reprise d'activité, etc.). De plus, le droit à l'information des citoyens vis à vis de ces risques majeurs doit conduire à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Cela se traduira par un accompagnement technique fournissant les outils nécessaires à la collectivité pour élaborer une démarche organisationnelle pertinente face aux risques d'inondation (supports méthodologiques : trames, rencontres avec les référents communaux, relecture et analyse des documents). Le SyAGE incitera et accompagnera les intercommunalités à réaliser un PICS en fournissant des documents méthodologiques et en garantissant un suivi (réunions, relecture).

L'accompagnement d'un exercice de gestion de crise contribuera à l'identification de points d'amélioration pour la mise à jour du PCS. Le SyAGE pourra assister 1 commune volontaire par an dans la réalisation d'un tel exercice puis un bilan sera réalisé à l'issue de cet exercice.

Le SyAGE s'engage également à inciter les communes à se porter maître d'ouvrage dans la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile pour laquelle il pourra fournir un appui dans la formation des agents. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une formation portant sur le phénomène d'inondation centré notamment sur la confluence Yerres / Seine, sa prévision et la gestion de crise :

- 1/2 journée : visite de la télégestion, retour sur les crues de l'Yerres et de la Seine et gestion de crise, temps de présentation et échanges sur les idées reçues et la manière d'y répondre ;
- Transmission des guides inondation « EPISEINE ».

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve Saint-Georges, Villeneuve Le Roi, Crosne, Valenton, Montgeron

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** En régie



## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de PCS et DICRIM mis-à-jour, nombre d'exercice, nombre de guides transmis, nombre de formations

## AXE 3 : Organisation d' exercices de gestion de crise (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 562

### OBJECTIF

Les exercices et entraînements de gestion de crise sont une étape nécessaire visant à garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation des plans de gestions de crise.

L'objectif de cette action est d'organiser des entrainements et des exercices de gestion de crise régulier.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les exercices et entraînements de gestion de crise sont une étape nécessaire visant à garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation des plans de gestion de crise.

L'objectif de cette action est d'organiser des entrainements et des exercices de gestion de crise réguliers, de différentes natures, et visant des sites de traitements différents (centre de tri, unité de valorisation énergétique).

Description de l'action:

Les exercices et entrainements de gestion de crise peuvent prendre des formes variant en complexité allant du test de procédures à l'exercice terrain. Ces exercices répondent à trois objectifs :

- L'appropriation du dispositif de gestion de crise et la formation des agents, des interlocuteurs exploitants et des élus identifiés
- La formalisation de REX, la mise à jour des procédures
- Le test, l'opérationnalisation et la formalisation d'un retour d'expérience permettant d'améliorer les éléments de planification

Cette action visera à organiser des exercices et entrainements réguliers au sein du Syctom, et en lien avec ses partenaires.

Cette démarche sera accompagnée par un BE afin d'aider le Syctom à s'améliorer dans ces aspects de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SYCTOM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYCTOM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 45 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 3 : Acquisition d'une main courante (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 563

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est que le Syctom dispose d'un outil performant de gestion des informations, qui permettent de noter les événements de façon chronologique et de les partager entre les directions

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il apparaît nécessaire que le Syctom se dote d'un outil commun de partage de l'information à la fois à destination de ses services, et des différents acteurs externes.

Cet outil permettra de gérer une main courante informatisée pour assurer le suivi, le partage entre les différents acteurs et la traçabilité ;

Il devra permettre de :

- lister des événements multiples et de sous-groupes;
- réaliser des choix de critères facilitants (consultation, écriture,...) ;
- l'édition de tableaux de bord et d'états de situation ;
- l'intégration des PCA des directions avec rationalisation et alerte;
- d'intégrer des mesures de suivi interne (nappes et relevé piézométrique) et externe (Vigicrue ; Météo France)
- disposer d'une messagerie multidirectionnelle (email, SMS, réseaux sociaux) ;
- une consultation et saisie sur terrain via smartphones ;

RETEX ;

Cet outil devra être utilisé régulièrement à l'occasion d'exercices mais également dans le cadre d'autres crises majeures impactant le territoire du Syctom pour mutualiser les moyens et que les différents acteurs s'approprient l'outil.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les services du Syctom, les collectivités adhérentes, les exploitants et les services de l'état

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYCTOM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 3 : Exercice PCS/PCA (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 119

### OBJECTIF

Les exercices et entraînements de gestion de crise sont une étape nécessaire visant à garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation des plans de gestions de crise.

L'objectif de cette action est d'organiser chaque année à compter de 2023 un exercice de gestion de crise régulier sur le territoire communal.

Un exercice sur la mise en oeuvre du Plan Communal de Sauvegarde sera organisé en 2023, en alternance avec un exercice en 2024 sur le Plan de Continuité d'Activité avec chaque année un thème différent.

Il est envisagé pour l'année 2023 de mettre en oeuvre la partie "stratégie opérationnelle et actions communales" du PCS.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les exercices seront réalisés une fois par an et répondront à deux objectifs :

- L'appropriation du dispositif de gestion de crise (PCS,PCA) et la formation sur le terrain des agents et élus identifiés

- Le test, l'opérationnalisation et la formalisation d'un retour d'expérience permettant d'améliorer les éléments de planification

Cette action visera à organiser un exercice annuel au sein de la commune d'Alfortville en impliquant les partenaires institutionnels identifiés en gestion de crise au niveau des services de l'Etat (SIDPC), des collectivités territoriales (Conseil départemental, GPSEA) ou des associations agréées de sécurité civile (Croix-Rouge française, Protection civile,...) afin de créer une dynamique de travail et de mutualisation de moyens. L'organisation de ces exercices permettra également de communiquer sur les risques et la préparation communale vis-à-vis de la population et ainsi de contribuer à l'information préventive (via les réseaux sociaux, bulletins).

La ville est dotée d'un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (mise à jour 2021) et d'un PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (en cours de réalisation livraison pour fin 2021).

La ville s'est également dotée d'un DICRIM et d'un PFMS à la disposition des populations sur les supports digitaux de la ville.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Le service Prévention des Risques Majeurs sera chargé du suivi de l'exercice annuel de crise (PCS-PCA) et de la production d'un document RETEX en lien avec la direction générale des services

## AXE 3 : Mise à jour du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mise en place d'entraînements (Ville de Chelles)

Identifiant SaisiePAPI : 292

### OBJECTIF

- Réviser le volet inondation du Plans Communal de Sauvegarde (PCS)
- Intégrer les nouvelles connaissances acquises dans le cadre du PAPI au volet inondation du PCS
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du PAPI
- Assurer l'opérationnalité du PCS au travers l'organisation d'entraînements

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour l'ensemble des communes couvertes par un PPR ou un PPI en vertu de l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure. L'objectif d'un PCS est de permettre de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face aux événements de sécurité civile. La mise en œuvre et la rédaction du PCS restant de la compétence du maire, les services de l'état compétents leur apportent une méthodologie et une expertise technique dans la mise en place du document.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Chelles est en cours d'actualisation et comprend un volet relatif au risque d'inondation. La commune de Chelles accompagne cette démarche par l'organisation d'entraînements de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chelles

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Chelles

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour du PCS et nombre d'entraînements réalisés

## AXE 3 : Organisation d'un exercice de gestion de crise (Ville de Courbevoie)

Identifiant SaisiePAPI : 516

### OBJECTIF

Les exercices et entraînements de gestion de crise sont une étape nécessaire visant à garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation des plans de gestion de crise.

L'objectif de cette action est d'organiser des entraînements et des exercices de gestion de crise réguliers.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser différents exercices de crise permettant de consolider le nouveau Plan Communal de Sauvegarde en cours de rédaction. Plusieurs exercices seront organisés sur les 5 prochaines années.

Deux exercices de procédure à différents niveaux afin de vérifier si les différents agents connaissent leur rôle. Un exercice sur table est prévu fin septembre 2022 afin de vérifier si le nouveau PCS est adéquat avec le fonctionnement de la mairie. Ce dernier est réalisé en interne.

Un exercice de terrain sera organisé si possible avec les Sapeurs-Pompiers de Paris, les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile et si possible la Police Nationale en 2024 pour tester la mise en place d'un CARE.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Courbevoie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 8 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'exercice élaborés pour la gestion de crise

## AXE 3 : Organisation d'exercice de gestion de crise (Ville de Draveil)

Identifiant SaisiePAPI : 469

### OBJECTIF

Organisation d'exercices et d'entraînements liées à la gestion de crise afin de garantir la bonne appropriation des PGC par les différents intervenant. Optimisation des rôles des intervenants.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Exercices et entraînements sous plusieurs formes :

- Formation des élus identifiés et des agents communaux au dispositif de gestion de crise
- Test opérationnel à organiser

Cette action vise à organiser au sein de la commune un exercice de gestion de crise. Cette démarche permet d'associer les nouveaux arrivants sur la communes mais aussi d'impliquer les partenaires de la commune sur cet exercice (service de l'Etat, Syage...)

Une personne de la commune sera nommé référente et suivra la formation proposée par l'EPTB.

L'exercice sera ensuite mené en interne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Draveil

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Organisation d'exercices de gestion de crise



## AXE 3 : Exercice de mise en œuvre du PCS (Ville de Melun)

Identifiant SaisiePAPI : 385

### OBJECTIF

Renouveler l'expérience de la mise en œuvre d'un exercice PCS sur le thème de l'inondation et d'approfondir les réflexes déjà existants, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront à la ville de gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville de Melun organise depuis 2006 des exercices annuels de mise en œuvre du PCS. Ces exercices sont l'occasion de mettre en œuvre le PCS, de vérifier et d'améliorer la justesse des procédures proposées ainsi que la coordination de la gestion de la crise avec les partenaires.

Ce travail est essentiel, car en cas de crise majeure, ce sont tous les services communaux qui sont concernés. C'est également un moment où la coordination avec les autres services intervenants et notamment les services de secours est primordiale.

Ces exercices sont également une façon de développer la culture du risque et d'améliorer la résilience communale, en cas de crue majeure; et le moment de former les participants à la réserve communale de sécurité civile.

La méthodologie qui sera employée dans nos exercices pourra s'inspirer de celle proposée par l'EPTB.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Melun

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, Service Hygiène et Prévention en coordination avec l'ensemble des services concernés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 5 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation de l'exercice

## AXE 3 : Acquisition de matériel en vue d'améliorer les conditions d'intervention des agents auprès des sinistrés en cas de crue (Ville de Melun)

Identifiant SaisiePAPI : 501

### OBJECTIF

Améliorer les conditions d'intervention des agents auprès des sinistrés en cas de crue grâce à un matériel sécurisé.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des conditions d'intervention des services de la ville auprès des sinistrés en cas de crue et notamment en achetant:  
une barge, une barque à fond plat à moteurs et garde corps,  
des gilets de sauvetage,  
des cordes flottantes,  
compléter la dotation de waders,...

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Melun

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, Service Hygiène et Prévention en coordination avec l'ensemble des services concernés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 46 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

acquisition du matériel réalisée

## AXE 3 : Acquisition d'une main courante (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 284

### OBJECTIF

Doter la Collectivité, ses services et ses partenaires, d'un outil partagé de communication, d'aide à la décision et de suivi des actions.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite aux crues de 2016 et 2018, il apparaît nécessaire que la Ville se dote d'un outil commun de partage de l'information hiérarchisée à la fois à destination de ses services, des acteurs externes mais aussi de la population. Les effets dominos, les actions communes engagées entre les services de la Ville et les opérateurs doivent être recensées, hiérarchisées et partagées sur un territoire ouvert et avec des impacts importants en cas de crue. Comme vu lors de ces épisodes, cet outil n'est pas redondant avec l'outil utilisé par le COD mais nécessaire pour centraliser et hiérarchiser les multiples informations :

- Main courante informatisée pour assurer le suivi, le partage entre les différents acteurs et la traçabilité ;
  - Notion de hiérarchie , d'événement multiples et de sous-groupes;
  - Choix de critères facilitants (consultation ,écriture,...) ;
  - Edition de tableaux de bord et d'états de situation ;
  - Intégration des PCA des directions avec rationalisation et alerte;
  - Intégration des mesures de suivi interne ( nappes et relevé piézométrique) et externe (Vigicrue ; Météo France)
  - Intégration d'outils cartographie (SIG type ESRI) ;
  - Messagerie multidirectionnelle (email, SMS, réseaux sociaux) ;
  - Consultation et saisie sur terrain via smartphones ;
  - RETEX ;
- Cet outil devra être utilisé régulièrement à l'occasion d'exercices mais également dans le cadre d'autres crises majeures impactant le territoire parisien pour mutualiser les moyens et que les différents acteurs s'approprient l'outil.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 75 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Acquisition d'un nouvel outil partagé

## AXE 3 : réalisation de plans de continuité d'activité (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 500

### OBJECTIF

Les Plans de Continuité d'Activité permettent aux collectivités de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'événements majeurs tels que des inondations causées par une crue de la Seine ou de la Marne franciliennes. Ces PCA permettent de limiter les impacts économiques d'une crue tout en facilitant la remise en état du territoire.

Accompagner les directions de la Ville dans la réalisation ou la mise à jour de leur Plan de Continuité d'Activité

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Accompagner les directions dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCA
- Identifier l'ensemble des missions et activités portées par la collectivité impactées par la crise et les prioriser
- Connaître les besoins de fonctionnement des activités prioritaires (process, moyens humains, moyens matériels, moyens informatiques)
- Adapter les PCA aux impacts du changement climatique
- Proposer des dispositions de continuité d'activités permettant le fonctionnement en mode dégradé des missions prioritaires
- Mettre en place et appliquer un plan d'action permettant de limiter la vulnérabilité des missions, d'organiser le travail en mode dégradé et de faciliter le retour à la normale

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 170 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation des PCA

## AXE 3 : Organisation et réalisation d'un exercice de gestion de crise (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 483

### OBJECTIF

Afin de garantir l'opérationnalité et la bonne appropriation du PCS et du Plan d'Intervention Gradué par les agents municipaux, les élus et les membres de la réserve citoyenne, l'objectif de cette action est d'organiser des entraînements et des exercices de gestion de crise réguliers. Il s'agit pour chacun d'acquérir les bons réflexes, et ainsi d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions lors d'une situation de crise réelle. L'objectif est également de mettre en évidence les fragilités et les pistes d'amélioration.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Organisation, durant toute la durée du PAPI de trois exercices de gestion de crise à différentes échelles et faisant intervenir différents types d'acteurs.

Un premier exercice se déroulera en novembre 2022 avec un accompagnement fort de l'EPTB Seine Grands Lacs dans l'organisation, la rédaction du scénario et l'animation de l'exercice. Ce premier exercice se veut déjà ambitieux avec la mobilisation de la cellule de crise en salle et le déploiement d'actions sur le terrain (fermeture de routes, mise en place de passerelles, activation de la réserve communale de sécurité civile, simulation d'ouverture d'un gymnase...).

Les prochains exercices s'appuieront sur le retour d'expérience de ce premier test. L'EPTB Seine Grands Lacs pourra être de nouveau sollicité ou il sera fait appel à un prestataire spécialisé.

Enfin, ce premier exercice permettra également d'enrichir la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la ville sur le volet inondation mais aussi sur le déploiement de la cellule de crise de manière générale.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Mise en place d'un COPIL (Service PCS, agents des services techniques, Police Municipale)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 6 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation d'un exercice de crise et production d'un rapport de retour d'expérience

## AXE 3 : Mise à jour des volets inondations du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 491

### OBJECTIF

Réviser les volets inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en y intégrant les nouvelles connaissances acquises dans le cadre du PAPI.

L'objectif est de garantir la mise en place d'un dispositifs de gestion de crise performant.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une première prestation de mise à jour du PCS a été lancé en juillet 2022 afin de garantir la bonne tenue d'un exercice de crise en novembre 2022.

La bonne réalisation des autres actions portées par la commune inscrite dans ce PAPI permettra une nouvelle session de mise à jour dans les dernières années du PAPI en y intégrant toutes les informations acquises (études, diagnostics, retour d'expérience des exercices de gestion de crise...), avec l'accompagnement de l'EPTB et d'un prestataire spécialisé.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour du PCS

## AXE 3 : Développement d'un système d'alerte à la population (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 484

### OBJECTIF

La commune de Rueil-Malmaison s'est doté en 2020 de 5 capteurs de crues installés sur les berges de Seine. Ces capteurs renvoient des alertes lors de la montée du niveau d'eau sur un poste informatique situé en mairie. L'objectif est maintenant de développer et mettre en place un système d'alerte générale à la population dans la continuité de cette remontée d'informations des capteurs. A terme, il est souhaité de pouvoir réaliser l'envoi de SMS et/ou de notifications d'alerte à une partie ou à l'ensemble de la population rueilloise.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville souscrita un abonnement à un des logiciels existants (Gedicom, Télé-arlerter, etc..) permettant aujourd'hui des envois ciblés de SMS à la population souhaitée. Ce genre d'abonnement peut représenté un budget allant jusqu'à 5000€ HT par an pour une commune de 80 000 habitants telle que Rueil-Malmaison, soit 30 000€ HT sur la durée du PAPI.

Il pourra être envisagé de tester l'envoi de messages d'alerte TEST lors d'un exercice de gestion de crise.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Mise en place d'un groupe de travail multiservices (services techniques, pôle nouvelles technologies, PCS/PM)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation d'envois tests de messages d'alerte et production d'un rapport de retour d'expérience

## AXE 3 : Mise à jour du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mise en place d'entraînements (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 303

### OBJECTIF

- Réviser les volets inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Intégrer les nouvelles connaissances acquises dans le cadre du PAPI au volet inondation des PCS
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du PAPI
- Assurer l'opérationnalité du PCS au travers l'organisation d'entraînements

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour l'ensemble des communes couvertes par un PPR ou un PPI en vertu de l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure. L'objectif d'un PCS est de permettre de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face aux événements de sécurité civile. La mise en œuvre et la rédaction du PCS restant de la compétence du maire, les services de l'état compétents leur apportent une méthodologie et une expertise technique dans la mise en place du document.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise à jour du PCS et nombre d'exercices réalisés



## AXE 3 : Exercice de gestion de crise PCS (Ville de Vitry-sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 363

### OBJECTIF

Réaliser un exercice pour tester la mise en place du plan communal de sauvegarde et vérifier son opérabilité.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un ou des exercice(s) de simulation de crise sera(ont) organisé(s) entre 2023 et 2028 dans le but de tester le PCS de la commune.

Pour permettre :

- de tester le PCS : vérifier son opérabilité
- de tester/former les participants : élus, direction généralé, directeurs, etc.
- de tester le liens avec les acteurs insitutionnels de la gestion de crise : BSPP, préfecture, police, associations agréées de sécurité civile,...

Par ce dispositif on espère aboutir à l'appropriation du PCS, de la gestion de crise par les principaux intéressés ainsi qu'à l'amélioration du PCS de part la résolution de dysfonctionnements pouvant être mis en évidence ou les prises de parole des participants imaginant leur gestion de crise au niveau de leur direction/service : Ce sera aussi l'occasion de pouvoir sensibiliser la population en signalant que la commune réalise un exercice.

- Les modalités de mise en oeuvre de l'exercice restent à définir, mais deux scénarios semblent se dégager :
- la réalisation d'un seul exercice d'envergure ciblant toutes les cellules de crise et les intervenants extérieurs
  - La réalisation de plusieurs exercices de taille réduite mais ciblant certains points précis du PCS

Un prestataire extérieur sera sûrement mobilisé pour aider à la construction du ou des exercice(s).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Vitry-sur-Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Vitry-sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réalisation d'un exercice de crise, production d'un RETEX

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 10 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'exercice réalisé, Nombre de participants, Résultat de l'exercice et RETEX

## **5. AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

---

## AXE 4 : Inciter et accompagner les communes à réaliser un plan de zonage des eaux pluviales (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 323

### OBJECTIF

Améliorer la gestion des eaux pluviales par l'identification des zones à risques et l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Bussières.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La gestion des eaux pluviales et la maîtrise du ruissellement constituent des enjeux forts identifiés sur le territoire. Les phénomènes à l'origine de ces enjeux sont souvent mal connus et insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les décisions d'aménagement du territoire.

Une meilleure connaissance de la gestion des eaux pluviales et de la maîtrise du ruissellement permettra de préciser les documents d'urbanisme et d'établir une stratégie cohérente pour réduire le risque d'inondation. Cette stratégie permettra de sensibiliser les communes à la réalisation ou la mise à jour des zonages pluviaux. La CA CPB en collaboration avec la commune de Bussières souhaite acquérir une parcelle de 5 310 m<sup>2</sup>; en aval d'un fossé afin de faciliter la bonne évacuation des eaux pluviales par infiltration.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : CA Coulommiers Pays de Brie assure le suivi et le pilotage de l'action

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 8 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes sensibilisées, nombre de communes sensibilisées ayant ensuite réalisé un plan de zonage des eaux pluviales

## AXE 4 : Rédaction d'un cahier de prescriptions pour les aménagements situés en zones inondables et sensibilisation des concepteurs de projet (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 477

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de rédiger un cahier de prescriptions pour les aménagements situés en zones inondables et de sensibiliser les aménageurs pour la prise en compte de ce risque dans leur projet.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Des établissements publics à caractère industriel et commercial ont pour mission l'aménagement et le développement des Villes Nouvelles situées sur le territoire de Grand Paris Sud. En parallèle, d'autres concepteurs de projets peuvent intervenir sur le territoire (principalement les communes). La densification urbaine et la pression du foncier sur le territoire génère une augmentation constante du nombre d'enjeux en zone inondable.

Aussi, la mise en place d'un cahier de prescriptions, puis la sensibilisation des concepteurs de projets, aussi bien en interne qu'en externe, sont des indispensables pour améliorer résilience des bâtiments et plus largement du territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 35 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'aménageurs formés / nombre de personnes formées / nombre de guides distribués

## AXE 4 : Intégration des objectifs d'aménagement durable et de résilience du territoire aux risques d'inondations dans les documents d'urbanisme (PLUi, PADD...) (CA Pays de Fontainebleau)

Identifiant SaisiePAPI : 465

### OBJECTIF

La résilience du territoire suppose également une meilleure prise en compte du risque inondation dans les réflexions d'aménagement et d'urbanisme, aux différentes échelles d'intervention (Scot, PLUi, projets urbains...).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un groupe de travail associant les élus, ainsi que les différents services urbanisme des communes, les 3 syndicats GEMAPI qui oeuvrent sur le secteur de l'agglomération, sera constitué afin d'engager une réflexion des risques inondations dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement durable et de résilience du territoire de l'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Les axes de cette réflexion pourront porter sur :

- la déclinaison des enjeux de réduction de la vulnérabilité dans les PADD
- la définition d'objectifs partagés de résilience dans les projets de renouvellement urbain
- la protection des zones d'expansion des crues
- la non implantation d'établissements sensibles en zones inondables
- la limitation de la densification en zone d'aléas fort, à très fort
- le rôle et l'impact des zones humides

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de l'agglomération du Pays de Fontainebleau

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Fontainebleau

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service Urbanisme et service Environnement de l'agglomération, avec les syndicats à qui la compétence a été transférée (SEMEA, SM4VB et Epape du Loing)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de modifications des documents d'urbanisme prenant en compte le risque inondation

## AXE 4 : Etude de définition des conditions d'aménagement dans le cadre du développement du Port de Valvins (CA Pays de Fontainebleau)

Identifiant SaisiePAPI : 547

### OBJECTIF

Etablir un projet de réaménagement du secteur du Port de Valvins intégrant le risque d'inondation

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action "Diagnostic Vulnérabilité du Port de Valvins" au sein de l'axe 5. En effet, cette dernière prévoit la réalisation de diagnostics des biens sur le Port de Valvins, avec notamment des propositions de mesures de réduction de la vulnérabilité.

La présente étude vise à se nourrir des mesures formulées à l'échelle des biens diagnostiqués, et d'élargir les réflexions à l'échelle du secteur du Port de Valvins dans la perspective d'un projet de réaménagement.

Il s'agira de définir les conditions d'aménagement et de programmation du secteur exposé aux inondations, qui présente un enjeu de développement urbain. Cela permettra de constituer un cahier des charges à destination des opérateurs, qui pourra également s'appuyer sur les préconisations techniques inscrites dans la charte « Concevoir des projets résilients » de la DRIEAT.

L'objectif recherché est de permettre à la fois la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existant, et de ne pas aggraver le risque sur le secteur dans le cadre de son réaménagement.

Cette étude sera menée par un bureau d'études spécialisé en résilience urbaine face aux risques naturels, afin de consolider le cahier des charges à destination des aménageurs.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Secteur du Port de Valvins

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Fontainebleau

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 4 : Intégration des objectifs d'aménagement durable et de résilience du territoire aux risques d'inondations dans les documents d'urbanisme (Scot, PLUi, PLU) (diagnostic, PADD, règlement...) (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 143

### OBJECTIF

La résilience du territoire suppose également une meilleure prise en compte du risque inondation dans les réflexions d'aménagement et d'urbanisme, aux différentes échelles d'intervention (Scot, Plu, projet urbain).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un groupe de travail, accompagné par un bureau d'études spécialisé, associant les services de l'urbanisme des différentes communes sera constitué afin d'engager une réflexion sur l'intégration des risques inondations dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement dans un objectif d'aménagement durable et de résilience du territoire de la CA Pays de Meaux.

Les axes de cette réflexion peuvent porter sur:

- La déclinaison des enjeux de réduction de la vulnérabilité dans les PADD
- La définition d'objectifs partagés de résilience dans les projets de renouvellement urbain
- La protection des zones d'expansion des crues
- La non-implantation d'établissements sensibles en zones inondables
- La limitation de la densification en zone d'aléas forts à très forts

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Les services urbanismes des communes et de la CAPM

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de modifications des documents d'urbanisme prenant en compte le risque inondation

## AXE 4 : Elaboration du PLUi et prise en compte du risque inondation (CC Bassée-Montois)

Identifiant SaisiePAPI : 299

### OBJECTIF

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal Bassée Montois a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 21 février 2017. Par suite, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été soumis à débat des Conseils communautaire et municipaux le 15 octobre 2018. Le projet de PLUI et le bilan de la concertation ont été arrêtés par délibérations du 25 juin 2019 et du 26 septembre 2019. Les avis des personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale ont, comme il se doit, été sollicités. Puis le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a été soumis à l'enquête publique du 18 octobre 2019 au 18 novembre 2019.

Les avis rendus par les personnes publiques associées justifient des modifications importantes du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et une prise en compte des recommandations de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale. Les modifications à apporter ne remettent pas en cause les orientations et objectifs du PADD. Mais certaines modifications, de zonage notamment, peuvent présenter un caractère substantiel, d'où la décision de ne pas approuver le PLUI. Néanmoins, la Communauté de communes poursuit l'ambition d'élaborer un PLUI avec dorénavant un volet habitat pour l'ensemble du territoire.

Il s'agit maintenant de reprendre la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec un volet H et la finaliser jusqu'à son approbation.

Objectifs :

- Approbation du PLUiH applicable à l'échelle du territoire
- Intégrer la problématique du risque inondation dans le PLUiH

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le précédent marché ayant désigné le cabinet d'études pour accompagner la collectivité est arrivé à échéance. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation dont les prestations attendues seraient les suivantes ;

- partie I : marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire (selon DPGF) pour les prestations relatives à la mission élaboration du PLUiH avec assistance juridique et la mission concertation et communication telles que décrites au marché.
- partie II : accord-cadre à bons de commande traité à prix unitaires (selon BPU), il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande

Dans le cadre du PAPI 2023 - 2029 auquel la Communauté de Communes est intégrée, un volet sera ajouté par une étude sur l'intégration des risques d'inondation dans le cadre de l'élaboration du PLUi (réalisation de cartographies, réunions, ...). Cette étude sera distincte de l'étude du PLUiH mais se réalisera en concertation avec les acteurs du territoire concerné et le prestataire mandaté par la collectivité dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Néanmoins, la procédure d'élaboration du PLUiH commencera dès cet été 2022 avec comme objectif une approbation fin 2024. Par conséquent, la temporalité des deux études pourra amener à ce que l'étude de prise en compte du risque inondation intervienne trop tardivement dans la procédure d'élaboration du PLUiH et devra donc être agrégée ultérieurement à l'augure d'une modification/révision du PLUiH.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Bassée-Montois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE



**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Bassée-Montois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2023 - 2024

#### **COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 30 000 €

#### **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Nombre de réunions d'étapes; Réalisation du document d'urbanisme et sa Publication; Production d'infographie/cartographie

## AXE 4 : Etudes et expertises relative à la prise en compte du risque d'inondation dans un projet d'aménagement d'un collège en zone inondable (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 280

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'engager les études techniques nécessaires à une prise en compte du risque inondation dans le projet de construction d'un bâtiment résilient et éviter ses effets aggravants sur les zones déjà construites

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La programmation des travaux du Département comporte la création de plusieurs collèges dans les prochaines années. Les contraintes foncières sont telles que certains bâtiments sont envisagés d'être bâtis en zone inondable, notamment dans la vallée de Seine, dans le respect des prescriptions du PPRI de la Seine en Essonne.

Au stade actuel des investigations foncières, il est prévu qu'un collège situé en zone inondable de la Seine entre en étude de programmation à compter de 2022 pour une mise en service au plus tôt, en 2027.

Ce projet va nécessiter des investigations ainsi que des études techniques spécifiques pour valider la faisabilité de construction réduisant sa vulnérabilité et son impact sur la circulation de l'eau (non aggravation)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Site du projet d'implantation du collège du Conseil départemental

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de la Construction et de la Maintenance des Bâtiments. Le CD91 pourrait faire appel à un prestataire extérieur

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 4 : Etudes de prise en compte de l'inondation au sein de grands projets d'aménagements (EPT Grand Orly Seine Bievre)

Identifiant SaisiePAPI : 193

### OBJECTIF

Mieux intégrer l'inondation dans les projets de renouvellement urbain.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Poursuivre le travail transversal entre les différentes directions générales adjointes de l'EPT qui ont des projets en lien avec la thématique inondation (PLUI, PCAET, Espace Public ....).  
Cette action sera entièrement réalisée en interne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bievre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunion inter direction

## AXE 4 : Amélioration de la prise en compte du risque inondation par les aménageurs publics et privés (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 464

### OBJECTIF

Dans le cadre du renouvellement urbain autorisé en zone inondable, aider les maîtres d'ouvrages, les concepteurs et maîtres d'œuvre à mieux prendre en compte les questions des risques inondations, en allant au-delà de ce que demandent aujourd'hui les plans de prévention des risques d'inondation (servitudes d'urbanisme). Cela permettrait de limiter les dommages aux bâtis, équipements publics, réseaux, voiries, en cas de crue, d'améliorer la gestion de crise et de permettre un retour plus rapide à un fonctionnement initial.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de valoriser tous les guides de bonnes pratiques, et notamment la charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation de la DRIEAT, auprès des principaux acteurs franciliens qui l'ont signé en 2018, ainsi que les autres.

Pour cette action, identifiée en 2015 dans la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne, il s'agira de s'appuyer sur un prestataire qui connaît bien la problématique du renouvellement urbain et saura les aider à aller au-delà des préconisations réglementaires et surtout faire en sorte qu'ils en comprennent la nécessité.

La connaissance et la maîtrise du contenu de cette charte et des autres supports passera par des séminaires, des colloques, des formations, ou tout autre support utile.

Le rôle de l'EPTB sera ici d'impluser cette démarche auprès des aménageurs publics et privés, ainsi que des financeurs des aménagements en leur apportant des éléments clés pour décider d'un niveau élevé de prise en compte des inondations, voire de conditionner leurs aides financières à un certain niveau d'ambition.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

le territoire de l'Ile-de-France

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** comité de suivi piloté par la DRIEAT

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre d'acteurs sensibilisés, nombre de guide des aides financières modifiés

## AXE 4 : Accompagnement des collectivités pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 337

### OBJECTIF

Assister les communes, EPT et autres collectivités locales pour la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi etc).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris souhaite accompagner les services urbanisme des communes et collectivités locales pour intégrer le risque inondation dans leurs documents de planification (PLU, PLUi etc).

Ainsi, l'action consiste à :

- prendre contact avec les référents urbanisme au sein des collectivités situées en zone inondable, grâce à ces différents réseaux de contacts (SCoT, aménagement, GeMAPI etc),
- relayer les guides pour intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme (Etat, CEPRI, EpiSeine etc),
- mettre en avant la Charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation,
- mettre à disposition les documents techniques, plans et données pouvant alimenter les documents d'urbanisme,
- répondre aux sollicitations.

De plus, les résultats des études de vulnérabilité à l'échelle du quartier réalisées dans le cadre de l'action XX, et accompagnées dans le cadre de l'action XX, pourront s'intégrer aux documents et guides transmis. Aussi, des documents de communication pourront être développés afin de partager les résultats de ces études de manière pédagogique.

La Métropole du Grand Paris pourra associer son service aménagement pour réaliser cette action.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 250 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de dossiers accompagnés

## AXE 4 : Accompagnement des services d'urbanisme pour l'intégration du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 266

### OBJECTIF

L'accompagnement des services d'urbanisme communaux / intercommunaux a pour objectif d'apporter davantage de cohérence dans le développement et l'aménagement du territoire face à un risque inondation prégnant. Cet accompagnement se traduit par la prise en compte du risque inondation le plus en amont possible des projets de renouvellement urbains ou de construction prévus en zone inondable ainsi que dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à :

- Rencontrer les services communaux/intercommunaux afin de créer un réseau de référents urbanisme dans chaque commune pour faciliter la collaboration entre les différentes entités ;
- Se faire le relai des guides techniques auprès des services urbanisme (guide CEPRI notamment) ;
- Emmettre des avis et être impliqué dans l'élaboration des documents d'urbanisme : PLU(i), SCoT, portés à connaissance, etc.
- Appui technique sur des études visant à intégrer le risque inondation dans la révision des PLU (Vigneux-sur-Seine)
- Veille des projets d'aménagements : plusieurs projets en zone inondable ont déjà été recensés dont une école (Villeneuve-Saint-Georges), école et centre socio-culturel (Valenton)
- Participer à la conception des projets les plus structurants le plus en amont possible en faisant partie des instances de décision (COTECH et COPIL), accompagnant les collectivités et les aménageurs. Des avis et préconisations peuvent être émis à leur attention en fonction de la vulnérabilité du projet face aux crues de la Seine ;
- Mettre à disposition les données « inondations » SyAGE afin d'intégrer ces paramètres dès la conception des projets (cartographie, côte, etc.) ;

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve Saint-Georges, Villeneuve Le Roi, Crosne, Valenton, Montgeron

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** En régie

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions, nombre d'avis rendus, nombre de courriers envoyés

## AXE 4 : Etude de prise en compte de l'inondation dans l'aménagement des voiries urbaines des berges de Seine (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 392

### OBJECTIF

Prendre en compte les inondations dans l'aménagement des voiries urbaines et valoriser les berges de Seine ; intégrer la problématique du risque inondation dans les politiques d'aménagement des berges de Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville d'ATHIS-MONS, dispose d'un grand atout pour son développement et son rayonnement : environ 3,5 km de berges de la Seine qui sont soumis au PPRI niveau rouge. Le risque inondation est un facteur central dans la manière d'aménager et de penser la ville de demain.

Les études se feront sur 3 ans à partir de 2023. Elles consistent en la requalification de l'ensemble des voiries urbaines des berges de Seine en tenant compte des contraintes et problématiques du risque inondation définies par le PPRI sur les 3 grandes zones couvrant les berges de Seine. Ces 3 grandes zones se répartissent comme suite

- Une zone d'environ 1 km, appelée aussi zone du quai de Seine qui va de l'entrée de ville d'Athis, coté Ablon, sur 1 km jusqu'à la gare d'Athis.
- La zone 2, qui s'étend sur environ 1 km, qui va de la gare d'Athis jusqu'à la rue du Bourbonnais, appelée aussi zone du quai de l'Orge.
- La zone 3 sur 1,5 km qui va la rue du Bourbonnais jusqu'à la limite avec Juvisy ; appelée aussi zone du quai de l'industrie.

Ces études seront réalisées en parfaite accord avec l'EPT12 (Grand-Orly Seine Bièvre) à qui la commune d'Athis-Mons a transféré la compétence en matière d'aménagement de voiries urbaines.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les berges et les zones inondables par la Seine situées sur le territoire d'Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 334 400 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude



## AXE 4 : Réalisation d'une étude/modélisation des écoulements en cas de crue majeure (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 490

### OBJECTIF

L'objectif visé est de déterminer les zones d'embâcles éventuelles en cas de crue exceptionnelle, en réalisant une modélisation des écoulements en cas de crue importante, notamment dans la zone du pont du RER. Cette modélisation permettrait de mieux anticiper l'impact d'une telle crue dans cette zone du territoire de la ville et d'obtenir des préconisations quant à d'éventuels travaux d'aménagement à réaliser et d'actions particulières à mettre en place en cas de crise avérée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le pont de circulation du RER, situé entre les communes de Rueil-Malmaison et Chatou et traversant la Seine est situé en zone inondable. Les piles de ce pont pourraient constituer une zone d'obstacle aux écoulements des eaux voire une zone d'embâcle en cas de crue majeure et cette possibilité inquiète certains rueillois et élus de la ville. Afin d'anticiper un événement dans cette zone, l'action consiste à faire à modéliser une inondation sur cette partie du territoire pour étudier les différents scénarios d'écoulement des eaux, afin déterminer s'il s'agit réellement d'une zone sensible et si oui à émettre des préconisations (travaux, autres actions...).

Pour cette modélisation, deux options s'offrent à la commune de Rueil-Malmaison :

- 1) Faire appel un bureau d'étude spécialisé en modélisation, pour la création complète du modèle puis la simulation d'une inondation.
- 2) Faire appel à l'EPTB Seine Grands Lacs afin de mettre à profit son modèle existant et fonctionnel.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 60 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 4 : Etudes des impacts du risque inondation au sein des grands projets d'aménagements (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 278

### OBJECTIF

Objectifs :

- Intégrer la problématique du risque inondation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Définir les freins et les besoins pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Obtenir un guide de bonnes pratiques, afin de permettre le développement de projets urbains résilients (travail sur les RDC, sous-sol)

...

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Villeneuve-la-Garenne, située dans le coude de la Seine, dispose d'un atout majeur pour son développement et son rayonnement : environ 4km de berges. Soumise au PPRI sur une très grande partie de son territoire, près de l'ensemble de l'habitat se situe aujourd'hui en zone inondable. Le risque naturel d'inondation est donc un facteur central dans notre manière d'aménager et de penser la Ville de demain. Notre Ville, engagée depuis plusieurs années dans une mutation urbaine très importante (NPNRU, IMGP1, Ecoquartier, OIM le tout intégré au futur PPA) a l'ambition de profiter de ce dynamisme pour proposer un cadre de vie agréable et attractif et développer des liens forts entre ce front de Seine et les différents opérations d'aménagement.

Toutefois, nos élus et nos services sont conscients que cette mutation ne pourra se faire sans la prise en compte de ce facteur prépondérant qui est le risque d'inondation. Il est donc nécessaire de développer de bonnes pratiques et avoir une réflexion précise sur les articulations qui peuvent exister entre aménagement du territoire et prise en compte du risque naturel. C'est pourquoi nous souhaitons réaliser des "études focus" sur les opérations suivantes :

- Secteur Nord et Litte de l'OIM (Surface : 13 ha et 7 ha)
- Secteur NPNRU Centre-Ville (Surface : 11 ha )
- Secteur Gallieni sud (Surface : 2,1 ha)
- Secteur Bongarde (Surface : 19 ha)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 60 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 4 : Etude d'aménagement et de valorisation du front de la Seine (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 277

### OBJECTIF

Objectifs identifiés :

- Aménager et valoriser le front de Seine villéno-garennois afin de dynamiser les usages et d'en créer de nouveaux.
- Permettre une cohabitation efficiente entre les (nouveaux) usages et les ouvrages existants (berges, mur anti-crue)
- Identifier les risques liés à la Seine et les clés de réussite afin d'en faire un secteur résilient
- Proposer des solutions innovantes pour transformer les berges en zone tampon face au risque inondation
- Identifier et développer les accroches urbaines entre les berges et le tissu urbain (pavillonnaire notamment)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Villeneuve-la-Garenne, située dans le coude de la Seine, dispose d'un atout majeur pour son développement et son rayonnement : environ 4km de berges. Soumise au PPRI sur une très grande partie de son territoire, près de l'ensemble de l'habitat se situe aujourd'hui en zone inondable. Le risque naturel d'inondation est donc un facteur central dans notre manière d'aménager et de penser la Ville de demain. Par ailleurs, la Ville est aujourd'hui protégée par un ouvrage de type mur anti-crue sur une large partie de son territoire.

Notre Ville, engagée depuis plusieurs années dans une mutation urbaine très importante (NPNRU, IMG1, Ecoquartier, OIM le tout intégré au futur PPA) a l'ambition de profiter de ce dynamisme pour valoriser son front de Seine, qui reste aujourd'hui trop sous estimé. En plus de pouvoir animer et développer des usages sur ce linéaire important, l'objectif est également de développer des liens forts entre ce front de Seine et les différentes opérations d'aménagement.

La Seine et ses berges constitue à la fois un potentiel de développement économique (chantiers navals installés depuis 1880, port de plaisance...), touristique et de loisirs (lieu de manifestation et d'animation, itinéraires de mobilité douce...), et à la fois un support de biodiversité majeur peu valorisé aujourd'hui et une trame paysagère à révéler.

Toutefois, nos élus et nos services sont conscients que cette mutation globale, qu'elle s'opère à travers les opérations d'aménagement ou la requalification de ces berges, ne peut se faire sans la prise en compte du facteur prépondérant qu'est le risque d'inondation. La difficulté principale résidera donc dans l'articulation qu'il faudra construire entre risque inondation, valorisation du front de Seine et résilience du territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 90 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 4 : Etude sur le risque d'inondation et sa prise en compte dans l'aménagement du territoire (Ville d'Ivry-Sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 407

### OBJECTIF

Un double objectif :

- Intégrer la problématique du risque d'inondation dans les politiques et les projets urbains
- Définir les contraintes et les axes d'amélioration pour la prise en compte de ce risque dans les projets d'aménagements

### DESCRIPTION DE L'ACTION

\*Intégration dans les documents d'urbanisme des éléments identifiés comme freins et contraintes d'une part, comme besoins et opportunités d'autre part

\*réalisation d'un guide pour accompagner les porteurs de projets urbains et visant à une meilleure résilience des projets urbains (travail sur les RDC, les sous-sols, les parkings, les espaces publics, ...)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune d'IVRY SUR SEINE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Ivry-Sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage commune d'Ivry-sur-Seine

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## **6. AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

---

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des réseaux de gestion des eaux pluviales (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 166

### OBJECTIF

L'objectif est d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement et l'état des réseaux d'eaux pluviales afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement en zones sensibles.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les retours d'expérience de plusieurs élus du territoire ont permis de s'interroger sur l'état et le fonctionnement actuel du réseau d'eau pluviales au sein de leur commune . Ainsi la CA CPB souhaite réaliser un état des lieux sur la capacité réelle d'évacuation des eaux de pluies afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement en zone vulnérable. Cette étude comprendra notamment l'identification des réseaux d'eau pluviale (campagne de reconnaissance) et la détermination de l'état actuel des réseaux (ITV,...).

Les analyses concernent :

- La Commune de Sammeron
- La Commune de Sant jean les Deux Jumeaux
- La Commune de Méry-sur-Marne
- La Commune de Signy-Signets
- La Commune de Sainte-Aulde

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : CA Coulommiers Pays de Brie assure le suivi et le pilotage de l'action

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 35 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes bénéficiaires



## AXE 5 : Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny – étude de la vulnérabilité d'un ouvrage hydraulique (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 479

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'étudier le fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny considérant d'une part que ces lacs sont une zone d'expansion des crues de la Seine mais que d'autre part un ouvrage hydraulique est présent dans le bras de communication entre le fleuve et les plans d'eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste :

- à croiser les informations sur les hauteurs d'eau de la Seine en fonction des niveaux de crue avec celles sur les différents niveaux de protection du batardeau (volet inondation par débordement au-dessus du batardeau)
- à appréhender la montée d'eau des lacs en amont du débordement même de la Seine par impact de la montée de nappe de Seine (volet inondation par remontée de nappe)
- à définir une stratégie de gestion du batardeau en fonction des niveaux d'alerte

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la gestion des lacs, établie en concertation avec l'EPT 12 (Grand-Orly Seine Bièvre).

Avancement : L'ouvrage a fait l'objet d'une réhabilitation pour améliorer sa fiabilité mais l'action complète n'a pas été menée.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

- Communication en interne dans les services communautaires et en particulier auprès des agents chargés de la manipulation de l'ouvrage hydraulique et agents de l'EPT 12
- Communication auprès de la ville de Grigny (batardeau = ouvrage de Grigny) et de la ville de Viry (lacs : propriétés en partie de la ville de Viry)
- Communication auprès de l'EPT 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont impacté également par les inondations
- Communication auprès des riverains des lacs

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, territoire de Grigny et Viry-Châtillon

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 58 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'actions réalisés sur les 4 proposées

## AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics communautaires les plus exposés au risque d'inondation (CA Grand Paris Sud)

Identifiant SaisiePAPI : 478

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'effectuer des travaux de réduction des vulnérabilités sur les bâtiments communautaires identifiés comme vulnérables aux crues de la Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de vulnérabilité du patrimoine communautaire portée par la Communauté d'agglomération a identifié 8 bâtiments communautaires vulnérables aux crues de la Seine (un office du tourisme, une médiathèque, un théâtre, un kiosque à musique, une station d'épuration, un refuge pour animaux, une association et un stade nautique). Des études de diagnostics ont été élaborées dans le cadre du PAPI 2014-2020. Des fiches d'état des lieux ont été réalisées, mais aucune préconisation, ni chiffrage n'ont été réalisés. Cette action consiste à étudier en détail, chiffrer et réaliser les travaux à réaliser dans (ou à proximité) de ces bâtiments communautaires, permettant ainsi de diminuer leur vulnérabilité .

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Grand Paris Sud

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le pôle Grand Cycle de l'Eau

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 120 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Montant des travaux réalisés / nombre de sites concernés

## AXE 5 : Mise en œuvre de diagnostic de vulnérabilité des biens (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 437

### OBJECTIF

L'objectif est d'établir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués

Sur cette base, le diagnostic doit d'une part identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, et proposer lorsque c'est pertinent des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire de la CAMG, les diagnostics de vulnérabilité concerneront :

- Les habitations privées (individuel ou collectif) et
- Les entreprises

Durant les trois premières années du PAPI, la CAMG mettra en place une démarche pilote avec la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur :

- 18 entreprises : 2 grandes / 5 moyennes / 10 petites
- 50 habitats individuels ou collectifs : 40 en bord de Marne et 10 sur ses affluents

La CAMG pourrait renouveler la démarche, à plus grande échelle, à l'occasion de la révision du PAPI.

Les diagnostics s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Des supports de communication seront mis en place (affichage/ flyer / information sur les sites Internet de la CAMG et des communes / interventions lors des "petits déjeuners" avec les chefs d'entreprises...). L'animation sera confiée à un prestataire extérieur.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CA Marne et Gondoire

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 96 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de diagnostics réalisés / travaux de réduction de la vulnérabilité

## AXE 5 : Travaux de réouverture du ru du Bouillon busé (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 455

### OBJECTIF

Les travaux de réouverture de la section busée du cours d'eau permettra :

- l'amélioration de la fonctionnalité écologique et hydraulique de ce dernier, avec la création de milieux aquatiques et humides inféodés à ce cours d'eau et susceptibles de permettre l'expression d'une faune et d'une flore diversifiée. Ce continuum écologique s'entend à la fois d'un point de vue longitudinal et transversal.
- l'évacuation des débits de crue du ru du Bouillon dans des conditions hydraulique satisfaisantes, en améliorant l'occurrence de débordement jusqu'à une décennale
- la création d'une zone d'expansoin des crues pour répondre à des objectifs écologiques et de réduction des inondations présentes en aval du secteur.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le ru du Bouillon situé sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Pomponne est busé sur une partie de son linéaire (160 ml). Ce secteur a été identifié comme tronçon prioritaire à restaurer d'un point de vue hydraulique et écologique dans l'étude du plan de gestion des cours d'eau engagée en 2018 par Marne et Gondoire, également au regard des inondations observées sur ce secteur. Aussi, dans la continuité de cette étude, Marne et Gondoire a engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour remettre à ciel ouvert le cours d'eau sur ce tronçon et souhaite restaurer ce tronçon de cours d'eau dans la continuité.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Pomponne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 450 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

remise à ciel ouvert du cours d'eau / diversité faune / flore terrestre et aquatiques (suivi écologique par inventaire) et comportement du cours d'eau lors d'épisodes pluvieux (fréquence des débordements)

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité territoriale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CA Melun Val de Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 539

### OBJECTIF

Mieux connaître la vulnérabilité aux inondations des riverains et des entreprises (siège et/ou site d'activité). Réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées (parades organisationnelles ou structurelles) et permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités (directes et indirectes) des entreprises et habitat sur le territoire.

Au-delà de l'identification des risques, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir, puis mettre en œuvre, les mesures de réduction de la vulnérabilité (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes et des biens, réalisation de travaux de mitigation...).

L'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du futur PAPI complet ;
- D'identifier les motivations des parties associées pour la mise en place de ces mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette action étudiera la vulnérabilité : des infrastructures, des enjeux économiques, activités agricoles, etc.

Phase 1 : état des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive des réseaux structurants et des entreprises en zone inondable ou pouvant être impactées (activités, accessibilité...) par les crues

Cette phase comprendra :

- La réalisation d'un inventaire par typologie de réseau et d'entreprises, exploitations agricoles, commerces...) et la synthèse des prescriptions des PPRI.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet, en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (établissement de fiches diagnostic type par typologie de bâti, estimation des dommages, réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées.

Phase 2 : Stratégie d'intervention

De part une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer en concertation avec les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, gestionnaires de réseaux, partenaires financiers, entreprises, exploitations agricoles...) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;

La planification des travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Melun Val de Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation effective de l'étude. Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations



## AXE 5 : Diagnostic Vulnérabilité du Port de Valvins (CA Pays de Fontainebleau)

Identifiant SaisiePAPI : 466

### OBJECTIF

L'objectif est d'établir le niveau de vulnérabilité des biens du projet de réaménagement du Port de Valvins. Sur cette base, le diagnostic doit d'une part identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, et proposer lorsque c'est pertinent, des solutions pour assurer la continuité de certaines activités pendant l'inondation des sites.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur l'ensemble du projet de réaménagement du Port de Valvins, les diagnostics de vulnérabilité pourront concerner différents types d'enjeux en zone inondable :

- les habitations
- les entreprises, les associations
- les bâtiments publics
- les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité

Ils s'attacheront à :

- décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs et extérieurs
- caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs ou indirects, coûts de la remise en état, délais de retour à la normale
- proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur, mandaté par l'agglomération. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Avon et Samois sur Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Fontainebleau

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service Développement Economique et service Environnement

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 15 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Sensibilisation des bailleurs sociaux et diagnostic de vulnérabilité des biens immobiliers exposés aux zones inondables. (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 137

### OBJECTIF

L'importance du parc social constitue l'une des caractéristiques de l'exposition du parc de logements aux inondations sur le territoire de la CAPM.

Pour un scénario de crue d'occurrence centennale (R1.0), 10,6 % des logements exposés appartiennent au parc HLM, soit environ 800 appartements répartis dans une cinquantaine de résidences. Dans le scénario de crue exceptionnelle (R1.15), ce sont environ 1325 logements qui sont exposés, soit 14,1 % du total des logements localisés en zones inondables et 12,4 % du parc social du territoire.

Cinq bailleurs sociaux concentrent la très grande majorité (88 %) de ce parc exposé (scénario R1.15) : Meaux Habitat (48,2 %), SAIEM de la ville de Meaux, Trois Moulins Habitat, Espace habitat construction, Résidence urbaine de France. Ces bailleurs peuvent devenir collectivement, au regard de l'importance des enjeux, des acteurs de la réduction de la vulnérabilité au travers d'actions sur leur patrimoine bâti, mais aussi comme relais de la culture du risque auprès de leurs locataires.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La première phase consiste à sensibiliser les bailleurs sociaux aux enjeux des risques d'inondations (nature du risque, organisation de la gestion de crise, impacts directs et indirects, dommages aux biens) sur leurs patrimoines et les populations résidentes accueillies. Cette sensibilisation s'effectuera au travers d'ateliers associant les représentants des bailleurs et les services de la CAPM.

La seconde phase visera à engager des diagnostics de vulnérabilité du patrimoine potentiellement exposés afin d'estimer le coût des dommages potentiels et de préconiser et chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité. Parallèlement sera engagée une réflexion sur l'information et la sensibilisation de la population du parc social exposé.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Département Aménagement et Développement Durable du Territoire-  
Direction Urbanisme et Habitat CAPM

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 85 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de bailleurs rencontrés - Nombre d'ateliers effectués

## AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments publics (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 138

### OBJECTIF

De nombreux bâtiments accueillant des missions de services publics sont potentiellement exposés aux zones inondables sur le territoire de la CAPM, et en particulier sur la ville de Meaux:

- des établissements d'enseignement accueillant tous les niveaux scolaires: écoles maternelles et primaires (Jean de la Fontaine, Pinteville, Luxembourg, Tronchon, St-Exupéry, Charles Peguy, les Marronniers),
- plusieurs structures d'accueil de la petite enfance (crèches de la Noue, de l'Ourcq, maison de la petite enfance Louis Braille)
- des équipements sportifs et des installations couvertes : gymnases, salles multisports, salles spécialisées (dojo, escrime), piscine Frot ;

La plupart de ces équipements construits en zones inondables avant le milieu des années 2000, n'ont pas bénéficié des prescriptions des Plans de prévention des risques inondations (PPRI) qui visent à réduire les dommages et la vulnérabilité des nouvelles constructions en zones inondables.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif consiste à diagnostiquer et à inciter à la réalisation des travaux d'adaptation d'immeubles exposés, dans le but de réduire leur vulnérabilité face à une inondation et de limiter ainsi les conséquences sur les bâtiments assurant une mission de service public. Cette analyse doit se faire direction par direction en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des établissements, la continuité d'activité et la remise en service post crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** CAPM - Direction Moyens généraux et communes

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 140 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés sur le nombre total de bâtiments publics en zone inondable

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des équipements et des réseaux d'assainissement (CA Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 146

### OBJECTIF

Les capacités de traitement des eaux usées du territoire de la CA Pays de Meaux sont potentiellement impactées par des phénomènes de crues :

- La station de Meaux-Villenois (115 000 équivalent-hab.), traite les eaux usées des communes de l'agglomération de Meaux : Trilport, Fublaines, Nanteuil-les-Meaux, Villenois, Crégy-les-Meaux, Poincy et d'une partie de Mareuil-les-Meaux. Elle est exposée aux zones inondables et aux zones de fragilités électriques à partir du scénario de crue centennale (R1.0). (Diagnostic déjà réalisé)
- La station de Trilbardou (1000 eq-ha), est exposée à partir du scénario de Crue R0.8 (> crue de 1983).
- La station de Varreddes (5 000 eq-ha) est exposée dès les scénarios de crues fréquentes (R0.6).
- La station de Mareuil-les-Meaux (traitement des eaux usées de Mareuil-les-Meaux, Condé-Ste-Libaire et Quincy voisins) (5 000 eq-ha) est partiellement impactée. Une partie des installations (station) a été déplacée hors eaux à l'occasion de sa reconstruction en 2015. Toutefois, le fonctionnement de la station sera interrompu en cas de crue majeure, faute d'alimentation électrique.

Il s'agit de lancer une étude visant à approfondir la connaissance du fonctionnement et du comportement du réseau d'assainissement en cas d'inondation. En cas de crue majeure, même légèrement débordantes, des dysfonctionnements sur le réseau pourraient en effet venir aggraver la situation, et augmenter la vulnérabilité d'enjeux qui sont déjà fortement exposés au risque Inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il convient d'élaborer pour ces stations d'épurations et l'ensemble de leurs réseaux un diagnostic de vulnérabilité permettant d'aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion en cas de crise.

Ce diagnostic permettra de :

- lister les points de fragilité en fonction des niveaux de crues,
- identifier les problèmes d'accessibilité aux ouvrages,
- proposer un programme d'actions (remplacement tampon, étanchéification des réseaux, mise en place de clapets, vannes)
- établissement d'une procédure de crue + décrue, commune à l'ensemble des maîtres d'ouvrage sur la zone,
- définition des besoins de cellules de crise

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pays de Meaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Collectivité ayant la compétence Assainissement

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 156 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic réalisé sur le nombre d'installations en zone inondable

## AXE 5 : Etude de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement en rive de Seine et proposition d'action corrective (CA Valparisis)

Identifiant SaisiePAPI : 304

### OBJECTIF

Connaitre la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement en rive de Seine lors des crues : réseaux, postes de relevage, déversoirs d'orage...et proposition de plan d'actions correctives (travaux)

Ainsi, au terme de cette étude, la CA Val Parisis pourra prendre les mesures nécessaires pour pallier cette vulnérabilité afin de protéger les ouvrages et par conséquent les riverains.

Les réseaux concernés sont des réseaux unitaires structurants récupérant l'ensemble des bassins versants amont et menant les effluents directement au siphon du SIAAP passant sous la Seine à la Frette-sur-Seine et rejoignant la STEP du SIAAP à Achères.

linéaire de réseaux = 6000 ml

7 déversoirs d'orage dont 3 autosurveillés conformément à l'arrêté préfectoral.

3 postes de relevage

Si les réseaux concernés sont touchés par les crues de Seine, la population impactée peut représenter plusieurs centaines de foyers (chiffres précis non connu à ce jour) car ce réseau est en aval de très gros bassins versants.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'une étude de vulnérabilité des ouvrages et réseaux (durées estimées)

- Analyse de la topologie des rives de Seine = 3 mois
- Analyse de l'historique des crues de Seine et de leur caractéristiques = 2 à 3 mois
- Analyse de la configuration des réseaux et ouvrages présents en rive de Seine = 4 mois
- Appareillage des ouvrages et campagnes de mesures = 1 an minimum (saison complète)
- Modélisation des zones vulnérables en fonction des scénarii de crues = 3 mois
- Analyse des répercussions sur les réseaux amont du territoire = 2 mois
- Etablissement d'un plan d'action chiffré (travaux) pour pallier la vulnérabilité des ouvrages et réseaux = 2 mois

Une communication aux communes et populations concernées sur l'objectif, le déroulement et le résultat de l'étude sera faite par voie d'articles sur le site internet + Facebook + magazine semestriel, avec éventuellement des réunions publiques selon la volonté des élus.

Le préchiffrage est un chiffrage "à la louche" sans étude préalable d'estimation détaillée et sectorielle

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

les rives de Seine sur le territoire de la CA Val Parisis (Villes de Corneilles en Parisis, Herblay sur Seine, La Frette sur Seine)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Valparisis

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Maître d'ouvrage de l'action : CA Val Parisis. Pilotage et suivi par 1) AMO par bureau d'étude désigné par MAPA ou 2) pilotage direct par la Direction de l'Assainissement.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

comptes-rendus de phases d'étude avec notamment le diagnostic préalable, l'instrumentation et les mesures, l'analyse des résultats, les propositions d'actions et de solutions, l'établissement d'un calendrier pluriannuel de travaux



## AXE 5 : Étudier la vulnérabilité du territoire de VGP couvert par le PAPI (CA Versailles Grand Parc)

Identifiant SaisiePAPI : 176

### OBJECTIF

étudier la vulnérabilité du territoire de VGP couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description de l'action

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux) d'autre part.

Cette première étape doit être menée à l'échelle d'un périmètre hydraulique cohérent pour pouvoir apprécier le degré d'exposition au risque inondation et le type d'enjeux concernés par ce risque en fonction des territoires.

L'analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés.

En effet, VGP souhaite accompagner les communes dans la connaissance de cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

Les secteurs pré-identifiés comme les plus à risque lors des épisodes de crues de la Seine sont

- Les berges de la Seine à Bougival et des îles rattachées à la commune,
- L'urbanisation de la vallée de la Drionne ou des coteaux de la Seine (Résidence Elysées par exemple), qui dépend d'équipements sensibles à l'inondation (énergie, eau, télécommunications, etc.) situés à portée des crues de Seine.

Le cas échéant, des propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux)
- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas :- Débordement,
- Ruissellement,
- Remontée de nappes.

Il s'agira de quantifier des indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre PAPI et à l'échelle communale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.

Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) seront menées afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Bougival et la Celle-Saint-Cloud au sein de la CA Versailles Grand Parc

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Versailles Grand Parc

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2023 - 2024

**COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 40 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Réunions et Livrables produits

## AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des immeubles construits à BOUGIVAL dans le périmètre des plus hautes eaux connues (CA Versailles Grand Parc)

Identifiant SaisiePAPI : 215

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de donner aux communes, aux établissements scolaires, aux établissements recevant du public (ERP), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et à tout autre acteur du territoire les éléments nécessaires pour, suite au diagnostic de la vulnérabilité de son patrimoine aux inondations, engager des travaux de réduction de la vulnérabilité en bénéficiant des subventions de l'Etat.

Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des actions des axes 3 (Alerte et gestion de crise) et 4 (Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme) du présent programme.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors des épisodes de crues de la Seine de 2016 et 2018, une trentaine d'immeubles de l'île de la Chaussée et de l'île de la Loge ont connu une inondation de 20 à 30 cm à l'intérieur des locaux. Une quinzaine d'immeubles en bord de Seine sont par ailleurs implantés dans le périmètre des plus hautes eaux connues.

Ces épisodes, conjugués à la fragilisation de la digue de Croissy, ont pris beaucoup de gestionnaires de crise au dépourvu. La présente action a pour objet d'analyser le risque inondation, les conditions de sa gestion sur la commune de BOUGIVAL.

Cette action sera pilotée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec l'appui de l'EPTB Seine Grands Lacs. Les services de la sécurité civile et de secours concernés seront également concertés pour que ceux-ci valident les plans d'action.

Elle sera conduite en 3 phases :

Phase 1 : Retour d'expérience des épisodes de crues

La première étape consistera à dresser un état des lieux des outils existants sur le secteur des îles de la Seine pour gérer les crises liées aux inondations (PCS, DICRIM, etc.). Il s'agira également de recenser les problématiques rencontrées lors des épisodes de crise et de capitaliser l'ensemble des retours d'expérience (positifs ou négatifs) des gestionnaires de crise. Cette phase comprendra la mobilisation initiale des propriétaires susceptibles de bénéficier des diagnostics de la phase 2.

Phase 2 : Elaboration de diagnostics de vulnérabilité

Avec l'appui de l'EPTB Seine Grands Lacs, et en tenant compte du retour d'expérience réalisé préalablement, des diagnostics de vulnérabilité pourront être réalisés sur l'ensemble des unités foncières concernées. Seront notamment diagnostiqués le campus de l'île de la Chaussée ainsi que différents propriétés privés (30 au maximum) situées sur la commune de Bougival.

Phase 3 : Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité

Les travaux de réduction de la vulnérabilité des immeubles pourront être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des propriétaires concernés, en bénéficiant des fonds BARNIER, eu égard à l'inscription de ces actions dans le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention lors de la révision à mi-parcours.

Phase 4 : Bilan des travaux et suivi d'efficacité

A l'issue de la réalisation des exercices de gestion de crise et de mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité, un retour d'expérience sera formalisé. Ce retour d'expérience aura pour objet, outre de synthétiser le déroulement de ces exercices, d'inciter d'autres gestionnaires de crise à réaliser des exercices, de communiquer sur les bonnes pratiques à adopter en période de crise et d'apporter un regard sur l'opportunité d'une mutualisation des moyens matériels, techniques et logistiques en cas de crise inondation, en lien avec les objectifs des autres actions de l'axe 3 du présent programme.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre principalement sur les îles de la Seine à BOUGIVAL.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Versailles Grand Parc

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC. Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires et propriétaires associés.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 53 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics. Nombre de travaux subventionnés. Nombre de retours d'expériences formalisés et valorisés.

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des sites touchés en cas d'inondation (CC Bassée-Montois)

Identifiant SaisiePAPI : 180

### OBJECTIF

La présente fiche action vise à établir un diagnostic pour apprécier le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués au risque inondation.

Objectif de l'action :

- Etablir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués
- Proposer des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites
- Identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale.
- Estimer le coût des dommages potentiels ainsi que préconiser et chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base du diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation qui aura permis de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du territoire, il s'agira de cibler plus précisément des diagnostics sur des sites précis afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire bonne prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

Sur le territoire, les diagnostics de vulnérabilité pourront concerner différents types d'enjeux en zone inondable:

- des bâtiments publics
- des équipements sensibles
- des réseaux d'eau potable, d'assainissement, pluvial, télécommunication, électricité
- des entreprises
- des installations agricoles

A ce stade, la liste exhaustive des sites à cibler n'est pas connue et s'établira à la suite du diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation.

Les diagnostics de sites s'attacheront à:

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic: nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations: sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité: mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Il est prévu de réaliser environ 5 diagnostics sur le territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Bassée-Montois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Bassée-Montois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2024 - 2026

**COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 35 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Diagnostic de territoire (CC Bassée-Montois)

Identifiant SaisiePAPI : 178

### OBJECTIF

La présente fiche action vise à établir un diagnostic global de vulnérabilité du territoire Bassée Montois au risque inondation.

L'étude permettra d'étudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages consécutifs au risque inondation et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux) d'autre part. Cette première étape doit être menée à l'échelle d'un périmètre hydraulique cohérent pour pouvoir apprécier le degré d'exposition au risque inondation et le type d'enjeux concernés par ce risque en fonction des territoires.

Cette analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés. En effet, les collectivités ont besoin de diagnostiquer plus précisément cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire bonne prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire. Le cas échéant, des propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux)
- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas : débordement, ruissellement, remontée de nappes. Il s'agira de quantifier des indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre PAPI et à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.
- Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Bassée-Montois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Bassée-Montois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Indicateurs de suivi : - Réalisation de l'étude/Publication du document (étude, retour d'expérience, ...) sur EPISEINE et/ ou sur la plateforme prévue (BDHI, ...) - Nombre de COPIL/COTEC réalisés - Production d'infographie (cartes, illustrations, vidéos, animations, ---)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 80 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude; Nombre de COPIL/COTEC réalisés



## AXE 5 : Diagnostic global de vulnérabilité du Pays de l'Ourcq (CC du Pays de l'Ourcq)

Identifiant SaisiePAPI : 452

### OBJECTIF

Etudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations.

Cette étude vise à prendre en compte le risque inondation sous ses différentes formes (inondations par débordement de la Marne et de ses affluents principaux : la Théroutanne et l'Ourcq, inondations par remontée de nappe et inondations par ruissellement sur les différents bassins-versants). Elle permettra de mener une réflexion globale sur les aléas et les enjeux du territoire en matière d'inondation, et facilitera l'appropriation de cette problématique par les différents acteurs du territoire, notamment les élus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux d'autre part. Cette première étape sera menée à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Cette analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés. En effet, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a besoin de diagnostiquer plus précisément cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

Le cas échéant, les propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation.
- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas. Il s'agira de quantifier les indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre du PAPI et à l'échelle communale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.
- Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Pays de l'Ourcq

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC du Pays de l'Ourcq

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** A définir

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude. Nombre de COPIL/COTEC réalisés

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des entreprises de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CC Moret Seine et Loing)

Identifiant SaisiePAPI : 255

### OBJECTIF

Mieux connaître la vulnérabilité aux inondations des entreprises (siège et/ou site d'activité).  
Réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées (parades organisationnelles ou structurelles) et permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités (directes et indirectes) des entreprises du territoire.  
Au-delà de l'identification des risques, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir, puis mettre en œuvre, les mesures de réduction de la vulnérabilité (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes et des biens, réalisation de travaux de mitigation...).

L'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du futur PAPI complet ;
- D'identifier les motivations des parties associées pour la mise en place de ces mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette action étudiera la vulnérabilité : des infrastructures, des enjeux économiques, activités agricoles, etc.  
Phase 1 : état des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive des réseaux structurants et des entreprises en zone inondable ou pouvant être impactées (activités, accessibilité...) par les crues

Cette phase comprendra :

- La réalisation d'un inventaire par typologie de réseau et d'entreprises, exploitations agricoles, commerces...) et la synthèse des prescriptions des PPRI.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet, en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (établissement de fiches diagnostic type par typologie de bâti, estimation des dommages, réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées.

Phase 2 : Stratégie d'intervention

De part une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer en concertation avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, gestionnaires de réseaux, partenaires financiers, entreprises, exploitations agricoles...) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;

La planification des travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Moret Seine & Loing

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CC Moret Seine et Loing

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Moret Seine et Loing. Suivi (Comités de Pilotage et/ou Techniques) réalisé par élus et techniciens de Moret Seine et Loing et des communes concernées, des financeurs, gestionnaires de réseau et délégués d'entreprises. Communication auprès des partenaires et sites concernés.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 - 2023

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation effective de l'étude. Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations.

## AXE 5 : Réalisation de diagnostic de vulnérabilité du patrimoine public sur les communes de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing riveraines des cours d'eau (CC Moret Seine et Loing)

Identifiant SaisiePAPI : 253

### OBJECTIF

Diagnostiquer la vulnérabilité et l'impact des inondations sur les bâtiments communaux et communautaires, les équipements publics ou irremplaçables (patrimoine culturel), l'accessibilité en cas de crues (notamment pour les bâtiments susceptibles de recevoir des sinistrés) et l'impact des inondations

Définir les moyens et leurs coûts à mettre en œuvre pour éviter ou réduire au maximum les dégâts, et étudier leur pertinence.

Définir les moyens et les coûts de la mise en œuvre des moyens pour laisser l'accessibilité des bâtiments pouvant recevoir des sinistrés, et/ou réfléchir à des locaux de secours ou de remplacement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est d'identifier les bâtiments et/ou équipements publics (communaux et/ou intercommunaux) vulnérables aux inondations et de préconiser des réhabilitations en vue de réduire leur vulnérabilité, et améliorer l'organisation en cas de crue.

Pour cela l'action se déroulera comme suit :

- Identification des bâtiments publics vulnérables aux inondations en collaboration avec les communes : La CC MSL fera parvenir un questionnaire aux communes permettant d'identifier les bâtiments publics impactés lors de la dernière crue ; Une convention pourra être mise en œuvre entre les communes et la CC MSL pour grouper les diagnostics et ainsi limiter les coûts. Les travaux en découlant seront par contre pris en charge par le propriétaire-gestionnaire du bâtiment /équipement et pourront être inscrits au besoin dans le cadre du futur PAPI complet.

- Collecte des données relatives aux bâtiments / équipements concernés (plans, réseaux, fonctionnement...)

- Evaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ?, Quelles sont les hauteurs d'eau...)

- Visite de terrain : en présence des gestionnaires et équipes techniques (inventaire, relevé des entrées d'eau...)

- Evaluation des vulnérabilités externes : rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilité en cas de crue.

- Estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et les conséquences pour le bâtiment, l'activité et la population ;

- Définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation : mesures structurelles et organisationnelles, et chiffrage des solutions envisagées ;

- Comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale ;

Synthèse et préparation des travaux

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CC Moret Seine & Loing

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CC Moret Seine et Loing

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par Moret Seine et Loing. Suivi réalisé par élus et techniciens de Moret Seine et Loing et des communes concernées. Réalisation et diffusion des comptes rendus aux élus et techniciens concernés.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation effective de l'étude. Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations.

## AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens bâtis situés en zones inondables (CC Pays de Montereau)

Identifiant SaisiePAPI : 522

### OBJECTIF

Pour faire suite au constat issu des études menées par la Communauté de communes telles que le PLHI, le PCAET et le Diagnostic Territorial face aux risques inondations porté par l'EPTB Seine et Grands Lacs dans le cadre du PAPI1 de la Seine et de la Marne Franciliennes, la CCPM souhaite assister tous les acteurs du territoire concernés qui veulent s'engager dans des travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs biens en bénéficiant des subventions de l'Etat. Parallèlement, la CCPM a décidé d'engager une étude pré-opérationnelle pour permettre la mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé à l'échelle intercommunale.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire de la CCPM, à la confluence de la Seine et de l'Yonne est fortement sensible au risque inondation notamment sur les communes de Montereau, Cannes Ecluse, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine et Varennes sur Seine fortement urbanisées. En effet, les emprises bâties en zone inondable représentent plus de 885 000 m<sup>2</sup>; avec un fort impact sur l'activité économique (50%). Il n'en demeure pas moins que le secteur de l'habitat est fortement touché avec 151 600 m<sup>2</sup>; en habitat individuel et 160 000 m<sup>2</sup>; en habitat collectif. En terme de population, il s'agit de 9 300 personnes potentiellement exposées avec 4 900 personnes directement impactées (maison individuelle ou appartement en rez de chaussé)

La CCPM souhaite apporter les moyens techniques et financiers aux personnes volontaires sur les zones identifiées par le diagnostic territorial pour réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs biens et permettre un retour à la normal de la situation après crue. Un diagnostic pourra identifier plusieurs solutions techniques en fonction de la typologie de l'habitat et du risque encouru. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des propriétaires concernés en bénéficiant des fonds mobilisables dans le cadre du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la CCPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CC Pays de Montereau

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : CCPM

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés, nombre de travaux subventionnés

## AXE 5 : Diagnostic territorial de vulnérabilité au risque inondation (CC Plaines et Monts de France)

Identifiant SaisiePAPI : 423

### OBJECTIF

La Communauté de Communes souhaite :

- établir un état des lieux du fonctionnement de son territoire au regard des inondations ;
- approfondir l'analyse sur plusieurs thématiques (ZEC, assainissement, protection) dans la perspective de réaliser des travaux ;
- définir un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité du territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCPMF porte actuellement plusieurs études sur des problématiques de débordement de rû et de ruissellement agricole. Elle a également lancé en décembre 2020 l'élaboration de son Schéma Directeur d'Assainissement qui doit se terminer début 2023.

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux) d'autre part. La Communauté de Communes souhaite approfondir la connaissance des risques d'inondation sur son territoire et définir un plan d'actions pour réduire sa vulnérabilité.

La Communauté de Communes est compétente sur les cours d'eau suivants (absence de syndicat GEMAPI sur ces cours d'eau) :

- Rû du Gué Poiré sur la commune de Messy (portion busée)
- Rû de Courgain sur la commune de Le Pin
- Rû Morte Mère sur la commune de Villevaudé
- Rû de l'étang sur la commune de Villevaudé
- Rû Venante sur la commune de Villevaudé
- Rû de Courset sur les communes de Villeroy, Charny et Charmentray
- Rû de Louche sur la commune d'Annet-sur-Marne

Proposition de phasage de l'étude :

- Phase 1 - Etat des lieux, compréhension hydraulique et hydrologique du territoire

Etat des lieux des données existantes (études en cours lancées par la CCPMF) et du fonctionnement du territoire au regard des inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement agricole. Modélisation, selon différentes pluies de retour, des cours d'eau relevant de la compétence de la CCPMF et des ruissellements sur les bassins versants agricoles sélectionnés.

- Phase 2 - Analyse de l'exposition et de la vulnérabilité territoriale

Compilation des données, création d'indicateurs de vulnérabilité et première analyse de l'exposition et de la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du territoire. Approfondir l'analyse sur des thématiques « focus » :

- ZEC : inventaire, définition d'une stratégie de gestion ;
- Réseaux d'assainissement : analyse des effets d'une crue de la Marne sur le réseau d'assainissement situé ruelle des Marais à Annet-sur-Marne et définition des travaux à effectuer ;
- Ouvrages de protection hydraulique : définition des secteurs sur lesquels la mise en place d'ouvrages pourra être envisagée ;
- Ruissellement agricole : analyse de l'impact de l'agriculture sur le ruissellement, les aménagements existants ;
- Autres enjeux spécifiques (habitat, gestion de crise, activités économiques...) : approfondir l'analyse de leur exposition et vulnérabilité.

- Phase 3 - Proposition de scénario d'aménagement



Cette phase sera déclinée dans deux fiches actions distinctes (axe 6 et 7). L'objectif est de viser une à deux propositions de scénario global d'aménagement du territoire (périmètre de compétence de la CCPMF), par rapport au risque d'inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement agricole.

Chaque scénario comblera les perspectives de travaux relatifs aux ZEC, les aménagements permettant la gestion des ruissellements agricoles, ainsi que les ouvrages de protection hydraulique, jusqu'au stade AVP pour les solutions retenues.

Dans le cas où deux propositions de scénario d'aménagement seraient à comparer : prévoir la réalisation d'une fiche d'aménagement pour chaque proposition et d'une grille d'analyse comparative des différents aménagements. Proposition de réaliser des analyses coût-bénéfice (ACB) et multi-critères (AMC) pour le scénario d'aménagement retenu (volets ZEC, aménagements pour la gestion des ruissellements et ouvrages de protection hydraulique).

Réalisation de modélisations hydrauliques, selon les périodes de retour définies en phase 1, pour chaque scénario.

Les travaux des aménagements retenus pourront être inscrits à la révision du PAPI.

- Phase 4 - Concertation et consolidation du diagnostic

Préparation et organisation d'ateliers de concertation pour partager et consolider les résultats du diagnostic territorial avec les acteurs concernés.

- Phase 5 - Plan d'actions

Conclusions du diagnostic de territoire et proposition d'actions en concertation avec les acteurs concernés en vue de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CCPMF

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Plaines et Monts de France

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service assainissement et inondations

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 188 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Etude des scénarios proposés; Analyses ACB-AMC; Dépôt des dossiers réglementaires; Autorisation lancement des travaux

## AXE 5 : Réalisation de travaux d'adaptation des bâtiments face au risque d'inondation (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 282

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'apporter des adaptations techniques simples à certains bâtiments inondables, permettant de réduire le délai de retour vers la normale.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental (2012-2015) a mis en évidence l'intérêt de la mise en œuvre d'actions structurelles peu coûteuses au regard du coût des dommages évités.

Ces recommandations consistaient notamment en :

- la mise en place de supports (rails) pouvant accueillir des batardeaux sur certaines parties spécifiques du bâtiment,
- la mise en place de clapets anti-retour au niveau des rejets vers le réseau d'eaux usées.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Collège Paul Eluard de Vigneux-sur-Seine
- Collège Wolfgang Amadeus Mozart d'Athis-Mons
- Collège Ferdinand Buisson de Juvisy-sur-Orge
- Collège Juliette Adam de Gif-sur-Yvette

Pour rappel, les mesures structurelles relatives au collège Félix Esclangon de Viry-Châtillon font l'objet d'une fiche à part.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Collège du Conseil départemental impactés par les inondations de la Seine et de ses affluents essonniers.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de la Construction et de la Maintenance des Bâtiments

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité d'un collège en zone inondable (CD Essonne 91)

Identifiant SaisiePAPI : 281

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'apporter des adaptations techniques sur le collège Félix Esclangon à Viry-Chatillon, à l'occasion de travaux de restructuration programmés afin de rendre le bâtiment plus résilient (capacité à résister en réduisant les dommages et en permettant un retour rapide vers la normale)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic du collège réalisé entre 2012 et 2015 a permis d'identifier les actions de réduction de la vulnérabilité du bâtiment :

- Mettre en place des supports (rails) pouvant accueillir des batardeaux (0,8 m de haut maxi) et autres dispositifs d'obturation temporaires des points d'entrée potentiels situés en dessous de la crête des batardeaux
- Déplacer définitivement vers les étages supérieurs ou dans les zones hors d'eau les équipements stratégiques pour le fonctionnement des bâtiments :- équipements électriques (TGBT au sous-sol des logements de fonction et de la demi-pension, TD au sous-sol situé sous le bâtiment de l'administration),
- équipements de chaleur (sous-stations au sous-sol de la demi-pension et chaufferies au sous-sol du bâtiment des salles de cours ouest).
- Selon la faisabilité technique, remplacer le second œuvre et les gros équipements (comme le monte-charge) des locaux inondables avec des matériaux moins ou pas sensibles à l'eau,
- Poser des clapets anti-retour au niveau des rejets vers le réseau d'eaux usées dans le sous-sol du bâtiment de demi-pension.

Le Conseil départemental n'est pas encore en capacité d'estimer financièrement l'enveloppe financière des adaptations à apporter dans le cadre plus global des travaux de restructuration.

A ce stade, une enveloppe de 400 000 € HT a été fixée, correspondant au coût d'une adaptation équivalente sur un collège inondable du Val-de-Marne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Collège du Conseil départemental impacté par les inondations de la Seine et de ses affluents essonniers.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Essonne 91

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Direction de la Construction et de la Maintenance des Bâtiments

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux

## AXE 5 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des stations locales automatisées du réseau départemental d'assainissement (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 190

### OBJECTIF

Recenser les équipements d'assainissement départementaux (stations locales....) dont le fonctionnement reste à sécuriser en prenant en compte les impacts directs et indirects d'une crue majeure (coupure de l'alimentation électrique...).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs stations locales ont été modifiées ces dernières années pour se prémunir des effets directs induits par une crue majeure de la Seine ou de la Marne. La mise à jour de ce diagnostic permettra d'identifier les équipements qui restent à adapter ou sécuriser. Les éléments issus de l'étude de vulnérabilité portée par le SIAAP fournira des éléments utiles pour bien prendre en compte le risque de résurgence. Les conséquences indirectes d'une crue, comme par exemple une coupure électrique, seront prises en compte à partir des éléments fournis par Enedis. Ce recensement pourra déboucher sur des aménagements/travaux via une future action pour la deuxième moitié du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 20 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic de la vulnérabilité réalisés

## AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité de bâtiments départementaux situés en zone inondable (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 189

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'effectuer un ou des diagnostics des batiments départementaux de certaines directions.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les sites concernés par la réalisation de ce diagnostic de la vulnérabilité sont des bâtiments et équipements départementaux (centres PMI, crèches, collèges...) gérés par des directions du Département. Ces diagnostics pourront être complétés par une phase de travaux permettant de réduire la vulnérabilité des batiments ou des usages de ces batiments aux crues de Seine ou de Marne.

A priori en HT car semble lié à de l'investissement

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Confié à un ou des bureaux d'études agréés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic réalisés

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de la station anti-crue Place Poulmarch à Saint-Denis (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 267

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux relatifs à la protection des équipements de la station locale à double fonction de contrôle des déversements en Seine et de pompage anti-crue située place Poulmarch à Saint-Denis dans le cadre plus large de sa reconstruction.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La station anti-crue place Poulmarch est vulnérable aux inondations de la Seine, en particulier au niveau de son local technique enterré. La cote du terrain naturel est de 38,70 mNGF, la station est donc submergée dès le scénario R0,9 (cote maximum dans le casier : 28,89 mNGF). Le réaménagement concerne principalement la pose d'un dégrilleur automatique et la mise en sécurité du local technique de la station anti-crue sur la base du diagnostic de vulnérabilité de 2003. Cette fiche action concerne uniquement ce second aspect : la protection de la station anti-crue face à une crue de Seine. Les travaux retenus pour la mise en sécurité du local technique face aux inondations seront réalisés en même temps que la pose d'un dégrilleur automatique.

En HT car de l'investissement

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 800 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux

## AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité d'équipements du « site Bonneuil 2 » en lien avec la gestion du réseau départemental d'assainissement et la qualité de l'eau (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 154

### OBJECTIF

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. Aussi, en cas de crue majeure, les différents bâtiments occupés par des Services de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) sont susceptibles d'être impactés par les conséquences de l'inondation, directement ou indirectement (fragilité électrique, problème d'accès, etc.).

Certains équipements ont fait l'objet de premières réflexions comme les sites de Mesly et de Rieffel à Maisons-Alfort, qui accueillent respectivement les équipes s'occupant de l'entretien des réseaux d'assainissement et celles qui s'occupent de la maintenance des stations électromécaniques mais aussi du système de supervision et de télégestion appelé VALERIE. Des procédures de mise en sécurité et d'évacuation de ces sites ont été mises en place avec des sites de repli et la continuité des missions associées.

Mais, la vulnérabilité d'un troisième bâtiment, qui abrite des installations sensibles reste à étudier. Sur ce site, situé à Bonneuil-sur-Marne au 2 avenue des Violettes, et dénommé « Bonneuil 2 », sont notamment implantés le Laboratoire Départemental de Santé Départementale (LDSE) et le PC Sécurité de la Direction (Service Gestion des Flux - DSEA) qui a pour mission de garantir la sécurité des interventions en réseau d'assainissement des agents et prestataires du Département.

Ce bâtiment ne fait pas partie de la liste initiale des bâtiments concernés par les actions 5-4-7 et 5-4-8 portées par le Département, établie sur la base du PPRI et n'intégrant de fait pas les locaux qui seraient inondés en cas de crue millénale ou qui seraient concernés par un risque de fragilité électrique.

Or, au regard de l'inondation, le Site de Bonneuil 2 serait concerné par une inondation pour un aléa millénal (Cf. Cartographie Directive Inondation), de nature à impacter le rez-de-chaussée de l'immeuble où se trouve le Laboratoire départemental de santé environnementale. De plus, lors d'une crue, et bien avant l'inondation des locaux, ce bâtiment est particulièrement sensible au risque de fragilité électrique de nature à perturber la continuité de l'activité sur ce site mais aussi à détériorer les multiples et onéreux appareils de laboratoire, et donc le retour à la normale.

Les objectifs de cette action sont de réaliser :

- Une étude de vulnérabilité du Site Bonneuil 2 permettant d'identifier, d'une part, les impacts indirects (fragilité électrique, accès, etc.) d'une crue centennale et, d'autre part, les impacts directs en cas de crue millénale.
- Une étude de l'opportunité ou de la faisabilité d'une relocalisation possible de ces installations stratégiques en dehors de la zone impactée (directement ou indirectement) par l'inondation.
- Des travaux de réduction de vulnérabilité de ces équipements y compris, si cela se justifie, les travaux ou dépenses associées à la relocalisation de ces équipements en dehors des zones impactées par les conséquences de l'inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste donc en la conduite d'une étude de vulnérabilité du Site « Bonneuil 2 » et en particulier :

- Du Laboratoire Départemental de Santé Environnementale (LDSE) en cas de crue majeure. Ce Laboratoire est un service public du Conseil départemental du Val-de-Marne. Son expertise et sa fiabilité le positionnent comme un acteur incontournable de la santé publique et de l'environnement en région parisienne. Il réalise des prélèvements et des analyses d'eaux de différentes origines et propose également, depuis le printemps 2014, des prélèvements et des mesures de la qualité de l'air intérieur. Le Laboratoire met son savoir-faire au service de clients très différents : collectivités locales, particuliers, établissements de santé, piscines, industriels, professionnels (travaux publics, plombiers...) ou services en charge de la santé et de l'environnement. Outre l'exécution de prestations externes, réalisées aux bénéfices de ses clients, le LDSE



réalise également des prestations en interne au CD94 comme l'analyse de la qualité des eaux distribuées dans les équipements départementaux, notamment ceux qui reçoivent du public (crèches, collèges, Centre PMI, etc.). En période de crue, le maintien de l'activité du Laboratoire sera donc essentiel pour s'assurer que l'eau distribuée dans ces établissements est de bonne qualité et ainsi garantir la continuité de l'activité au sein des équipements départementaux. Plus globalement, c'est l'ensemble de la continuité de l'activité socio-économique du territoire qui bénéficiera de l'action. A la décrue, cette mission sera également essentielle, pour permettre le contrôle préalable à la réouverture de tout site qui aurait été inondé, permettant ainsi le redémarrage rapide de l'activité et du service public rendu à la population. Enfin, il convient de préciser que la sécurisation de bâtiment et des équipements associés permettra au Département de poursuivre les analyses avec l'accréditation COFRAC.

- Du PC Sécurité de la direction, qui permet, en lien avec le PC VALERIE, d'assurer la supervision de l'ensemble du réseau départemental d'assainissement (y compris la réalisation de manœuvres à distance) et de garantir la sécurité des interventions en réseau.

- Plus globalement du bâtiment dans son ensemble (installations électriques, climatisation, etc.), puisque deux autres services sont hébergés sur le site (service industriels diagnostic des réseaux autosurveillance, et service études générales assainissement et milieux aquatiques).

Les installations sensibles accueillies sur ce site étant particulièrement stratégiques, tant pour ce qui relève de la continuité de l'activité du LDSE que de la continuité de l'action des services de l'assainissement, l'action consistera également en l'étude de l'opportunité ou de la faisabilité d'une relocalisation possible de ces installations stratégiques en dehors de la zone impactée (directement ou indirectement) par l'inondation.

La réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité de ces équipements, y compris, si cela se justifie, les travaux ou dépenses associées à la relocalisation de ces équipements en dehors des zones impactées par les conséquences de l'inondation, sont intégrés dans la présente action.

A noter : Les cahiers des charges des études menées dans le cadre de cette action devront permettre de distinguer précisément les prestations qui relèvent de la réduction de la vulnérabilité du bâtiment dans son ensemble, du LDSE, du PC sécurité, de manière à faciliter l'instruction par les services de l'Etat, ou par les autres financeurs (AESN, etc.) des dossiers de demande de subventions relatifs à cette action.

Coût prévisionnel :

Etudes : 50 000 € HT (montant du diagnostic tenant compte des spécificités techniques et des enjeux stratégiques du site étudié : présence du laboratoire et du PC sécurité).

Travaux : à préciser en phase 2, au moment de la révision à mi-parcours du PAPI, à l'aune des informations fournies par les diagnostics de vulnérabilité réalisés en phase 1.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement En lien avec Direction des Bâtiments et avec la Direction de la logistique En lien avec le propriétaire du bâtiment

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des études Mise en œuvre des recommandations (y compris travaux de réduction de la vulnérabilité ou relocalisation en dehors des zones impactées par les conséquences de l'inondation)

## AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité des stations électromécaniques du réseau départemental d'assainissement exposées à un risque de crue extrême (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 155

### OBJECTIF

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. En cas de crue majeure, les stations électromécaniques gérées par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) sont susceptibles d'être directement impactées par les conséquences de l'inondation.

L'ensemble des équipements électromécaniques exposés à une crue centennale a fait l'objet de diagnostics de réduction de la vulnérabilité dès 2005. Des travaux de réduction de la vulnérabilité de ces installations au risque d'inondation ont été lancés en suivi, permettant ainsi d'améliorer la résilience du réseau départemental d'assainissement, en cas de survenue d'une crue centennale.

Les réflexions menées depuis, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, ont permis d'affiner la connaissance de l'aléa et ont permis de caractériser une crue de fréquence extrême (millénale). Certaines stations électromécaniques gérées par la DSEA étant exposées à ce risque de crue extrême, le Département du Val-de-Marne souhaite initier une réflexion visant à mieux appréhender les impacts qu'auraient une telle crue sur les installations liées au réseau départemental d'assainissement.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif 1 du Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Seine-Normandie (2022-2027) « Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité » contenant notamment des dispositions incitant les collectivités territoriales à établir des diagnostics et à mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité de ses équipements et bâtiments exposés au risque inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décompose en deux phases :

Phase 1 - Diagnostic des 68 stations électromécaniques exposées à une crue extrême.

- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de 68 stations électromécaniques exposées à une crue extrême (au titre de la Directive Inondation).
- Réalisation d'une étude d'opportunité permettant de définir, parmi ces 68 stations électromécaniques exposées à une crue extrême et diagnostiquées, celles qui pourraient faire l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation (intérêt à agir).

Cette phase se déroulera sur la période 2022-2024 (Avant la révision à mi-parcours du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes).

Phase 2 - Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations des stations électromécaniques diagnostiquées et sur lesquelles le Département aurait un intérêt à agir.

Ces travaux seront inscrits dans le cadre du PAPI sur la période 2024-2027 (A l'occasion de la révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes). En effet, il convient d'attendre le résultat des investigations menées lors de la Phase 1 de cette action pour disposer des chiffrages correspondants aux travaux.

- Phase d'étude : 2022-2024
- Phase de travaux : 2025-2027

Coût prévisionnel :

Le patrimoine se compose de :

- 33 stations avec des bâtiments extérieurs dont 24 sont déjà protégés pour une crue 1910 (porte étanche, TGBT surélevés, Batardeaux étanches).
- 18 stations enterrées dont les trappes ne sont pas étanches,
- 17 abris maçonnés non protégés à ce jour, même pour une crue de niveau 1910.

Etudes :

- Diagnostics de vulnérabilité : 52 300 € HT :- 1 000 € par station avec des bâtiments extérieurs, soit 33 000€ pour les 33 sites ;
- 600 € par station enterrée, soit 10 800€ pour les 18 sites ;
- 500 € par abri maçonné, soit 8 500 € pour les 17 sites.
- Etude d'opportunité / Intérêt à agir : 42 200 € HT- 800 € par station avec des bâtiments extérieurs, soit 26 400€ pour les 33 sites ;
- 500 € par station enterrée, soit 9 000€ pour les 18 sites ;
- 400 € par abri maçonné, soit 6 800 € pour les 17 sites.

Travaux :

- A définir (Le coût des travaux correspondant sera inscrit lors de la révision à mi-parcours du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, sur la base des éléments issus des diagnostics et des arbitrages réalisés dans le cadre de l'étude d'opportunité).

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Exploitation et Supervision des Equipements du Réseau - SESER, en lien avec le Service Gestion des Flux (service contributeur) et la Section Politique de l'Eau (appui))

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 94 500 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés Réalisation de l'étude d'opportunité Nombre de stations ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité (+ coûts associés)

## AXE 5 : Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité des stations électromécaniques gérées par le service départemental d'assainissement exposées au risque de résurgence identifié dans le cadre de l'étude hydraulique de vulnérabilité du système d'assainissement (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 156

### OBJECTIF

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. En cas de crue majeure, les stations électromécaniques gérées par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) sont susceptibles d'être directement impactées par les conséquences de l'inondation.

L'ensemble des équipements électromécaniques exposés à une crue centennale a fait l'objet de diagnostics de réduction de la vulnérabilité dès 2005. Des travaux de réduction de la vulnérabilité de ces installations au risque d'inondation ont été lancés en suivi, permettant ainsi d'améliorer la résilience du réseau départemental d'assainissement. Une réflexion concernant l'analyse et la réduction de vulnérabilité de ces équipements à un risque de crue millénaire est également proposée dans le cadre du PAPI 2022-2027.

Au-delà des impacts directs d'une crue majeure (débordement de cours d'eau), les équipements électromécaniques gérés par la DSEA sont exposés à des impacts indirects, qui sont aujourd'hui mieux connus. Ainsi, dans le domaine de l'assainissement, le SIAAP a piloté dans le cadre du précédent PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, une étude hydraulique de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure (étude encore en cours). Les premiers résultats de cette étude ont révélé un risque de résurgence associé à différentes situations hydrologiques qui pourrait menacer l'intégrité structurelle et fonctionnelle des équipements départementaux.

Aussi, le Département du Val-de-Marne souhaite, à travers cette action, appréhender et réduire la vulnérabilité des installations électromécaniques qu'il gère à ce risque nouvellement identifié.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif 1 du Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Seine-Normandie (2022-2027) « Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité » contenant notamment des dispositions incitant les collectivités territoriales à établir des diagnostics et à mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité de ses équipements et bâtiments exposés au risque inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décompose en deux phases :

Phase 1 - Diagnostic des 69 stations électromécaniques exposées au risque de résurgence identifié par le SIAAP.

- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des 69 stations électromécaniques exposées au risque de résurgence identifié par le SIAAP (et plus généralement toutes remontées de nappes).

- Réalisation d'une étude d'opportunité permettant de définir, parmi ces 69 stations électromécaniques exposées à ce risque et diagnostiquées, celles qui pourraient faire l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation (intérêt à agir). Ainsi, les mises en protection des stations identifiées pourront être mises en cohérence avec la crue 1910, voire millénaire.

Cette phase se déroulera dans le cadre du PAPI sur la période 2022-2024 (Avant la révision à mi-parcours du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes).

Phase 2 - Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations des 69 stations électromécaniques diagnostiquées.

Ces travaux seront inscrits dans le cadre du PAPI sur la période 2024-2027 (A l'occasion de la révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes). En effet, il convient d'attendre le résultat des investigations menées lors de la Phase 1 de cette action pour disposer des chiffres correspondants aux travaux.

#### Coût prévisionnel :

Par station, il s'agira de voir par où les résurgences impacteront concrètement la station, quels équipements (moteur des vannes, TGBT, groupe électrogène fixes, alimentation HT, ...) en considérant aussi comment sont protégés ces équipements contre la crue 1910 (cohérence des côtes et moyens de protection).

- 14 abris maçonnés : 6 stations de pompage, 5 stations anti-pollution, 3 stations de vannage,
- 24 stations enterrées : 6 stations de pompage, 6 stations anti-pollution, 10 stations de vannage dont EV3 (bassin), 2 prises d'eau (PG1/PG2) du bassin des Cormaille à Ivry-sur-Seine,
- 31 stations locaux extérieurs : 26 stations de pompage d'eaux usées ou anti crue, 4 stations de vannage, 1 station anti-pollution.

Etudes : d'un montant estimé de 99 800 € HT se décomposant de la façon suivante :

- Etude d'opportunité : 42 400 € HT, répartis en :- 400 € par abri maçonné, soit 5 600€ pour les 14 sites ;
- 500 € par station enterrée, soit 12 000€ pour les 24 sites ;
- 800 € par station avec locaux extérieurs, soit 24 800 € pour les 31 sites.
- Diagnostics de vulnérabilité : 52 400 € HT, répartis en :- 500 € par abri maçonné, soit 7 000€ pour les 14 sites ;
- 600 € par station enterrée, soit 14 400€ pour les 24 sites ;
- 1 000 € par station avec locaux extérieurs, soit 31 000€ pour les 31 sites.
- + Station VL2 - Diagnostic de vulnérabilité : 5 000 € HT.

#### Travaux :

- XXX XXX € HT (Chiffrage à ajuster lors de la révision du PAPI à mi-parcours).
- + Station VL2 (patrimoine SIAAP) - Travaux de réduction de vulnérabilité : ((Chiffrage à ajuster lors de la révision du PAPI à mi-parcours))

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Exploitation et Supervision des Equipements du Réseau – SESER, en lien avec le Service Gestion des Flux (service contributeur) et la Section Politique de l'Eau (appui))

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 99 800 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude d'opportunité Nombre de diagnostics réalisés Nombre de stations ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité (+ coût associé)

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 157

### OBJECTIF

L'objectif de ces travaux sera de réduire la vulnérabilité des équipements gérés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne. La liste des travaux à engager a été établie à la suite de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des équipements départementaux finalisés en mars 2020.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les diagnostics de vulnérabilité au risque Inondation, réalisés entre fin 2016 et mars 2020, ont permis d'identifier la nature des travaux à engager afin de réduire la vulnérabilité des équipements concernés. Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), de travaux de rehausse des équipements sensibles (tableaux électriques...), du déplacement de chaufferies, etc.

En 2020, une demande de subvention au titre du Fonds Barnier a pu, d'ores et déjà, être déposée afin de planifier, en 2021, des travaux de réduction de la vulnérabilité sur le collège Henri Barbusse à Alfortville, avec une phase de préparation de ces travaux prévue dès la fin de l'année 2020. Ces travaux consistent à déplacer les équipements techniques afin d'améliorer la résilience du bâtiment au risque d'une crue centennale.

L'essentiel des travaux à effectuer, sur la base des diagnostics réalisés, seront programmés dans le cadre du PAPI 2023-2029. Sur les 59 bâtiments diagnostiqués vulnérables, 31 établissements ont été identifiés pour faire l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité. Les bâtiments qui n'ont pas été retenus dans cette pré-liste pourront toutefois faire l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation lors de projets globaux de réhabilitation ou de reconstructions.

Les premiers travaux pourraient intervenir dès 2022 et s'échelonner sur toute la durée du PAPI et au-delà.

Mi-2022 : demande de dossiers de subvention pour des opérations de travaux de réduction de la vulnérabilité structurelle des équipements.

2022-2027 : travaux de protection sur les bâtiments répertoriés avec pour objectif de protéger 6 établissements par année.

Pour faire état de l'avancement à mi-parcours de l'action de réduction de la vulnérabilité des bâtiments il est proposé de faire un point sur le nombre de bâtiments protégés. Les travaux sont actuellement en cours de programmation afin qu'ils puissent commencer dès le début du PAPI 2023-2029. A ce titre, le Conseil départemental du Val-de-Marne souhaite atteindre à mi-parcours environ 50% de bâtiments protégés issu de la liste retenus pour les travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation (31 bâtiments). La révision à mi-parcours permettra de pouvoir réajuster les enveloppes budgétaires estimées et de pouvoir poursuivre l'action entreprise.

Coût prévisionnel :

L'enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre de cette action a été évaluée par la Direction des Bâtiments. Compte tenu du nombre d'équipements situés en zone inondable et de tous les travaux devant accompagner le déplacement de ces organes vitaux, l'enveloppe globale pour ces travaux de réduction de la vulnérabilité a été évaluée à environ 3 750 000 euros TTC. La réalisation de ces travaux sera échelonnée dans le temps en fonction des capacités annuelles d'investissement du Conseil départemental du Val de Marne.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Bâtiments (Réduction de la vulnérabilité structurelle des équipements)

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 3 125 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de bâtiments protégés et budget affecté aux travaux.



## AXE 5 : Réalisation d'un diagnostic de territoire comprenant des études et un plan d'actions sur les affluents (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

Identifiant SaisiePAPI : 150

### OBJECTIF

La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne est traversée d'est en ouest par la Marne et comprend de nombreux affluents (Morbras, ru de Chantereine, ru du Merdereau, ru du Maubuée).

Toutes les communes du territoire ont déjà été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle pour inondation et coulées de boues. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a confié une nouvelle compétence « GEMAPI » aux EPCI à fiscalité propre dès le 1er Janvier 2018.

La CA Paris-Vallée de la Marne assure la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur une partie de son territoire, l'autre partie étant déléguée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbas.

Un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est en cours d'élaboration sur le périmètre des communes de Vaires-sur-Marne, Torcy, Noisiel, Champs-sur-Marne et Chelles. Ce PPRI n'intègre pas l'ensemble du périmètre de la CA et ne prend pas en compte l'ensemble des affluents, alors que les petits affluents, comme les rus par exemple, contribuent largement au risque inondation.

L'objectif 1.3 du SAGE Marne-Confluence demande de plus d' "Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire et rendre lisible l'eau dans la ville en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages".

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne n°2, porté par l'EPTB Seine-Grands-Lacs, en cours d'élaboration, la CA Paris-Vallée de la Marne souhaite engager un travail d'approfondissement de la compétence GEMAPI sur son territoire sous l'angle de la prévention des inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes), en la connectant à d'autres thématiques en lien avec le projet de développement du territoire.

Cette étude s'inscrit également dans le cadre de la « directive inondation » transposée en droit Français dans la loi portant engagement national pour l'environnement du 13 juillet 2010 et dans le décret N°2011-227 du 2 mars 2011, relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Cette étude puis sa déclinaison sous forme d'actions vise donc à prendre en compte le risque inondation sous ses différentes formes et sur l'ensemble du territoire avec pour objectifs :

- Améliorer la connaissance du risque inondation par les affluents,
- Améliorer la connaissance du risque inondation par ruissellement,
- Améliorer la connaissance du risque inondation par remontée de nappes,
- Mener une réflexion globale sur les aléas et les enjeux du territoire en matière d'inondation et permettre une meilleure appropriation par les élus et acteurs du territoire,
- Servir de support de base à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et intégrer la gestion des inondations dans le projet de développement territorial,
- Réduire à court, moyen et long terme la vulnérabilité face aux inondations,
- Respecter la réglementation liée à la compétence GEMAPI,
- Définir, en lien avec la compétence GEMAPI, un plan d'actions permettant de limiter le risque inondation, réduire la vulnérabilité, rétablir la continuité écologique et la restauration des milieux aquatiques et humides,
- Etudier quelques projets d'actions plus en détails afin d'accélérer la mise en œuvre d'actions sur les territoires les plus à risque.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de cette action, un Comité de Pilotage comprenant l'ensemble des partenaires sera mis en place, tant pour suivre le déroulé de l'action que pour préfigurer la gouvernance sur la compétence GEMAPI.

L'étude des enjeux et de l'aléa inondation comprendra notamment :

- Analyse globale du territoire pour identifier les principales sources de vulnérabilité,
- L'identification sous Système d'Information Géographique de la vulnérabilité au risque inondation, en se basant notamment sur les événements historiques, les études en cours ou déjà réalisées et des entretiens avec les acteurs du territoire (économique, social, environnemental...) :
- Risque d'inondation par débordement (plusieurs scénarios de crue seront analysés au travers d'une modélisation pour identifier les seuils critiques d'inondation), sur la base du plan de prévention des risques inondations de chaque commune,

- Risque d'inondation par ruissellement consécutif à des pluies orageuses (différents scénarios seront étudiés au travers d'une modélisation), en identifiant les principaux axes de ruissellement sous SIG,

- Risque d'inondation par remontée de nappes alluviales avec pose de piézomètres,

A noter que de nombreux points de ce diagnostic (identification des zones inondables, des axes de ruissellement...) seront couplées avec et alimenteront les études sur les affluents (Chantereine, Merdereau, Morbras) prévues au contrat Trames Vertes et Bleues Marne Confluence 2018-2023.

- Une évaluation de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'élaboration de préconisations, recommandations en termes de constructibilité et de gestion des espaces, et un zonage du risque inondation global (Marne, affluents, ruissellement),

- Une compilation de ces différentes données au sein d'une carte d'aléa et d'enjeux globale,

- Entretiens avec des acteurs locaux pour bénéficier de l'expérience et de la connaissance de terrain,

- Identifier et chiffrer des leviers et actions permettant de diminuer ce risque inondation. Seront notamment étudiés :

- La création et restauration des zones d'expansion de crues,

- La création et restauration des zones humides,

- La création et préservation des freins au ruissellement (noues, haies...),

- Classification des espaces en fonction de leur potentiel de désimperméabilisation et une priorisation des zones à désimperméabiliser,

- La restauration de la continuité écologique et la renaturation des rus

A noter que plusieurs de ces leviers (création/restauration de ZH, renaturation/restauration des rus etc) sont mentionnés au contrat Trames Vertes et Bleues Marne Confluence 2018-2023.

- Ateliers de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services techniques, associations, opérateurs de réseaux, syndicats) afin qu'un plan d'actions chiffré puisse être co-construit sur la base des leviers identifiés, hiérarchisés et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée par les élus,

- Poursuite jusqu'au stade avant-projet des actions prioritaires identifiées.

Ces actions pourront par la suite être inscrites dans le PAPI lors de sa révision ou obtenir l'aide de tout autre programme permettant leur mise en œuvre.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Maître d'Ouvrage de l'action : CAPVM. Partenaires identifiés : Syndicat Marne Vive, Commission Locale de l'Eau, Syndicate Mixte d'Aménagement du Morbras, DRIEE, DDT77, AESN, communes

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Diagnostic des enjeux et de l'aléa, liste d'actions identifiées, compte-rendu des réunions du COPIL, nombre de documents d'urbanisme et documents cadres ayant intégré le risque inondation

## AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité du territoire (EPT Grand Orly Seine Bièvre)

Identifiant SaisiePAPI : 191

### OBJECTIF

Connaitre le territoire en matière de vulnérabilité. L'EPT GOSB est une collectivité récente et a besoin d'avoir un document fiable et complet sur la vulnérabilité de son territoire. Aujourd'hui l'EPT s'appuie sur la connaissance des agents transférés des villes et sur les PCS des villes qui en ont un.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic est outil stratégique et opérationnel d'aide à la décision. Il permet de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés (voir infra) afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de cette vulnérabilité.

Le diagnostic contient une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu). Il présente une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux avec les connaissances en matière d'aléas : débordement, ruissellement, remontée de nappes. Il propose des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée. Les résultats de ce diagnostic seront utilisés pour le recensement complet des équipements publics vulnérables de l'EPT. Ce diagnostic est un préalable indispensable avant la réalisation du diagnostic de vulnérabilité des équipements de l'EPT objet de la fiche 221.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bièvre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage - la DGA espace public pilote

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude - nombre de cotech et de copil réalisé

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité des équipements de l'EPT (EPT Grand Orly Seine Bièvre)

Identifiant SaisiePAPI : 221

### OBJECTIF

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des équipements de l'EPT pour mieux connaître leur exposition au risque inondation

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'établir le niveau de vulnérabilité d'un équipement .

L'objectif est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité. Le diagnostic doit identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, proposer des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites.

Les diagnostics sont réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. Nécessité au préalable de cibler le ou les équipements identifiés comme étant les plus exposés par l'aléa inondation (par exemple à l'occasion de l'élaboration du diagnostic territorial). Les sites diagnostiqués seront sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux pour le retour à la normale.

A ce jour 37 équipements (Bibliothèques, ludothèques, médiathèques, piscine, patinoire, espace culturel ...) recensés par la direction du patrimoine sont potentiellement concernés par le risque inondation. Ces 37 équipements feront chacun l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité.

La direction du patrimoine bâti et les techniciens référents des bâtiments assureront le suivi des diagnostics. Les travaux préconisés dans les diagnostics seront ajoutés au PAPI dans le cadre de l'avenant.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Orly Seine Bièvre

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage - suivi par le Pôle Patrimoine Bâti

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 260 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de bâtiments diagnostiqués / nombre d'acteurs sensibilisés

## AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (EPT Grand Paris Grand Est)

Identifiant SaisiePAPI : 223

### OBJECTIF

étudier la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (postes et réseaux) situés en bord de Marne

- Identifier les zones de résurgence de crue via les remontés dans les réseaux et ouvrages d'assainissement.
- Définir une stratégie de protection des personnes et des biens par la surveillance et l'obturation des exutoires d'assainissement en période de crue

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les bords de Marne (en particulier en rive gauche à Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand) font l'objet d'inondations récurrentes, parfois même avant que la Marne ne déborde, par remontée des eaux dans les ouvrages d'assainissement, inondant ainsi les points bas. Par ailleurs, en cas d'inondation par débordement de la Marne, certains ouvrages (poste anti-crue par exemple) peuvent voir leur fonctionnement interrompu. Le SIAAP réalise une étude de la vulnérabilité des systèmes d'assainissement sur le périmètre du syndicat (IDF).

A l'issue de cette étude, les 29 exutoires en Marne gérés par l'EPT GPGE feront l'objet d'une étude complémentaire pour préciser leur vulnérabilité et déterminer le niveau de protection à mettre en oeuvre (poste anti-crue, vanne d'isolement, clapet anti-retour, etc.) et ainsi offrir une meilleure protection aux biens et personnes situés sur les différents bassins versants.

Principales étapes de l'étude :

- Inspection réseau des exutoires dans le bassin versant est indéterminé (10 exutoires concernés)
- Levé topographique des ouvertures du réseau d'eaux pluviales (avaloirs et tampon d'assainissement non verrouillé) situé à proximité des berges (environ 300 points à lever)
- Modélisation hydraulique et étude d'impact des remontés dans le réseau (29 exutoires et bassin versant indépendant)
- Préconisation de travaux pour la protection contre les remontés et le maintien du service public de gestion des eaux urbaines

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Paris Grand Est

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** maîtrise d'ouvrage GPGE

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 96 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic réalisés

## AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité du territoire (EPT Grand Paris Seine Ouest)

Identifiant SaisiePAPI : 504

### OBJECTIF

Etudier la vulnérabilité du territoire de GPSO aux différents aléas afin de définir un plan d'actions adapté :

- diagnostics complémentaires de bâtiments publics si besoin ;
- prise en compte des aléas dans les futures opérations d'aménagement ou dans les documents d'urbanisme ;
- sensibilisation des populations impactées (bailleurs, habitants, entreprises, ...) ;
- édition d'outils de gestion de crise (main courante, PICS, ...)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic souhaité contient une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG constituée (a minima sur l'emprise maximale des inondations, tout aléa confondu).

Il présente une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux avec les connaissances en matière d'aléas (analyse multirisques)

Les résultats de ce diagnostic seront utilisés pour la mise en place d'un plan d'actions adapté, comprenant notamment :

- le recensement complet des équipements publics vulnérables de l'EPT et la réalisation de diagnostics complémentaires pour les bâtiments sensibles le cas échéant ;
- la prise en compte des enjeux dans les opérations d'aménagement existantes ou projetées, et dans les documents d'urbanisme ;
- la sensibilisation des bailleurs exposés aux zones inondables et l'accompagnement à la réalisation de diagnostics sur leurs bâtiments ;
- la sensibilisation des communes membres aux enjeux inondations, et l'accompagnement à la réalisation de diagnostics sur les équipements communaux ;
- le développement et la mutualisation d'outils numériques de gestion de crise ;
- des préconisations visant à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvagarde (PICS).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT GPSO

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Grand Paris Seine Ouest

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service Référent Gestion de Crise

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude / publication et partage du document - production de cartographies -

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité du Territoire Paris Est Marne et Bois (EPT Paris Est Marne et Bois)

Identifiant SaisiePAPI : 548

### OBJECTIF

Mieux connaître la vulnérabilité aux inondations des riverains et des entreprises (siège et/ou site d'activité). Réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées (parades organisationnelles ou structurelles) et permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités (directes et indirectes) des entreprises et habitat sur le territoire.

Au-delà de l'identification des risques, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir, puis mettre en œuvre, les mesures de réduction de la vulnérabilité (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes et des biens, réalisation de travaux de mitigation...).

L'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du futur PAPI complet ;
- D'identifier les motivations des parties associées pour la mise en place de ces mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette action étudiera la vulnérabilité : des infrastructures, des enjeux économiques, des établissements de santé, etc.

Phase 1 : état des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive des réseaux structurants, des riverains concernés et des entreprises en zone inondable ou pouvant être impactées (activités, accessibilité...) par les crues

Cette phase comprendra :

- La réalisation d'un inventaire par typologie de réseau, par population concernée et par typologie d'entreprises, commerces, établissements de santé...) et la synthèse des prescriptions des PPRI.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet, en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (établissement de fiches diagnostic type par typologie de bâti, estimation des dommages, réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées.

Phase 2 : Stratégie d'intervention

De part une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer en concertation avec les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, communes, gestionnaires de réseaux, partenaires financiers, entreprises, ...) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;

La planification des travaux à envisager.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris Est Marne et Bois

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Est Marne et Bois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude et amélioration de Population concernée et du nb d'entreprises concernées

## AXE 5 : Diagnostic de la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (EPT Paris Est Marne et Bois)

Identifiant SaisiePAPI : 559

### OBJECTIF

étudier la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (postes et réseaux) situés en bord de Marne

- Identifier les zones de résurgence de crue via les remontés dans les réseaux et ouvrages d'assainissement.
- Définir une stratégie de protection des personnes et des biens par la surveillance et l'obturation des exutoires d'assainissement en période de crue

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les bords de Marne font l'objet d'inondations récurrentes pour 9 des 13 communes du territoire, parfois même avant que la Marne ne déborde, par remontée des eaux dans les ouvrages d'assainissement, inondant ainsi les points bas. Par ailleurs, en cas d'inondation par débordement de la Marne, certains ouvrages (poste anti-crue par exemple) peuvent voir leur fonctionnement interrompu.

Le SIAAP réalise une étude de la vulnérabilité des systèmes d'assainissement sur le périmètre du syndicat (IDF).

A l'issue de cette étude, les exutoires en Marne gérés par l'EPT PEMB feront l'objet d'une étude complémentaire pour préciser leur vulnérabilité et déterminer le niveau de protection à mettre en oeuvre (poste anti-crue, vanne d'isolement, clapet anti-retour, etc.) et ainsi offrir une meilleure protection aux biens et personnes situées sur les différents bassins versants.

Principales étapes de l'étude :

- Inspection réseau des exutoires dont le bassin versant est indéterminé
- Levé topographique des ouvertures du réseau d'eaux pluviales (avaloirs et tampon d'assainissement non verrouillés) situé à proximité des berges
- Modélisation hydraulique et étude d'impact des remontés dans le réseau
- Préconisation de travaux pour la protection contre les remontés et le maintien du service public de gestion des eaux urbaines

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

EPTPEMB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Est Marne et Bois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de Batiments et équipements (EPT Paris Est Marne et Bois)

Identifiant SaisiePAPI : 551

### OBJECTIF

Réalisation des diagnostics de vulnérabilité pour une vingtaine de bâtiments et équipements

Le diagnostic doit d'une part identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, et proposer lorsque c'est pertinent des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites

Sur le territoire, les diagnostics de vulnérabilité concerneront différents types d'enjeux en zone inondable pour une quarantaine de bâtiments publics visés par la démarche

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les diagnostics s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

L'EPT pourra assurer une part d'animation, ou déléguer les relances auprès des propriétaires au prestataire. Il pourra également mettre en place des supports de communication pour diffuser la démarche (à indiquer dans la fiche action).

Les premiers sites identifiés sont les suivants :

- EcoPoint de Bonneuil
- le futur musée du territoire quai des guinguettes à Joinville;
- éventuellement, à la demande des communes, le patrimoine bâti des communes exposé au risque d'inondation sur le territoire

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris Est Marne et Bois

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Est Marne et Bois

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 140 000 €



## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité des réseaux d'assainissement du Territoire (EPT Paris Ouest La Défense)

Identifiant SaisiePAPI : 557

### OBJECTIF

- Etudier la vulnérabilité des réseaux d'assainissement, ouvrages et collecteurs situés en bord de Seine pour mieux connaître leur exposition au risque inondation
- Identifier les zones de résurgence de crue via les remontées dans les réseaux et ouvrages d'assainissement
- Définir une stratégie de protection des personnes et des biens par la surveillance et obturation des exutoires d'assainissement en période de crue

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les bords de Seine (en particulier Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes) font l'objet d'inondations récurrentes. Ces villes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle après les inondations et coulées de boues survenues en juin 2021.

A l'issue de cette étude, les exutoires en Seine gérés par l'EPT POLD feront l'objet des études opérationnelles AMOE préalables aux travaux pour déterminer le niveau de protection à mettre en oeuvre (poste anti-crue, vanne d'isolement, clapet anti-retour, etc.) et ainsi offrir une meilleure protection aux biens et personnes situées sur les différents bassins versant.

Principales étapes de l'étude :

- Inspection réseau des exutoires dans le bassin versant
- Levé topographique des ouvertures du réseau d'eaux pluviales (avaloirs et tampon d'assainissement non verrouillé) situé à proximité des berges
- Exploiter le modèle hydraulique existant et étude d'impact des remontés dans le réseau hors des secteurs déjà modélisés par le SIAAP.
- Préconisation de travaux pour la protection contre les remontés et le maintien du service public de gestion des eaux urbaines

Cette étude s'effectuera en lien avec les acteurs locaux tels que le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et le SIAAP. Elle permettra également la mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement et des Eaux Pluviales en cours d'élaboration.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de l'EPT POLD

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Ouest La Défense

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Organisation interne pour le pilotage

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'ouvrages inspectés et nombre de ml inspectés

## AXE 5 : Etude de diagnostic de la vulnérabilité du territoire de l'EPT Paris Ouest La Défense (EPT Paris Ouest La Défense)

Identifiant SaisiePAPI : 352

### OBJECTIF

étudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux) d'autre part. Cette première étape doit être menée à l'échelle d'un périmètre hydraulique cohérent pour pouvoir apprécier le degré d'exposition au risque inondation et le type d'enjeux concernés par ce risque en fonction des territoires.

Cette analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés. En effet, les collectivités ont besoin de diagnostiquer plus précisément cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire bonne prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire. De par sa situation géographique au cœur d'un méandre de la Seine, l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense est particulièrement vulnérable aux crues. 8 des 11 communes de l'EPT (Courbevoie, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes) sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations.

L'EPT a été impacté par de nombreuses crues depuis 1910 : 1924, 1955, 1982, 2001 et plus récemment 2016, 2018 et 2021.

7 des 11 communes de l'EPT (Courbevoie, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud) ont été classées en état de catastrophe naturelle pour la crue du 15 janvier au 2 février 2018, ainsi que plus récemment en juin 2021 pour les communes de Rueil-malmaison, Nanterre et Suresnes.

Ces crues sont susceptibles d'impacter les réseaux d'assainissement, par exemple, par l'entrée d'eau dans les réseaux, empêchant l'évacuation des eaux usées, ou en mettant hors service certaines installations de pompage.

Le territoire est également sensible au risque de ruissellement urbain, de part les pentes du terrain de certains secteurs, l'importante urbanisation et la densité d'habitants. En effet, les Hauts-de-Seine sont le département le plus dense juste derrière Paris. Les orages plus fréquents et plus intenses depuis plusieurs années conduisent à la saturation des réseaux d'assainissement et à des débordements. Plusieurs communes de l'EPT ont été classées en état de catastrophe naturelle suite à des orages provoquant un ruissellement urbain très important (1992, 2006, 2020, 2021).

Le cas échéant, des propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux). Les données des services de l'ensemble des communes de l'EPT POLD devront être compilées et disponibles dans le SIG de l'EPT.
- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas : débordement, ruissellement, remontée de nappes. Il s'agira de quantifier des indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre PAPI et à l'échelle communale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations. Cette analyse devra reprendre

l'ensemble des diagnostics et programmes d'action identifiés dans le cadre du schéma directeur assainissement et eaux pluviales de l'EPT, en cours d'élaboration.

- Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de l'EPT POLD

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Paris Ouest La Défense

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité territorial à l'inondation : un outil de prévention à l'échelle de l'EPT Plaine Commune (EPT Plaine Commune)

Identifiant SaisiePAPI : 260

### OBJECTIF

La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité territorial au risque inondation permettra à l'EPT Plaine Commune d'étudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations. Cette démarche est engagée dans le but d'anticiper le phénomène et les dégâts associés au niveau local et territorial, et de construire la résilience du territoire face aux inondations. Ce diagnostic sera une étape préalable afin d'élaborer le futur plan de sauvegarde intercommunal face au risque inondation.

Ce diagnostic permettra de mieux évaluer l'ampleur d'un phénomène d'inondation au sein des communes, notamment pour les villes d'Epinay-Sur-Seine, de Saint-Ouen-Sur-Seine, de L'île-Saint-Denis et de Saint-Denis qui sont les 4 villes incluses dans le PPRI de la Seine dans le département de Seine-Saint-Denis.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PPRI de Plaine Commune est basé sur le diagnostic réalisé par le service de la protection civile de la préfecture de Seine Saint Denis de 2007 et le rapport du Service de la Prévention des Risques et des Nuisances DIEE IDF de 2015. Afin de permettre l'actualisation du PPRI et la constitution d'un Plan de sauvegarde intercommunale, la base de connaissance et l'appréciation de la vulnérabilité du territoire de Plaine Commune doit être mise à jour au regard des évolutions économiques, environnementales, patrimoniales.

La confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux d'autre part est une première étape qui doit être menée à l'échelle d'un périmètre hydraulique cohérent pour pouvoir apprécier le degré d'exposition au risque inondation et le type d'enjeux concernés par ce risque en fonction des communes, notamment pour les villes d'Epinay-Sur-Seine, de Saint-Ouen-Sur-Seine, de L'île-Saint-Denis et de Saint-Denis. Ces communes ont été touchées par plusieurs épisodes d'inondations ces dernières années, soit causés par des crues de la Seine, soit par de très fortes précipitations (ruissellement urbain). Les derniers épisodes sont ceux de mai-juin 2016, janvier 2018, mars 2020, février 2021. Deux périodes sont à risque dans l'année pour notre territoire, la fin de l'hivers entre janvier et février, mars au plus tard et la fin du printemps entre mai et juin.

Cette analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés. En effet, notre collectivité a besoin de diagnostiquer plus précisément cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire bonne prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire. De nouveaux quartiers ont émergés ces dernières années, on peut notamment le quartier des Dock à Saint-Ouen, le cœur de l'île-Saint-Denis, les bords de Seine à Saint-Denis qui sont particulièrement touchés lors des épisodes d'inondations.

Le cas échéant, des propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée de l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation (de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux)
- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas : débordement, ruissellement, remontée de nappes. Il s'agira de quantifier des indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre PAPI et à l'échelle communale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.

- Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de l'EPT Plaine Commune

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPT Plaine Commune

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude. Nombre de COPIL/COTEC réalisés | Nombre de diagnostics réalisés/actualisés

## AXE 5 : Accompagnement pour la réalisation d'études de la vulnérabilité au risque de crue à l'échelle du quartier (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 494

### OBJECTIF

Accompagner les collectivités souhaitant mieux appréhender la vulnérabilité des quartiers impactés par les crues ainsi que des zones protégées par le système d'endiguement métropolitain, sur leur territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'améliorer la connaissance en matière de vulnérabilité sur le territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris souhaite accompagner techniquement et financièrement les collectivités engageant des études de vulnérabilité à l'échelle du quartier.

En effet, mieux protéger les zones vulnérables et améliorer la gestion des débordements de rivière passe par l'amélioration de la connaissance sur une grande échelle.

La Métropole propose alors :

- de mettre à disposition les données et cartes développées concernant l'urbanisme, l'hydrologie et le risque inondation,
- de répondre aux questionnements techniques, administratifs et réglementaires,
- d'accompagner financièrement la réalisation des études par un bureau d'études expert.

Les résultats de ces études devront à minima :

- caractériser la vulnérabilité des quartiers,
- identifier les enjeux particulièrement vulnérables et les équipements sensibles en temps de crise,
- identifier les impacts indirects des débordements sur les quartiers et leurs voisinages respectifs.

Ces études pourront aussi permettre d'explorer des pistes de solutions afin d'adapter les secteurs concernés au risque d'inondations. Ainsi, l'aménagement urbain pourra être étudié afin d'améliorer la résilience face au risque et au changement climatique.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition les rapports et données produits dans le cadre de ces études. De plus, Il doit mentionner l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris dans sa communication.

Ces études prendront en compte celles entreprises dans le cadre de l'action XX, portée par la Métropole du Grand Paris.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi de l'action en COPIL PAPI, en COPIL des études et accompagnement par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'études accompagnées

## AXE 5 : Accompagnement à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux bâtiments (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 338

### OBJECTIF

Accompagner techniquement et financièrement les communes et collectivités locales pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments publics et privés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris souhaite accompagner techniquement et financièrement les collectivités locales et acteurs du territoire pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments au risque de crues. Les bâtiments concernés peuvent être privés (habitat individuel et collectif, entreprise etc), ou bien public (administration, locaux, centre de secours etc).

Ainsi, la Métropole pourra fournir des données élaborées dans le cadre des études menées pour le classement des systèmes d'endiguement et dans le cadre des actions de ce présent PAPI :

- cartes et données des zones inondables,
- cartes et données des zones protégées,
- points topo à proximité etc.

Le rapport devra ainsi comporter à minima :

- la caractérisation de la vulnérabilité du bâtiment étudiés,
- les recommandations proposées par le bureau d'études expert,
- les pistes de travaux. Une évaluation de leurs coûts pourra accompagner le rapport.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre les données et rapports produits à la Métropole. De plus, Il doit mentionner l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris dans sa communication.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** COPIL PAPI Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics financés / accompagnés et nombre de communes / collectivités aidés



## AXE 5 : Etude sur la vulnérabilité du secteur privé au risque de crue (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 340

### OBJECTIF

Mieux appréhender la vulnérabilité du secteur privé face aux inondations sur le territoire de la Métropole du Grand Paris en prenant en compte les systèmes économiques ainsi que la localisation des entreprises.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude réalisée par l'OCDE et publiée en 2018 nommée "mieux prévenir les inondations de la Seine en Ile-de-France" a démontré les impacts économiques d'une crue majeure sur la Métropole du Grand Paris. L'une des recommandations est de renforcer la résilience économique sur le territoire en partenariat avec le secteur privé.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris souhaite engager une nouvelle étude pour acquérir des données et de la connaissance. Ainsi, ce travail effectué à une échelle plus fine permettra d'engager des actions pour accompagner le secteur privé dans une démarche de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience, tant du point de vue du bâti et des équipements, que sur les systèmes économiques.

L'action consiste alors à :

- réaliser un état des lieux de la connaissance sur le secteur privé identifier les données manquantes,
- acquérir les données nécessaires identifiées dans l'étape précédente (recensement des enjeux, réseaux, population etc),
- comparer l'emprise des crues aux données de localisation des enjeux économiques,
- caractériser la vulnérabilité du secteur privé sur le territoire la Métropole,
- identifier les enjeux particulièrement vulnérables et les équipements sensibles,
- mettre en lumière les conséquences en chaîne sur les systèmes économiques et leur conséquence,
- communiquer et partager les données avec les acteurs concernés.

Cette étude pourra aussi permettre d'explorer des pistes de solutions afin d'adapter le secteur privé au risque d'inondations et au changement climatique.

Enfin, Les résultats des études de vulnérabilité à l'échelle du quartier réalisées dans le cadre de l'action XX, et accompagnées dans le cadre de l'action XX, pourront alimenter ce travail.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, accompagnement par la direction DADEN de la Métropole du Grand Paris et suivi en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude et acquisition de données

## AXE 5 : Etude de la vulnérabilité au risque de crue à l'échelle du quartier (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 339

### OBJECTIF

Mieux appréhender la vulnérabilité des quartiers impactés par les crues ainsi que des zones protégées par les systèmes d'endiguement métropolitains.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'améliorer la connaissance en matière de vulnérabilité sur le territoire métropolitain, il est proposé de réaliser des études de vulnérabilité à l'échelle du quartier ainsi que des zones protégées par les systèmes d'endiguement métropolitains.

En effet, mieux protéger les zones vulnérables et améliorer la gestion des débordements de rivière passe par l'amélioration de la connaissance sur une grande échelle.

L'action consiste alors à :

- réaliser un état des lieux de la connaissance sur les enjeux situés en zone inondable et identifier les données manquantes,
- acquérir les données nécessaires identifiées dans l'étape précédente (recensement des enjeux, topo, réseaux, population etc),
- affiner les cartes d'emprises des zones inondables avec les données acquises (études sur les systèmes d'endiguement, études topo etc),
- effectuer un travail d'intégration des problématiques de remontées de nappes sur les secteurs identifiés dans l'étude portée par l'EPTB Seine Grands Lacs lors du précédent PAPI,
- comparer l'emprise des crues aux données de localisation des enjeux (santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux),
- caractériser la vulnérabilité des quartiers,
- identifier les enjeux particulièrement vulnérables et les équipements sensibles en temps de crise,
- identifier les impacts indirects des débordements sur les quartiers et leurs voisinages respectifs,
- communiquer et partager les données avec les collectivités et acteurs concernés,
- proposer des solutions de réduction de vulnérabilité, pouvant se traduire en prescriptions à l'échelle métropolitaine.

La dernière étape de ces études pourra consister en une présentation des résultats aux élus, services des collectivités et membres des acteurs concernés.

Ces études pourront aussi permettre d'explorer des pistes de solutions afin d'adapter les secteurs concernés au risque d'inondations. Ainsi, l'aménagement urbain pourra être étudié afin d'améliorer la résilience face au risque et au changement climatique.

Les études de vulnérabilité entreprises par la Métropole du Grand Paris prendront en compte celles accompagnées dans le cadre de l'action XX.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Suivi de l'action en COPIL PAPI, en COPIL des études et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 200 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'études réalisées

## AXE 5 : Etude sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'usine de La Briche à Epinay-sur-Seine (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 566

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'étudier les travaux relatifs à la continuité d'exploitation de l'usine de la Briche à Epinay sur Seine. En effet cette usine constitue un exutoire important du réseau pour les eaux excédentaires de temps de pluie vers la Seine mais la liaison vers le fleuve est fermée en cas de crue : la fonction d'évacuation des eaux de temps de pluie n'est plus assurée entraînant un risque de débordement du réseau dans des zones non soumises à l'influence de la crue.

L'action porte sur la mise en sécurité de la station face aux inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'usine de la Briche assure le dégrillage/dessablage des eaux usées en provenance de la Seine Saint Denis et du Nord de Paris avant transport vers l'usine SAV via l'émissaire SDA. Elle assure également une fonction de sécurité du réseau amont (essentiellement département de Seine Saint Denis) via le déversoir d'orage (DO) qui permet le délestage en Seine des eaux excédentaires de temps de pluie.

En cas de crue et pour éviter l'intrusion de Seine dans le réseau d'assainissement, le DO est fermé. La fonction de sécurité n'est donc plus assurée en cas de concomitance pluie/crue.

L'étude s'attachera à déterminer les solutions techniques à mettre en œuvre pour retrouver cette sécurité. Un rendu niveau APS est attendu.

Nota: cette fiche action sera suivie par une fiche travaux une fois établie la conception des aménagements à mettre en œuvre.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Usine de la Briche et bassin d'apport

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction du Système d'Assainissement et du Réseau du SIAAP

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pourcentage avancement étude

## AXE 5 : Etude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 131

### OBJECTIF

Suite à l'adoption en 2014 de la stratégie nationale de gestion du risque inondation, les stratégies locales, dont celle de l'axe Seine en région parisienne, sont en cours d'examen. Il en ressort une attention accrue au fonctionnement du système d'assainissement, afin :

- de ne pas aggraver les conséquences d'une crue majeure,
- d'être interrompu le moins longtemps possible,
- d'être remis en service très rapidement après la décrue.

Notre approche actuelle du risque de crue est principalement orientée sur la protection des équipements, elle doit évoluer pour répondre aux attentes indiquées ci-dessus. Notre stratégie doit viser davantage la réduction des vulnérabilités et les actions préventives de préservation des équipements essentiels pour accélérer une remise en service après la décrue, même en conditions dégradées. Cela s'accompagne d'une préparation à la crise pour maintenir des capacités opérationnelles adaptées.

Une bonne connaissance de l'ampleur des conséquences d'une crue majeure sur le système de l'assainissement francilien est un préalable pour mener à bien ces actions. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec les autres gestionnaires du réseau d'assainissement de la zone SIAAP et en lien avec les gestionnaires de réseaux d'énergies, de communications, de voiries, du fait des fortes interactions entre ces différents réseaux.

Les différents objectifs sont donc les suivants :

- Approfondir nos connaissances hydrauliques de l'impact de la crue sur le fonctionnement global du système
- Mieux évaluer les impacts sur l'assainissement
- Elaborer une vision partagée du fonctionnement du système d'assainissement en situation de crue
- Tester l'effet d'aléas supplémentaires comme la pluie
- Anticiper la décrue

L'amélioration de la connaissance de cette vulnérabilité s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'amélioration de la résilience du territoire francilien face à cet aléa. Les épisodes de crue qui ont touché le territoire francilien en 2016 et en 2018 ont rappelé l'impérieuse nécessité de travailler sur cette problématique. Cette étude permettra de répondre aux objectifs fixés par la directive inondation aux Etats membres de l'Union Européenne et de partager avec l'ensemble des opérateurs de réseaux critiques des éléments sur l'impact de la crue sur les réseaux d'assainissement éléments nécessaires à la planification sur le territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthodologie de réalisation de l'étude est la suivante:

- Phase 0: partage connaissance entre gestionnaires de l'assainissement / concertation pour rédaction du CCTP
- Phase 1: état des lieux
- Phase 2: identification des zones vulnérables via une modélisation 2D couplée rivière/réseaux d'assainissement
- Phase 3: étude technico-économique et réalisation de fiches travaux visant la réduction de la vulnérabilité

Les phases 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du PAPI 1. La phase 2 de l'étude a permis de simuler le fonctionnement du réseau couplé avec les fleuves Seine et Marne et ce pour différentes situations hydrauliques/hydrologiques (crue et concomitance crue/pluie). il a été mis en exergue les dysfonctionnements du réseau d'assainissement pour ces différentes périodes singulières, dont des zones de surinondation par propagation de la crue via les réseaux.

Cette fiche action proposée pour le PAPI 2 concerne la dernière phase de l'étude: phase 3.

La phase 3 de cette étude vise à réduire cette vulnérabilité en étudiant:

- la modification des règles de gestion des ouvrages existants
- la mise en place de nouveaux ouvrages
- l'identification des ouvrages impactés et les niveaux de protection à mettre en place.

Le cahier des charges sera établi en concertation avec les partenaires du territoire, dont la DRIEE et l'AESN.

Etude réalisation :

- 1 - Etape de concertation avec les gestionnaires du système d'assainissement pour rédaction du cahier des charges.
- 2 - Analyse ciblées des secteurs à enjeux (aléas inondation versus fragilité du secteur- équipements sensibles)  
- issue phase 2 Modalisation de scénarii
- 3 - Proposition d'optimisation des règles de gestion des ouvrages hydrauliques / Définition de solutions d'aménagements
- 4- Simulation hydraulique de la nouvelle configuration
- 5 - Programme de travaux hiérarchisés (Nouveaux ouvrages, mise en sécurité, équipement pour secourir (groupe Electrogène))

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

le territoire de l'Île-de-France

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le pilotage technique est assuré par la Direction Technique du SIAAP. La prestation est réalisée par un prestataire privé en collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes de l'étude. Les partenaires des Comités Techniques mensuels sont les suivants : -

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pourcentage d'avancement par sous-phase de l'étude

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation (SIAAP)

Identifiant SaisiePAPI : 233

### OBJECTIF

En 2020-2021, l'ensemble des bâtiments du SIAAP ont fait l'objet de diagnostics techniques face au risque d'inondation, par les eaux de surface ou de nappe.

Une synthèse de ces diagnostics a été réalisée: pour chaque site du SIAAP, des préconisations hiérarchisées en termes d'actions correctives à mener ont été formulées de façon à prioriser l'amélioration de la résilience aux inondations.

Cette fiche action porte donc sur la mise en oeuvre du programme travaux établi.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les actions correctives portent principalement sur les sites suivants du SIAAP:

Usine d'Ivry:

- Procéder au changement des joints des batardeaux des locaux GE et transfo et aplanir le seuil béton recevant le batardeau du local transfo
- Obturer les traversées de dalles du local transfo
- Equiper les locaux GE, transfo et cuve fioul de motopompes thermiques afin de récupérer les eaux d'infiltrations provenant des batardeaux

Clichy:

- Remettre en état le clapet de la galerie d'eaux industrielles
  - Etancher les pénétrations et passages de câbles situés sous la cote de 29,70 m NGF
  - Obturer définitivement l'ancienne fosse de relevage du local GE
  - Faire vérifier que la structure des locaux techniques, et en particulieriser le local cuve fioul, soit correctement dimensionnée pour résister structurellement à une crue centennale et engager des travaux de renforcement de l'ouvrage le cas échéant
  - Réhausser les équipements et installations sensibles au-dessus des PHEC
  - Mettre en place des raccords et démontage rapide sur les coffrets électriques et les centrales hydrauliques
- La Briche :

- Remettre en état la porte à flots et les traversées de câbles de la galerie de Seine
- Faire vérifier que la structure du CLB2 soit correctement dimensionnée pour résister structurellement à une crue centennale et engager des travaux de renforcement de l'ouvrage le cas échéant
- Installer un piézomètre
- Réhausser les équipements sensibles au-dessus des PHEC
- Mettre en place des raccords et démontage rapide sur les coffrets électriques et les centrales hydrauliques
- Définir et implanter un poste anti-crue.

CLB:

- Faire vérifier que la structure du CLB1 soit correctement dimensionnée pour résister structurellement à une crue centennale et engager des travaux de renforcement de l'ouvrage le cas échéant
- Installer des batardeaux en voirie sur le CLB1
- Concernant le local surpresseur : installer une porte étanche, injection de mousse dans l'arrivée des câbles électriques, pose d'une plaque étanche sur la fenêtre en période de crue, mettre de l'enduit étanche sur les parois intérieures du local, installer un accès par le toit, stocker une pompe d'exhaure pour permettre le refoulement des éventuelles eaux vers l'extérieur

Usine Seine Amont:

- S'assurer que la Seine ne puisse par resurgir dans le site par le canal de rejet et installer une vanne si nécessaire
- S'assurer du maintien en conditions opérationnelles des pompes de rabattement de nappe
- Prévoir des dispositifs de secours sur les postes de pompage en cas de coupure de l'alimentation électrique



- Etancher l'ensemble des passages de câbles situés sous la cote de crue PPRI dans les sous-sols
- S'assurer que les bassins de traitement soient remplis en cas de crue
- Envisager le démontage des équipements vulnérables situés dans le local inondable (21203)

Usine Seine Centre:

- Etancher les pénétrations traversant la paroi moulée de l'usine
- Faire vérifier que les structures du Poste Marante et de SPID soit correctement dimensionnées pour résister structurellement à une crue centennale et engager des travaux de renforcement de l'ouvrage le cas échéant
- Etancher les pénétrations et trous du Poste Marante
- Approvisionner et stocker des pompes de relevage devant le poste dans la partie décaissée du Poste Marante

Ensuite, il nous semble judicieux d'améliorer la résilience des usines Seine Amont et Seine Centre face à une crue centennale de façon à s'abstenir d'impacts très importants sur ces sites risquant d'augmenter fortement les délais de la reprise d'exploitation.

Dans une moindre mesure, des actions pourront être engagées afin de réduire la vulnérabilité de La Cité de l'Eau et de l'Assainissement située sur le site Seine Centre, la Maison de l'Environnement et l'usine Marne Aval où les coûts des dégâts à attendre sont moins importants que sur les autres sites.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SIAAP

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Directeur Général Adjoint Exploitation avec les Directions opérationnelles du SIAAP

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 800 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux

## AXE 5 : Etude Schéma Directeur de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Essonne et la confluence Seine (IF 11 et IF 5) (SIARCE)

Identifiant SaisiePAPI : 195

### OBJECTIF

Prévenir les inondations en bords de Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Etude Schéma Directeur de Prévention des inondations, en lien avec l'étude de modélisation hydrologique sur le bassin versant de l'Essonne (PAPI Essonne Ecole Juine).

- Diagnostic et modélisation hydrologique sur la base de la modélisation disponible et partagée par l'EPTB
- Etude de la confluence Essonne Seine dans la prévision des inondations
- Diagnostic des systèmes d'endiguement existants en bordure de Seine et études de classement en systèmes d'endiguement
- Définition et mise à jour des niveaux de protection
- Localisation des zones d'expansion de crue et de sur-inondation
- Identification et priorisation des travaux à réaliser
- Préconisations et accompagnement à l'acquisition foncière des zones aux enjeux et intérêts ciblés

Communes concernées :

Corbeil-Essonnes, Saintry-sur-Seine, Le Coudray-Montceaux, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-lès-Corbeil, Etiolles, Soisy-sur-Seine.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

SIARCE, bassin versant IF5 et IF11

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SIARCE

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : 1 Ingénieur.e

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de zones identifiées, ouvrages recensés, niveaux de protection, superficie et capacité de stockage, faisabilité foncière et faisabilité réglementaire (sites classés, espaces boisés classés...), potentiel de protection

## AXE 5 : accompagnement des communes pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (SIVOA)

Identifiant SaisiePAPI : 492

### OBJECTIF

Accompagner les communes de Juvisy, Athis-Mons et Viry-Châtillon pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux ou d'habitations situées dans des quartiers en zone inondable.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le syndicat propose d'aider les communes à la réalisation des cahiers des charges, des dossiers de demande de subventions et au suivi du prestataire retenu pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons, Juvisy, Viry-Châtillon

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIVOA

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

nombre de diagnostics réalisé

## AXE 5 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 247

### OBJECTIF

L'action a pour objectif de mener des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur certains secteurs exposés aux aléas de la Seine et de la confluence Yerres/Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs études ont été menées dans le cadre des précédents PAPI et ont permis de dresser un panel d'outils comme l'action 1.4 « recensement des enjeux et évaluation de la vulnérabilité face au risque inondation » (sur les communes de l'Yerres et du Réveillon), l'inventaire des solutions de réduction de la vulnérabilité du bâti effectué dans le cadre du PAPI d'intention de l'Yerres (action 5.2) ou encore le modèle de propagation des crues de Seine réalisé dans le précédent PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (action 5.4.19 - étude sur la vulnérabilité des réseaux eaux pluviales / eaux usées et des ouvrages d'assainissement du SyAGE. Sur la base des diagnostics de territoire qui seront réalisés ainsi que des études précitées déjà menées, des diagnostics de vulnérabilité détaillés du bâti (enjeux privés et publics : logements, entreprises, établissements recevant du public) seront engagés par le SyAGE.

Ces aménagements répondront en premier lieu à :

- La mise en sécurité des personnes ;
- Limiter les conséquences économiques dommageables sur les biens ;
- Favoriser le retour rapide à la normale.

Pour chaque bien, un diagnostic précis sera réalisé et donnera lieu à l'établissement d'un rapport présentant :

- L'exposition des enjeux étudiés et les dommages pouvant résulter de la crue de projet ;
- Les scénarios d'aménagement proposés ainsi qu'une estimation de leurs coûts ;
- Une analyse coût-bénéfice sommaire

Le propriétaire ou gestionnaire sera accompagné à l'issue du diagnostic pour la mise en oeuvre de travaux de réduction de vulnérabilité.

Le secteur prioritaire devant faire l'objet de diagnostics est celui du quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, pour les biens ne faisant pas l'objet d'acquisitions dans le cadre du projet de requalification urbaine et de renaturation sous maîtrise d'ouvrage respectivement de l'EPA ORSA et du SYAGE. Celui-ci fait également l'objet d'une étude de faisabilité de protections amovibles approfondie dans le cadre du présent PAPI.

D'autres secteurs vulnérables ont été identifiés et pourront faire l'objet de campagnes de diagnostics. Il s'agit notamment : du quartier de « Villa » et du quartier de Champrosay (Draveil), du quartier Suzanne (Crosne), de la zone Pompadour (Valenton), d'une zone industrielle (Villeneuve-le-Roi), du quartier Triage (opérations immobilières, Villeneuve-Saint-Georges), de l'école Pasteur (fosse Montalbot, Vigneux-sur-Seine). Le quartier de Concy à la frontière entre Yerres et Montgeron a également été identifié mais il sera intégré au PAPI de l'Yerres.

Le chiffrage estimatif a été effectué sur la base de 2 sites (à raison de 15 habitations, une entreprise et 1 bâtiment public pour chacun des sites).

En parallèle, la co-animation d'un réseau de communes avec le CD91 (action conduite dans le PAPI complet de l'Yerres) sur la thématique de réduction de la vulnérabilité du bâti sera un moyen d'information et de mobilisation. Cela permettra d'inciter les communes à s'approprier ces types de démarches de diagnostic de vulnérabilité sur un quartier ou sur un bâtiment communal.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve Saint-Georges, Villeneuve Le Roi, Crosne, Valenton.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Prestataire

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 60 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics, nombre de travaux

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité du réseau d'assainissement (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 481

### OBJECTIF

Cette action a pour objectif de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement du SyAGE afin de réduire sa vulnérabilité face aux inondations. Elle fait suite à une première étude de diagnostic de vulnérabilité réalisée dans le cadre du précédent PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. La crue 10-30 ans de Juin 2016 a eu un impact important sur les systèmes d'assainissement qui justifient une mise en oeuvre rapide des travaux.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic de vulnérabilité du réseau s'est focalisé sur 34 postes de pompes étant considérés comme prioritaires (chambre de dépollution, station de pompage, poste anti-crue, bassin, vannes).

Différents scénarios ont été testés, des fiches ainsi que des cartes ont été produites pour chaque poste à partir du modèle statistique de propagation de crue ainsi élaboré. Ces cartes de zones potentielles d'inondation pour chacune des 6 communes ainsi que les fiches diagnostic, permettent d'apprécier la vulnérabilité de chaque poste au regard de plusieurs scénarios de crue. De plus, les différents scénarios évalués permettent de souligner l'importance et la nécessité de sécuriser certains postes face aux inondations pour permettre d'amoindrir les impacts dus au dysfonctionnement du réseau en cas de crue. En effet, à partir du scénario R0.5, déjà plusieurs postes sont coupés. Sachant que certains postes jouent un rôle de protection anti-crue, la comparaison des deux modèles met en évidence la mise hors d'eau de certains quartiers si les protections anti-crue fonctionnaient.

Des solutions et des chiffrages ont été proposés afin de réduire la vulnérabilité des postes. Ces recommandations sont diverses et engagent des travaux plus ou moins importants à faire tels que :

- La surélévation de l'armoire électrique
- L'élévation de l'armoire
- Reboucher d'anciennes pénétrations
- Maintenance des clapets
- Mise en place d'un batardeau
- Redimensionnement de pompe
- etc...

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve Saint-Georges, Villeneuve Le Roi, Crosne, Valenton

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Prestataire

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 450 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de postes modifiés

## AXE 5 : Etudes diagnostics à la vulnérabilité à la crue des centres de tri du Syctom (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 564

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'effectuer des diagnostics de vulnérabilité à la crue des centres de tri du Syctom.

Les sites concernés par la réalisation de ce diagnostic de la vulnérabilité sont les installations de tri de déchets ; le Syctom est propriétaire de 5 centres de tri dont le centre multifilières de Romainville.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les sites concernés par la réalisation de ce diagnostic de la vulnérabilité sont les installations de tri de déchets ; le Syctom est propriétaire de 5 centres de tri.

- Paris XV,
- Paris XVII,
- Sevran,
- Nanterre,
- Romainville

Le Syctom souhaite poursuivre le diagnostic de vulnérabilité à la crue de ses installations, et sensibiliser les exploitants de ses sites de traitement au risque de la crue.

Ces études permettent de se questionner sur les vulnérabilités directes et les vulnérabilités indirectes, comme les concessionnaires qui risquent d'être indisponibles. Un des objectifs est également d'améliorer les procédures de gestion de crue de chacun des sites.

Les centres de tri du Syctom sont des installations industrielles comprenant une grande partie de process techniques, pour permettre la séparation des collectes sélectives par type de flux : carton, plastiques, briques alimentaires, métaux ferreux et non ferreux.

A ce titre, les centres sont dotés de chaîne de tri complexe, avec du matériel comme des trieurs optiques, des overbands, des courants de foucault et de bien d'autres éléments techniques onéreux. Par ailleurs, ils disposent de dispositifs très spécifiques de lutte contre l'incendie. Ces organes sont rarement situés au niveau de l'eau mais il faut s'assurer que leur alimentation et que la mise en sécurité est bien prévue en cas d'effet direct ou indirect d'une crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les installations de tri du Syctom

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SYCTOM

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 85 000 €





## AXE 5 : Travaux pour réduire la vulnérabilité des installations auditées (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 250

### OBJECTIF

Le Syctom souhaite réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité à la crue pour ces installations de traitement et de tri.

La majorité des équipements de traitement du Syctom se trouvent à proximité d'un cours d'eau, ils seront affectés directement ou indirectement par la montée des eaux en cas de crue.

En prenant en compte les résultats de la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments du Syctom en cas d'inondation, il s'agira de réaliser de travaux pour limiter le risque de submersion et d'infiltration par le sous-sol et les égouts, d'identifier les causes d'arrêts possible des équipements, de réaliser les travaux nécessaires pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et des équipements concernés.

L'objectif est d'améliorer, site par site, en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des établissements, la continuité d'activité et la remise en service post crue (évaluation du temps avant le redémarrage en mode dégradé, puis en fonctionnement normal).

La réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité concernera l'ensemble des usines du Syctom.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description :

Description :

Le Syctom souhaite donner suite aux premiers diagnostics de vulnérabilité à la crue. Des préconisations sont proposées par diagnostic en date de juin 2022 par le BE Sepia Conseil.

Saint Ouen, l'étoile verte

- Pose de clapets anti retour sur les réseaux qui n'en disposent pas ;
- Ces travaux pourront être programmés courant 2023 ;

Tous les sites :

Il est proposé de prévoir des travaux qui pourraient découler des études complémentaires suggérées par le BE Sépia, comme des études de résistance du mur anti crue à Isséane et de ses batardeaux, et de l'étanchéité de sa paroi moulée;

Il est proposé de prévoir des travaux d'amélioration et de réduction de la vulnérabilité qui pourront être proposés dans les études de vulnérabilité des centres de tri du Syctom.

Ces travaux pourront être programmés de 2024 à 2027.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les installations de traitement du Syctom

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SYCTOM

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 150 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Des indicateurs devront être proposés, pour évaluer l'efficacité des travaux réalisés, comme la durée actuelle de délais de repli et en comparaison, les nouveaux délais après travaux en cas de crue (selon les différentes crues (crues vingtennales (les pl

## AXE 5 : Etudes complémentaires pour réduire la vulnérabilité des installations du Sycotom (SYCTOM)

Identifiant SaisiePAPI : 565

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de réaliser les études complémentaires préconisées dans les diagnostics réalisés sur les trois usines de traitement des déchets du Sycotom

- Saint Ouen l'étoile Verte
- Isséane
- IPXIII UVE

Description de l'action:

Il est préconisé de réaliser des études complémentaires, plus techniques et plus spécifiques, site par site, avec pour objectif de fiabiliser les process et les procédures en cas de survenance d'une crue centennale.

Il est également nécessaire de disposer de plan topographiques, par site, simplifiés, des extérieurs et par niveau, en indiquant les principaux équipements techniques.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Description :

Le Sycotom souhaite donner suite aux premiers diagnostics de vulnérabilité à la crue. Des préconisations sont proposées par le BE Sepia Conseil

Saint Ouen, l'étoile verte

- La réalisation d'un plan topo intérieur et extérieur, recensant tous les éléments, et notamment ceux enterrés, en tenant compte des éventuelles modifications liées au chantier en cours, qui vont changer la physionomie de la topographie ;
- Etude sur les solutions et le dimensionnement nécessaire de pompes ou dispositif de stockage provisoire type bache souple de stockage ; Il est nécessaire de s'assurer que le site est en capacité de stocker momentanément puis d'évacuer au moment voulu les eaux de débordement et de retenir les modalités techniques appropriées au site ;
- Etude sur la réalité de l'évacuation des produits et réactifs nécessaires à la combustion (ex : soude, bicarbonate, ammoniacale,) et proposition de solutions en cas d'évacuation (méthode, matériel, durée, ... ) ; il faut prévoir l'acquisition de pompes spécifiques et prévoir le génie civil afférent pour leur utilisation ainsi que les modalités de mise en route ;
- Etude sur le redémarrage partiel en centre de transfert, sans incinération ;

Isséane

- Etudes complémentaires sur la résistance des batardeaux et du mur anti crue ;
- Etudes de dimensionnement de l'ennoiment du centre de tri (en cas de crue centennale) et des solutions et dimensionnement de pompes pour le vider ensuite, ainsi que, le cas échéant, leur acquisition ; cette étude prévoira les éléments méthodologiques de rejets vers les réseaux et notamment les éléments détaillés de conditions de rejets et vers quels exutoires (point à faire avec les services de l'état et du département) ;
- Etude sur la réalité de l'évacuation des produits et réactifs nécessaires à la combustion (ex : soude, bicarbonate, ammoniacale,) et proposition de solutions en cas d'évacuation (méthode, matériel, durée, ... ) ; il faut prévoir l'acquisition de pompes spécifiques et prévoir le génie civil afférent pour leur utilisation ainsi que les modalités de mise en route ;
- Etude sur le redémarrage partiel en centre de transfert, sans incinération ;

IPXIII nouvelle usine

- Etude des pompes nécessaires, suite à l'ennoiment du parking, en cas de crue centennale : modalités de vidage et dimensionnement des pompes pour le réaliser et acquisition des pompes

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les installations de traitement du Sycotm

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYCTOM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 250 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de l'hôtel de ville (Ville d'Alfortville)

Identifiant SaisiePAPI : 120

### OBJECTIF

Quelques bâtiments accueillant des missions de services publics sont potentiellement exposés au risque inondation (par débordement) sur la commune d'Alfortville.

Dans le cadre de ce PAPI le diagnostic de vulnérabilité sera réalisé uniquement pour le bâtiment abritant l'hôtel de ville.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif consiste à diagnostiquer et à inciter à la réalisation des travaux d'adaptation de l'hôtel de ville dans le but de réduire la vulnérabilité du bâtiment face à une inondation et de limiter ainsi les conséquences sur ce bâtiment assurant une mission de service public.

Cette analyse doit se faire par direction en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection du bâtiment, en intégrant la continuité d'activité (définie dans le PCA) et la remise en service post crue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Alfortville

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Alfortville

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** La Direction des moyens généraux de la ville (pôle technique) assurera le suivi des opérations.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 7 200 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisés

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de 3 bâtiments communaux (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 393

### OBJECTIF

Les diagnostics de vulnérabilité aux inondations seront réalisés sur des bâtiments communaux. Il s'agit des trois bâtiments suivants :

- Gymnase Coubertin, situé Av Aristide Briand 91200 Athis-Mons
- Ecole Jean Jaurès, située 100 Av Jean Jaurès 91200 Athis-Mons
- Ecole Calmette, située 98 Av Jean Jaurès 91200 Athis-Mons

Ils auront pour objectif d'identifier les points de faiblesse et les axes d'amélioration permettant d'assurer la continuité de services publics dans les établissements concernés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur ; la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser, établir et chiffrer la nature et le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité et/ou de mettre en place des améliorations organisationnelles (report de charge, report de service, délocalisation, nouvelle répartition ou organisation subsidiaire).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 17 600 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des diagnostics de vulnérabilité des 3 bâtiments communaux

## AXE 5 : Etude de vulnérabilité d'habitations et activités tertiaires sur la Commune d'Athis-Mons (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 394

### OBJECTIF

Etablir des études de la vulnérabilité des habitations privées et des activités industrielles situées en zone rouge du PPRI de la ville d'Athis-Mons. Etablir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués. La ville souhaite, malgré le coût des diagnostics, lancer l'ensemble des études sur tous les 100 habitations et 30 bâtiments industriels concernés pour les raisons suivantes : tous les batiments sont en zone rouge du PPRI ; l'idée d'un phasage sur plusieurs années et laisser certains en attente ne serait pas compréhensible ; la nécessité d'avoir un coût plus réduit compte tenu du nombre important des diagnostics à réaliser ; mettre tous les habitants sur un même pied d'égalité

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action prévoit la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les bâtiments privés et tertiaires situés dans la zone rouge du PPRI d'Athis-Mons; il s'attacheront à

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs ;
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 163 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés par type d'enjeu



## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de bâtiments municipaux suite aux diagnostics (Ville d'Athis-Mons)

Identifiant SaisiePAPI : 400

### OBJECTIF

Cette action fait suite aux 3 diagnostics de vulnérabilité prévus en 2023 des bâtiments communaux (Ecole Jean Jaurès, Ecole Calmette, Gymnase Coubertin) exposés aux risques inondations, assortis de propositions de travaux.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en la réalisation de travaux, dans des bâtiments situés en zone inondable, de sous-sol inondable ou de fragilité électrique et/ou de chauffage, qui découlent des diagnostics de vulnérabilité réalisés. Les sites diagnostiqués ont été sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux pour le retour à la normale de l'activité. Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), de travaux de rehausse des équipements sensibles, du déplacement de chaufferies, etc., assurer la sécurité des personnes travaillant sur le site, permettre une continuité de service et d'activité optimale, faciliter la reprise d'activité. Les bâtiments concernés sont l'Ecole Jean Jaurès, l'Ecole Calmette et le Gymnase Coubertin.

Les travaux seront réalisés entre 2025 et 2027 avec un montant prévisionnel annuel de 100k € TTC en 2025, 100k € TTC en 2026 et 50 k€ TTC en 2027.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Athis-Mons

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Athis-Mons

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage direction générale des services techniques

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 209 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des 3 bâtiments communaux

## AXE 5 : Diagnostics de la vulnérabilité de 6 bâtiments à enjeux majeurs de la commune de Champigny-sur-Marne (Ville de Champigny-Sur-Marne)

Identifiant SaisiePAPI : 209

### OBJECTIF

Les diagnostics de vulnérabilité aux inondations seront réalisés sur des bâtiments communaux stratégiques. Ils auront pour objectif d'identifier les points de faiblesse et les axes d'amélioration permettant d'assurer la continuité de services publics cruciaux.

Cette démarche permettra de trouver des solutions pour limiter l'incidence des crues, réduire le délai d'indisponibilité des bâtiments et des services impactés et faciliter le retour à un fonctionnement optimal dans les délais les plus courts possibles.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Commune de Champigny-sur-Marne souhaite engager cette démarche pour 6 bâtiments répartis en 2 types d'enjeux distincts :

- la Mairie, la base nautique et un gymnase, enjeux directement liés à la prévention et à la lutte contre les inondations de part leurs fonctions opérationnelles dans le Plan communal de sauvegarde ;
- 3 écoles situées en zone inondable pour près de 1200 élèves concernés.

Le montant total des diagnostics sera de 42 000€ HT, soit 50 400€ TTC (cf. détail et complément ci-après).

L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser, établir et chiffrer la nature et le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité et/ou de mettre en place des améliorations organisationnelles (report de charge, report de service, délocalisation, nouvelle répartition ou organisation subsidiaire).

Les diagnostics de vulnérabilité concerneront les bâtiments publics en zone inondable et en limite de zone en raison de leur valeur stratégique (cf. 2 cartes PPRI avec localisations des bâtiments jointes).

Bâtiments concernés :

- 1/ Mairie/ 14, rue Louis-Talamoni ; centre opérationnel et décisionnel du PCS
- 2/ Base nautique Roland-Bouchier/ 222, quai Gallieni ; service auxiliaire des services de secours aux victimes et impliqué dans la GEMAPI
- 3/ Gymnase Pascal-Tabanelli/ 21, rue de Musselburgh ; centre d'accueil et d'hébergement
- 4/ Groupe scolaire Jacques-Decour/ 37, rue du Docteur-Roux ; 150 élèves en préélémentaire + 300 élèves en élémentaire
- 5/ Groupe scolaire Marcel-Cachin/ 5, avenue Alsace-Lorraine et 87, rue Diderot ; 250 élèves en préélémentaire + 380 élèves en élémentaire
- 6/ Ecole Jeanne-Vacher/ 89, rue de Musselburgh ; 90 élèves en préélémentaire

#### Financement

La Ville souhaite s'inscrire dans une démarche dynamique et réaliser les diagnostics dans les 3 premières années du programme, soit 2023-2025, à raison de 2 bâtiments par an en moyenne (pour un total de 6 bâtiments).

Cette phase engage un budget de 42 000€ HT, soit 50 400€ TTC, pour 6 bâtiments sur 3 ans.

Le reste à charge pour la Commune, déduction faite des subventions FPRNM (50%), est de 21 000€ HT, soit 25 200€ TTC.

Le budget annuel est de 14 000€ HT, soit 16 800€ TTC, avec un reste à charge déduction faite des subventions FPRNM (50%) de 7 000€ HT, soit ou 8 400€ TTC pour la Commune.

Répartition prévisionnelle des diagnostics :

- 2023 /année 1 ; Mairie et gymnase Pascal-Tabanelli
- 2024 /année 2 ; école Jeanne-Vacher et base nautique Roland-Bouchier
- 2025 /année 3 ; groupes scolaires Jacques-Decour et Marcel-Cachin

Informations complémentaires sur les motivations du choix des bâtiments

- La Mairie, située en limite de zone (au-dessus de la ligne de crue de référence 1910), est le lieu stratégique du Plan communal de sauvegarde (implantation privilégiée du Poste de Commandement communal).

- La base nautique Roland-Bouchier est construite dans le lit de la rivière, en zone de "grand écoulement" (aléa maximal), à l'aval des murettes de protection. Elle est donc totalement et très régulièrement exposée. Cette localisation la rend particulièrement vulnérable car l'eau y monte plus vite qu'attendu (dynamique rapide) et est, de surcroît, directement impactée par les pluies et les ruissellements locaux, contrairement aux bâtiments situés derrière les murettes, pas de prévisibilité à 24h avec la station de mesure de Gournay-sur-Marne.

Les agents en charge de la structure interviennent directement pour la sécurisation du matériel, d'une valeur globale de 130 000€, et dont une partie non négligeable est stockée sous les coursives, directement exposée à la montée des eaux et aux courants.

Cette sécurisation (déplacement des bateaux) est indispensable car, en plus de la perte financière directe, le matériel "perdu" se retrouvera en aval, générant des embâcles et créant un sur risque.

Les agents de la base nautique sont tout à fait aguerris, expérimentés et entraînés, quasi-annuellement, aux conséquences de la montée des eaux et à cette prise en charge.

Ces interventions, parfois nocturnes (dynamique rapide), en milieu difficile (froid et forts courants), mobilisent plusieurs agents pendant plusieurs heures.

Cette mobilisation et ce temps passé peuvent être préjudiciables à l'exercice de leur autre mission de secours aux victimes.

En effet, en plus de la sécurisation de leur propre site, les agents concernés sont également sollicités pour des interventions directes de secours aux victimes ou le dégagement d'embâcles de petits gabarits.

L'équipe est recensée comme assistance aux services de secours aux victimes au titre d'unité bateaux moteur déclarée auprès des services de secours de la Préfecture et intégrée dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour l'entretien des berges et des ouvrages.

Le diagnostic peut alors permettre d'améliorer les procédures de sécurisation du matériel et les modalités d'intervention et de quantifier précisément les moyens humains nécessaires.

Sur ce dernier point, si le redimensionnement de l'unité bateau moteur pour répondre à ces missions n'est pas éligible aux subventions dans le cadre du PAPI, la formation des agents (ceux déjà en poste et/ou d'autres volontaires pour être renfort en cas de besoin) est par contre éligible et peut faire l'objet d'une fiche action à part entière (possible en période 2 du PAPI).

Progresser sur tous ces points libérera des compétences et du temps pour les actions d'assistance au secours aux victimes.

- Le gymnase Pascal-Tabanelli, situé en limite de zone (au-dessus de la ligne de crue de référence 1910), est, comme la Mairie, un lieu stratégique du Plan Communal de Sauvegarde. De part sa proximité immédiate des lieux d'inondation et de la Mairie, il est à considérer au regard du service rendu pour l'accueil et l'hébergement des victimes ou de centre opérationnel pour les services de secours ou d'intervention technique.

- Concernant les groupes scolaires Jacques-Decour et Marcel-Cachin et l'école Jeanne-Vacher, les récentes expériences à grande échelle, ont montré que l'accueil des enfants scolarisés est à prioriser et à faciliter dans les meilleures conditions possibles et notamment en période de crise.

De plus, le report d'un trop grand nombre d'enfants (quasiment 1200 élèves de 2 ans &frac12; à 11/12 ans) sur d'autres structures ou des structures provisoires engendrerait un coût logistique, financier et social important.

Pour information, le groupe scolaire Jacques-Decour pourrait faire l'objet d'une opération de démolition/reconstruction à moyen terme (d'ici 5 à 10 ans). Le diagnostic permettrait de mettre en place des mesures palliatives dans ce laps de temps et de mettre en avant des points d'attention particuliers pour un futur projet.

Le groupe scolaire Marcel-Cachin, pour sa part, a été entièrement reconstruit et livré en 2007, date de validation du Plan de prévention du risque inondation et d'édition des cartes. Le diagnostic permettra de corriger si besoin la prise en compte des prescriptions du PPRI postérieures à la construction

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Champigny-Sur-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Champigny-Sur-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Le suivi de l'opération sera réalisé par la chargée de mission du Plan communal de sauvegarde. Le pilotage sera conjoint entre la chargée de mission PCS, la direction Bâtiments et Energie de la Ville et les responsables directs des établissements concernés. Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur ; la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 42 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des diagnostics dans le calendrier présenté dans la partie "Description de l'action".

## AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics les plus exposés au risque d'inondation (Ville de Chelles)

Identifiant SaisiePAPI : 294

### OBJECTIF

- Mettre en œuvre les préconisations de travaux proposés dans les diagnostics de vulnérabilité

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en la réalisation de travaux, dans les bâtiments situés en zone inondable, de sous-sol inondable ou de fragilité électrique et/ou de chauffage, qui découleront des diagnostics de vulnérabilité réalisés. Les sites diagnostiqués seront sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux pour le retour à la normale.

Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), de travaux de rehausse des équipements sensibles (tableaux électriques), du déplacement de chaufferies, etc.

La commune de Chelles prévoit de réaliser les travaux pour environ 3 bâtiments pour une enveloppe globale estimée à 50 000 € HT.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chelles

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Chelles

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'établissements ayant réalisé des travaux

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité à l'échelle d'un bien (Ville de Chelles)

Identifiant SaisiePAPI : 291

### OBJECTIF

- Etablir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués
- Identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, et proposer lorsque c'est pertinent des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Conformément aux obligations prévues dans le PGRI du bassin Seine-Normandie (article 1.B.5) et dans le PPRI Marne de Chelle à Vaires-sur-Marne, en cours d'élaboration avec les services de la DDT, la commune de Chelles - située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) - est soumise à l'obligation d'élaborer un diagnostic de vulnérabilité pour les établissements recevant du public (ERP) de 1<sup>ere</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie, situés dans les zones d'aléas fort et très fort.

Ces études permettront de définir les dispositions constructives et les mesures organisationnelles adaptées pour permettre le fonctionnement normal de l'activité ou, a minima, pour supporter sans dommages structurels une immersion prolongée tout en assurant un redémarrage rapide du service après le retrait des eaux.

Elles s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...
- D'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Les diagnostics, inscrits dans le cadre du PAPI 2, seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. La possibilité de réaliser ces diagnostics en interne sera étudiée par la collectivité.

Une cartographie de l'emplacement par rapport aux différents niveaux d'aléas a permis d'identifier un peu moins d'une vingtaine d'équipements devant faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité. Cette dernière sera conduite sur une dizaine d'équipements prioritaires, accueillant notamment des publics sensibles et stratégiques.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chelles

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Chelles

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 105 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité à l'échelle d'un bien (Ville de Courbevoie)

Identifiant SaisiePAPI : 515

### OBJECTIF

L'objectif est d'établir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués. Sur cette base, le diagnostic doit d'une part identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale ; et proposer, lorsque c'est pertinent, des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire, les diagnostics de vulnérabilité concerneront les ERP (Etablissements Ouverts au Public) situés en zone inondable.

Ils s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Les sites situés en zone inondables sont les suivants :

- Centre culturel Joffre
- SNSB
- Ecole Maternelle Alphonse Daudet
- Ecole Élémentaire Jean de la Fontaine
- Gymnase Georges Pompidou
- Maison du VAL Audran
- Ecole maternelle Mozart

La maîtrise d'ouvrage mettra en place des supports de communication pour diffuser la démarche.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Courbevoie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Réunions mensuelles avec DGST

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic de vulnérabilité

## AXE 5 : Diagnostic de vulnérabilité du bâti individuel (Ville de Draveil)

Identifiant SaisiePAPI : 470

### OBJECTIF

Etudier la vulnérabilité du bâti individuel dans le secteur pavillonnaire du quartier de la Villa et quartier bas de Champrosay

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité en zone inondable sur les habitations privées (quartier Ville - Champrosay - Mazières)

Les diagnostics auront pour objectifs :

- Description des enjeux sur le bâti en cas de crue
- Caractériser les conséquences potentielles des inondations (dangers, dégâts, ...)
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité en terme de travaux (avec chiffrages) ou d'aménagement

Diagnostics réalisés par un prestataire extérieurs.

Les diagnostics seront portés par la commune auprès des propriétaires volontaires. Mise en place d'une communication pour diffuser la démarche.

Estimation 1 200 euros HT / Pavillon. 1<sup>ère</sup> phase prévue - Environ 30 diagnostics soit 36000 euros HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Draveil

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 36 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic réalisés

## AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité d'équipements publics (Ville de Draveil)

Identifiant SaisiePAPI : 541

### OBJECTIF

L'action a pour objectif de mener des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur bâtiments publics situés dans les zones de crues de Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti ayant pour objectif :

- Limiter les conséquences économiques dommageables sur les biens
- Favoriser le retour rapide à la normal dans les équipements publics

Pour chacun des diagnostics, le rapport présentera :

- L'exposition des enjeux et les dommages pouvant résulter de la crue
- Les propositions d'aménagement pour réduire les conséquences de la crue et l'estimation de leurs couts
- Une analyse Cout / Bénéfice

Il est proposé de réaliser le diagnostic sur les sites suivants :

- Groupe Scolaire Orme des Mazière - Multi-Acceuil
- Maison de quartier des Mazières
- Ludothèque Mazières
- Groupe Scolaire Champosay
- Acceuil Peri Scolaire Champrosay
- Groupe Scolaire Jules Ferry
- Centre Sportif du COSEC - Complexe Alborhetti, Gymnse du Cosec
- Stade Fournier

Soit 8 Sites - 7 000 euros HT / site Soit 56 000 euros HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Draveil

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 56 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 5 : Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics recevant du public (Ville de Draveil)

Identifiant SaisiePAPI : 471

### OBJECTIF

Mettre en oeuvre les préconisations de travaux proposés dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en la réalisation de travaux, dans les bâtiments situés en zone inondable, qui découleront des diagnostics de vulnérabilité réalisés.

Les sites diagnostiqués sont les suivants :

- Groupe Scolaire de Orme des Mazières
- Ludothèque Mazières
- Maison de quartier Mazières
- Accueil Péri Scolaire Champrosay
- Groupe Scolaire Champrosay
- Groupe Scolaire Jules Ferry
- Centre Sportic COSEC
- Stade Fournier

Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), mise en oeuvre de revêtement de sols adaptés en cas de crues, travaux de rehausse des équipements sensibles (tableaux électriques), du déplacement de chaufferies, etc.

Montant des travaux à préciser après les diagnostics.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Draveil

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Draveil

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 100 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux

## AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité (Ville de Juvisy-sur-Orge)

Identifiant SaisiePAPI : 480

### OBJECTIF

Etablir le niveau de vulnérabilité et le plan d'action pour la réduire, sur des biens immobiliers communaux et privés.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire communal, les diagnostics de vulnérabilité pourront concerner différents types d'enjeux en zone inondable :

- Les bâtiments publics
- Les habitations privées

Ils s'attacheront à:

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. L'objectif de ces diagnostics est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Pour les bâtiments de la commune, la priorité est donnée au Centre Technique Municipal et à l'école Edmond Michelet, tous deux situés en zone inondable pour une crue vicennale et construits avant l'établissement du PPRI de la Seine. Concernant les logements privés, l'ensemble des habitations situées sur le quai Timbaud ou sur le quai Gambetta (bord de Seine) pourra être sollicité. Toutefois un travail de communication plus spécifique sera effectué en direction de la copropriété du 23 Quai Gambetta, lourdement impactée lors de la crue de juin 2016.

La maîtrise d'ouvrage mettra en place des supports de communication pour diffuser la démarche, et déléguera les relances auprès des propriétaires au prestataire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Juvisy-sur-Orge, couverte par le PPRI de la Seine approuvé en 2003.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Juvisy-sur-Orge

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage commune de Juvisy-sur-Orge

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 21 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Diagnostics de vulnérabilité des biens des riverains de la Seine et de l'Almont (Ville de Melun)

Identifiant SaisiePAPI : 388

### OBJECTIF

Permettre de mesurer la vulnérabilité des logements des riverains aux inondations et déterminer les mesures (et travaux éventuels) de protection adaptées à mettre en oeuvre pour :

- mettre les habitations en sécurité;
- limiter les dégâts et leur cout en cas d'inondation;
- faciliter le retour à la normale en période post crue

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Visiter les biens  
réaliser un diagnostic de leurs vulnérabilités aux inondations  
dresser un rapport à destination des propriétaires incluant les mesures à mettre en oeuvre en vue de réduire cette vulnérabilité par ordre de priorité

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Melun

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, Service Hygiène et Prévention en coordination avec l'ensemble des services concernés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 14 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

dépense des crédits

## AXE 5 : travaux de réduction de vulnérabilité des sites de communication et données (interne et externe) (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 319

### OBJECTIF

Mise en sécurité des baies de sauvegarde des données informatiques de la Ville de Paris

travaux réalisés hors délai PAPI

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Paris possède deux Datacenter. Le site principal, mis en service en 2018 et propriété de la Ville, est situé dans le Nord de Paris (Porte de la Chapelle) ; il héberge les infrastructures du système d'information de la Ville dans sa totalité. Le 2ème est installé dans les locaux de la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) situés au 227 rue de Bercy Paris 12ème. Ce bâtiment est situé en zone inondable. Ce 2ème data center permet d'assurer la redondance des applications si un problème survenait sur le site principal ; il abrite par ailleurs la sauvegarde des données et les baies de sauvegarde sont installées en sous-sol du bâtiment, donc à un niveau plus exposé en cas de crue majeure.

Dans le cadre de son plan de prévention en cas de crue de la Seine, la DSIN souhaite déménager ces baies de sauvegarde à un étage hors d'eau au sein du même bâtiment au 227 rue de Bercy. Cette opération permettrait de sécuriser physiquement les équipements et de garantir l'intégrité du stockage de données.

Des travaux d'aménagement du local identifié doivent être réalisés pour pouvoir accueillir ces équipements :

- Mise à niveau de la sécurité incendie (gaz argon), de la ventilation et de l'alimentation électrique
- Accès réseau et fibre
- Aménagement et sécurisation de l'accès
- Déménagement des serveurs dans la nouvelle salle dédiée

Un diagnostic sur le port de charges du local est en cours pour vérifier la faisabilité de l'opération. Des devis sont également en cours pour les travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2023

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE



Diagnostic amiante effectué (négatif - pas d'amiante détectée) -Diagnostic structure bâtiment (charge au sol) : prévu en été 2021 - Diagnostics ventilation et incendie : en cours de programmation -

## AXE 5 : études pour la création d'un site hors d'eau pour le site de restauration des oeuvres d'art à Ivry (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 537

### OBJECTIF

études création d'un local pour la protection des œuvres à Ivry

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'atelier de restauration des œuvres d'art de la Ville de Paris à Ivry se situe en zone inonable. Une étude doit être réalisée pour la création d'un site hors d'eau pour la protection des œuvres en cas de crue. En cas de restauration, les œuvres d'art sont difficilement manipulables.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune d'IVRY SUR SEINE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 5 : Etudes pour définir les vulnérabilités des garages de la DPE (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 313

### OBJECTIF

Ces études auront pour but de déterminer les points de faiblesse des garages de la DPE au risque inondation et de préconiser les travaux à réaliser pour les résoudre

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La collecte des ordures ménagères à Paris et le nettoyage sont en partie réalisées en régie. En cas de crue, cette activité réglementaire doit être assurée.

Les garages de la Ville de Paris (Paris, Aubervilliers, Romainville, Ivry) pourraient être impactés dans leur fonctionnement. Les diagnostics ont pour objectifs de déterminer les points de faiblesse afin d'engager des travaux pour assurer la continuité de service.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

bassin parisien

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 33 333 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Détermination des points de faiblesse - Préconisation des travaux à réaliser

## AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des sites de gestion de crise de la Ville de Paris et analyse des capacités de repli (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 318

### OBJECTIF

S'appuyer sur les diagnostics de vulnérabilité des sites de gestion de crise de la Ville de Paris (cellule centrale de crise, salle opérationnelle de commandement de Paris, PC sécurité de l'Hôtel de Ville) pour définir des actions de réduction de la vulnérabilité

- Proposer des actions pour assurer la continuité d'activité en cas de crue majeure et d'indisponibilité des sites : identification de sites de repli et des modalités le permettant
- Identifier des solutions pour faciliter le retour à la normale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour la Ville de Paris, des diagnostics de vulnérabilité sont en cours pour les sites prioritaires de gestion de crise, situés dans la Caserne Napoléon, place Baudoyer et à l'Hôtel de Ville :

- Cellule centrale de crise
- Salle de commandement opérationnelle
- PC Sécurité de l'Hôtel de Ville

Ils s'attacheront à décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : type d'activité concernée, solutions alternatives déjà prévues pour un fonctionnement en mode dégradé, risques potentiels au regard des plans de prévention inondation (évaluation des capacités du groupe électrogène de secours)

L'objectif est de pouvoir ensuite proposer des actions de réduction de la vulnérabilité : mesures techniques d'amélioration des aménagements, perfectionnement des process de gestion de crise. L'identification d'un site de repli pour la Cellule centrale de crise est en effet une nécessité stratégique et une action prioritaire pour la Ville et la population, qui suppose :

1. D'identifier les points de vulnérabilité du site actuel et de formaliser des processus de fonctionnement en mode dégradé
2. D'élaborer un cahier des charges listant les conditions à la fois techniques et logistiques devant être réunies pour envisager un site de repli et intégrant des critères de réversibilité pour accroître la résilience et l'adaptabilité des infrastructures de gestion de crise de la Ville
3. De concevoir les modalités de repli rapide de la cellule de crise sur un site de la Ville (aspects RH, logistiques, techniques)

L'objectif pour la Ville est double : évaluer les conséquences de la vulnérabilité du bâtiment sur la gestion de crise et estimer le coût des aménagements nécessaires à la réduction de notre exposition au risque inondation d'une part ; et adapter les infrastructures de gestion de crise aux enjeux prioritaires d'autre part. Il s'agit d'identifier des sites flexibles et modulaires, permettant d'accueillir des usages multiples en fonctionnement dégradé en cas d'indisponibilité des sites (cellule de crise, salle de commandement opérationnel de Paris)

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 35 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés - Evaluation des capacités du groupe électrogène et suivi de la procédure de maintenance - Mise en œuvre et suivi du plan d'action : identification de sites de repli potentiels

## AXE 5 : Réalisation de travaux pour assurer la continuité d'activité et le retour rapide des ateliers de la DPE (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 314

### OBJECTIF

Travaux de réduction de vulnérabilité des ateliers de nettoyage de la Ville afin d'assurer la continuité d'activité et le retour à la normale

La convention de la prefecture de Police de 2016 avec les opérateurs réseaux a permis d'identifier des fragilités des réseaux, d'identifier les vulnérabilités et de mettre à jour les PPCI

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de rénover ou créer des postes de relevage des eaux dans les ateliers situés en zone inondable  
Les installations électriques seront sécurisées ou équipées de boutons d'arrêt d'urgence

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 125 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation des travaux

## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des garages poids -lourds suite aux diagnostics réalisés (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 315

### OBJECTIF

Assurer la continuité des activités de nettoyage et de collecte en cas de crue en réalisant des travaux de réduction de vulnérabilité sur les garages poids-lourds

### DESCRIPTION DE L'ACTION

réalisation des travaux suite aux diagnostics réalisés en 2022-2023  
mise à jour des PPCI réalisés suite à la convention PP 2016

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

bassin parisien

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 125 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation des travaux

## AXE 5 : travaux de mise hors d'eau des équipements du Musée d'Art Moderne (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 536

### OBJECTIF

travaux de réduction de la vulnérabilité suite aux études réalisées les années antérieures au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Déplacement du PC sécurité - et des alimentations basses tensions (protection et sécurisation des oeuvres d'art)

Création de divers tableaux électriques

Pose d'un groupe électrogène

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 900 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux



## AXE 5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de bâtiments municipaux suite aux diagnostics (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 128

### OBJECTIF

Parmi les bâtiments administratifs gérés par la DILT , 22 sont exposés au risque inondation .  
Pour chacun d'entre eux , un diagnostic de vulnérabilité est réalisé en 2021 assorti de propositions de travaux et d'aménagements visant à réduire les conséquences d'une crue . Ces propositions de travaux seront l'objet de cette demande de subvention

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en la réalisation de travaux, dans des bâtiments situés en zone inondable, de sous-sol inondable ou de fragilité électrique et/ou de chauffage, qui découlent des diagnostics de vulnérabilité réalisés. Les sites diagnostiqués ont été sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux pour le retour à la normale de l'activité à Paris.

Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), de travaux de rehausse des équipements sensibles, du déplacement de chaufferies, etc.

Dans le cadre d'un marché , la société " SEPIA Conseils " procède en 2021 à une étude de 22 sites exposés en cas de crue de la Seine .

Elle vise à évaluer les risques encourus par les équipements et activités hébergées en prenant en compte également les risques liés au ruissellement et remontée de nappe .

Ces implantations dont la Direction de l'Immobilier , de la Logistique et des Transports de la Ville de Paris est affectataire, reçoivent des travailleurs tertiaires. Le diagnostic évalue, pour chaque site, sur la base de différents scénarii, l'ampleur du risque et ses conséquences . Il détermine les actions préventives et curatives à mettre en oeuvre afin de répondre aux objectifs suivants :

- réduire la sinistralité de l'infrastructure et des équipements ,
- assurer la sécurité des personnes travaillant sur le site ,
- permettre une continuité de service et d'activité optimale ,
- faciliter la reprise d'activité .

Les actions à mettre en oeuvre seront détaillées et chiffrées pour chacun des 22 sites . Un plan pluriannuel des opérations à conduire sera déterminé en priorisant les sites les plus sensibles et les actions les plus urgentes .

Coût estimé : 4,4 M€ HT

indicateur de réalisation de cette action : Etablir une programmation en fonction des bâtiments estimés prioritaires , suivi de la réalisation et réception des travaux , mise à jour des PPCI et des PCA .

L'estimation est basée sur les premiers résultats des rendus de diagnostics (autorisation budgétaire obtenue). La demande sera faite en plusieurs fois tout au long de la période du PAPI (2023 à 2029) en fonction des marchés passés.

Lors de la révision du PAPI, une actualisation des montants à la hausse sera possible

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 4 400 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux et révision du PCA

## AXE 5 : Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments sensibles municipaux situés en zone d'aléa fort face aux inondations (Ville de Rueil-Malmaison)

Identifiant SaisiePAPI : 487

### OBJECTIF

L'objectif est d'établir le niveau actuel de vulnérabilité de 15 bâtiments et équipements municipaux situés en zone d'aléa fort/très fort face aux inondations, Ces diagnostics permettront d'identifier les travaux éventuels de réduction de la vulnérabilité à effectuer sur ces équipements. L'objectif final est de limiter l'incidence des crues sur ces équipements, de protéger les populations qui les fréquentent/utilisent et de garantir la continuité du service public en cas de crise.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation des diagnostics de vulnérabilité de 15 bâtiments municipaux (établissements recevant du public de catégories 1, 2, 3 et 4) situés en zones d'aléa fort et très fort, conformément aux obligations prévues dans le PGRI du bassin Seine-Normandie.

Les diagnostics s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...
- D'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Une cartographie de l'emplacement par rapport aux différents niveaux d'aléas a permis d'identifier quinze équipements devant faire l'objet d'une étude de vulnérabilité. Cette dernière sera conduite en priorité sur les établissements recevant des publics sensibles (crèches, écoles, accueils de loisirs...)

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Rueil-Malmaison

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Rueil-Malmaison

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Diagnostics réalisés par un prestataire extérieur, pilotage par la ville

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) :

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de sites (Ville de Villeneuve-la-garenne)

Identifiant SaisiePAPI : 283

### OBJECTIF

- Réaliser un audit des bâtiments sensibles
- Etablir une réflexion sur l'organisation de la collectivité afin de permettre une mise à l'abri efficace des personnes et des biens en cas d'inondations
- Permettre une meilleure résilience des bâtiments administratifs et des équipements publics

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Villeneuve-la-Garenne, située dans le coude de la Seine, dispose d'un atout majeur pour son développement et son rayonnement : environ 4km de berges. Soumise au PPRI sur une très grande partie de son territoire, près de l'ensemble de l'habitat et de nos équipements publics se situent aujourd'hui en zone inondable. Le risque naturel d'inondation est donc un facteur important dans notre manière d'organiser nos services publics et imiter ainsi les répercussions sur la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, il nous paraît important de pouvoir apporter une réflexion sur la réalité de notre quotidien et les améliorations envisageables afin de limiter les impacts d'une inondation sur le quotidien de nos services et de nos administrés.

Ainsi, il nous paraît important de pouvoir apporter une réflexion sur la réalité de notre quotidien et les améliorations envisageables afin de limiter les impacts d'une inondation sur le quotidien de nos services et de nos administrés.

Une dizaine de sites prioritaires sont identifiés :

- Mairie - centre administratif
- EPB
- Maternelle Perrault
- Ecole de musique
- Salle des fêtes
- Kessel
- Fosse aux astres
- Maternelle Sonia Delaunay
- Crèche l'aquarelle

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

VILLENEUVE-LA-GARENNE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Villeneuve-la-garenne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostic réalisés

## AXE 5 : Etude de vulnérabilité des biens et équipements communaux (Ville d'Ivry-Sur-Seine)

Identifiant SaisiePAPI : 467

### OBJECTIF

Etablir le niveau de vulnérabilité des bâtiments communaux  
Estimer le coût des dommages potentiels  
Identifier les solutions permettant de réduire l'impact d'une inondation majeure et favoriser le retour à la normale  
Avancer des préconisations de travaux

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Audit spécifique à chaque bâtiment, ou, à tout le moins, à tout îlot accueillant plusieurs équipements, permettant :

- \*l'identification des enjeux : activité impactée, nombre de personnes exposées, ...
  - \*l'identification des conséquences de l'inondation : dégâts (et dangers éventuels), coûts de remise en état, ...
  - \*des propositions de mesures nécessaires afin de réduire la vulnérabilité ou l'impact des inondations : solutions d'aménagement, mesures d'amélioration de la gestion des bâtiments, bonnes pratiques en cas de risque (vulnérabilité des agents et de usagers)
  - \*la description des travaux à entreprendre ainsi que l'estimation de leur coût
- Liste des bâtiments (à compléter) : 10 sites prioritaires sur les 36 potentiellement concernés.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune d'IVRY SUR SEINE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Ivry-Sur-Seine

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage commune d'Ivry-sur-Seine

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 66 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés

## 7. AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

---



## AXE 6 : Diagnostic de fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants (Gestion des écoulements) (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 325

### OBJECTIF

Cette action a pour objectif de garantir le bon fonctionnement des ouvrages existants sur les communes de Sammeron, de Signy-Signets et de Saint-Jean-Les-Deux -Jumeaux

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un diagnostic du fonctionnement des 4 bassins de rétention recensés sur le territoire (au sein des communes de Sammeron, Saint Jean les deux jumeaux et de Signy-Signets) devra être réalisé à partir des données hydrométéorologiques, pédologiques et géomorphologiques (topographiques et géologiques) afin de :

- Déterminer l'efficacité de chaque ouvrage
- Identifier les modalités d'entretien de chaque ouvrage

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** La C.A.C.P.B. assure le suivi et le pilotage de l'action

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 25 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'ouvrages étudiés/ Délai de réalisation de l'étude

## AXE 6 : Elaborer un plan pluriannuel de restauration et d'entretien et de renaturation des cours d'eau (Rus, Fossés....) et de la ripisylve (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 324

### OBJECTIF

Inciter et accompagner des propriétaires à entretenir les cours d'eau situés en domaine privé et en zones sensibles ainsi que la ripisylve aux alentours, afin de réduire le risque de débordement de ces cours d'eau. Le but est d'identifier et de chiffrer les interventions nécessaires à mettre en œuvre afin de réduire le risque de débordement de ces cours d'eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'état des lieux des cours d'eau de la zone concernée, le bureau d'études désigné a rencontré les acteurs locaux et réalisé des visites de terrain. Le retour d'expérience des acteurs locaux et l'état des cours d'eau mettent en évidence un manque d'entretien de ceux-ci.

Ainsi la CA CPB souhaite se faire accompagner pour élaborer un plan pluriannuel hiérarchisant les actions d'entretien et de restauration des rus ainsi de la renaturation des cours d'eau canalisés de son secteur nord (l'ex Pays Fertois) situé sur le bassin de la Marne. En d'autres termes la CA CPB souhaite avoir une liste d'interventions (pertinentes) chiffrées permettant l'atteinte du bon état d'entretien des cours d'eau concernés.

Disposant de ce plan pluriannuel nécessaire à l'atteinte du bon état d'entretien des cours d'eau, il sera plus aisé pour la CA CPB de sensibiliser et accompagner (inciter et accompagner les propriétaires riverains) à l'entretien des cours d'eau situés en domaine privé afin de réduire le risque de débordement de ces cours d'eau. Cette sensibilisation se fera via l'organisation de réunions publiques et la distribution de prospectus. Par ailleurs, en cas d'impossibilité d'entretien par les propriétaires riverains, il convient de mettre en place une DIG afin que la C.A.C.P.B. réalise le programme des actions hiérarchisées.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CACPB

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Réalisation par prestataire externe/ Suivi et pilotage par la C.A.C.P.B.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 40 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de linéaires pris en compte

## AXE 6 : Etude de potentiel et identification de zones d'expansion de crues (CA Coulommiers Pays de Brie)

Identifiant SaisiePAPI : 534

### OBJECTIF

Les objectifs de l'étude consistent en :

- L'identification de zones à potentiel d'expansion des crues sur le périmètre de l'étude ;
- L'analyse du potentiel de ces zones à stocker l'eau et écreter les crues ;
- la définition d'une stratégie permettant le bon fonctionnement des ZEC identifiées.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la présente étude, il est envisagé les actions suivantes:

- Valorisation des études hydrauliques existantes (hydrologie, lignes d'eau, zones inondables) ;
- Etude hydrologique générale du bassin versant de la Marne sur le territoire de la CACPB;
- Identification et analyse des ZEC sur le bassin versant selon différents critères : occupation des sols, surface et volume potentiel, rapport entre le volume de la ZEC et le volume de crue (ou à défaut par rapport à la surface du bassin versant), situation par rapport aux enjeux aval et aux éventuelles confluences aval, etc ;
- Cartographie des zones d'expansion des crues et des zones à enjeux sur le périmètre de l'étude ;
- Définition d'une stratégie et identification de ZEC où des études complémentaires seraient utiles pour optimiser leur fonctionnement avec des aménagements.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Secteur Nord de la CACPB (20 communes)- BV de la Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Coulommiers Pays de Brie

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Phases d'études réalisées, nombre de ZEC identifiées, volume de stockage identifié

## AXE 6 : Création d'une zone d'expansion des crues à l'aval du barrage de la Loy (études) (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 461

### OBJECTIF

L'objectif de cette étude est la réduction de l'aléa inondation au bénéfice du lotissement situé à proximité du ru de la Brosse. Elle permettra également d'apporter une plus-value écologique au secteur.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAMG réalisera les études pour la création d'une zone d'expansion de crues (en lieu et place d'une saulaie plantée sur les boues de curage de l'étang) permettra le ralentissement dynamique des crues par la rétention d'eau et ainsi de diminuer le risque d'inondation pour les populations en rive gauche du ru (lotissement sur la commune de Saint-thibault-des Vignes). De plus, la création des zones d'expansion de crues permet la restauration de milieux favorables à la biodiversité comme des prairies humides ou des zones de frayères. Les études comprennent les études préalables (relevé topographiques, étude hydraulique, diagnostic phytosanitaire du boisement, analyse de sol...) et la MOE complète.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune de Gouvernes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

fréquences des inondation des riverains / diversité faune et flore

## AXE 6 : Identification des zones d'expansion des crues d'un bassin versant et du potentiel d'optimisation du ralentissement dynamique des crues (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 517

### OBJECTIF

Les objectifs de l'action sont :

- \* identifier les principales zones d'expansion des crues fonctionnelles ou à optimiser sur le bassin versant de la Marne au niveau du territoire de la CAMG
- \* définir une stratégie d'optimisation du ralentissement dynamique et les sites de ZEC à aménager

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les principales étapes à envisager sont les suivantes:

- \* Etude hydrologique générale du bassin versant de la Marne au niveau du territoire de la CAMG
- \* Cartographie générale sur le bassin versant des zones d'expansion des crues et des zones à enjeux
- \* Valorisation des études hydrauliques existantes (hydrologie, lignes d'eau, zones inondables)
- \* Identification et analyse des ZEC sur le bassin versant selon différents critères : occupation des sols, surface et volume potentiel, rapport entre le volume de la ZEC et le volume de crue (ou à défaut par rapport à la surface du bassin versant), situation par rapport aux enjeux aval et aux éventuelles confluences aval, etc
- \* Définition d'une stratégie et identification de ZEC où des études complémentaires seraient utiles pour optimiser leur fonctionnement avec des aménagements

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le Bassin versant de la Marne au niveau du territoire de la CAMG, ainsi que de ses sous-bassins versants (Gondoire, Bicheret...)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 80 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

rapport d'étude réalisées / création d'une base SIG / Nombre de ZEC identifiées

## AXE 6 : Barrage des Corbins modification de l'ouvrage hydraulique (études et travaux) (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 519

### OBJECTIF

L'objectif des travaux de modification de l'ouvrage hydraulique du barrage des Corbins, avec la création d'un évacuateur de crues à seuil libre, est la sécurisation de l'ouvrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le barrage du bassin des Corbins est classé C et a été retenu comme Aménagement Hydraulique suite à l'étude de préfiguration du SE et AH du territoire de la CAMG. La Visite Technique Approfondie réalisée en 2017 par le bureau d'études ISL (cf. document annexé) a considéré que la capacité d'évacuation attendue pour une crue exceptionnelle de période de retour de 1 000 ans n'est pas atteignable sous la cote annoncée (85,15 m NGF).

Il paraît nécessaire la construction d'un évacuateur de crues à seuil libre. Une étude (MOE et études connexes) et des travaux seront réalisés dans ce sens.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

commune de Montévrain

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** réalisation des études et des travaux

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux

## AXE 6 : Réhabilitation du barrage de la BroceAH (étude et travaux) (CA Marne et Gondoire)

Identifiant SaisiePAPI : 518

### OBJECTIF

Les études et travaux de réhabilitation du barrage de la Broce ont pour objectif la sécurisation de l'ouvrage et une meilleure surveillance de ce dernier.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le barrage de la Broce a été retenu comme Aménagement Hydraulique suite à l'étude de préfiguration du SE et AH du territoire de la CAMG. Les caractéristiques géométriques de l'ouvrage répondent à son classement en classe C, mais ce dernier n'a pas été classé jusqu'à présent.

Suite à la Visite Technique Approfondie réalisée en 2017 par le bureau d'études ISL (cf. document en annexe), un programme de travaux a été identifié et chiffré. Ces travaux devront permettre de réhabiliter l'ouvrage.

Le montant indiqué dans la présente fiche englobe les études préalables (vérification de la capacité d'évacuation, relevés topo, études géotechniques, ...), la MOE complète et les travaux.

L'étude la vérification de la capacité d'évacuation des crues exceptionnelles et même centennale de l'ouvrage hydraulique.

Descriptions des travaux (ces derniers sont issus des recommandations de la VTA) :

- Mise en place d'un dispositif d'auscultation : 3 profils piézométriques de 2 piézomètres chacun / 1 échelle limnimétrique / 1 sonde de niveau du plan d'eau avec une télétransmission de la donnée
- Réhabilitation de la vanne de vidange de fond
- Réhabilitation du déversoir labyrinthe
- Modification de l'ouvrage hydraulique pour fiabiliser son fonctionnement en crue exceptionnelle
- Déboisement (y compris débroussaillage et dessouchage) des parements amont et aval
- Réparer les épaufrures dues à la corrosion des armatures au sommet des puits

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

La commune de Bussy Saint Georges

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CA Marne et Gondoire

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

réalisation des études et des travaux

## AXE 6 : Définition de travaux d'aménagement : zones d'expansion des crues et aménagements permettant la gestion des ruissellements agricoles (CC Plaines et Monts de France)

Identifiant SaisiePAPI : 525

### OBJECTIF

Réalisation des études préalables à l'inscription des travaux à l'occasion de la révision du PAPI, sur les zones d'expansion des crues et aménagements de gestion des ruissellements.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le ruissellement agricole est à l'origine d'inondations, de plus en plus récurrentes, sur le territoire de la CCPMF. Les pratiques culturales influencent, de manière non négligeable, le ruissellement et l'érosion des sols. Les haies et fossés autrefois présents dans les exploitations agricoles disparaissent progressivement de nos paysages. Il s'agit donc de veiller au maintien des aménagements existants et étudier la création d'ouvrages paysagers (aménagements doux) pour la réduction du ruissellement et des coulées de boues vers les milieux naturels et les habitations.

Cette action s'inscrit dans continuité des deux premières phases du diagnostic territorial (fiche action axe 5). Elle correspond à la phase 3 « proposition de scénario d'aménagement » pour les deux thématiques relevant de l'axe 6 : les zones d'expansion des crues et les aménagements de gestion de ruissellements.

Un ou deux scénarios d'aménagement seront étudiés. Des modélisations hydrauliques seront réalisées pour évaluer l'impact hydraulique de ces aménagements sur les enjeux principaux, selon les périodes de retour définies en phase 1 de la fiche action axe 5. Les solutions proposées seront fournies jusqu'au stade AVP et la réalisation d'une analyse coût bénéfice pour le scénario retenu sera prévue.

Les résultats de ces études alimenteront le plan d'action du diagnostic territorial (fiche action axe 5) afin d'inscrire les travaux retenus à l'occasion de la révision du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

CCPMF

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Plaines et Monts de France

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Etude des scénarios réalisée ; Choix d'un scénarios ; Etudes d'AVP réalisée ; ACB-AMC réalisée ; dossier de demande d'autorisation déposé ; enquête publique réalisée ; autorisation des travaux



## AXE 6 : Etude et travaux de sécurisation du barrage de l'étang de Croissy-Beaubourg (Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne)

Identifiant SaisiePAPI : 152

### OBJECTIF

La communauté d'agglomération Paris Vallée de Marne (CAPVM) est propriétaire et gestionnaire de l'étang de Beaubourg. L'étang de Beaubourg est situé sur la commune de Croissy-Beaubourg en Seine-et-Marne. Il est à une altitude d'environ 115 m dans un site encore très boisé, adjacent à la forêt régionale de Ferrières. Sa superficie est de près de 4 hectares, avec une profondeur moyenne de 1,5m. Il est alimenté directement par les eaux de drainage du massif forestier voisin ; ses variations de niveau suivent donc le régime des pluies. Sur sa rive nord-ouest se trouvent le déversoir et le barrage, qui est un lieu de promenade très fréquenté. L'étang de Beaubourg et ses environs constituent un milieu naturel remarquable et exceptionnel de la grande couronne parisienne. Il est protégé sur environ 50 hectares par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1992. Le barrage ne fait pas l'objet d'un arrêté de classement. D'après une étude, le volume retenu à la cote de retenue normale (cote du seuil du déversoir de sécurité pour ce barrage) serait de 36 000 m<sup>3</sup>, soit un volume inférieur au seuil minimal de classement fixé à 50 000 m<sup>3</sup>.

Afin de préserver l'ouvrage et de garantir la sécurité en aval, cette action vise donc à :

- Entretien la végétation présente sur l'ouvrage pour qu'il ne demeure plus que les gros arbres en bonne santé et une végétation rase,
- Réaliser une étude de stabilité du barrage de Croissy-Beaubourg

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un état des lieux de la végétation arboré présente sur le long de la digue a été réalisé : Un inventaire classe les arbres en fonction du risque représenté. Des scénarios ont été proposés afin de gérer ces risques dans le respect du site naturel remarquable.

Au total, 23 individus-souches correspondant à 36 troncs présentent un risque d'arrachement et/ou de pourrissement de leur souche à court/moyen terme.

L'entretien de la végétation présente autour de l'ouvrage sera réalisé au travers de la suppression à court terme des sujets problématiques afin de garantir la possibilité de surveiller visuellement l'ouvrage tout en préservant la capacité de régénération des peuplements. Cela comprendra :

- L'abattage de tous les sujets jugés problématiques (environ 21 souches / 34 individus),
- Leur dessouchage et le retalutage avec compactage du sol, puis son enherbement,
- La gestion régulière d'une partie des arbustes pour faciliter la surveillance visuelle de l'ouvrage en préservant la capacité de régénération des peuplements. Cette gestion sera réalisée en recherchant des solutions permettant le maintien d'une biodiversité sur le site tout en assurant la sécurité de l'ouvrage.

Les travaux de mise en sécurité de l'ouvrage par abattage des sujets problématiques ou pouvant devenir problématiques ne pouvant se faire en une seule fois sans risquer de fragiliser l'ouvrage mais aussi pour des considérations écologiques, les interventions seront étalées sur plusieurs années. L'action urgente qui sera réalisée en 2022 concerne un montant estimatif de 24 400 € et 10 000 € sont prévus ensuite sur 4 ans pour la gestion des autres arbres et ligneux moins urgents.

A ces travaux d'entretien de la végétation sera adossée une étude globale de stabilité du barrage afin de donner un avis d'expert sur l'ensemble des risques et, suivant le cas, les actions à mettre en œuvre pour y pallier. Le montant estimatif de cette étude s'élève à 20 000 € HT.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'Agglomération Paris -Vallée de la Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Services de la CAPVM en charge de la GEMAPI en partenariat avec la commune de Croissy-Beaubourg

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 84 400 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'arbres ayant fait l'objet d'une sécurisation par abattage ou dessouchage, rapport de l'étude de stabilité du barrage

## AXE 6 : Renaturation des berges de l'Yerres et restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges (94) secteur haute Plaine phase 2 (EPA ORSA)

Identifiant SaisiePAPI : 542

### OBJECTIF

Opération de renaturation des Berges de l'Yerres et de restauration de ses zone humides à Villeneuve-Saint-Georges (94) sur le périmètre de la phase 2

L'opération porte comme objectifs :

- La protection des habitants des aléas de la rivière
- La sensibilisation de la population au risque inondation, ainsi qu'aux milieux naturels aquatiques et humides à proximité
- La préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, notamment par l'extension de l'Espace naturel Sensible (ENS)
- La création d'un espace naturel dans la poursuite des aménagements réalisés en vallée de l'Yerres
- La préservation et l'amélioration de la ressource en eau
- La résorption des situations d'habitat privé dégradé

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le risque inondation sur le quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges est très important compte tenu du caractère habité du site et de la forme pavillonnaire de cet habitat. Il est d'autant plus important que ce quartier d'habitat individuel est enclavé car bordé par plusieurs limites naturelles (l'Yerres à l'Est, la Seine au Nord) et liées aux grandes infrastructures du territoire (à l'ouest et au sud par la voie ferrée et la RN6) rendant complexe les évacuations/ intervention en situation de crue.

Les inondations sur le secteur sont régulières car l'urbanisation du quartier s'y est réalisée sur la zone naturelle d'expansion des crues de la Seine et de l'Yerres. 10 crues majeures s'y sont produites depuis ces 50 dernières années ; depuis 2000, la DRIEE a enregistré 6 débordements notables de l'Yerres, les crues de 2016 et 2018 restant les plus importantes avec d'importants dégâts humains et matériels (2 décès en janvier 2018, 1200 personnes impactées, 700 bâtiments touchés, 300 personnes hébergées).

Le secteur de projet est intégralement couvert par le PPRI de la Marne et de la Seine, approuvé le 12 novembre 2007 par arrêté préfectoral n°2007/4410. Ce document réglementaire et imposable au PLU de la commune est en cours de révision. Le secteur de projet est classé en zone rouge (zone dite de grand écoulement) et orange foncé. La phase 2 de l'opération est classé en zone rouge du PPRI et est inconstructible.

Le projet de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de ses zones humides en phase 2 permettra la création d'une zone d'expansion des crues, et s'inscrira ainsi dans une opération de ralentissement dynamique des crues (identification, préservation et restauration des zones d'expansion des crues, restauration des zones humides) et de restauration des capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement pour limiter le ruissellement de l'eau

(dés-imperméabilisation, gestion des eaux pluviales), composante capitale de la gestion des risques d'inondation.

Elles répond ainsi à un objectif prioritaire de la stratégie nationale de la gestion des risques d'inondation, repris à l'échelle du bassin dans le plan de gestion des risques d'inondation (PRGI) 2016-2021 et dans le projet de PRGI 2022-2027, ainsi que dans la stratégie locale de la métropole francilienne.

Le projet tend donc à poursuivre le travail déjà engagé pour la renaturation des berges à travers la mobilisation de nombreux partenaires et la mise en oeuvre d'une série d'actions menées à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. L'opération de renaturation de la phase 2 du projet de Villeneuve-Saint-George présentée ici parachève cette intervention régionale .

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Villeneuve-Saint-Georges et la zone de confluence entre la Seine et l'Yerres

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPA ORSA

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique partenarial trimestriel et comité de pilotage partenarial bi-annuel

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2031

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 42 633 691 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Convention opérationnelle et financière de la phase 2

## AXE 6 : Travaux de restauration ou d'aménagement de ZEC sur le bassin amont de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 360

### OBJECTIF

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020) et du contrat de partenariat signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs porte une action relative à « la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue ainsi que la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine ».

Cette action intègre deux volets :

- Identification et hiérarchisation, sous système d'information géographique (SIG), des zones d'expansion de crues en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- Co-construction, au sein de cinq territoires pilotes de référence, avec l'autorité gémapienne et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Afin d'aider les maîtres d'ouvrages locaux à faire émerger davantage de projets, en plus du soutien technique et de l'animation territoriale, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite soutenir financièrement la réalisation des projets démonstratifs sur le bassin amont de la Seine.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à attribuer annuellement une aide financière de l'EPTB Seine Grands Lacs estimée à 1 000 000 euros par an, à des projets de travaux qui permettront de :

- préserver des ZEC fonctionnelles ;
- restaurer/optimiser des ZEC dont le fonctionnement a été altéré par des travaux de recalibrage, rectification ou d'endiguement...
- aménager des ZEC afin de créer des zones de sur-inondation.

En complément, afin qu'ils puissent être source d'inspiration pour d'autres collectivités les travaux financés feront l'objet de communications :

- sur les réseaux sociaux et/ou de communiqués de presse ;
- lors de journées de sensibilisation...

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Travaux effectués, publication du documents (avant/après) sur EPISEINE et/ ou sur différents supports de communication

## AXE 6 : Développement des outils SIG d'analyses multicritères dans le cadre de la gestion des ZEC et du ruissellement (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 361

### OBJECTIF

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020) et du contrat de partenariat signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs porte une action relative à « la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue ainsi que la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine ».

Cette action intègre deux volets :

- Identification et hiérarchisation, sous système d'information géographique (SIG), des zones d'expansion de crues en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- Co-construction, au sein de cinq territoires pilotes de référence, avec l'autorité gémapienne et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

L'objectif principal de cette fiche action est de poursuivre le développement d'un outil SIG qui sera un outil technique pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des zones d'expansion de crue (ZEC) et un outil stratégique d'aide à la décision pour les collectivités. Cet outil pourra être complété par des données concernant le ruissellement. Il devra répondre aux exigences d'une méthodologie reproductible sur d'autres territoires et à celles du développement d'un outil basé sur l'exploitation SIG des données à l'échelle du bassin Seine avec une ergonomie indispensable à sa bonne appropriation puisqu'il a vocation à être mis à disposition sur une plateforme web.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de mettre à disposition des collectivités un outil géomatique comprenant une base de données interrogeable par des requêtes simples en fonction de leurs besoins. Le résultat de la requête effectuée sera retranscrit sous forme de cartographies afin de faciliter son appropriation.

Des prestations seront sollicitées afin de compléter le travail mené par les équipes de l'EPTB Seine Grands Lacs. Elles concerneront :

- La cartographie du lit majeur sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant amont de la Seine soit le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs (44 000 km<sup>2</sup>);
- L'harmonisation des données issues des PPRI,
- L'identification et la caractérisation des remblais et merlons de curage,
- L'identification et la caractérisation des tronçons recalibrés,
- L'évaluation de la vulnérabilité et l'estimation des dommages évités,
- L'amélioration de l'outil de requête volumique pour l'estimation du volume d'eau potentiel de stockage sur un secteur donné.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 300 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Indicateur de réalisation Outils/widgets développés Indicateur de résultats Ergonomie des outils, fréquence d'utilisation par les partenaires



## AXE 6 : Modernisation du système de vidange du canal d'aménée du réservoir Aube (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 104

### OBJECTIF

Cet ouvrage sert à vidanger en totalité le canal d'aménée du réservoir Aube, notamment pour les interventions de maintenance sur le canal, accessoirement en tant qu'ouvrage de sécurité. Ce système n'a pas été modifié depuis l'origine de sa construction. L'objectif est de moderniser les systèmes de commandes, de rénover l'alimentation électrique, de réhabiliter les organes de manoeuvre et mécanique de la vanne ainsi que les organes de serrurerie, et de remettre en état le génie civil de l'ouvrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ensemble des travaux consiste à :

- déposer l'ensemble des organes de serrurerie mobiles et fixes (vérification de l'état, désamiantage des ouvrages, remise en état, et remise en peinture de protection)
- déposer et remplacer les deux vannes
- vérifier, désamianter et réparer la grille d'entrée
- vérification et réparation du génie civil de l'ouvrage, ainsi que la galerie de restitution jusqu'à la restitution en rivière Aube
- rénover le système de commande et électrique
- protéger par capotage les moteurs et organes de commandes

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Les études de maîtrise d'oeuvre seront réalisées par l'EPTB SGL.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Dépenses mandatées au titre de l'opération

## AXE 6 : Expérimentation de modèles d'agriculture résiliente dans les ZEC (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 362

### OBJECTIF

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020) et du contrat de partenariat signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs porte une action relative à « la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue ainsi que la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine ».

Cette action intègre deux volets :

- Identification et hiérarchisation, sous système d'information géographique (SIG), des zones d'expansion de crues en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- Co-construction, au sein de cinq territoires pilotes de référence, avec l'autorité gémapienne et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Dans le cadre de la co-construction de projet de territoires, il est indispensable de démontrer que des synergies positives peuvent être créées et renforcées entre la gestion des défis territoriaux et la restauration de la biodiversité. Ces défis sociétaux et de politiques publiques peuvent être de bons accélérateurs pour la mise en place d'actions de restauration pour répondre à (1) la réduction des risques naturels, (2) le développement socio-économique et la sécurité alimentaire et (3) la sécurité de l'approvisionnement en eau. Il s'agira de démontrer qu'une transformation profonde des systèmes socio-économiques pour évaluer les valeurs tangibles et intangibles des écosystèmes est possible et qu'elle est transférable à différentes échelles. Les exemples développés permettront de transférer les méthodes, outils, bonnes pratiques et limites à dépasser, à d'autres échelles géographiques ou temporelles.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de répondre à ces objectifs, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France s'accordent sur la nécessité de :

- Se doter d'un outil d'analyse spatiale des territoires qui permet d'identifier finement les enjeux et les objectifs en lien avec la gestion des inondations voir des étiages ;
- Créer une dynamique collective de co-construction de projets de territoires mettant en évidence la synergie entre les pratiques culturelles et la gestion des inondations et des étiages ;
- Evaluer les dommages et les mesures d'accompagnement de résorption,
- Analyser les potentiels de mobilisation de la ressource en eau en rapport aux risques économiques et environnementaux sur les activités agricoles,
- Créer les conditions d'une agriculture résiliente en analysant la compatibilité, la faisabilité et la durabilité des modèles économiques des filières agricoles avec les enjeux liés à l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France ont identifié les besoins d'expertises suivants :

Expertise en hydrogéomorphologie :

Elle repose sur la connaissance du territoire et les projets identifiés sur les 5 territoires pilotes. Elle vise à accompagner et concrétiser les projets sélectionnés selon la typologie définie : préservation, restauration/renaturation et aménagement.

Basée sur le mode de co-construction avec les opérateurs gémapiens et les parties prenantes mobilisés dans le cadre des comités locaux et des ateliers thématiques, elle mobilise l'expertise nécessaire à la concertation, à la définition de la stratégie locale, à l'assistance des maîtres d'ouvrage, la rédaction des cahiers des charges et le suivi des opérations.

#### Expertise en géomatique :

Elle repose sur la mobilisation du Système d'information géographique (SIG) de l'EPTB SGL et de l'outil d'aide à la décision (requête « multicritères »), développé dans le cadre de l'action ZEC. Elle permet de consolider la sélection et la faisabilité des projets selon la nature d'occupation des sols, le potentiel de rétention volumique et son efficacité attendu sur les zones à enjeux.

#### Expertise des pratiques agricoles :

Les stratégies de maîtrise foncière et la mise en œuvre des projets de territoires doivent être appréhendés sur la connaissance des pratiques agricoles, leur sensibilité aux événements climatiques et leur dépendance à la ressource en eau. Elle est basée sur la localisation et la pertinence des cultures (rotations, conservation, durabilité) et leur fiabilité économique.

#### Expertise filières agricoles (production, transformation) :

Complémentaire à l'expertise des pratiques agricoles, elle vise à analyser la compatibilité, la faisabilité et la durabilité des modèles économiques des filières agricoles. Elle s'appuie sur une analyse des marchés, de l'organisation des filières de production, de transformation et de valorisation.

#### Expertise Financements - contractualisation :

La fiabilité et la durabilité des initiatives sont dépendantes des capacités à contractualiser les intentions des collectivités, des organismes de financement avec le monde agricole. Cette expertise doit être mobilisée pour capter les sources de financement potentielles des appels à projets de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (Régions, Départements) et des établissements publics (AESN, agences de développement...). Elle vise à concrétiser également les mesures d'indemnisation (type Métropole du Grand Paris en 2018), de primes pour services rendus et d'accompagnement des pratiques agricoles, de soutien aux filières de production, de transformation et de commercialisation.

#### Expertise commande publique et commercialisation :

De nombreuses collectivités se sont engagées dans le cadre de leur commande publique dans la promotion des circuits courts et la valorisation des produits locaux notamment pour la restauration collective. L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Départements et l'Association des Régions de France ont publié le 21 avril 2020, un vade-mecum pour « Encourager l'approvisionnement local ». Il recommande une meilleure communication avec les acteurs des filières agricoles et la simplification des procédures et des cahiers des charges des commandes au sens de l'article 4 du décret du 25 mars 2016 sur les circuits courts et de l'article 62 du même décret sur le choix des critères de jugement des offres.

Cette expertise vise à s'inscrire dans ces recommandations en accompagnant les collectivités volontaires et les représentations agricoles, institutionnelles et économiques, sur la voie de la contractualisation de la commande publique vers les productions adaptées au fonctionnement des zones d'expansion des crues (élevages laitiers, broutards...).

#### Expertise animation et communication :

Le sens de l'action menée par l'EPTB SGL vise à définir une méthodologie et la réalisation de projets en faveur des Zones d'expansion des crues. Aussi, l'efficacité de la démarche est dépendante de sa capacité à animer les comités locaux et à communiquer vers les collectivités, les agriculteurs et leurs partenaires, économique et associatif, le grand public, les médias sans oublier les donateurs potentiels du secteur privé.

Cette expertise vise à valoriser le savoir-faire par le faire-savoir par le biais de tous les supports mobilisables (ateliers locaux et thématiques, conférence, colloque, classes découvertes, communiqué, publication d'articles...).

La répartition des ressources pourrait se définir ainsi :

Missions	EPTB SGL	Chambres d'agriculture
<i>Expertise en hydrogéomorphologie</i>	Méthodologie, suivi des opérations – projets, Conseil et AMO	Conseil sur les éléments de valeur
<i>Expertise géomatique</i>	Données hydrauliques, hydrologiques et spatiales	Données agricoles – occupation des sols, exploitations
<i>Echanges et valorisation des données</i>	Développement de l'appli-catif géomatique	

<i>Expertise des pratiques agricoles</i>	Extraction des données hydrologiques et spatiales	Résilience face aux phénomènes de sécheresse et d'inondation Cultures adaptées, rotation
<i>Expertise filières agricoles</i>	Extraction des données hydrologiques et spatiales	Production, transformation Contrats et filières....
<i>Financements</i>	Aides publiques	Aides agricoles (PAC, MAEC...)
	Acquisitions, indemnités de sur-inondations, baux, PSE, ORE, soutien aux filières...	
<i>Commande publique et de Commercialisation</i>	Commande publique	Commercialisation Contractualisations individuelles et par filière
<i>Animation, communication, formation</i>	Animation des comités locaux et des ateliers thématiques	Ateliers à la ferme
	Communication institutionnelle	

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 600 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Définition de projets de territoire sur chaque territoire pilote

## AXE 6 : Evaluation de l'opération du site pilote de la Bassée (EPTB Seine Grands Lacs)

Identifiant SaisiePAPI : 353

### OBJECTIF

Les objectifs principaux de l'action sont :

- Définition et mise en oeuvre du dispositif d'évaluation de l'opération pilote
- Préparer et réaliser le débat public pour la réalisation du projet global de la Bassée
- Définir le programme global suite au REX de l'opération pilote

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Dispositif d'évaluation

Un consensus existe quant au besoin de mettre un place un dispositif d'évaluation de la construction et de l'exploitation du premier espace endigué de l'aménagement hydraulique et de la réalisation d'actions de restauration écologique en Bassée. Cette volonté, réaffirmée dans la Déclaration du Projet de l'opération de l'EPTB Seine Grands Lacs, vise à apporter aux partenaires les éléments factuels de l'efficacité de la réalisation et de l'exploitation, et ainsi favoriser les prises de décision éclairées pour la réalisation du projet global.

L'évaluation porte sur la réalisation et l'exploitation-maintenance des ouvrages et équipements constituant le premier casier de l'aménagement de la Bassée ainsi que les mesures compensatoires et les actions de valorisation écologique. Ainsi, le dispositif d'évaluation est mis en place dès la phase chantier. Il évoluera pour être adapté à la phase d'exploitation-maintenance.

Les critères d'évaluation identifiés sont issus d'une réflexion portant sur les paramètres essentiels de réussite du projet. Les tableaux thématiques ci-après présentent ces critères déclinés en indicateurs et objectifs pressentis. Il convient de préciser que l'évaluation de certains critères se fait au travers de très nombreux indicateurs, ce qui est par exemple le cas des critères liés à la restauration écologique des milieux, ou à la qualité des réalisations. Dans ce cas, les documents de références renvoyant à ces indicateurs sont indiqués. De plus, les critères d'évaluation pourront évoluer ou être enrichis tout au long du déploiement et de l'exploitation du site, en fonction des premiers retours d'expérience recueillis.

#### Débat public

La poursuite du projet d'aménagement de la Bassée nécessite de reprendre une concertation préalable, vraisemblablement un Débat public sous l'égide de la CNDP. L'EPTB Seine Grands Lacs décidera de la date de conduite du Débat public suivant les premiers résultats du dispositif d'évaluation.

#### Adaptation du programme et du design du projet

La conception finalisée de l'opération du site pilote de la Bassée permet dès aujourd'hui d'adapter la conception d'ensemble du projet d'aménagement ainsi que les objectifs pouvant être atteints. Cette adaptation, de niveau étude préalable, consiste à :

- Redéfinir le design des casiers et des espaces écologiques, ainsi que leurs modalités de fonctionnement et de gestion,
- Redéfinir les objectifs et les performances à atteindre par les aménagements.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

La vallée de la Seine en Île-de-France et en Normandie

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** La démarche d'évaluation sera pilotée par un Comité de Pilotage constitué des membres du Comité de Pilotage du projet la Bassée élargi aux financeurs et aux élus locaux directement concernés par le projet. Ce Comité de Pilotage serait coprésidé par le Président de l'EPTB et le Préfet Coordinateur de bassin. Il se réunira régulièrement au cours du déploiement du projet : deux fois par an, par exemple. Pour ces réunions, une évaluation du projet à l'instant donné sera formalisée et présentée. Le cas échéant, des arbitrages seront pris, afin d'acter des actions correctives. Un Comité Technique permettra de préparer en amont les réunions du Comité de Pilotage.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 4 800 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

## AXE 6 : Accompagnement pour la préservation de zones d'expansion des crues (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 341

### OBJECTIF

Accompagner financièrement les collectivités locales et chambres consulaires pour la préservation de zones d'expansion des crues sur le bassin-versant Seine-Marne amont.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action 4-1-2-Répertoire, hiérarchiser et gérer les champs d'expansion de crue et zone humide - Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine - du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes (2013-2021) a permis l'identification des zones d'expansion des crues et zones humides, sur le territoire de l'EPTB Seine Grands Lacs. Dans le cadre de ce présent PAPI, la Métropole du Grand Paris souhaite s'engager dans la préservation des ZEC en finançant des projets visant leur maîtrise foncière, leur préservation, leur restauration ou encore leur gestion, dans l'objectif de prévenir les crues. En effet, l'écrêtement des crues sur les territoires amont par la préservation des ZEC et zones humides bénéficie aux métropolitains.

De plus, cette action profite de la convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture métropolitaine, signée le 30 mars 2021 par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris. En effet, 2 volets concernent l'action :

- la préservation de la ressource en eau et la gestion qualitative et quantitative comprenant le volet inondation dans le cadre de la compétence GEMAPI,
- l'aménagement (planification urbaine, politique foncière, entretien et gestion de l'espace, paysage etc).

Les bénéficiaires s'engagent à valoriser leur action par une communication spécifique (publication journal municipal, évènement, information sur internet etc). Ainsi, ils doivent mentionner l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris.

Le montant de l'accompagnement proposé par la Métropole du Grand Paris est de 500 000€ HT.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

le territoire de l'Ile-de-France - bassin amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL PAPI, coordination avec l'EPTB Seine Grands Lacs et les Chambres d'Agriculture

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de projets accompagnés, surface préservée en zone d'expansion des crues et financement total des projets



## AXE 6 : Etude pour la renaturation des cours d'eau (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 342

### OBJECTIF

Proposer plusieurs scénarios pour la réouverture et la renaturation de la Bièvre ainsi que d'autres cours d'eau de la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les actions de réouverture et de renaturation de cours d'eau relèvent de deux missions de la compétence GEMAPI définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement : « l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » et « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ». Ces actions concourent également au volet « prévention des inondations » en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature pour un ralentissement dynamique des crues.

Les études proposées dans le cadre de cette action sont réalisées en plusieurs étapes :

- Description de l'état initial du secteur,
- Caractérisation du fonctionnement hydraulique du secteur et modélisation : La prévention des inondations étant un enjeu majeur sur le territoire métropolitain, une modélisation hydraulique est indispensable pour mener à bien cette étude en conciliant au mieux les enjeux de restauration des milieux aquatiques et la maîtrise du risque d'inondation,
- Proposition de scénarios,
- Analyse et comparatif des scénarios proposés,
- études d'avant-projet (AVP) et du projet (PRO),
- Réalisation et suivi des dossiers réglementaires ou équivalent.

5 secteurs de la Bièvre aval vont être concernés par cette étude, avant d'étudier par la suite d'autres secteurs potentiels ou bien, d'autres cours d'eau métropolitains (ruisseau du Morbras, ru de Marivel etc). Les autres secteurs potentiels et cours d'eau seront identifiés lors de l'étude hydrologique et hydromorphologique des cours d'eau prévue dans l'action XX.

Ces études pourront aboutir à des travaux dans l'avenant du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris, suivi en COPIL d'étude et en COPIL PAPI

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 900 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Rapport de l'étude, rapport PRO (étude) et propositions d'autres secteur

## AXE 6 : Travaux de sécurisation des barrages classés du SIAMS (SIAMS)

Identifiant SaisiePAPI : 496

### OBJECTIF

Les objectifs de cette action sont les travaux de sécurisation de barrages du SIAMS, classés au titre de la sûreté des ouvrages hydrauliques suivant le décret du 12 mai 2015, situés sur divers rus affluents de la Mauldre et implantés sur les communes de Maurepas, Vicq et Jouars-Pontchartrain (78).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour faire face aux risques d'inondation, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents (SIAMS), a créé de nombreuses retenues à la fin des années 1980 - début 1990. Ces ouvrages en terre, vieillissants, présentent divers désordres (dysfonctionnement du système de vidange, suintements au travers de maçonnerie, trous d'animaux, etc.). De plus, l'ajout de dispositifs complémentaires (drains par exemple) participeraient à leur remise à niveau aux règles de l'art actuelles en matière de dimensionnement de barrages.

Un bilan complet des ouvrages a été réalisé entre 2013 et 2016 (étude hydrologique, hydraulique, structurelle). Ces études ont également permis l'élaboration d'un programme de travaux, qu'il a été nécessaire de réviser suite aux évolutions réglementaires en matière de règles de sûreté des ouvrages hydrauliques particulièrement exigeantes pour les petits ouvrages en terre (décret 2015 susmentionné et arrêté du 06 août 2018). Le SIAMS a donc désigné, en 2020, un Maître d'oeuvre pour les travaux de sécurisation de plusieurs de ces barrages.

La présente action concerne les travaux sur le barrage de la Courance, situé sur le ru du même nom à Maurepas, le barrage de Vicq sur le Lieutel à Vicq et le barrage du Désert sur le ru d'Elancourt à Jouars-Pontchartrain, afin de les rénover en partie (système de vidange, etc.) et d'accroître la résistance aux conditions extérieures (environnement, épisodes de crue) tels qu'il ressort des études de conception engagées.

Les études de conception ayant permis de définir le montant des travaux sont à la phase AVP.

La mission de maîtrise d'oeuvre études / travaux et les reconnaissances complémentaires associées ont déjà été engagés ou réalisés en 2020. Le montant associé n'est donc pas reporté dans la présente fiche.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communes de Maurepas (78310), Vicq (78490) et Jouars-Pontchartrain (78760)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAMS

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Maître d'ouvrage de l'action : SIAMS Modalités de pilotage et de suivi, etc. : Un comité de pilotage regroupant le SIAMS, gestionnaire de l'ouvrage et les communes protégées par les ouvrages a été constitué dès les phases de conception. Les services de l'Etat sont régulièrement consultés. Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : -

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 051 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Bonne manœuvrabilité des équipements hydrauliques - Coût d'entretien maîtrisé sur les trois prochaines années - Conformité du comportement des ouvrages aux prévisions lors des crues

## AXE 6 : Réhabilitation de la retenue d'écrêtement de Chapet (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 396

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est la remise en service complète de la retenue d'écrêtement sur le ru d'Orgeval à Chapet (78).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La retenue d'écrêtement constitue le dernier ouvrage d'écrêtement à ciel ouvert sur le ru d'Orgeval en amont de la commune de Mureaux. Au droit de cette dernière le ru est entièrement busé jusqu'à son rejet en Seine. Le site de Chapet se compose de divers équipements de régulation (vannes, sondes de niveaux, etc.), de suivi (débitmètre, pluviomètre, etc.) et d'alerte (feux de signalisation) défectueux ou à remettre à niveau. Aucune évolution majeure de la station n'est recensée depuis sa mise en service en 1985. Cette action consiste donc à réhabiliter l'ouvrage pour en permettre une gestion optimale dans la lutte contre les inondations sur le bassin du ru d'Orgeval.

Une autre action sera à prévoir pour la révision des modalités de gestion hydraulique du site et en collaboration avec les communes avoisinantes.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Chapet (78130) / Bassin du ru d'Orgeval

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de défauts système à l'issue de la première année d'exploitation

## AXE 6 : Confortement de l'ouvrage de Bouafle (78) (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 398

### OBJECTIF

Le confortement de l'ouvrage vise à renforcer son action en faveur de la protection des zones densément bâties de la commune de Bouafle, de garantir la sécurité et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, tout en assurant la pérennité de l'ouvrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ouvrage de Bouafle a été réalisé en 2013 à la demande de la Mairie suite à des coulées de boues ayant touchées la commune. L'ouvrage se constitue d'un remblai terreux d'une hauteur moyenne d'1m80 et d'une longueur d'environ 90m. Le remblai fait obstacle aux ruissellements provenant du plateau des Alluets. En charge, la digue permet la rétention de 960 m<sup>3</sup>. En amont, un fossé permet de drainer les écoulements provenant de ce plateau et alimente l'ouvrage de stockage.

Néanmoins, en raison de sa capacité limitée, l'ouvrage s'est vu surversé lors des pluies intenses de juin 2018, au cours desquelles la commune de Bouafle a connu d'importantes inondations. Les premières habitations se situent à environ 160 m en aval de l'ouvrage.

Une Visite Technique Approfondie a été menée en 2020 à la demande du SMSO, dans le cadre de l'étude du bassin versant du ru d'Orgeval, dont la commune de Bouafle fait partie.

Cette VTA a permis d'identifier que l'ouvrage ne dispose d'aucun aménagement de sécurité, tel qu'un évacuateur de crue en crête, de protection de talus à l'exutoire, etc., hormis des gabions insérés dans le talus amont. Il a été également observé des mouvements de talus, dont l'origine reste à déterminer, ainsi que des érosions autour des gabions et autour de l'exutoire. Un fort ensablement amont a également été observé et amène à une réduction du volume de rétention disponible.

L'objectif de cette action vise à remédier aux désordres observés par des travaux de consolidation du talus amont (pose de géotextile, gabions, enrochement sur l'ensemble du talus, par exemple) et de l'exutoire par enrochement ou maçonnerie.

Des travaux de désensablement de l'ouvrage sont également prévus pour retrouver le volume initial de l'ouvrage, voire augmenter ce volume pour accroître son efficacité.

L'ouvrage ayant été construit sur un terrain privé, une acquisition foncière est à prévoir. L'ouvrage couvre une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>;

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Bouafle (78410) et bassin-versant du ru d'Orgeval

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Un Comité de Pilotage réunissant les financeurs, les services de l'Etat et les communes du bassin-versant d'Orgeval a été mis en place dans le cadre de l'étude du bassin-versant. Ce COPIL sera chargé du suivi de la mise en œuvre du programme d'aménagement retenu dans le cadre de cette étude et dans lequel est inscrit le confortement de l'ouvrage de Bouafle.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 320 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Acquisition de terrain réalisé Travaux de confortement réalisés. Conformité du comportement des ouvrages et équipements aux prévisions lors de fortes pluies. Coût d'entretien maîtrisé sur les trois prochaines années

## AXE 6 : Reconversion du barrage de l'étang d'Abbécourt à Orgeval (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 397

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est la reconversion du barrage de l'étang d'Abbécourt à Orgeval pour la protection contre les inondations par débordement sur le bassin versant du ru d'Orgeval (78).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étang d'Abbécourt, dans le bois du même nom géré par le Département des Yvelines, est un étang artificiel d'agrément, disposé sur le ru du Russe, affluent du ru d'Orgeval au droit de la commune du même nom. Le barrage associé, d'une hauteur maximale sur le terrain naturel de 3 m et d'une longueur en crête de 120 ml, a été classé en D suivant le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif aux ouvrages hydrauliques [...]. Or, en raison de son très mauvais état structurel (présence de vides, instabilité de talus, risque d'instabilité en fonctionnement, etc.), l'étang a dû être vidangé par mesure de sécurité, dès 2018. L'effacement de l'ouvrage est alors envisagé.

Les études menées en 2020-2021 par le SMSO sur le bassin du ru d'Orgeval pour la détermination d'un programme d'aménagements de lutte contre les inondations et hydromorphologiques a souligné le potentiel du site et du barrage dans la lutte contre les inondations des crues fréquentes à moyennes (période de retour de 20 ans). Or le bassin d'Orgeval est régulièrement touché par les crues fréquentes dès la période de retour 5 ans. Cette action consiste donc à rénover le barrage suivant les normes en vigueur (stabilité, ajout d'un évacuateur de crues, etc.) et l'aménager pour l'écrêtement des crues sur le ru du Russe et répondre ainsi aux nouveaux objectifs de protection contre les inondations.

L'action inclut :

- les études de maîtrise d'oeuvre et les études complémentaires : les reconnaissances, les études réglementaires, la conception, le volet communication et le suivi des travaux
- les travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune d'Orgeval (78630) et bassin versant du ru d'Orgeval.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Un comité de pilotage regroupant le SMSO, gestionnaire futur de l'ouvrage, le Département des Yvelines, les communes concernées, les autres cofinanceurs éventuels et les services de l'Etat sera à constituer et devra se réunir à chaque étape de l'opération.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 800 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE



Conformité du comportement des ouvrages et équipements aux prévisions lors des crues du ru. Coût d'entretien maîtrisé sur les trois prochaines années

## AXE 6 : Soutien à la préservation, restauration, création des éléments du paysage (espaces naturels, haies, talus, fossés...) contribuant à la réduction des phénomènes de ruissellement (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 147

### OBJECTIF

L'accroissement des phénomènes de ruissellement observés depuis une dizaine d'années sur le territoire est lié à différents facteurs. Si le changement climatique peut sans doute être incriminé dans la multiplication des épisodes de précipitations d'importance subits et violents, la façon dont le territoire est aménagé et cultivé n'est pas exempt de responsabilités.

Sur le territoire de la CAPM, l'artificialisation des sols liés à l'urbanisation et l'évolution des pratiques culturales agricoles (ex. agrandissement des parcelles, suppression d'éléments tampons, etc.) contribuent en effet à accroître et accélérer les flux d'eaux pluviales (souvent charges de terre) notamment sur les secteurs en pente. Dans ce cadre, l'enjeu est de veiller au maintien et à la création d'éléments paysagers susceptibles de réduire ces phénomènes de ruissellement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'intervention sur cette question tant complexe, s'agissant de phénomènes ponctuels et erratiques, elle nécessite la réalisation d'études et de travaux visant :

- l'adaptation des pratiques culturales et hydraulique douce,
- d'abord d'acquérir et/ou de consolider les connaissances relatives aux phénomènes observés, dont le diagnostic sur la vulnérabilité a établi une première liste,
- d'en diagnostiquer les principales causes pouvant appeler des mesures correctives, à définir puis à mettre en œuvre,
- de planifier de manière cohérente des interventions nécessaires dans le cadre d'approches de type schéma directeur de gestion du pluvial et/ou plans de gestion des éléments paysager,
- et de programmer de façon cohérente dans le temps et sur le territoire des interventions adaptées et de les mettre en œuvre, avec potentiellement des capacités de maîtrise du foncier concerné

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** CAPM-Service GEMAPI + Syndicats de rivières

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 225 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de mesures hydrauliques douces mises en places

## AXE 6 : Limiter les ruissellements sur le bassin versant du Ru de Rutelétudes et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 148

### OBJECTIF

Les 25 mai et 12 juin 2018, les communes de Chauconin-Neufmontiers et de Villenoy ont été touchées par des inondations majeures, motivant le Syndicat Mixte Marne et Rus Du Pays de Meaux à établir une étude de ruissellement.

Ce diagnostic a permis d'identifier huit quartiers à enjeux avec des actions prioritaires dont :

Priorité 1 : Chauconin-Neufmontiers : Quartier à l'amont du pont de la cavée et l'amont du pont de la rue de la ferme du pré,

Villenoy : Rue de l'Arquebuse, Place Picard et le parc.

Priorité 2 : Chauconin : Rue du pont de la planche et hameau de Rutel, Lotissement Pré Bourdeau et exutoire du ru du Bourdeau

Priorité 3 : Chauconin-Neufmontiers : Rue Désoyer

Pour chaque quartier, des facteurs aggravant ont été identifiés dont :

- La topographie et la couverture des sols des versants ainsi que l'absence d'exutoires naturels aux ruissellements des hauteurs de Penchard et du ru de Bourdeau.
- La conjonction des ruissellements et des débordements le 12 juin sur Chauconin centre bourg.
- La faiblesse des réseaux EP et le manque d'exutoires sur Neufmontiers, Chauconin centre bourg et Villenoy,
- Quelques ponts et ponceaux sous-dimensions,
- Les constructions dans le lit majeur,
- L'artificialisation à l'extrême du Rutel dans toute sa traverse de Villenoy, transformé en bassin de rétention à l'amont de la D5 et canalisé ou chenalisé à l'aval, jusqu'à la Marne.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les types d'actions envisagées sont :

- La poursuite des études préalables sur le bassin versant pour permettre le dimensionnement et la mise en oeuvre des futurs aménagements. La réalisation des premiers travaux relatifs à :
- La restauration hydromorphologique des affluents (par exemple reprofilage d'une zone d'expansion de crues naturelle en amont de Chauconin-Neufmontiers pour un volume d'environ 14 000 m3),
- Le développement des zones d'expansions de crues et des zones de sur-inondation (par exemple utilisé le bassin SNCF sur le ru pour faire une zone de sur-inondation),
- L'aménagement des bassins existants de Villenoy et appropriation des bonnes utilisations des vannes,
- L'entretien des cours d'eau,
- La maîtrise des ruissellements urbains (avec un objectif à zéro rejet à dans les cours d'eau),
- La prise en compte des quelques ponts et ponceaux sous-dimensionnés (faiblesse du débit admissible de certains ouvrages) dont le pont de la ferme du Pr, le pont de la Planche, les ponts du hameau de Rutel et réflexion de travaux de redimensionnement,
- La prévention des risques,
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. : SMMRPM**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2023 - 2026

**COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 230 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Réduction du nombres de logements touchés

## AXE 6 : Limiter le ruissellement sur les bassins versant du syndicat (hors ru de rutel) études et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 533

### OBJECTIF

Lors des épisodes pluvieux de 2021, les communes de Nanteuil-Lès-Meaux et de Chambry ont été touchées par des inondations majeures, motivant le Syndicat Mixte Marne et rus du Pays de Meaux à lancer une étude sur la modélisation du bassin et l'hydromorphologie des cours d'eau afin de limiter le ruissellement et aider à la défense contre les inondations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les types d'actions envisagées sont :

- La poursuite des études préalables sur le bassin versant pour permettre le dimensionnement et la mise en œuvre des futurs aménagements.
- La restauration hydromorphologique des affluents ,
- Le développement des zones d'expansions de crues et des zones de sur-inondation,
- L'aménagement des bassins existants de Chambry et appropriation des bonnes utilisations des ouvrages,
- L'entretien des cours d'eau,
- La maîtrise des ruissellements urbains (avec un objectif à zéro rejet à dans les cours d'eau),
- La prise en compte des quelques ponts et ponceaux sous-dimensionnés (faiblesse du débit admissible de certains ouvrages) dont le pont de la ferme du Pr, le pont de la Planche, les ponts du hameau de Rutel et réflexion de travaux de redimensionnement,
- La prévention des risques,
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les bassins versant du Syndicat hors le BV du ru de Rutel

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 230 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 6 : Préservation, restauration, valorisation des champs d'expansion des crues Etudes et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 144

### OBJECTIF

A l'échelle du périmètre du syndicat, de nombreux espaces ouverts, agricoles et naturels occupent les rives de la Marne:

- des terres agricoles de prairies et de grandes cultures (aval de Germigny-l'Evque),
- la zone naturelle du Pâtis, constituée d'une mosaïque d'étangs et de plans d'eau, située sur un secteur d'anciennes gravières, constitue un espace de loisirs et représente un atout écologique et paysager pour le territoire,
- la boucle de St-Faron, ancien méandre de la Marne,
- les méandres de la Marne à l'aval du territoire, occupés par des espaces naturels (Isles-les-Villenoy, Trilbardou).

Ces vastes espaces non urbanisés en amont et en aval de la ville de Meaux et de l'agglomération du Pays de Meaux constituent autant de zones d'expansion des crues, indispensables aux politiques territoriales de prévention et de gestion des inondations. Ils jouent un rôle essentiel dans la réduction de l'aléa, apparaissant comme des solutions vertes, à la différence de mesures de protections plus structurales (digues, murettes). La préservation de ces espaces (documents d'urbanisme), leur valorisation (gestion des espaces agricoles et naturels, entretien, convention avec la profession agricole), constituent un enjeu fort, reflétant également l'expression d'une solidarité amont-aval entre les territoires.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude pour définir des mesures de gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides contribuant à la gestion des inondations avec leurs gestionnaires. L'étude cherchera :

- à caractériser les zones d'intérêt écologique, leur fonctionnement hydraulique, leur statut foncier,
- évaluer l'effet de ces champs d'expansion de crues et zones humides sur l'écroulement des crues,
- proposer des mesures de gestion, de protection et d'amélioration de leurs fonctionnalités.

Des travaux pourront également être réalisés suite à ces études.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service GEMAPI + Syndicat de rivières

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Avancement des études



## AXE 6 : Création de noues et de tranchées infiltrantes pour l'aménagement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (Ville de Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 300

### OBJECTIF

En cohérence avec le Plan Paris Pluie, insertion de systèmes d'écrêtages de pluies entre la chaussée et les trottoirs, incluant la plateforme tramway

### DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'occasion de la requalification urbaine induite par le prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières vers la Porte Dauphine, un diagnostic a été réalisé par le MOE pour inclure tous les dispositifs permettant de respecter le zonage pluvial sur le secteur. Après vérification de la nature des sols, deux dispositifs ont été retenus selon la portion de voirie considérée : des noues infiltrantes et des tranchées drainantes. Leur mise en oeuvre a débuté en octobre 2020 et se termineront d'ici l'été 2023. Cette action concerne les travaux qui seront réalisés à partir de 2022.

Au total, ce sont 17 hectares de voirie qui feront l'objet d'un abattement, soit près de 2000 m3 infiltrés par période de 24 heures pour un montant total de 720 000 M€ HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 7 200 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Surface de noues et tranchées drainantes réalisées

## **8. AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

---

## AXE 7 : Etude sur la mise en place d'ouvrages de protection hydraulique (CC Plaines et Monts de France)

Identifiant SaisiePAPI : 527

### OBJECTIF

Réalisation des études préalables à l'inscription des travaux à l'occasion de la révision du PAPI sur la mise en place d'ouvrages de protection hydraulique sur les communes d'Annet-sur-Marne, Charmentray, Fresnes-sur-Marne et Précý-sur-Marne.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action s'inscrit dans continuité des deux premières phases du diagnostic territorial (fiche action axe 5). Elle correspond à la phase 3 « proposition de scénario d'aménagement » pour la thématique relevant de l'axe 7 : les ouvrages de protection hydraulique.

Un ou deux scénarios d'aménagement seront étudiés. Des modélisations hydrauliques seront réalisées pour évaluer l'impact des scénarios d'aménagement sur les enjeux identifiés, selon les périodes de retour définies en phase 1 de la fiche action axe 5, pour chaque scénario. Les solutions proposées seront fournies jusqu'au stade AVP et la réalisation d'une analyse coût bénéfice pour le scénario retenu sera prévue.

En fonction des résultats obtenus, des travaux pourront être inscrits dans le plan d'action du diagnostic territorial (fiche action axe 5) à l'occasion de la révision du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Annet-sur-Marne, Charmentray, Fresnes-sur-Marne et Précý-sur-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CC Plaines et Monts de France

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 50 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Etude des scénarios réalisée ; Choix d'un scénario ; Etude de dangers réalisée ; dossier de demande d'autorisation déposé; enquête publique réalisée

## AXE 7 : Réhabilitation des systèmes d'endiguement départementaux (CD Seine-Saint-Denis 93)

Identifiant SaisiePAPI : 265

### OBJECTIF

Ces études et travaux porteront sur tout le linéaire de murettes le long de la Seine et de la Marne et dont le Département de Seine-Saint-Denis est propriétaire soit 4,2 km. Il s'agira de connaître l'état des fondations et leur capacité à résister aux crues sans basculer ou s'effondrer (études de stabilité), identifier les tronçons de murettes à réhabiliter, prioriser l'intervention du Département sur ces ouvrages, définir les travaux à réaliser pour la remise en état structurel et fonctionnel des murettes et les exécuter.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action contiendra:

- la deuxième partie des études de stabilité (année 2023 - coût estimé à 150 k€ H.T.) ;
- toute la mission de maîtrise d'oeuvre : établissement d'un programme de réhabilitation des murettes du département de la Seine-Saint-Denis au regard des analyses faites dans le cadre de ces études de stabilité (connaissances sur l'état des fondations) et des études de dangers (connaissances sur la partie visible), assistance à la passation des marchés de travaux, suivi et réception de ceux-ci; (années 2024 à fin 2028 - coût total pas encore estimé mais pouvant être estimé à 350 k€ avant la révision du PAPI à mi-parcours) ;
- les travaux de réhabilitation des murettes: ils porteront sur des parties visibles et/ou sur les fondations et pourront être légers (reprise de joints, de fissures superficielles, d'épaufrures...) ou lourds (reprise complète de certains tronçons) selon l'état observé lors des différentes études. (réalisation envisagée la deuxième moitié du PAPI donc de début 2026 à fin 2028 soit sur 3 années à un coût pas encore estimable).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Seine-Saint-Denis

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Seine-Saint-Denis 93

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Confié à un ou des bureaux d'études agréés

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude, linéaire de murettes réhabilitées

## AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations quai Berrière à Bry-sur-Marne (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 216

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de garantir, pour les secteurs protégés, l'efficacité des ouvrages de protection en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les dernières crues de juin 2016 et de janvier - février 2018 ont provoqué, sur le territoire de la commune de Bry-sur-Marne, des inondations qui ont mis en évidence son importante vulnérabilité pour des crues de faible ampleur. La zone du quai Berrière, situé à l'amont du pont de Bry, a été inondé pendant plusieurs jours. Un batardeau a alors été mis en place pour fermer le passage routier sous le pont de Bry afin d'éviter une propagation de l'inondation vers l'aval et le quai Ferber. Cette situation a engendré des problèmes d'accessibilité pour les habitants et les services de sécurité civile car le quai Ferber est accessible uniquement par Champigny-sur-Marne à 2 km à l'aval ou par la rue des Mésanges.

Par conséquent, il est projeté de construire un ouvrage anti-crue sur 80 mètres linéaires, avec une reconstruction du perré maçonné en lien avec l'ouvrage, afin d'assurer une protection continue en cas de crue décennale et de garantir les déplacements des riverains et des services de sécurité civile.

Le projet de construction d'un ouvrage anti-crue quai Berrière à Bry-sur-Marne assurerait une protection homogène et la garante de l'accessibilité des secours et des usagers.

Cette opération est conditionnée par l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Opérations de communication consacrées à cette action : Communication réalisée dans le cadre des travaux : Info-Travaux, Lettres aux riverains, Panneaux de chantiers, etc.

Echéancier prévisionnel :

- Phase 1 du PAPI (2023/2025) : réalisation des études préalables et réglementaires.
- Phase 2 du PAPI (2026 / 2027) : réalisation des travaux.

Coût prévisionnel :

Phase 1 du PAPI: Réalisation des études préalables et réglementaires requises, en particulier l'étude de justification économique et le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : 120 000,00 € HT

Phase 2 du PAPI: Le montant des travaux est estimé à 2 500 000 € HT (valeur 2021) et fera l'objet d'une actualisation lors de l'appel d'offres.

- 2026 : 1 500 000 € HT
- 2027 : 1 000 000 € HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage en Maîtrise d'œuvre assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Conception Travaux Assainissement et Berges), en étroite collaboration avec la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements pour toutes les interventions

relatives aux ouvertures batardables. Coordination avec les acteurs impliqués dans la gestion des berges et/ou de la voie d'eau : Voies Navigables de France, Communes, Métropole du Grand Paris, Etablissements Publics Territoriaux, etc

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2023 - 2028

#### **COÛT PREVISIONNEL**

Coût estimé (HT) : 2 620 000 €

#### **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

Linéaire de murettes / berges réhabilitées.

## AXE 7 : Opérations de gestion des ouvertures batardables des murettes anti-crue gérées par le Département du Val-de-Marne (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 159

### OBJECTIF

L'objectif de ces travaux est de garantir, pour les secteurs protégés, l'efficacité de ces ouvrages de protection en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil départemental du Val-de-Marne assure l'entretien et la gestion de plus de 32 km de digues et de murettes anti-crue, le long de la Seine et de la Marne.

En sa qualité de propriétaire et de gestionnaire de ces ouvrages, il réalise au niveau des digues et des murettes anti-crue des travaux visant à fiabiliser ces dispositifs de protection. Il intervient notamment sur les ouvertures batardables (ou brèches) pour s'assurer qu'elles seront bien fonctionnelles en cas de crue. En cas de montée des eaux, près de 433 ouvertures batardables doivent être obturées, de manière à ce que les murettes puissent assurer leur fonction. Cette mission est dévolue au Département depuis 2006 (Acte II de la décentralisation) et est assurée par la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements (DTV), en complément de ses missions habituelles (viabilité routière, sécurité, etc.). Cette action mobilise de nombreux moyens et les interventions s'avèrent parfois complexes et chronophages, notamment du fait de l'étendue géographique et du nombre important d'interventions à réaliser dans un délai limité pour procéder à la fermeture de l'ensemble des ouvertures batardables. Les retours d'expérience des crues de 2016 et de 2018 mais aussi de 2021 ont renforcé la nécessité de réduire progressivement le nombre d'ouvertures et ont conduit le Département à engager les deux actions suivantes :

- La condamnation définitive de certaines ouvertures batardables : un programme de fermeture d'une partie de ces ouvertures a été engagé à partir de 2020 et pour une durée de 5 ans. En 2020, 12 ouvertures batardables ont été ainsi condamnées le long de la Seine et de la Marne. En 2021, 12 autres ouvertures seront condamnées. Le programme se poursuivra au-delà de 2024 afin l'objectif de réduire de 25% le nombre d'ouvertures existantes.
- L'optimisation de la gestion des grandes ouvertures batardables : en lien avec le programme de condamnation des ouvertures batardables présenté préalablement, le Département assure aussi la gestion des ouvertures qui permettent l'exploitation économique des quais (diverses usines de ciment, plateformes logistiques, etc.). Compte tenu des difficultés liées à la fermeture, en cas de crue, de l'ensemble des ouvertures batardables exposées ci-dessus, il est prévu non seulement de rationaliser leur nombre mais aussi d'optimiser la gestion des « grandes ouvertures batardables ». Il s'agira notamment de :- Réduire les emprises des grandes ouvertures,
- Modifier les systèmes de fermeture afin d'optimiser le temps passé sur chacune des ouvertures et de faciliter les manutentions pour le personnel.

Opérations de communication consacrées à cette action : Communication réalisée dans le cadre des travaux : Info'Travaux, Lettres aux riverains, Panneaux de chantiers, etc.

Coût prévisionnel :

Montant total des travaux cumulés de 2023 à 2027 : 2 900 000 € HT

- Condamnation définitive des ouvertures batardables : cette opération bénéficie d'une subvention, pour les années 2020 et 2021, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs au PAPI SMF « Arrêté 2020 - DRIEE- IDF-249 du 18 décembre 2020 ». Un programme pluriannuel est engagé pour les années 2022 à 2027 avec un budget annuel de 333 333 € HT.

- Optimisation de la gestion des grandes ouvertures batardables : Un programme pluriannuel a été établi pour les années 2023, 2024 et 2025 avec un budget annuel de 300 000 € HT.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 2 900 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'ouvertures batardables fermées définitivement. Nombre de « grandes » ouvertures batardables optimisées.



## AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations Quais de la Baronnie, du halage et du Front de Seine à Ablon-sur-Seine et à Villeneuve-Le-Roi (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 160

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de garantir, pour les secteurs protégés, l'efficacité des ouvrages de protection en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les dernières crues de mai - juin 2016 et de janvier - février 2018 ont provoqué sur le territoire de Ablon-sur-Seine et Villeneuve-Le-Roi des inondations qui ont mis en évidence leur importante vulnérabilité pour des crues de faible ampleur.

Tout d'abord, les murettes implantées sur ces communes assurent une protection hétérogène contre les inondations. En effet, la protection est assurée aux points le plus bas jusqu'à une crue de temps de retour 6 ans et aux points le plus haut jusqu'à une crue de temps de retour de 10 ans. Cette zone urbanisée est l'une des premières inondées en rive gauche de Seine dans le Val-de-Marne.

L'harmonisation du niveau de protection des murettes sur un linéaire de 2,3 km et d'une hauteur maximale inférieure à 50 cm permettrait de protéger les terrains pour une crue de période de retour 10 ans. En se référant aux observations réalisées depuis 1966, les terrains ont été inondés 8 fois en 53 ans. Avec l'homogénéisation du niveau projeté, ils n'auraient été inondés qu'à 4 reprises, soit 2 fois moins.

En conséquence, le projet de rehausse de protection pour harmoniser le niveau de protection permettrait de diminuer la vulnérabilité des habitations proches, avec des incidences hydrauliques faibles.

Une étude ACB sera produite à l'automne 2021 et sera jointe en vue du dépôt du PAPI.

Cette opération est conditionnée par l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Opérations de communication consacrées à cette action : Communication réalisée dans le cadre des travaux : Info'Travaux, Lettres aux riverains, Panneaux de chantiers, etc.

Coût prévisionnel :

- Phase 1 du PAPI :

Le montant des études préalables et travaux est estimé à 4 000 000 € HT (valeur 2021) et fera l'objet d'une actualisation lors de l'appel d'offres.

- 2023: 1 500 000 € HT

- 2024 : 2 500 000 € HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage assuré en maîtrise d'œuvre par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Conception Travaux Assainissement et Berges), en étroite collaboration avec la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements pour toutes les interventions relatives aux ouvertures batardables. Coordination avec les acteurs impliqués dans la gestion des berges et/ou de la voie d'eau : Voies Navigables de France, Communes, Métropole du Grand Paris, Etablissements Publics Territoriaux, etc

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 4 000 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Linéaire de murettes / berges réhabilitées.

## AXE 7 : Etudes et travaux d'harmonisation de la protection contre le risque d'inondations quais d'Argonne, de Champagne et d'Artois au Perreux-sur-Marne (CD Val de Marne 94)

Identifiant SaisiePAPI : 161

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de garantir, pour les secteurs protégés, l'efficacité des ouvrages de protection en cas de crue.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La dernière crue de janvier - février 2018, a provoqué sur le territoire du Perreux-sur-Marne des inondations qui ont mis en évidence son importante vulnérabilité pour des crues de faible ampleur et inférieures à la décennale. En effet, ce secteur a été inondé pendant plusieurs jours créant ainsi des dommages sur les domaines public et privé et nécessitant l'évacuation d'habitants.

Les 3.5 km de berges de ce territoire sont caractérisés par une protection hétérogène. En effet, le tronçon amont, au niveau du quai d'Argonne, ne dispose pas d'ouvrage spécifique alors que l'altimétrie du terrain naturel est souvent inférieure au niveau d'une crue décennale. Le tronçon central possède un ouvrage anti-crue de niveau de protection variable : inférieur ou supérieur au niveau d'une crue décennale. Le tronçon aval ne dispose pas d'ouvrage spécifique mais est caractérisé par un terrain naturel à l'altimétrie en moyenne inférieure ou légèrement supérieure au niveau d'une crue décennale.

Ainsi, un projet d'harmonisation du niveau de protection pour une crue de retour 10 ans est envisagé sur l'ensemble des berges des quais d'Argonne, de Champagne et d'Artois. Cela permettrait d'assurer la protection d'un millier de personnes.

La zone concernée par les travaux ne représente qu'une fraction réduite du linéaire protégé en amont de Paris. Les simulations qui consistent à supprimer toutes les protections en amont de Paris (Etude Seine Grands Lacs) se traduisent par des exhaussements de quelques centimètres.

En conséquence, le projet de rehausse de protection pour harmoniser le niveau de protection permettrait de diminuer la vulnérabilité des habitations proches, avec des incidences hydrauliques faibles.

Cette opération est conditionnée par l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Echéancier prévisionnel :

- Phase 1 du PAPI (2023/2025) : réalisation des études préalables et réglementaires.
- Phase 2 du PAPI (2026 / 2027) : réalisation des études et travaux.

Coût prévisionnel :

- Phase 1 du PAPI: Réalisation des études préalables et réglementaires requises, en particulier d'une analyse Multi-critères (AMC) : 60 000,00 € HT
- Phase 2 du PAPI: Le montant des travaux est estimé à 9 000 000 € HT (valeur 2021) et fera l'objet d'une actualisation lors de l'appel d'offres.- 2026 : 5 000 000 € HT
- 2027 : 4 000 000 € HT

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val de Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : CD Val de Marne 94

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage en maîtrise d'œuvre assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Conception Travaux Assainissement et Berges), en étroite collaboration avec la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements pour toutes les interventions relatives aux ouvertures batardables. Coordination avec les acteurs impliqués dans la gestion des berges et/ou de la voie d'eau : Voies Navigables de France, Communes, Métropole du Grand Paris, Etablissements Publics Territoriaux, etc.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

#### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 9 060 000 €

#### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Linéaire de murettes / berges réhabilitées

## AXE 7 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'optimisation des ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 346

### OBJECTIF

Réaliser les études de maîtrise d'oeuvre et le suivi de travaux pour la réhabilitation et la fermeture définitive d'ouvertures situées dans les systèmes d'endiguement gérés par la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre des dossiers de demande de classement des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris, des visites techniques ont été réalisées pour constater le nombre important d'ouvertures et leur état respectif. Pour optimiser la gestion de crise et améliorer la protection contre les débordements, il est envisagé de réaliser des travaux de réhabilitation d'ouvertures batardables et des travaux de fermeture définitive.

Cette action consiste alors à :

- réaliser les études de maîtrise d'oeuvre pour chaque projet de réhabilitation et de fermeture définitive d'ouvertures,
- réaliser les études d'impact et constituer les dossiers réglementaires,
- suivre le bon déroulé des travaux de réhabilitation et de fermeture définitive d'ouvertures,
- être en lien avec les études de confortement et d'optimisation des systèmes d'endiguement (action XX),
- capitaliser la donnée produite lors de ces études et des travaux.

Les études de maîtrise d'oeuvre sont réalisées dans la continuité de l'action XX comportant les études préalables (études de faisabilité, acquisition de données et réalisation d'une AMC par projet).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI et en COPIL des études et travaux des systèmes d'endiguement et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des études de maîtrise d'œuvre (PRO) et constitution des dossiers techniques

## AXE 7 : Etudes préalables au renforcement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 343

### OBJECTIF

Réaliser les études de faisabilité, les acquisitions de données et les Analyses MultiCritères (AMC) en vue des maîtrises d'oeuvre et travaux de confortement des ouvrages et d'optimisation des ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à réaliser les études préalables pour engager les travaux de confortement des digues et d'optimisation des fermetures nécessaires à la gestion des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris. Cela comprend :

- les études de faisabilité pour chaque projet de confortement d'ouvrage et d'optimisation d'ouverture,
- les acquisitions de données nécessaires à la réalisation des études (données géotechniques, topographiques etc),
- les Analyses MultiCritères (AMC) pour apprécier l'intérêt de chaque projet sur le plan socio-économique.

Ces AMC sont réalisées dans le respect du cahier des charges PAPI 3 - 2021. Elles prendront en compte les études menées par les précédents gestionnaires, celles réalisées dans le cadre des demandes de classement des systèmes d'endiguement effectuées en 2021 et enfin, les études de faisabilité.

Les AMC seront réalisées par un bureau d'études expert, dans la première partie du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2023-2029, afin de pouvoir intégrer les résultats dans l'avenant au PAPI prévu en 2025.

Les études de maîtrise d'oeuvre pour les projets de confortement des digues (Action XX), d'optimisation des ouvertures (Action XX) et les travaux de confortement des digues (Action XX) ainsi que d'optimisation des ouvertures (Action XX) sont prévus à partir de 2025, dans le cadre de l'avenant au PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI, en COPIL des AMC et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 500 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Constitution des AMC, publication des rapports des études de faisabilité, nombre de critères analysés

## AXE 7 : Acquisition de protections amovibles anti-crues pour les systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 495

### OBJECTIF

Renouveler les protections amovibles défectueuses et équipées les ouvertures sans dispositif solide adéquat.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre des études de classement des systèmes d'endiguement métropolitains, il a été identifié que 55% des 598 ouvertures comptabilisées ne sont pas équipées de protections amovibles ou présentent une anomalie (rainure abîmée, sol déformé etc). Dès 2023, avec le marché de diagnostic, maintenance et fourniture des protections amovibles anti-crues, les batardeaux et barrières manquants ou défectueux seront identifiés. Ainsi, pour améliorer et optimiser la gestion de crise et la protection contre les débordements, la Métropole du Grand Paris va engager le renouvellement de ces protections amovibles.

L'action consiste alors à :

- prioriser les ouvertures à équiper de nouvelles protections amovibles,
- prioriser les protections amovibles à renouveler,
- étudier les solutions techniques les plus adaptées aux besoins sur chaque ouverture,
- acquérir et tester les protections amovibles.

L'acquisition des protections amovibles pourra s'accompagner de l'achat d'équipements annexe comme les rainures adaptées, une boîte de rangement pour les procédures et la visserie ou encore, des racks.

Cette action sera réalisée en lien avec les études préalables (action XX), étude de maîtrise d'oeuvre pour l'optimisation des ouvertures (action XX) ainsi que des travaux d'optimisation des fermetures (action XX).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi de l'action en COPIL PAPI, pilotage par le service GeMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 900 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de protections amovibles acquises

## AXE 7 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour le confortement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 344

### OBJECTIF

Réaliser les études de maîtrise d'oeuvre et le suivi de travaux pour le confortement et l'optimisation des systèmes d'endiguement gérés par la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre des dossiers de demande de classement des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris, des visites techniques ont été réalisées pour constater l'état des ouvrages.

Ainsi, des dégradations significatives ont été observées, ayant un impact sur la protection contre les crues des quartiers situés à l'arrière des digues et murettes.

Cette action consiste alors à :

- réaliser les études de maîtrise d'oeuvre pour chaque projet de confortement en priorisant les secteurs particulièrement dégradés,
- réaliser les études d'impact et constituer les dossiers réglementaires,
- suivre le bon déroulé des travaux de confortement des ouvrages,
- être en lien avec les études d'optimisation des ouvertures (action XX),
- capitaliser la donnée produite lors de ces études et lors des travaux.

Les études de maîtrise d'oeuvre sont réalisées dans la continuité de l'action XX comportant les études préalables (études de faisabilité, acquisition de données et réalisation d'une AMC par projet).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI et en COPIL des études et travaux des systèmes d'endiguement et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 2 000 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des études de maîtrise d'œuvre (PRO) et constitution des dossiers techniques



## AXE 7 : Travaux d'optimisation des ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 347

### OBJECTIF

Réaliser les travaux de réhabilitation et/ou de fermeture définitive d'ouvertures des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les études réalisées dans l'action XX des études préalables ainsi que l'action XX de maîtrise d'oeuvre permettront d'identifier les ouvertures à réhabiliter ou bien à obstruer afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'endiguement métropolitains et optimiser la gestion de crise.

Cette action consiste alors à entreprendre les travaux sur ces ouvertures en fonction de leur utilisation et leur état.

Dans le cas de la réhabilitation, les travaux pourront consister en :

- la réhabilitation des rainures,
- l'installation de nouvelles rainures adaptées à des nouveaux dispositifs de protections amovibles,
- la réhabilitation du support des rainures,
- la réhabilitation du sol au niveau de l'ouvertures,
- la référencement de l'ouvertures avec l'installation d'une plaque d'identification.

Dans le cas de la fermeture définitive d'ouvertures, les missions consisteront en des travaux de génie civil pour rétablir la murette au droit de l'ouverture.

A l'issue de chaque réalisation, il sera demandé un plan de récolement et un dossier technique afin de capitaliser le plus de données et alimenter les dossiers techniques et réglementaires des systèmes d'endiguement, ainsi que les cahiers de consignes.

Cette action est prévue dans le cadre de l'avenant au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2022-2027. Elle sera alors précisée en fonction des études de faisabilité, des AMC ainsi que de la maîtrise d'oeuvre.

Une AMC sera réalisée dans le cadre de l'action XX, pour chaque projet de travaux prévus sur les ouvertures des systèmes d'endiguement métropolitains.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Suivi en COPIL PAPI et en COPIL des études et travaux des systèmes d'endiguement et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2025 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 6 000 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Durée des travaux pour chaque ouverture, durée des travaux pour chaque type d'intervention, nombre d'ouvertures réhabilitées, nombre d'obstruassions d'ouvertures et publication de rapport pour chaque projet

## AXE 7 : Travaux de confortement des systèmes d'endiguement métropolitains (Métropole du Grand Paris)

Identifiant SaisiePAPI : 345

### OBJECTIF

Réaliser les travaux de confortement et d'optimisation nécessaires à l'amélioration de la protection des métropolitains par les systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les études réalisées dans l'action XX des études préalables ainsi que l'action XX de maîtrise d'oeuvre permettront d'identifier les secteurs prioritaires pour conforter des portions de digues et murettes afin d'améliorer l'efficacité du système d'endiguement métropolitain.

Cette action consiste alors à entreprendre les travaux sur ces secteurs, adaptés à chaque défaillance constatée sur les murettes et digues (reprise de fissures, confortement de soutènement, remise à niveau etc).

A l'issue de chaque réalisation, il sera demandé un plan de récolement et un rapport technique afin de capitaliser le plus de données et ainsi alimenter les dossiers techniques, dossiers règlementaires des systèmes d'endiguement et les cahiers de consignes.

Cette action est prévue dans le cadre de l'avenant au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2023-2029. Elle sera alors précisée en fonction des études de faisabilité, des AMC ainsi que de la maîtrise d'oeuvre.

Une AMC sera réalisée dans le cadre de l'action XX, pour chaque projet de travaux prévus sur les systèmes d'endiguement métropolitains.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Métropole du Grand Paris

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Suivi en COPIL PAPI et en COPIL des études et travaux des systèmes d'endiguement et pilotage par le service GEMAPI-Eau de la Métropole du Grand Paris

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2026 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 30 000 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Durée des travaux pour chaque secteur, durée des travaux pour chaque type d'intervention, nombre de secteurs bénéficiant de travaux de confortement et publication de rapport pour chaque projet

## AXE 7 : Travaux de restauration et de réhabilitation des systèmes d'endiguement à Corbeil-Essonnes (SIARCE)

Identifiant SaisiePAPI : 196

### OBJECTIF

Les objectifs principaux de l'action sont :

- La réduction des zones de fuites et de suintements lors de la mise en charge des murettes et des batardeaux
- Une meilleure visibilité et accessibilité pour faciliter leur surveillance et auscultation potentielle
- Le confortement du rehaussement et la rénovation du système de batardeaux afin de simplifier et d'optimiser la mise en place de ces derniers en temps de crise

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La murette anti-crue du Quai Maurice Riquiez de classe C, de 550 m de longueur, située en rive droite de la Seine.

- o Réfection de la partie supérieure des murettes existantes
- o Restauration des parements et mise en oeuvre d'un enduit de surface
- o Restauration/Réfection de l'étanchéité des joints de dilatation de la murette
- o Suppression de certaines ouvertures de batardage inutilisées et reconstitution de la murette
- o Restauration des glissières guides pour emplacement de batardeaux
- o Fourniture de nouveaux éléments bois de batardeaux et de bandes EPDM associées
- o Remplacement de clôture

La murette anti-crue du Quai de l'Apport-Paris de classe D, d'environ 570 m de longueur, située en rive gauche de la Seine.

- o Suppression de certaines ouvertures de batardage inutilisées et reconstitution de la murette
- o Remplacement de garde-corps en béton armé existants par des garde-corps métalliques
- o Fourniture de nouveaux éléments bois de batardeaux et de bandes EPDM associées

Détail des travaux fourni en PJ : CCTP travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Corbeil-Essonnes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : SIARCE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : 1 Ingénieur.e

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 282 800 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Efficacité et étanchéité des ouvrages, facilité de disposition des batardeaux

## AXE 7 : Etude pour gestion de la végétation des digues de la Morte Rivière à Viry Châtillon (SIVOA)

Identifiant SaisiePAPI : 317

### OBJECTIF

Cette action a pour objectif :

- de réaliser un diagnostic de la végétation présente à l'arrière du parapet béton des digues de la Morte Rivière et pouvant impacter ces dernières,
- d'inciter les riverains à réaliser un entretien adéquat de la végétation aux abords des digues afin d'en préserver la solidité.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Construit en 1930 sur la commune de Viry-Châtillon, le canal de la Morte Rivière constitue le bras de décharge de l'Orge vers la Seine. Ce canal est surmonté sur chacune de ses rives d'un parapet vertical en béton formant les digues de la Morte-Rivière qui contribuent à la protection contre les inondations d'environ 6000 habitants. Ces dernières, ont chacune été classées par l'Administration préfectorale en digues de classe B, au sens du décret du 11 décembre 2007. Un dossier de demande d'autorisation initial a été récemment déposé afin de définir le système d'endiguement formé par ces digues.

Même si le canal est un bras de décharge, celui-ci est toujours en eau (via l'ouvrage répartiteur en amont et la Seine). En crue, 90% du débit de l'Orge transite dans ce bras. Les 10% restant empruntent le lit perché (dont l'exutoire se situe à Athis-Mons). Ce canal a la particularité de se situer sur la quasi totalité de son linéaire en fond de parcelles de propriétés privées ce qui rend l'entretien de la végétation à ses abords complexe. En effet, le Syndicat de l'Orge assure l'entretien du domaine public à savoir les berges et le fond du canal pour garantir la sécurité de l'ouvrage mais il revient aux riverains d'entretenir les végétaux se situant sur leur parcelle à proximité immédiate du parapet béton. Cette végétation peut à la fois nuire à l'inspection visuelle des ouvrages lorsqu'elle déborde au dessus du parapet et déstabiliser le parapet par la présence de racines.

Afin de réaliser cette action, le prestataire devra prendre rendez-vous avec chacun des propriétaires de terrain jouxtant les digues de la Morte Rivière (environ 300) afin de pouvoir accéder au fond de parcelles et réaliser un état des lieux de la végétation arborée présente à proximité du parapet béton. Cet état des lieux sera suivi d'un diagnostic déterminant la nécessité ou non, pour préserver la stabilité de l'ouvrage, de procéder à l'élagage, l'abattage et au dessouchage des arbres situés à proximité immédiate du parapet béton. Un suivi de la réalisation des travaux par les riverains sera fait par le prestataire.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du Syndicat de l'Orge

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIVOA

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service Ouvrages hydrauliques de la Direction inondation du Syndicat de l'Orge

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 66 666 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'arbres ayant fait l'objet d'une sécurisation par abattage ou dessouchage et nombre de conventions mise en place entre les propriétaires privées des berges et le Syndicat de l'Orge

## AXE 7 : Réflexion sur le rôle de protection contre les crues de Seine de la digue de Poissy (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 236

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de caractériser, par tronçon spécifique de digue, la participation effective de l'ouvrage dans la protection contre les inondations, établir la zone et les enjeux protégés. Elle porte sur la digue de Poissy, identifiée en rive gauche de Seine, de la zone d'aménagement concerté du Chemin neuf à Achères au pont de la RD190 à Poissy (78).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La digue de Poissy se compose de remblais de terre et ouvrages de génie civil et équipements complexes (rideau de palplanches, poste vanné, etc.). Elle est implantée en partie au droit du site Peugeot, dont elle assure la protection contre les inondations. Le constructeur en a assuré jusqu'à présent l'entretien ou la surveillance. Les tronçons de digue, à l'extérieur du site Peugeot, en remblais de faible section, enchâssés entre la Seine et des étangs de pêche, sont en mauvais état (trous, présence de végétation arborée, etc.). Cette action consiste donc à évaluer la fonctionnalité de ce tronçon dans la protection contre les débordements de Seine, les conditions éventuelles de son abandon vis-à-vis des linéaires restants conservés ainsi que les gains éventuels de la zone complémentaire d'expansion qui serait créer. Suivant les conclusions de cette étude, une autre action serait à prévoir pour la maîtrise d'œuvre de la consolidation ou l'effacement de ce tronçon de digue.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Poissy (78300) et Achères (78230).

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Un comité de pilotage regroupant le SMSO, gestionnaire de l'ouvrage, la société Peugeot, les communes de Poissy et Achères protégées par l'aménagement et les services de l'Etat sera à constituer.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2024

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 40 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Production cartographique

## AXE 7 : Réaménagement de la digue de Sartrouville au droit de l'avenue du Château (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 163

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est le réaménagement de la digue de Sartrouville au droit de l'avenue du Château sur un linéaire de 320 m environ.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La digue de Sartrouville longue de 2,7 km a fait l'objet de travaux d'aménagement important entre 2011 et 2013. Ceux-ci ont contribué à la valorisation urbaine des lieux au point que la crête de digue constitue le cheminement PMR principal des quais de Seine et du Pecq à Sartrouville. Par ailleurs, la digue est traversée par des rejets d'assainissement, en partie basse, gravitaire ou en partie haute, de refoulement en crue, parfois aménagés de manière sommaire et à reprendre par leur gestionnaire.

Localement, sur 320 ml, ce cheminement est soutenu par un mur de pieux bois aujourd'hui fortement dégradé et menacé de s'effondrer à court terme. Sur ce secteur fortement contraint en emprise par la proximité de la voirie communale et la Seine, ce mur constitue également le talus amont de la digue. Sur ce même secteur, les eaux refoulées en crue par le poste Château déboulent en talus de digue et de Seine sans aménagement particulier. Cette action consiste donc à reprendre intégralement le mur ou le profil de digue sur ce linéaire et consolider localement son revêtement.

L'action intègre uniquement les travaux de confortement. Une mission de conception de maîtrise d'oeuvre sera réalisée préalablement intégrant les éventuelles reconnaissances complémentaires nécessaires.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Sartrouville (78500)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage SMSO et concertation avec la commune concernée et le gestionnaire de l'assainissement.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 350 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Evolution de l'ouvrage durant les 5 prochaines années (quantification des désordres, etc.)



## AXE 7 : Sécurisation du pied de digue du système d'endiguement Sartrouville-Montesson (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 403

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sécuriser ou aménager de manière spécifique le pied de la digue du système d'endiguement de Sartrouville-Montesson (78) de manière à ce que les matériaux éboulés périodiquement demeurent bloqués en pied et permettent ainsi la stabilisation pérenne de l'ouvrage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La digue de Sartrouville, longue de 2,7 km, a fait l'objet de travaux d'aménagement importants entre 2011 et 2013. A cette occasion les berges de Seine sur lesquelles elle repose ont été consolidées et valorisées par techniques végétales. Les crues de 2016 et 2018 ont significativement altéré ces berges et pied de digue ; l'action de batillage importante sur ce bras de Seine accentue les désordres. Les éboulements sont les mécanismes les plus problématiques pour la digue. Cette action consiste donc à sécuriser les pieds de digue de manière à ce que les matériaux éboulés restent bloqués en pied, participent au regarnissage des talus et les fixent.

La maîtrise d'oeuvre sera réalisée par le SMSO et n'est pas incluse dans cette action qui ne concerne que les travaux.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Sartrouville et de Montesson (78)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées et le gestionnaire de la voie d'eau (VNF)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 400 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Evolution du profil de pied de berge et digue, bathymétrie et terrestre / Evolution des désordres (en quantité) à la suite des crues fréquentes de Seine.

## AXE 7 : Confortements de berges au droit d'enjeux habités (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 379

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est de réaliser des études et des travaux d'aménagement de berges nécessaires à la préservation d'enjeux forts et localisés (lieux habités), sur le bassin versant de la Seine Yvelinoise. La notion d'aménagement de berges ne se considère que dans le cadre d'un intérêt général où le désordre constaté entraîne un risque immédiat pour un groupe d'habitations ou dans le cas d'une impossibilité de modifier l'accès en dehors de l'espace de mobilité de cours d'eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à engager des études et des travaux sur les sites sélectionnés à partir des critères retenus (enjeux avérés, désordres confirmés, intérêt général...). Ils seront réalisés en conformité avec les procédures en vigueur.

Cette action est localisée principalement sur l'axe Seine.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de compétence du SMSO situé dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par le SMSO, en étroite collaboration avec les communes et les intercommunalités. La maîtrise d'œuvre des travaux sera confiée à des prestataires de service sur la base d'un cahier des charges élaboré par le SMSO. Les travaux engagés sur les sites retenus seront effectués par des entreprises spécialisées.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2028

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 900 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Enjeux protégés , Nombre de sites traités

## AXE 7 : Confortement des digues rives gauche et droite de Seine à Le Pecq (SMSO)

Identifiant SaisiePAPI : 369

### OBJECTIF

L'objectif de cette action est le confortement des digues rives gauche et droite de protection contre les crues de Seine à Poissy (78)

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crues récentes de 2016 et 2018 ont rappelé la contribution d'ouvrages divers en bordure de le Seine dans la protection contre les inondations fluviales. Ainsi les "digues" du Pecq sont constituées de murettes en béton, de merlon et digues en terre, remblais routiers et ouvertures batardables, qui s'étendent au total sur chaque rive sur 2km environ.

Ces ouvrages sont soumis à de fortes sollicitations sur ce bras de Seine navigué (batillage, onde de crue, mobilité des fonds, etc). Certains tronçons d'ouvrages présentent des désordres, des équipements sont obsolètes; cette action consiste donc à rénover et conforter les ouvrages et équipements pour répondre aux objectifs de protection contre les inondations tels qu'il ressort des études de danger initiées en 2020 et suivant les normes en vigueur.

L'action comprend la réalisation des travaux, la communication autour de ces travaux et les éventuelles reconnaissances complémentaires à réaliser.

Le diagnostic et l'étude hydraulique sont en cours. Le dimensionnement des travaux à réaliser est prévu dans le cadre d'une étude de maîtrise d'oeuvre en cours. Le programme des travaux n'est pas arrêté pour l'heure. Une préidentification des secteurs les plus vulnérables a été réalisée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune du Pecq (78230)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Un comité de pilotage regroupant le SMSO, gestionnaire de l'ouvrage, la commune du Pecq protégée par l'aménagement, les gestionnaires d'aménagement sur le secteur (Ports de Paris, Voies Navigables de France), les autres cofinanceurs éventuels et les services de l'Etat seront à constituer et devront se réunir à chaque étape de l'opération

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2027

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 1 940 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Conformité du comportement des ouvrages et équipements aux prévisions lors des crues de Seine. Temps d'intervention réduit lors des tests périodiques sur équipements. Coût d'entretien maîtrisé sur les trois prochaines années.

## AXE 7 : Etude de faisabilité de protections amovibles ou fixes sur le quartier Belleplace-Blandin (SYAGE)

Identifiant SaisiePAPI : 374

### OBJECTIF

Le quartier Belleplace-Blandin (Villeneuve-Saint-Georges) est exposé à la fois aux crues fréquentes de Seine et de l'Yerres (par remontée de la Seine). Ce quartier fait l'objet d'une opération de requalification et renaturation de la zone humide conduisant à la suppression d'enjeux bâtis inondables. Par ailleurs, les études visant à la réalisation d'une zone d'expansion des crues (Ozouer-le-Voulgis en Seine-et-Marne), en amont de la zone urbanisée, sur le cours principal de l'Yerres sont programmées dans le PAPI complet de l'Yerres (action VI.1). Ce projet permettrait de prévenir des dommages liés à une crue fréquente (période de retour 10-30 ans) de l'Yerres. En revanche, ce dispositif doit être complété pour réduire les dommages liés à une crue 10-30 ans de Seine sur les habitations vulnérables restantes à l'issue du projet de renaturation. Il s'agit donc d'analyser la faisabilité de la mise en place de protections fixes et/ou amovibles au droit du quartier Belleplace-Blandin.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le quartier Belleplace-Blandin, situé à la confluence entre l'Yerres et la Seine, sur la commune de Villeneuve Saint Georges est régulièrement touché par les épisodes de crues de la Seine et de l'Yerres. Au cours de l'épisode de crue de Seine de janvier 2018, la submersion de certains terrains de ce quartier s'est ainsi prolongée plusieurs semaines (annexe 1). Par ailleurs, ce dernier est quasi en totalité inscrit en zone rouge et orange du PPRI Seine.

Plusieurs études ont mis en exergue l'exposition au risque d'inondation par l'Yerres et par la Seine de ce quartier, reprises notamment dans l'étude des scénarios de réduction de l'aléa (action VI.1 du PAPI complet de l'Yerres), les études des crues de l'Yerres de juin 2016 et des crues de la Seine et de l'Yerres de janvier 2018 (spécifiquement sur ce quartier).

Pour remédier à ces dommages, un projet d'acquisition / démolition des habitations existantes les plus exposées (bleu foncé, annexe 2) a été engagé depuis 2011 par la commune de Villeneuve-Saint-Georges puis, depuis 2019 par l'EPA ORSA (Grand Paris Aménagement). Il est couplé à une opération de renaturation des berges et de restauration de zones humides sous maîtrise d'ouvrage du SyAGE. Cette acquisition est définie par le périmètre délimité entre l'Yerres et à l'ouest, les habitations numérotées pair (incluses) de la rue du Chemin des Pêcheurs et la rue du Blandin (annexe 2). Cette opération ne supprimera qu'une partie des biens exposés aux risques et doit donc être complété par d'autres dispositions.

Ce projet permettra :

- La réduction de la vulnérabilité des habitations et populations résidentes vis-à-vis du risque inondation ;
- L'extension de la zone d'expansion des crues et la limitation des obstacles à l'écoulement ;
- La reconquête écologique de la zone naturelle d'expansion des crues recréée.

La possibilité de mise en oeuvre de protections amovible protégeant les logements ne faisant pas l'objet d'une acquisition dans ce cadre, et exposés à une crue fréquente de l'Yerres a été étudiée sommairement et a conduit à considérer que le chemin des Pêcheurs était propice à l'installation d'une protection amovible (annexe 3). Par ailleurs, la faisabilité de la mise en place d'un merlon de protection issu des déblais du projet de renaturation sera étudiée dans le cadre des études de maîtrise d'oeuvre correspondantes.

La présente étude vise à caractériser précisément la faisabilité de la mise en place de protections fixes et/ou amovibles pour la protection contre les crues 10/30 ans de Seine en lien avec la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en complétant notamment les aspects de stockage, déploiement, et coûts de formation, d'investissement et d'entretien, si le principe de dispositifs amovibles est retenu.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Villeneuve-Saint-Georges

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SYAGE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Prestataire

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

## COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 70 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude

## AXE 7 : Inventaire et état des systèmes d'endiguement sur le territoire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

Identifiant SaisiePAPI : 149

### OBJECTIF

Le syndicat est acteur Gémapien sur une partie de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et 5 communes de la CC Plaine et Monts de France.

A l'échelle du périmètre du syndicat, certaines digues ou certains remblais peuvent être présents et faire obstacle aux débordements de la Marne ou de ses affluents.

Le syndicat souhaite réaliser un inventaire de ces digues afin d'identifier celles qu'il convient d'intégrer dans des systèmes d'endiguement et celles qu'il convient de mettre en transparence hydraulique.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décline en plusieurs études qui se succèdent :

- 1) réalisation d'un inventaire des digues sur le territoire en collaboration avec les différentes communes (analyse topographique, enquêtes en commune, visites de terrain)
  - 2) réalisation d'une prédéfiniion des systèmes d'endiguement afin d'étudier différents scénarios de conservation, confortement ou effacement des digues existantes dans le but d'identifier les digues à intégrer dans des systèmes d'endiguements en fonction des enjeux à protéger
  - 3) réalisation des études de dangers et des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement retenus
- Ces études pourront donner lieu à des travaux ultérieurs en fonction des niveaux de protection choisis notamment (confortement, prolongement, arasement, etc...).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

territoire du SMMRPM

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Assistant à Maître d'Ouvrage, Cotech et Copil intégrant les communes concernées

### ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2029

### COÛT PREVISIONNEL

Coût estimé (HT) : 120 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'inventaire des digues, linéaire d'ouvrages identifiés, réalisation des études de dangers